GÉOGRAPHIE CONTEMPORAINE

Le paysage
Un projet politique

Sous la direction de
Mario Bédard

Presses de l'Université du Québec

pdforall.com

COLLECTION

Géographie contemporaine offre une tribune aux géographes et aux spécialistes d'autres disciplines intéressés, en tant que chercheurs, acteurs ou étudiants, aux différentes problématiques territoriales.

Toutes les questions relatives au territoire sont au cœur des débats sociaux contemporains. Le phénomène de la mondialisation a provoqué de nombreuses remises en cause des structures territoriales du monde ; l'environnement est devenu un argument de poids dans les options de développement ; de nouveaux besoins en termes d'aménagement des territoires se sont manifestés et les outils de traitement de l'information géographique pour y faire face sont devenus incontournables ; les groupes et les collectivités se redéfinissent par rapport à l'espace global et à leur environnement immédiat. Voilà autant de sujets qui seront traités dans cette collection.

Juan-Luis Klein
Directeur de la collection

pdforall.com

Le paysage
Un projet politique

pdforall.com

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418-657-4399 • Télécopieur : 418-657-2096
Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays
PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone : 450-434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE
AFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE
PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE
SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

pdforall.com

Le paysage
Un projet politique

Sous la direction de
Mario Bédard

2009

Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

pdforall.com

Catalogage avant publication de Bibliothèque
et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

Le paysage, un projet politique

(Géographie contemporaine)

Textes présentés lors d'un colloque tenu du 30 nov. au 1er déc. 2007 à Lyon, France, dans le cadre des 20es Entretiens Jacques-Cartier.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2361-6

1. Paysage - Aspect politique - Europe - Congrès. 2. Paysage - Aspect politique - Canada - Congrès. 3. Paysage - Congrès. 4. Construction européenne - Congrès. 5. Aménagement du territoire - Congrès. I. Bédard, Mario, 1960- . II. Centre Jacques-Cartier. Entretiens (20es : 2007 : Lyon, France, etc.). III. Collection: Géographie contemporaine.

GF91.E97P39 2009 304.2094 C2009-940533-4

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : Infoscan Collette Québec

Couverture – Conception : Richard Hodgson
Illustration : Brigitte Pellerin
Fenils bleus, 1999, acrylique sur carton, 12 cm × 15 cm

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2008 9 8 7 6 5 4 3 2 **1**

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2009 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2e trimestre 2009
Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

pdforall.com

AVANT-PROPOS

Mario Bédard

Par une magnifique soirée de mai 2003, Jean-Jacques Wunenburger et moi discutions place Vörösmarty à Budapest de la richesse des réflexions qui se tenaient depuis les années 1980 sur le paysage. Ces réflexions, si elles ont contribué à l'avènement par la suite des diverses chartes et conventions adoptées un peu partout à travers le monde (dont la Convention européenne du paysage et la Charte du paysage québécois) afin de mieux considérer le paysage comme élément constitutif non seulement de nos milieux mais de nos modes de vie, interpellaient encore bon nombre de questions transversales chez toutes les disciplines. Or, il s'agit là de questions auxquelles lesdites chartes et conventions ne répondent pas ou trop peu, attendu que ces dernières en suscitent même de nouvelles. En effet, le paysage, alors qu'il se situe à l'interface du territoire et de l'espace, et donc du matériel comme de l'idéel, demeurait à notre avis encore trop peu abordé dans sa polysémie et sa dimension foncièrement politique,

pdforall.com

d'où des interventions et modes de gestion à son égard qui, pour louables et nécessaires qu'ils soient, nous semblaient trop timides, voire parfois maladroits face à sa complexité, à sa démesure et à sa dynamique. Et c'est pour sensibiliser à cet état de fait, puis pour esquisser des suggestions ou des scénarios pouvant l'atténuer qu'a germé l'idée d'un colloque international réunissant des scientifiques de divers horizons qui s'y intéressent, mais encore des élus, des institutions, des gestionnaires, des associations, des artistes et des citoyens qui, eux aussi, façonnent et habitent ces paysages. Des paysages que tous s'approprient à la mesure de leurs connaissances, ambitions et valeurs, tant et si bien que les perceptions, représentations et significations qui en résultent peuvent aisément diverger, et ainsi entraîner des tensions préjudiciables, éventuellement insolubles en l'absence de pareille prise de conscience et puis d'actions au diapason. Cette idée, après bien des mois d'échanges et de préparation des deux côtés de l'Atlantique, a mené à la tenue du colloque « Savoir habiter la Terre. Le paysage, un projet fédérateur » qui a eu lieu les 30 novembre et 1er décembre 2007 à Lyon dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier et où plus d'une vingtaine d'intervenants ont partagé avec un large public le fruit de leurs réflexions et pratiques.

Les textes que regroupe le présent livre émanent ou ont été inspirés de ce colloque. Si ce dernier a été un franc succès, c'est en large partie attribuable à ses responsables, à ses bailleurs de fonds et à l'organisation desdits Entretiens.

Nous tenons à cet égard à souligner le travail des membres de son comité scientifique, soit mesdames Christiane Garnero-Morena (Université Jean-Moulin), Hélène Hatzfeld (alors associée à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon) et Odile Marcel (Université Jean-Moulin), puis messieurs Jacques Bethemont (Université Saint-Étienne), Thomas De Koninck (Université Laval), Guy Mercier (Université Laval) et Jean-Jacques Wunenburger (doyen de la faculté de philosophie de Lyon 3). C'est grâce à leur fine connaissance de la geste paysagère et de ses principaux acteurs tant universitaires qu'institutionnels, associatifs ou privés au Canada et en Europe que le colloque fut aussi stimulant. La contribution de mesdames Hatzfeld et Marcel doit être tout spécialement signalée, car elles furent les principales animatrices de l'événement lyonnais et ont largement investi temps et énergie dans la préparation du présent collectif.

Nous tenons également à remercier les diverses institutions et organismes qui, grâce à leur soutien, ont grandement contribué à la réussite de ce même colloque et, par ricochet, à la réalisation de ce livre. Nous sommes ainsi reconnaissant, pour la partie française, à la Faculté de philosophie de l'Université Lyon 3, au ministère de la Culture et de la

pdforall.com

Communication (Bureau de la recherche architecturale et paysagère), au Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Rhône (CAUE), à la Direction régionale de l'environnement en Rhône-Alpes (DIREN), aux Écoles nationales supérieures d'architecture de Rhône-Alpes (Lyon, Saint-Étienne, Grenoble), à l'Instituto superiore sui sistemi territoriali per l'innovazione, puis à la Maison du Fleuve Rhône. Du côté canadien, nous sommes particulièrement redevables au Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), au Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC), à la Chaire en paysage et en environnement de l'Université de Montréal, puis aux départements de géographie de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Montréal.

Nous félicitons de plus tous les artisans des Entretiens Jacques-Cartier, et au premier chef son responsable, Alain Bideau. C'est grâce à leur indéfectible travail et à leur très grande efficacité que nous avons pu nous concentrer sur nos objectifs scientifiques et ainsi parvenir, au final, à une réflexion pan-atlantique que nous espérons féconde.

Merci enfin à ceux et celles qui ont assisté au colloque et qui nous ont sans cesse relancé afin que ce qui y fut discuté soit publié. C'est leur enthousiasme et leur volonté de voir notre condition paysagère davantage (re)connue et pratiquée qui nous ont incités à réaliser ce livre.

pdforall.com

pdforall.com

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos vii
Mario Bédard

Introduction
« Habiter la Terre. Le paysage, un projet politique » . . . 1
Mario Bédard

LE PROJET DE PAYSAGE, FÉDÉRATEUR DE PRATIQUES SOCIOTERRITORIALES ÉTHIQUES ET HEURISTIQUES ? 3
Le cas de l'Union européenne 3
L'exemple du Canada et du Québec 4

LES THÈMES INVESTIGUÉS 5
La production des références fondatrices des imaginaires paysagers 5

pdforall.com

La place de l'être humain dans la production des paysages ... 7
Le projet de paysage: enjeux et limites ... 8
Les politiques, le droit et la gestion du paysage ... 9

BIBLIOGRAPHIE ... 12

Partie 1 LA PRODUCTION DE RÉFÉRENCES FONDATRICES DES IMAGINAIRES PAYSAGERS ... 13

Chapitre 1 **Le paysage, entre mythe et visage du pays** ... 15
Marie-Andrée Ricard

LE PAYSAGE COMME NATURE ESTHÉTISÉE ... 18

HEGEL ET LE PAYSAGE HOLLANDAIS ... 21

LE PAYSAGE COMME VISAGE DU PAYS ... 23

BIBLIOGRAPHIE ... 26

Chapitre 2 **Prégnance et limites d'une approche esthétique de l'environnement** ... 27
Lionel Charles et Bernard Kalaora

L'ESTHÉTIQUE AU CŒUR DE L'ENVIRONNEMENT ... 28

EMPIRISME, MONDE SENSIBLE ET ENVIRONNEMENT ... 31

LA VISION FRANÇAISE ... 33

LA VISION ANGLO-SAXONNE ... 35
Nature et environnement ... 35

LA NATURE ADMINISTRÉE ET SES PUBLICS ... 37
Nature et sens moral ... 39

BIBLIOGRAPHIE ... 41

Chapitre 3 **Les échelles d'un imaginaire paysager européen dans l'histoire** ... 45
François Walter

DE QUEL PAYSAGE PARLE-T-ON ? ... 47
La société paysagère postmoderne ... 48
La culture paysagère des Européens ... 50

pdforall.com

LES PAYSAGES IDENTITAIRES DANS L'HISTOIRE EUROPÉENNE 53
Les modèles esthétiques cosmopolites 54
Les analogies paysagères dans la construction des nations 57
Y a-t-il un paysage transnational ? 61

BIBLIOGRAPHIE 67

Chapitre 4 **La construction identitaire d'un haut-lieu touristique français : les Gorges de l'Ardèche (1840-1914)** 71
Jean-Paul Bravard

LES GORGES À LA FIN DU XIXe SIÈCLE : LA QUÊTE ARISTOCRATIQUE DU VOYAGE INITIATIQUE 72

UN PAYSAGE RURAL ENCORE VIVANT, MARQUÉ PAR DES SIÈCLES DE PRÉDATION AU CŒUR DU *SALTUS* DES GRAS 75

LA FIN D'UNE ÉPOQUE, DE L'EXCURSION ÉLITISTE À LA PROMOTION DU TOURISME DE CURE (1890-1914) 77

DE L'INVENTION DU TOURISME SPORTIF AU TOURISME DE MASSE 82

À PARTIR DES GORGES DE L'ARDÈCHE, REMARQUES SUR LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES ET DES LIEUX 82

BIBLIOGRAPHIE 85

Chapitre 5 **Itinéraires paysagers en Hautes-Corbières** . . 87
Sylvie Paradis

CHEMINEMENT MÉTHODOLOGIQUE 90

REGARDS SCIENTIFIQUES ET PERMANENCES ORGANISATIONNELLES 93

D'HIER À AUJOURD'HUI, DES PAYSAGES-DÉCORS TRÈS CONTRASTÉS 96

RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET PAYSAGÈRES 98

CONCLUSION : UN RETOUR SUR EXPÉRIENCE 102

BIBLIOGRAPHIE 104

pdforall.com

Partie 2 LA PLACE DE L'HOMME DANS LA PRODUCTION DES PAYSAGES 105

Chapitre 6 **Le paysage entre imaginaires et réalité : un échange épistolaire entre Jacqueline Salmon et Richard Baillargeon** . . 107
Jacqueline Salmon et Richard Baillargeon

BIBLIOGRAPHIE 126

Chapitre 7 **De l'Auvergne au Québec ou comment habiter les paysages selon Roland Bourneuf** 127
Christiane Lahaie

L'ESPACE ET LA LITTÉRATURE 128

ESPACE ET LIEU NOUVELLIERS 129

LA NOUVELLE QUÉBÉCOISE ET SES LIEUX 131

LA REPRÉSENTATION NOUVELLIÈRE CHEZ ROLAND BOURNEUF 133
Reconnaissances 133
Mémoires du demi-jour 136
Chronique des veilleurs 137
Le traversier 139

CONCLUSION 141

BIBLIOGRAPHIE 142

Chapitre 8 **Les liaisons transcontinentales et la production paysagère : tracés ferroviaires et photographies migrantes** 145
Suzanne Paquet

ÉMERGENCE D'UNE LOGIQUE PAYSAGÈRE 146

LE STUDIO NOTMAN ET LA PRODUCTION DE L'ESPACE CANADIEN 148

PRATIQUES SPATIALES ET REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE . . . 155

LE PAYSAGE *CANADIEN* 157

BIBLIOGRAPHIE 159

pdforall.com

Partie 3 LE PROJET DE PAYSAGE : ENJEUX ET LIMITES 161

Chapitre 9 **Les paysages au risque des politiques** 163
Jacques Bethemont

LES TROIS TEMPS DES POLITIQUES PAYSAGÈRES 164
Sous le signe de la contrainte : les paysages de l'angoisse 166
L'ère des techniques : l'homme maître de la nature 167
Les excès des techniques : de la transgression aux ruptures d'équilibre 169

LE PAYSAGE COMPOSITE ET LA DYNAMIQUE PAYSAGÈRE 171
Présence du passé. 172
Instabilité du présent 173

ÉMERGENCE DU FUTUR 178
Que mangeront-ils ? 178
Où vivront-ils ? 183

CONCLUSION 186

BIBLIOGRAPHIE 187

Chapitre 10 **Incommensurable, irréductible et immédiat paysage** 189
Guy Mercier

LE TOURNANT PAYSAGER DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 189

LE PAYSAGE ET SON FRACTIONNEMENT. 190

LA LIMITE DU FRACTIONNEMENT PAYSAGER. 192
La passion de la perte 192

LA CONSOLATION 194

BIBLIOGRAPHIE 195

Chapitre 11 **Le projet de paysage : alibi culturel ou « révolution copernicienne » ?** 197
Georges Bertrand et Laurent Lelli

QUEL PARADIGME PAYSAGER ? 199
Proposer un paradigme paysager 199
Le concept de paysage-territoire fonde la méthode 199

pdforall.com

Le paysage-territoire est un « espace vécu » au-delà du perçu et du sensible 200
La naturalité irrépressible du paysage 201
Le paysage se rapproche inéluctablement de l'environnement sur une même base territoriale 201

QUELQUES CONDITIONS POUR LE PROJET DE PAYSAGE ? 202
Une nouvelle didactique du paysage à inventer... 202
Que peut promouvoir la recherche aujourd'hui ? 203
Penser la prospective par le paysage 204

BIBLIOGRAPHIE 205

Chapitre 12 **Le projet de paysage comme espace de dialogues publics et d'actions locales** 207
Sylvain Paquette, Caroline Gagnon et Philippe Poullaouec-Gonidec

PREMIÈRE RÉPONSE DES DÉMARCHES AMÉNAGISTES 210

CONDITIONS DE COHÉRENCE DU PROJET DE PAYSAGE 211
Conditions de cohérence physico-spatiale 212
Conditions de cohérence sociale 213
Conditions de cohérence politique 214

IMPLICATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES PAYSAGES 216

EN GUISE DE CONCLUSION 219

BIBLIOGRAPHIE 220

Partie 4 LES POLITIQUES DU PAYSAGE, LE DROIT ET LA GESTION 223

Chapitre 13 **L'espace citoyen : le paysage comme outil de l'action démocratique** 225
Odile Marcel

LES VALEURS DU PAYSAGE SE SONT FORMÉES, EN FRANCE, À PARTIR DES ANNÉES 1970, EN RÉACTION À LA CULTURE MODERNISTE ET AVANT-GARDISTE DE L'APRÈS-GUERRE 226

QUELQUES MOMENTS CLÉS QUI RÉINTRODUISIRENT UNE CULTURE DU PAYSAGE EN FRANCE 229

pdforall.com

LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES SOCIÉTALES AUTOUR DE LA NOTION DE PAYSAGE EST FONDÉ SUR SA MEILLEURE CLARIFICATION 233

À LA RECHERCHE DE NOUVELLES FAÇONS DE DÉCIDER ET DE FAIRE : LES EXPÉRIENCES PARTICIPATIVES EN FRANCE 239
L'expérience du contrat vert de La Compagnie du Paysage . . . 242
Les Ateliers du paysage de Prissac 244

PRÉCONISATIONS 246

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION 247
Paysage et identité politique 249

BIBLIOGRAPHIE 251

Chapitre 14 **La protection des paysages. Regards du droit, droit au regard : approche franco-helvétique** 253
Philippe Billet

L'IDENTIFICATION DES PAYSAGES À PROTÉGER 256

L'INVENTAIRE DES PAYSAGES À PROTÉGER 261

LA PROTECTION JURIDIQUE DES PAYSAGES 264

LA PROTECTION DU REGARDANT CONCEPTEUR DU PAYSAGE 271

CONCLUSION 274

BIBLIOGRAPHIE 276

Chapitre 15 **Trois apports de la Convention de Florence** 277
Alain Lagier

LE PAYSAGE ORDINAIRE 278

LE PAYSAGE ÉVOLUTIF 282

LE RÔLE CENTRAL DES POPULATIONS 285

IDENTITÉ OU GOUVERNANCE ? 288

BIBLIOGRAPHIE 292

pdforall.com

Chapitre 16 **Le projet de paysages, condition de possibilité fédératrice et heuristique d'une Union européenne cosmopolitique** . . . 293
Mario Bédard

UNE UNION EUROPÉENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS 293
Une Europe cosmopolitique 295

POURQUOI PAS UN PROJET DE PAYSAGES ? 297

RÔLE ET FONCTIONS PRINCIPALES D'UN PROJET DE PAYSAGES 299
Les principales fonctions d'un projet de paysages 300

PRIVILÉGIER LE BIEN COMMUN 302
Des fonctions partisanes d'une identité plurielle 303
Des rituels à l'avenant d'une éthique paysagère 304

CONCLUSION 307

BIBLIOGRAPHIE 310

Chapitre 17 **Les enjeux du paysage** 313
Hélène Hatzfeld

UN PROJET POLITIQUE PAR SES FINALITÉS 314

LE PAYSAGE, TENSION ENTRE DES ENJEUX CONTRADICTOIRES 315
Le paysage : expression de choix et de priorités 316
Le paysage, projet politique : à quelles conditions ? 317

LE PAYSAGE DÉPLACE LES LIGNES 319

BIBLIOGRAPHIE 321

Notices biographiques 323

pdforall.com

INTRODUCTION

« HABITER LA TERRE. LE PAYSAGE, UN PROJET POLITIQUE[1] »

Mario Bédard

Le paysage est d'une richesse et d'une actualité telles qu'il semble inépuisable et être de tous les discours traitant aussi bien d'aménagement que d'environnement, de développement que de bien-être. En témoignent la pléthore de colloques et d'auteurs qui l'abordent de mille et une façons, des plus matérielles dès lors qu'il est question de gestion, de bâti ou de propriété aux plus immatérielles qui s'intéressent au sens, au sentiment d'appartenance ou au symbolique, et plus particulièrement ces rencontres

1. Ce chapitre introductif reprend de larges segments de l'argumentaire du colloque du même nom signalé dans l'avant-propos et qui est à l'origine de ce livre. Un argumentaire qui fut conçu en étroite collaboration avec Jacques Bethemont, Hélène Hatzfeld, Odile Marcel et Guy Mercier.

pdforall.com

pluridisciplinaires qui, désireuses d'illustrer sa fécondité et d'approfondir ses polyphonie et polysémie, l'explorent abondamment depuis le début des années 1980[2].

Or, ces études sur le paysage, même si effectuées dans des cadres multidisciplinaires qui proposent au final une somme de regards que l'artifice de leur rassemblement fait se juxtaposer, demeurent généralement menées sur des cours disciplinaires ou théoriques qui, s'ils se reconnaissent et s'apprécient mutuellement comme en témoignent ces nombreuses rencontres, restent dans leur individualité passablement hermétiques aux approches et aux enseignements de l'autre versant. Il y a ainsi d'un côté celui de la géographie, ouvrant par exemple à la sociologie, à l'urbanisme ou à l'aménagement, puis de l'autre celui de la philosophie et de la littérature, œuvrant lui davantage dans une perspective esthétique. Pour nécessaires et fructueux que soient ces deux modes de penser, dire et faire le paysage, et pour révélateurs que soient leurs rapprochements des dernières décennies, l'augmentation et la diversification récentes de la demande sociale de paysage, qu'il s'agisse de conserver des territoires façonnés par l'histoire, de protéger des ressources naturelles ou de valoriser les potentiels enfouis de lieux en déshérence, ont mis en évidence de nouveaux enjeux qu'ils peinent à saisir, et, à plus forte raison, à affronter. Ces nouveaux enjeux sont en effet si amples et si complexes qu'ils commandent aux spécialistes comme aux administrateurs du paysage ou à la société en général de s'ouvrir plus fondamentalement et totalement à l'ensemble des lectures possibles du paysage car, sans cette transdisciplinarité, peu de réponses véritables peuvent y être proposées, et donc pas de réelles solutions aux problématiques contemporaines sociales, environnementales ou territoriales dont témoignent nos actuels paysages.

De façon plus détaillée, le paysage pose aujourd'hui d'une part des enjeux sociétaux d'importance. Ainsi, au su des archétypes et des mythes qu'il évoque, voire qu'il incarne, le paysage offre à des sociétés en perte de repères les fondements d'une identité partagée, ce au-delà de l'histoire et de la géographie de chaque territoire. Il soulève d'autre part des enjeux culturels tout aussi déterminants. Par exemple, en définissant le paysage comme un bien naturel et culturel, la Convention européenne du paysage n'appelle pas seulement à dépasser la distinction traditionnelle entre nature

2. Du nombre, signalons dans le monde francophone les ouvrages collectifs dirigés par Bergues (1995), Berque et Collot (1997), Burgard et Chenet (1999), Chenet et Wieber (1996), Chenet, Collot et Saint-Girons (2001), Dagonet (1982), Marcel (2008, 2006, 2004a, 2004b, 2002, 1989), Mercier, Bédard et Bethemont (2002), Mondana, Panese et Soderström (1992), Poullaouec-Gonidec, Domon et Paquette (2005), Poullaouec-Gonidec, Paquette et Domon (2003), Poullaouec-Gonidec, Gariépy et Lassus (1999), Roger (1999), Roger et Guéry (1991), puis Versteegh (2005).

pdforall.com

et culture ; elle incite aussi à penser le paysage comme production, et donc comme labeur et jugement des êtres humains. Le paysage suscite enfin des enjeux politiques car il est tout à la fois patrimoine et projet d'aménagement, mémoire et invention, source de dissensions ou outil de construction de consensus.

Cela étant, il est temps, selon les divers contributeurs au présent ouvrage, de prendre acte de l'importance et de l'intrication de ces enjeux pour donner au paysage toute sa portée fédératrice de disciplines et d'expériences. Ces enjeux ne peuvent en effet être examinés selon les usuels *modus operandi* de la géographie ou de la philosophie-littérature car ceux-là en appellent non pas de la lecture hybride que peut au mieux générer la poursuite de réflexions empruntant simultanément à ces deux cours parallèles – pour judicieuses et profitables qu'elles soient, rappelons-le –, mais d'une compréhension hybridante, c'est-à-dire fondée sur la recherche de compatibilités entre ces divers univers qui se traduisent, ultimement, par des lectures convergentes, mieux co-constitutives et donc une intelligence foncièrement relationnelle et dynamique dudit paysage.

Les textes ici colligés, réunissant des scientifiques et des praticiens du paysage de multiples horizons (géographie, philosophie, droit, littérature, histoire, arts visuels, architecture, sociologie, etc.) et provenances (Québec, Canada, France, Suisse et autres), qui se sont pour la plupart réunis lors d'un colloque tenu à Lyon à l'automne 2007 ou qui, interpellés par ses prémisses, s'y sont greffés par la suite, ont trouvé dans ces nouveaux enjeux que pose le paysage (ou qui lui sont posés) un thème exceptionnel d'échanges et d'apprentissages. Ces échanges et apprentissages ont par ailleurs été tout spécialement suscités par la demande faite aux auteurs de délaisser un tant soit peu le confort de leur pratique usuelle et d'emprunter à d'autres modes de penser le paysage pour tenter de réfléchir de manière innovatrice, souhaitions-nous, sur l'idée d'un projet de paysage fédérateur des disparités nationales, et dont le Canada offre peut-être un exemple fort à l'Europe.

LE PROJET DE PAYSAGE, FÉDÉRATEUR DE PRATIQUES SOCIOTERRITORIALES ÉTHIQUES ET HEURISTIQUES ?

LE CAS DE L'UNION EUROPÉENNE

La réalisation d'une Union européenne pérenne et harmonieuse repose notamment sur le type d'imaginaire géographique qui l'a instituée et qui préside à sa destinée. Le territoire de l'Europe, son histoire, sa géographie,

pdforall.com

ses origines culturelles sont aujourd'hui largement convoqués, que ce soit à des fins économiques de spécialisation et de mise en réseaux ou à des fins sociopolitiques d'affirmation et de qualification. Les élargissements successifs et la ratification de la Constitution européenne révèlent plus brutalement, par les débats qu'ils suscitent, la fragilité de cet imaginaire d'une unité géographique. L'Union européenne est ainsi confrontée à des difficultés qui en appellent à sa raison d'être.

Contrainte à faire face, pour la première fois, à toute l'ampleur éthique et géopolitique de son choix communautaire, il n'est pas certain que l'Union européenne ne doive pas redéfinir les fondements de son unité territoriale sous peine de disparaître. Or cette redéfinition, sera-t-il débattu, procède de sa capacité, si ce n'est de sa volonté à se doter d'une conscience socioterritoriale et d'une géosymbolique foncièrement européennes. Cet imaginaire tissant une relation entre l'espace, le territoire et la culture est en effet selon nous nécessaire à toute affirmation d'identité. En prenant forme dans un projet de paysage, il déplace les frontières et recompose les assises nationales.

L'exemple du Canada et du Québec

Pour refonder son imaginaire territorial, l'Union européenne ne pourrait-elle s'inspirer du Canada et du Québec ? Davantage marqué par la géographie que par l'histoire, le Canada (comme le Québec, encore que pour ce dernier cela se fasse à une autre échelle et selon un parcours sociohistorique quelque peu distinct quoique irrémédiablement associé à celui de sa contrepartie fédérale) ne propose-t-il pas un projet de paysage comme condition de possibilité d'un savoir habiter où une société peut être une et plurielle ? Né de la crainte d'une annexion par les États-Unis et, en l'absence à la fois d'une histoire commune partagée et d'un tissu social homogène, vivant d'une pluralité ethnoculturelle, le Canada ne doit-il pas son existence à la poursuite d'un imaginaire géographique où nombre de ses paysages agissent comme de véritables référents identitaires individuels et collectifs ? Exemple parmi les exemples, citons la devise du Canada « *a mari usque ad mare* / D'un océan à l'autre », choisie pour illustrer l'immensité et la richesse de ce pays, mais encore pour unir ses maigres populations éparses lors de sa constitution en 1867. Ne repose-t-il donc pas sur une relation à la Nature et à ce qui y est projeté, largement structurante, notamment pour les diverses communautés qui l'habitent ? Ne propose-t-il pas ainsi un fédéralisme « romantico-paysagiste », soit une nouvelle vision politique de nos rapports au territoire dont pourrait s'inspirer l'Union européenne ?

pdforall.com

LES THÈMES INVESTIGUÉS

C'est pour réfléchir à ce postulat d'un projet de paysage comme condition de possibilité de l'Union européenne que les divers auteurs rassemblés dans ce recueil explorent la façon dont un imaginaire paysager peut fonder une unité territoriale, et *de facto* fédérer une pluralité d'histoires, d'intérêts nationaux, d'orientations culturelles. Prenant comme fil conducteur l'exemple du Canada et du Québec, nous souhaitons ouvrir le riche champ d'une comparaison, chercher ce qui, de part et d'autre de l'Atlantique, rapproche ou distingue les fondements et les démarches de construction du paysage en projet fédérateur. Par exemple, en Europe, y a-t-il eu des imaginaires paysagers et quel rôle ont-ils joué dans sa formation politique ?

Mais nous voulons aussi questionner les présupposés même de cette idée et de sa mise en œuvre. Ainsi, qu'est-ce qu'une unité géographique, quels sont ses constituants et quelle signification a-t-elle ? Plus précisément, quelle consistance ou pertinence a-t-elle face aux transversalités mondiales ? Comment des caractéristiques géographiques peuvent-elles être des référents culturels porteurs d'identité ? Dans quels contextes, par quels processus et au moyen de quelles institutions ?

Enfin, ce collectif ne saurait véritablement donner toute leur force aux échanges transatlantiques s'il ne s'emparait de l'actualité des questions posées. Il est par conséquent nécessaire de lever de fausses évidences et d'illustrer en quoi le paysage, et pas seulement le paysage d'exception, participe de notre rapport à la Nature, à la Société, à la Culture, et donc au développement durable, à l'intégration des populations, à l'affirmation d'une communauté. Approfondir ces thèmes, selon nous, c'est se donner les moyens de considérer et d'élaborer la notion de paysage non comme donné mais comme projet, un projet fédérateur face aux enjeux majeurs du monde contemporain.

Et afin d'y parvenir, les thèmes à l'étude seront *i*) la production des références fondatrices des imaginaires paysagers, *ii*) la place de l'être humain dans la production des paysages, *iii*) le projet de paysage à proprement dit, puis *iv*) les politiques comme le droit et la gestion du paysage, que ce soit comme objet ou comme sujet, et donc à titre de projet.

LA PRODUCTION DES RÉFÉRENCES FONDATRICES DES IMAGINAIRES PAYSAGERS

Un premier groupe de textes explorent l'évolution de nos rapports à la nature et au paysage. Réfléchissant sur les conditions afférentes à la production ou à la mutation des référents épistémologiques ou ontologiques constitutifs de nos imaginaires paysagers collectifs ou communautaires,

pdforall.com

ils interrogent la manière comme les intentions grâce auxquelles des sociétés ont façonné des paysages, ont construit des identités culturelles et ont modulé des gestes paysagères fondées sur des modes spécifiques d'intellection de la nature et d'organisation des lieux.

Se référant plus spécialement à Pétrarque et Hegel, Ricard cherche tout d'abord à démontrer que le paysage met en scène depuis des temps lointains une nature mythique à chérir car, alors même qu'il nous précède, nous accompagne et nous survit, il donne un sens à la vie humaine. Une fonction identitaire décuplée de sitôt que nos canons esthétiques à son égard ont largement évolué sous l'influence de la peinture aux XVIIe et XVIIIe siècles et d'un rapport plus moderne, désacralisé, à notre environnement naturel.

Or, pour répandu que soit alors en Occident ce regard à l'endroit du paysage, l'expérience de la nature qu'il promulgue reste, selon Charles et Kalaora, largement façonnée par des visées savantes, esthétisantes, culturalistes ou administratives foncièrement nationales qui nous priveraient de son expérience directe, et qui donc atténueraient sa capacité à nous situer dans le monde. Pour mieux comprendre en quoi ces divergences culturelles peuvent se révéler largement décisives, notamment lorsqu'il est question d'institutions, de lois, etc., ces chercheurs explorent les apports des principaux artisans des regards français (Voltaire, Rousseau, Le Play, Merleau-Ponty) et anglo-saxons (Hooke, Willis et Locke pour le Royaume-Uni, puis Emerson, Thoreau et Marsh pour les États-Unis) quant à notre rapport à la nature.

S'intéressant comme Ricard à la vocation identitaire du paysage, mais aussi comme Charles et Kalaora aux diverses cultures paysagères sévissant en Europe, Walter compare l'apport du paysage, comme lien patrimonial, dans la construction politique et culturelle des identités nationales au XIXe siècle, puis dans l'élaboration d'une identité continentale et donc d'une européanité nouvelle. Plus précisément, il interpelle les éventuelles vertus cosmopolitiques du paysage alors qu'il questionne la possibilité d'un paysage transnational fédérateur d'une Union européenne qui chercherait ainsi à passer à la vitesse supérieure.

Bravard s'interroge lui quant aux causes et conséquences socio-territoriales de l'évolution de la vocation référentielle de certains paysages. Les Gorges de l'Ardèche, haut-lieu touristique à la fin du XIXe siècle, proposait alors des paysages évoquant explicitement l'Antiquité biblique et grecque. Des gorges qui, depuis, seraient devenues l'archétype du canyon écologique et sportif. Or, cette conversion référentielle témoigne-t-elle d'une réappropriation du paysage par et pour les résidants du lieu ou plutôt

pdforall.com

d'une fonction toujours extrinsèque, et donc d'une vocation non plus tant historico-identitaire européanisante que récréotouristique a-territorialisée ? Plus encore, cette réaffectation contribue-t-elle aux actuels conflits entre les deux conceptions de l'environnement qui s'y affrontent, soit la protection ou la valorisation par le tourisme de masse d'un site exceptionnel ?

Paradis reprend ce questionnement quant aux acteurs et destinataires de la vocation référentielle du paysage, cette fois dans le cadre du territoire des Hautes-Corbières. Désireuse d'illustrer que ses paysages sont vecteur d'un projet qui concourt à l'affirmation de l'identité locale, elle dégage, alors même qu'on y assiste à une recomposition territoriale et à un certain renouveau local redynamisant son passé, son présent et son futur, lesquels parmi ses héritages cathare, pastoral et viticole sont encore vivants, et plus précisément lesquels sont réinvestis pour valoriser les milieux et modes de vie locaux ou pour y attirer un tourisme en mal d'exotisme.

La place de l'être humain dans la production des paysages

Le deuxième groupe de textes se penchent ensuite sur les médiations poétiques par lesquelles un paysage, ainsi transcendé, propose des images qui révèlent ou magnifient son potentiel référentiel, des images qui dès lors favoriseraient le partage d'identités, si ce n'est leur approfondissement.

Salmon et Baillargeon, par le truchement d'échanges épistolaires, explorent les tensions entre les imaginaires paysagers et les réalités vécues, ce telles qu'elles se révèlent au regard du visiteur et plus particulièrement du photographe. Qu'il soit européen, canadien ou autre, cet imaginaire projette sur le territoire des mythes sociaux, des reconstructions historiques, des valeurs perdues. Tant et si bien, est-il argué, qu'il constitue non seulement un filtre à travers lequel appréhender le paysage, mais aussi un artefact grâce auquel on peut imposer des réalités et des perceptions fabriquées, notamment quant à la place et au rôle de l'être humain dans la nature.

Paquet examine à leur suite les actions coïncidentes et les effets prolongés de la transmission des images photographiques de la construction des lignes ferroviaires fédérant le Canada alors naissant par-delà ses distances, les rigueurs de son climat et l'âpreté de sa topographie. Plus spécifiquement, elle illustre l'importance de la mobilité de ces images pour édifier une symbolique paysagère forte, puis le rôle structurant des récits photographiques ainsi proposés dans la construction d'un paysage typiquement canadien, un paysage depuis curieusement immuable dans sa perception comme dans sa représentation.

pdforall.com

S'il est apparemment facile de circonscrire le rôle de l'humain dans le modelage physique des paysages, puis de reconnaître l'apport des peintres paysagistes dans le raffinement des points de vue, il demeure plus ardu de saisir la contribution des littéraires dans la configuration de l'imaginaire paysager. Grâce à l'analyse de l'œuvre nouvellière de Roland Bourneuf, Lahaie cherche à montrer le rôle de la littérature dans la formation-déformation de notre regard et surtout de notre intelligence. Elle met notamment en lumière que l'œuvre littéraire propose une irréductible expérience du paysage, même s'il est souvent peu aisé d'en transmettre l'essence, foncièrement indicible. Mais qu'importe, souligne-t-elle, car les paysages de mots que la littérature esquisse contribuent à produire ou à façonner les paysages réels.

Le projet de paysage : enjeux et limites

Le troisième bloc de textes, sur un mode parfois polémique, interrogent aussi bien la notion de paysage que l'idée ou les conditions d'un projet de paysage. Ils se demandent notamment si le projet de paysage est à situer entre l'aménagement du territoire et l'innovation culturelle, s'il peut ou doit bousculer nos savoir-faire, savoir-penser et savoir-dire, enfin comment il prend sens pour une diversité d'acteurs.

Attendu que pour lui tout paysage relève de choix politiques et que si le paysage change il ne meurt pas, Bethemont propose une analyse qui, à partir de cas types lointains ou récents d'un peu partout dans le monde, dégage les actuelles dynamiques paysagères et leurs conséquences, notamment eu égard aux temps du paysage comme aux milieux et modes de vie de demain. S'intéressant tant aux continuités qu'aux ruptures paysagères, il réfléchit sur les tenants et aboutissants géographiques, techniques ou culturels de la mise en place des divers modèles et politiques du paysage qui rythment les rapports Homme/Nature.

Pour Mercier, il n'est pas tant nécessaire d'inventorier les différentes définitions du terme que de saisir pourquoi la science du paysage et la politique paysagère ne conçoivent pas le paysage, à maints égards, de la même manière. On découvre alors que sa prodigalité définitoire, si elle peut heurter le sens commun, paralyser l'action et brouiller l'analyse, est une dimension essentielle et le prix à payer pour préserver l'héritage artistique du paysage qui, au final, n'est pas le territoire et se prête dès lors peut-être fort mal à tout aménagement et, qui sait, à tout projet. Et comment pourrait-il en être autrement alors que la fonction contemporaine du paysage serait d'émouvoir pour adoucir la perte, sinon pour redonner une grandeur à nos existences ?

pdforall.com

Inscrivant eux aussi la notion de paysage dans la diversité géographique, la pluralité culturelle et la création artistique, Bertrand et Lelli argumentent que si les représentations jouent un rôle essentiel, elles ne suffisent pas à rendre compte d'un paysage. Quand il est question de territoire et de développement, le paysage doit en effet composer avec des faits matériels, tout particulièrement des faits de nature. C'est pourquoi il y aurait aujourd'hui nécessité de revenir sur les fondements multiples et convergents du paysage. Ce n'est qu'ensuite, observent-ils, qu'on pourra bâtir des projets territoriaux enracinés dans une pragmatique paysagère.

L'évolution des sensibilités envers les dimensions qualitatives du territoire soulève, selon Paquette, Gagnon et Poullaouec-Gonidec, des enjeux majeurs quant à sa protection, sa gestion et son développement. Considérant la complexité et la transversalité de ces préoccupations, compte tenu également de la nature, de la portée puis de la diversité des actions qu'implique le projet social de paysage, les auteurs soutiennent qu'il ne peut se réduire à la seule volonté d'architecturer l'espace, voire à la simple mise en œuvre de démarches territoriales normatives ou instrumentales. De là la nécessité de définir les conditions de cohérence du projet de paysage, au plan physico-spatial, socioculturel et sociopolitique, comme modalité structurante des logiques d'action qui le motivent.

Les politiques, le droit et la gestion du paysage

Le quatrième et dernier groupe de textes soupèsent, quant à eux, la nature et les composantes du projet de paysage. S'intéressant aux instances (associatives, gouvernementales, populaires ?), aux concertations (modalités, ambitions ?), aux imaginations (individuelles, communautaires, collectives ?) puis aux lois (locales, régionales, internationales ?) pouvant être élaborées ou mises en œuvre à des fins de projets de paysage, ils explorent plus spécialement les conditions institutionnelles, politiques et paradigmatiques grâce auxquelles un projet de paysage peut avoir une portée fédératrice.

Marcel soutient ainsi que l'adoption de la Convention européenne du paysage participe de choix prospectifs et atteste d'une prise en compte assez largement partagée d'exigences sociétales, pratiques voire politiques pour demain. Le texte aborde ces expériences et ces attentes à partir d'une réflexion sur les origines et moyens du renouvellement des pratiques sociétales françaises autour de la notion de paysage, puis sur les diverses opérations « paysagères » effectuées par l'association La Compagnie du Paysage, un groupe français qui tente de jeter des ponts entre les catégories

pdforall.com

sociales et professionnelles pour renouveler et actualiser les modes de compréhension et d'action du local à partir d'expériences participatives du paysage.

Immatériel puisque réalité qui n'existe que par le regard et protégé comme tel, intellectuel puisque constituant une réalité culturelle et un marqueur des activités socioéconomiques exercées sur un territoire, puis vécu comme une universalité devant être appréhendée globalement, le paysage bénéficie pourtant surtout de multiples protections légales liées à ses réalités plus matérielles, comme les arbres pour un paysage forestier, ou celle de ses fonctions écologiques pour une réserve de biodiversité. Or, démontre Billet à partir d'une étude comparative des droits s'appliquant au paysage en France et en Suisse, la difficulté de sa protection provient de ce qu'il ne constitue pas qu'une chose fongible, et que les atteintes l'affectant ne peuvent être compensées par la substitution d'un autre paysage.

La Convention européenne du paysage, à une autre échelle, innove de façon importante par rapport aux politiques publiques en vigueur, et à l'acception habituelle du concept de paysage dans nos sociétés. Parmi ces principaux apports, Lagier illustre l'importance du paysage ordinaire comme partie prenante des milieux et modes d'être collectifs des populations habitantes. Sous un autre registre que Bethemont, il fait également valoir la nécessité de considérer les paysages comme vivants et donc évolutifs, tant et si bien qu'ils doivent être l'objet d'une stratégie tripartite de protection, de gestion et d'aménagement, notamment pour anticiper sur les nouveaux besoins sociaux. Enfin, il explore le rôle central des populations face à ces paysages et à cette stratégie, attendu que pour la Convention les communautés et individus ont droit au paysage, lieu de la démocratie participative.

Intéressé par les référents géographiques de la condition habitante européenne, Bédard explore la thèse que pour parachever sa construction et pour relancer son idéal communautaire, l'Union européenne doit mobiliser les populations et les imaginations au sein d'un projet de paysages. Participant d'un imaginaire socioterritorial surdéterminant la Convention européenne du paysage et les schémas d'aménagement, ce projet, démontre-t-il, devrait lui permettre de donner davantage sa pleine mesure éthique et esthétique. Alors qu'il contribuerait à l'appropriation et à la qualification d'un territoire spécifiquement européen, y est débattue l'idée que pareil projet de paysages pourrait doter les Européens d'un espace de vie commun et d'une géosymbolique où se reconnaître et se ressourcer.

pdforall.com

En devenant un enjeu potentiel de tout lieu, le paysage révèle, somme toute, les incertitudes de notre monde postmoderne. Il devient à la fois mode d'expression d'une quête d'identité et d'un savoir habiter la Terre renouvelé, puis enjeu de finalités apparemment contradictoires, simultanément environnementales, sociales, économiques. C'est d'abord en cela, souligne Hatzfeld, qu'il est un projet politique. Mais il ne peut jouer de rôle fédérateur et devenir un bien commun que si certaines conditions de conception, d'éducation et de droit sont remplies ; que si encore la question des rôles et des légitimités aménagistes est posée. Le paysage est donc aussi un projet politique en ceci qu'il appelle à redéfinir la pratique de la démocratie et de la citoyenneté, ce dans une perspective qui dépasse les différences d'échelles ou de regards pour mettre en évidence ce qui les relie, les (ré)unit.

⁂

Rappelons, en guise de conclusion à ce chapitre liminaire et dans la foulée de l'invitation faite par Hatzfeld à l'avènement d'une logique d'intégration différenciée, que cette idée d'un projet de paysage fédérateur se veut aussi l'amorce (si ce n'est notre humble contribution) d'un autre projet, transdisciplinaire celui-là, où il ne s'agit ni de développer une théorie du paysage ni de dresser un état des lieux, ces points étant acquis ou supposés tels. L'objectif de ce projet transdisciplinaire, et donc de ce collectif, est bien plus d'opérer les rapprochements souhaitables en matière de langages et d'approches tant conceptuelles que théoriques voire méthodologiques pour développer et nourrir une intelligence paysagère commune, largement sollicitée par la complexité dudit paysage mais encore par les diverses métamorphoses ou interrogations qui affectent aujourd'hui tout particulièrement notre condition habitante. Peut-être en résultera-t-il une plus grande sagesse socioterritoriale…

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BERGUES, M. *et al*. (dir.) (1995). *Paysage au pluriel – Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

BERQUE, A. et M. COLLOT (dir.) (1997). *Les enjeux du paysage,* Bruxelles, Ousia.

BURGARD, C. et F. CHENET (dir.) (1999). *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages. Actes du colloque de Valence*, Lyon, La passe du vent.

CHENET, F., M. COLLOT et B. SAINT-GIRONS (dir.) (2001). *Le paysage. État des lieux,* Bruxelles, Ousia.

CHENET, F. et J.C. WIEBER (dir.) (1996). *Le paysage et ses grilles*, Paris, L'Harmattan.

DAGONET, F. (dir.) (1982). *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage – Actes du colloque de Lyon*, Seyssel, Champ Vallon, coll. «Milieux».

MARCEL, O. (2008). *Paysage visible, paysage invisible. La construction poétique du lieu*, Seyssel, Champ Vallon, Cahiers de la Compagnie du Paysage, 5.

MARCEL, O. (dir.) (2006). *Paysages modes d'emploi – Pour une histoire des cultures de l'aménagement,* Seyssel, Champ Vallon, Cahiers de la Compagnie du Paysage, 4.

MARCEL, O. (dir.) (2004a). *Bocage, regards croisés*, Seyssel, Champ Vallon, Cahiers de la Compagnie du Paysage, 2.

MARCEL, O. (dir.) (2004b). *Le défi du paysage – Un projet pour l'agriculture,* Seyssel, Champ Vallon, Cahiers de la Compagnie du Paysage, 3.

MARCEL, O. (dir.) (2002). *Territoire du bocage, un paysage à lire*, Seyssel, Champ Vallon, Cahiers de la Compagnie du Paysage, 1.

MARCEL, O. (dir.) (1989). *Composer le paysage. Constructions et crise de l'espace*, Seyssel, Champ Vallon.

MERCIER, G., M. BÉDARD et J. BETHEMONT (dir.) (2002). *Le paysage par-delà la norme – Questions, opinions, débats*, numéro spécial, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, p. 129.

MONDANA, L., F. PANESE et O. SODERSTRÖM (dir.) (1992). *Paysage et crise de la lisibilité – Actes du colloque international de Lausanne*, Lausanne, Institut de géographie.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., G. DOMON et S. PAQUETTE (dir.) (2005). *Paysages en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., S. PAQUETTE et G. DOMON (dir.) (2003). *Les temps du paysage*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., M. GARIÉPY et B. LASSUS (dir.) (1999). *Le paysage, territoire d'inventions*, Montréal et Paris, L'Harmattan.

ROGER, A. (dir.) (1999). *La théorie du paysage en France, 1974-1994,* Seyssel, Champ Vallon.

ROGER, A. et F. GUÉRY (dir.) (1991). *Maîtres et protecteurs de la nature,* Seyssel, Champ Vallon.

VERSTEEGH, P. (dir.) (2005). *Méandres. Penser le paysage urbain*, Genève, Presses polytechniques et universitaires romandes, Architecture essais.

pdforall.com

PARTIE

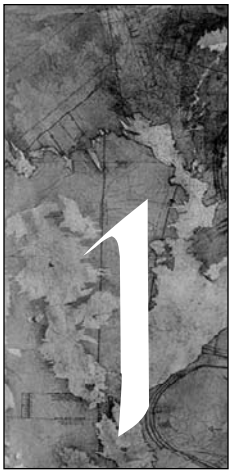

1

LA PRODUCTION DE RÉFÉRENCES FONDATRICES DES IMAGINAIRES PAYSAGERS

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

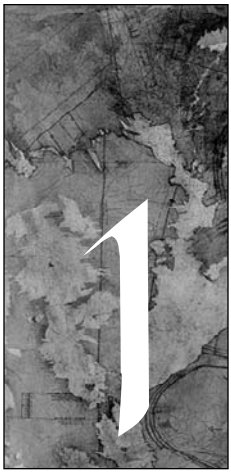

LE PAYSAGE, ENTRE MYTHE ET VISAGE DU PAYS

Marie-Andrée Ricard

L'objectif de cet article est de proposer une compréhension philosophique du paysage et de tenter, à partir de là, de répondre à la question de son habitation. L'approche adoptée sera double. Elle sera historique, d'une part, car nous examinerons les lectures philosophiques les plus importantes du paysage, pour en arriver à critiquer l'esthétisme caractéristique des positions contemporaines ; elle sera phénoménologique, d'autre part et avant tout, en raison de l'affinité entre le paysage et la phénoménologie[1]. D'un côté, la phénoménologie se définit comme une science des phénomènes, c'est-à-dire, littéralement, de ce qui se montre, de ce qui apparaît à une conscience. De l'autre, le paysage est d'évidence quelque chose qui se montre, qui apparaît, dès qu'on l'appréhende. Le fait d'apparaître semble

1. À propos de cette affinité, on consultera l'ouvrage remarquable de Besse (2000), notamment p. 115 sq.

pdforall.com

faire partie de sa nature. C'est pourquoi, en guise de point de départ, je voudrais exposer la manière dont il m'est apparu, au seuil même de ma réflexion.

Le paysage s'est d'abord imposé à moi d'une manière qu'on pourrait qualifier de subjective. Il m'a semblé, en effet, se démarquer d'autres objets de connaissance en ce qu'il renvoie irrésistiblement celui qui l'interroge à son propre vécu[2]. J'ai ainsi remarqué que les penseurs du paysage consultés en venaient tous, à un moment ou l'autre, soit à évoquer le paysage de leur enfance[3], soit à rechercher, à tout le moins, son expérience historique initiale[4]. En ce qui me concerne, j'étais rappelée immédiatement soit au paysage chéri, même si pas particulièrement beau, de mon enfance, soit au témoignage d'autres qui, sans hésiter, élevaient leur « pays » au rang de plus beau du monde. Et par pays, ils entendaient avant tout le paysage fait de sable, de roche, de forêt ou d'eau, de soleil ou de pluie, d'hiver ou d'été qui le caractérisaient. J'en arrivais dès lors à la conclusion que le paysage relève davantage du temps que de l'espace, non au titre d'un lieu de mémoire (bien que ce recoupement soit possible), mais en qualité de repère mémoriel, voire immémorial, invitant par conséquent à la nostalgie, ou encore à son envers, au dégoût qui se rencontre aussi parfois[5].

Du point de vue objectif, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le paysage s'est imposé comme quelque chose d'apparent, qui se signale par son apparence. Cependant, ce caractère apparent ne me semblait pas coïncider aussitôt avec ce que la plupart, spécialistes ou non, assimilent à de la beauté[6]. D'après la majorité, pour le dire un peu simplement, un paysage, c'est un beau paysage, un site remarquable. Or, pour en revenir au paysage de mon enfance, celui-ci n'était pas particulièrement beau. Nul n'aurait songé à en tirer une carte postale. Il participait du reste beaucoup

2. L'analyse de l'expérience vécue, dans laquelle l'apparaître de quelque chose se recueille, forme précisément le point de départ de la phénoménologie. Comme l'indique Husserl, le fondateur de cette discipline, « [l]e début c'est l'expérience pure et, pour ainsi dire, muette encore, qu'il s'agit d'amener à l'expression pure de son propre sens. » Husserl (1996), §16, p. 73-74.
3. Voir, par exemple, Cauquelin (2004), p. 11 sq. ; Roger (1997), p. 185 note 1 ; Schama (1999), p. 31.
4. Sur cette enfance du paysage, voir Besse (2000) ; Ritter (1997) ; Roger (1997), p. 64 sq.
5. Par exemple, Stendhal écrivait : « Je ne sens pas du tout le charme de ma patrie, j'ai pour le lieu où je suis né une répugnance qui va jusqu'au dégoût physique (le mal de mer). Milan a été pour moi de 1800 à 1821 le lieu où j'ai constamment désiré d'habiter. » Stendhal (1981), p. 412. Par ailleurs, pour un exemple fameux du caractère immémorial d'un paysage, on se reportera à la description de la Tamise par laquelle débute *Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad.
6. Rappelons la définition canonique que Platon donne de la beauté comme « ce qui se manifeste avec le plus d'éclat et ce qui suscite le plus d'amour ». Platon (1989), 250d, p. 124-125.

pdforall.com

plus de la nature que de la culture, prise au sens élevé du terme. J'ignorais alors presque tout de la peinture et de la littérature. La naturalité de ce paysage n'en faisait pas pour autant un simple environnement, si, comme le mot le dit, l'environnement dénomme ce qui environne, ce qui se trouve alentour, constitue un « cadre[7] ». J'avais au contraire l'impression de faire partie du paysage, comme s'il était un centre qui diffusait, pour ainsi dire, partout et pour tous les sens. Le paysage était habité et passait même plutôt, de ce fait, inaperçu.

Qu'est-ce donc alors que le paysage ? D'après les deux résultats quelque peu déroutants obtenus jusqu'ici, un repère mémoriel et un « milieu », une entité ayant donc trait au temps et à l'espace. Toutefois, ce temps et cet espace ne se confondent pas totalement avec des étendues abstraites et mesurables, localisables dans le cours linéaire de l'histoire ou sur une carte. En fait, leur nature les apparente davantage au mythe. Tout comme le mythe, d'abord, *le paysage se situe entre la réalité et la fiction*, entre la chose physique, autrement dit, et sa représentation[8]. Cette ambiguïté n'est sans doute pas étrangère à la multitude de définitions qu'en proposent les diverses sciences humaines, ni non plus au malencontreux clivage de ces dernières en théories physicalistes et culturalistes[9]. Tout comme le mythe, en outre, *le paysage exprime une origine*. Il apparaît sauvage, intact, originel, et ce, même en dépit de la pleine conscience de sa médiation par le travail et l'esprit humains. Cette originarité se présente avant tout sous la forme de la *nature*, bien sûr, mais aussi d'un véritable *pays*, c'est-à-dire d'un chez-soi, ou encore d'une *fusion des deux*, particulièrement périlleuse[10].

Cela dit, y a-t-il un sens à maintenir cette ambiguïté et cette originarité du paysage ? Ne risque-t-on pas alors de le faire basculer dans le mythe, le terme compris de manière négative et restreinte cette fois comme une

7. Sur cette notion de naturalité, voir Lecomte (1999).
8. Voir Brunon (2006), p. 2.
9. Voir à ce sujet entre autres Besse (2000).
10. On peut prendre pour exemple d'une telle fusion l'identification de la Germanie avec la forêt qu'a opérée le national-socialisme et qu'a analysée avec finesse Schama (1999), p. 89 sq. Il convient de souligner ici que Schama rapproche lui aussi le paysage du mythe. Il comprend toutefois ce dernier uniquement comme un élément culturel (artistique ou historique) qui entre dans la production du paysage et qui s'identifie en gros à une mémoire. C'est la méconnaissance de cette médiation par la mémoire qui créerait, selon lui, l'illusion d'un paysage sauvage, naturel ou originaire, qui alimenterait à son tour la création d'identités nationales (voir p. 22). Malgré l'intérêt de sa lecture et de sa critique à l'endroit des positions naturalistes par rapport au paysage, Schama considère selon nous la mémoire *unilatéralement* comme une construction de l'esprit et la coupe ainsi de son rapport à ce qui, en elle, dépasse cette construction, soit l'« origine ». Ce point sera abordé plus loin.

pdforall.com

illusion ou, au mieux, un pur artifice ? Pour répondre à ces questions et confronter ces premiers résultats, examinons deux lectures philosophiques marquantes du paysage.

LE PAYSAGE COMME NATURE ESTHÉTISÉE

Il convient de se tourner d'abord vers la lecture « à tous égards fondatrice » (Besse, 2000, p. 14) que Ritter, au début des années 1960, a faite du célèbre récit que Pétrarque a transmis de son ascension du mont Ventoux, le 26 avril 1335. Non seulement Ritter a montré que la première expérience du paysage remonte à cette ascension, mais surtout que cette expérience a revêtu un sens encore déterminant pour nous, un sens esthétique en l'occurrence[11].

Au tout début de sa lettre, le poète italien alors en exil confie que, s'il a entrepris ce voyage, c'est « mû par le seul désir de voir un lieu réputé pour sa hauteur » (Pétrarque cité dans Ritter, 1997, p. 36). Ritter signale que cet intérêt est neuf, du jamais vu, tant d'un point de vue historique que théorique. D'une part, à cette époque, les populations agrestes vivant sur ses flancs n'éprouvent pour la montagne qu'horreur ou répulsion[12]. D'autre part, le désir de voir avait jusqu'alors été associé à la *theoria*, à la connaissance contemplative du cosmos, une connaissance porteuse de félicité parce que permettant de participer à cet ordre transcendant le fini et donc divin. Or, par son désir de contempler un lieu sensible uniquement pour lui-même, Pétrarque s'éloignerait de cette tradition au profit de ce que nous rangeons aujourd'hui sous la rubrique d'une expérience esthétique. Telle que Kant la définira au XVIIIe siècle, en effet, l'expérience esthétique se caractérise par la contemplation désintéressée de l'apparence des choses et s'accompagne nécessairement d'un sentiment de plaisir ou de déplaisir. Désintéressé ne veut pas dire ici indifférent, mais bien indépendant de tout intérêt pratique. Justement, si les paysans n'éprouvent aucun attrait pour la montagne, c'est qu'ils n'arrivent pas à la regarder indépendamment de leur intérêt pour la survie[13].

11. Pour une lecture opposée, voir Roger (1997), p. 83-84. Roger ne reconnaît pas cette modernité de Pétrarque, qu'il juge un cas trop isolé et ambigu pour être représentatif, sans toutefois prendre en compte l'analyse de Ritter. Conformément à sa position « artialiste », l'origine du paysage de montagne remonterait selon lui uniquement au XVIIIe siècle, soit à sa naissance en peinture. Nous critiquerons cette opinion plus loin.
12. Pétrarque rapporte lui-même que le seul individu rencontré à en avoir jamais osé l'ascension tentera de l'en dissuader chaudement. Voir Ritter, *Ibid.*, p. 47 et 49.
13. Kant évoquait dans le même sens ce « brave paysan savoyard, au demeurant sensé, [qui] traitait sans réserve de fous les amateurs de glaciers… » (1985, §29, p. 1036).

pdforall.com

La façon dont Pétrarque décrit sa première impression du sommet atteste qu'il s'agit bel et bien d'une expérience de cette sorte. « [F]rappé de stupeur » (Pétrarque cité dans Ritter, 1997, p. 46), écrit-il, il s'abandonne tout entier à la jouissance du spectacle grandiose qui s'offre à sa vue. Voilà, selon Ritter, la naissance du paysage :

> Le paysage, c'est la nature esthétiquement présente, se montrant à un être qui la contemple en éprouvant des sentiments. Les champs qui s'étendent aux portes de la ville, le fleuve qui marque une frontière, qui sert de voie commerciale […] les montagnes et les steppes des pâtres et des caravaniers […] ne sont pas, comme tels, des paysages. Ils ne le deviennent que pour l'homme qui se tourne vers eux pour jouir librement de leur spectacle et pour être lui-même au sein de la nature, sans poursuivre de finalités pratiques (Ritter 1997, p. 49).

Remarquons en passant qu'il est possible de dégager de cet extrait tous les éléments sur lesquels se fondent les conceptions artificialistes contemporaines du paysage.

Premièrement, le paysage est une représentation esthétique. Seule la manière d'envisager l'expérience esthétique variera d'un auteur à l'autre, selon que l'accent sera davantage mis sur la réceptivité (l'expérience contemplative, comme chez Pétrarque) ou sur la production artistique (de manière emblématique chez Roger). En général, on peut observer que plus l'expérience esthétique du paysage est rapprochée du pôle de la production, et plus la part attribuée à la nature dans cette représentation diminue[14]. Deuxièmement, la nature en elle-même n'est rien de beau. Elle se réduit au matériau brut, chaotique, informe de l'expérience[15], ou encore à l'« étendue sans nom » (Rougerie et Beroutchachvili, 1991, p. 126)[16] qui entre dans la composition du paysage. Troisièmement, cette composition tient uniquement au regard, à la vision[17]. En envisageant les choses à distance, de préférence d'en haut, le regard opère un cadrage à la faveur duquel le paysage émerge tel un tableau. Quatrièmement, enfin, le paysage est distinct du pays. Ce dernier est dépouillé de toute valeur esthétique, parce que confiné au lieu où nous poursuivons nos intérêts pratiques. L'erreur d'identifier le paysage au pays reviendrait ainsi au paysan[18].

14. Au sujet de cette part de la nature, encore importante dans la définition mi-phénoménologique mi-esthétique du paysage forgée ici par Ritter, voir Cauquelin (2004), p. 32-33.
15. Voir Roger (1997), p. 17, 31 et 36 et Schama (1999), p. 16.
16. Cette expression vise l'absence de langage de la nature.
17. « … rendons justice à l'œil humain, car c'est son regard qui fait toute la différence entre la matière brute et le paysage. » Schama (1999), p. 16. Concernant ce thème de la composition, consulter aussi Roger (1997), p. 17, 38, 41 et 42.
18. Sur ce point, sur lequel nous reviendrons, voir Roger (1997), p. 25 et 93.

pdforall.com

Reste que l'expérience de Pétrarque ne se limite pas tout à fait à ce cadre esthétique qui consacre la dualité moderne du sujet et de l'objet. D'ailleurs, dans le passage précédemment cité, Ritter insiste lui-même sur une autre finalité que celle de la jouissance esthétique, à savoir celle « d'être soi-même au sein de la nature » (1997, p. 49). Sans pouvoir retracer ici en détail le chemin qui le mène à cette autre finalité, nous pouvons résumer son argument comme suit : la perception esthétique du paysage a aujourd'hui pour fonction de compenser la vision objectivante et abstraite de la nature qui procède de la science mathématico-physique moderne. En nous restituant le ciel et la terre, pour ainsi dire, ce type de perception maintiendrait une vision humaine du monde et une participation affective à celui-ci. Le paysage, conclut Ritter, « c'est la totalité de la nature appartenant au « monde ptoléméen », à l'existence des hommes » (1997, p. 73)[19].

Il faut reconnaître à Ritter le mérite d'avoir fait valoir que l'expérience du paysage a aujourd'hui pour enjeu ultime la vie humaine, notre manière d'être au monde. Cependant, sa lecture reste finalement trop prisonnière du cadre de la conscience esthétique moderne pour être en mesure de rendre compte de cet enjeu de manière satisfaisante ainsi que de sa présence au cœur même de l'expérience de Pétrarque. Partant, on peut lui adresser les objections suivantes :

- En forçant à peine le trait, on peut dire qu'elle limite l'expérience du paysage à une promenade le dimanche dans une réserve ou un parc naturel.
- Elle admet sans plus la séparation moderne entre la connaissance et l'art, et, parallèlement, entre le monde de la science et celui de la vie. Cette séparation rend pourtant l'expérience esthétique accessoire.
- Elle s'éloigne de l'expérience de Pétrarque, car ce dernier ne se retrouve justement pas au sein de la nature, contrairement à ce que fera plus tard Rousseau, instituant par là la sensibilité romantique à la nature[20]. L'expérience du paysage signifie au contraire pour Pétrarque un profond dépaysement qui, comme nous le verrons tout de suite, ne s'explique pas uniquement par une chute en arrière, dans le regard théorique, comme le prétend Ritter.

19. Cette affirmation s'inscrit cette fois nettement dans une perspective phénoménologique. À l'opposé du monde copernicien de la science, le monde ptoléméen désigne en effet le monde de la perception ordinaire, le monde de la vie, dont Husserl (1989) rappelait qu'il constitue l'élément dont la science puise son sens.
20. Voir Besse (2000), p. 21-22.

pdforall.com

Le plaisir pris au spectacle qui s'offre à lui se transforme en effet bientôt en une vive nostalgie. De là-haut, son Italie natale semble toute proche. Cette vision de l'espace a tôt fait de le plonger dans son passé, mettant en branle un mouvement de rentrée en soi qui atteint son apogée lorsque, ouvrant au hasard les *Confessions* de Saint Augustin qu'il porte toujours avec lui, Pétrarque tombe sur ce passage qui revêt à ses yeux valeur de prophétie : « Et les hommes vont admirer les cimes des monts, les vagues de la mer, le vaste cours des fleuves, le circuit de l'Océan et le mouvement des astres, et ils s'oublient eux-mêmes » (Pétrarque cité dans Ritter, 1997, p. 50).

Le poète se repent alors de sa curiosité pour les choses mondaines, de son plaisir et de sa nostalgie. On pourrait tenir cette issue pour désastreuse eu égard au paysage. Mais cela n'est le cas que si on ne le considère qu'extérieurement, comme un objet esthétique, un pur spectacle. Plus profondément, si le paysage acquiert une telle importance pour Pétrarque, c'est qu'il le révèle à lui-même comme un être terrestre, trop terrestre, en l'occurrence. Il a cru un instant y trouver un pays.

HEGEL ET LE PAYSAGE HOLLANDAIS

Nous venons de constater que le paysage s'avère intimement uni au sens de la vie humaine : ce que nous sommes et la manière dont nous sommes à la Terre (ou n'en sommes pas, comme en témoigne l'ambivalence de Pétrarque) sont inséparables l'un de l'autre. Pour préciser cette nature du paysage que nous qualifions d'emblée d'identitaire, il convient de nous tourner cette fois vers l'interprétation que Hegel a donnée, dans les années 1820, de la peinture de genre hollandaise en laquelle le paysage vient pour la première fois à l'avant-plan. Une prise en compte de la question de la peinture s'impose au demeurant, puisque son apport se trouve aussi au centre des réflexions philosophiques paysagistes contemporaines, sans que celles-ci retiennent toutefois cette signification identitaire du paysage sur laquelle Hegel met quant à lui l'accent.

Il est significatif que les réflexions philosophiques contemporaines adoptent un point de vue formel, comparable à celui de Ritter. Malgré son hésitation entre une conception phénoménologique et une conception esthétique de l'apparence, ce dernier, rappelons-nous, finissait par définir le paysage comme la présentation esthétique de la nature. De là à l'idée que la peinture a non seulement joué un rôle majeur dans l'établissement de cette forme, mais qu'elle est même à l'origine du paysage, il n'y a qu'un pas qu'on n'a pas tardé à franchir. L'invention de la forme perspective en Occident aurait été à cet effet décisive : en opérant une mise à distance et

pdforall.com

un cadrage, celle-ci créait ni plus ni moins que les conditions du paysage. Roger va ainsi jusqu'à assimiler le paysage à la peinture, décrétant que la montagne Sainte-Victoire est un Cézanne[21].

L'influence de la peinture (sans parler de celle de la photographie) sur notre perception du paysage ne saurait être mise en doute. Il est notoire, par exemple, que la peinture romantique des hautes montagnes a contribué à rendre celles-ci plus attrayantes qu'au temps de Pétrarque. Néanmoins, considérer le paysage comme une pure invention de la peinture, comme un tableau que l'on peint ou que l'on projette ensuite sur les choses, nous semble exagéré. Cette réduction formaliste entraîne avec elle plusieurs problèmes. Premièrement, elle a le défaut d'occulter ou de minimiser le fait que le mot « paysage » n'a pas d'abord référé au contexte de la peinture, mais a plutôt désigné le pays. Deuxièmement, elle ne parvient pas à expliquer de manière satisfaisante pourquoi, si le paysage est une invention de la perspective, la peinture de paysage a surgi chez les Flamands et non chez les Italiens, à qui l'on doit pourtant l'invention de la perspective, en plus du goût pour le paysage champêtre[22]. Sa relève par la photographie n'explique pas non plus suffisamment pourquoi, alors que notre intérêt pour le paysage et sa préservation va croissant, la peinture s'est généralement détournée du paysage au XXe siècle. Quatrièmement, enfin, elle ignore que de nombreux peintres, tel Cézanne justement, cherchent à communier avec la nature, et non à la façonner de l'extérieur[23].

Un des intérêts de l'esthétique hégélienne réside dans son opposition à ce formalisme, bien qu'elle borne elle aussi le beau à une production de l'esprit. Pour Hegel, en un mot, le domaine de la beauté correspond proprement à celui de l'art. Le rôle des œuvres consiste à exprimer l'esprit, c'est-à-dire la conscience de soi d'une époque et d'un peuple. De façon ultime, l'être humain produit des œuvres d'art pour se reconnaître lui-même, et ce, jusque dans ce qui n'est pas lui, à savoir, au premier chef, la nature.

On croirait retrouver ici l'autre versant, moins formaliste, de la thèse de Ritter en vertu de laquelle l'expérience du paysage a pour finalité de se retrouver soi-même dans la nature. Or, selon Hegel, c'est exactement

21. C'est, écrit-il « précisément au *génie* de Cézanne que nous devons la Sainte-Victoire […], son artialisation de pays en paysage. » (Roger 1997, p. 22).
22. Voir la référence répétée, chez les commentateurs, au témoignage célèbre de Pline le Jeune. Rappelons par ailleurs, à la suite de Ritter, que Pétrarque était italien.
23. À l'exception de Schama, qui invalide toutefois ce fait en l'imputant à l'illusion naturaliste. Voir Schama (1999), p. 19. Sur le projet de Cézanne de réaliser la nature, un projet qui transcende toute opposition entre artificialisme et naturalisme, entre sujet et objet, on consultera Merleau-Ponty (1965) et Boehm (1988).

pdforall.com

ce qu'accomplit la peinture hollandaise. Si celle-ci a privilégié le paysage comme objet de représentation, ce n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, par souci d'imiter la nature. Depuis longtemps désacralisée, celle-ci n'aurait su fournir un cadre approprié à la représentation de l'esprit. Ce n'est pas uniquement non plus pour goûter la virtuosité de son rendu. Hegel rapporte plutôt cette prédilection au besoin d'une célébration, celle de la conquête d'un sol et de l'instauration d'un pays au détriment d'une nature inhospitalière et de l'hostilité des autres peuples. En somme, la peinture de paysage hollandaise constitue le reflet de la fière conscience de soi de ce peuple, sa victoire sur la nature intérieure comme extérieure[24].

En langage contemporain, on pourrait dire que Hegel envisage le paysage dans une perspective culturaliste. Bien que la nature ne joue pour lui que le rôle d'un repoussoir de l'esprit, il reste qu'il ne réduit pas le paysage à un artifice, à un tableau gratuit. En accentuant sa lecture d'une manière phénoménologique, on peut au contraire affirmer que, même en peinture, le paysage ne cesse pas totalement d'être autre chose que de la culture. Il n'y aurait pas lieu, en effet, de jouir de soi à travers sa représentation, sans la persistance de ce fond originaire, de cette terre et de cette mer résistantes, voire hostiles, duquel le paysage se détache. Par ailleurs, ce paysage peint ne renvoie pas à un morceau figé d'un espace abstrait et perçu en surplomb. Même en l'absence d'artefacts en son sein – pensons, par exemple, aux fameux moulins – il rappelle avant tout un milieu de vie. Le paysage fait voir le pays, il est comme sa signature, mieux, son visage.

LE PAYSAGE COMME VISAGE DU PAYS

Si nous faisons le bilan de tout ce qui a été dit jusqu'ici, nous voyons que nous sommes reconduits à l'idée de la nature mythique du paysage esquissée au début. D'un côté, le paysage apparaît comme un produit conjoint de l'homme et de la nature. De l'autre, il exprime une origine, en particulier sous les traits d'un pays. En effet, si la peinture s'efforce de faire voir le visage de ce dernier, et de le préserver dans la mémoire, ce n'est pas seulement pour le plaisir, mais plus fondamentalement pour s'y retrouver. Ainsi, même au camp de concentration de Dachau, au péril de sa vie, le peintre Music essayait-il de peindre ces amas de corps jonchés sur le sol qu'il compare à un « paysage »[25]. C'était, dit-il, « une forêt, des troncs

24. Voir Hegel (1997), tome 1, p. 242 sq., tome 2, p. 313 sq.
25. Cité par Clair (2001), p. 51.

pdforall.com

coupés, jetés de droite et de gauche, en travers[26]… » Il les peignait afin de leur redonner un visage. Cet exemple extrême confirme à sa manière que le paysage est une part de ce que nous sommes. Il nous habite, autant que nous l'habitons. Le préserver signifie dès lors préserver notre propre identité, pour ne pas dire, à la limite, notre humanité. Même si cette identité ressortit à chaque fois à un pays, elle n'en est pas pour autant nécessairement fermée ou exclusive, contrairement à ce qu'on soutient souvent. Le devoir de la préserver ne mène donc pas nécessairement non plus à un conservatisme ou à un nationalisme extrémiste. Cette identité représente uniquement une des manières diverses et toujours changeantes dont l'être humain habite la Terre. Elle représente conséquemment aussi un patrimoine plus vaste, européen, par exemple, ou encore mondial. Nous vivons tous sur la même Terre.

Ce lien primordial du paysage au pays, c'est ce qu'une conception strictement artificialiste du paysage se condamne à déprécier et, plus encore, à ne pas apercevoir. La racine de cet état de chose réside paradoxalement dans le regard que l'artificialisme élève au rang de pure activité constituante. Un tel regard s'avère plus divin qu'humain : il s'effectue à distance, se plaît à composer des matériaux qui ne lui sont rien, auxquels il ne doit rien, et auxquels, enfin, il impose sa sentence paysagiste toute-puissante[27]. Par ailleurs, il se pose comme étant l'unique. L'autre regard sur le paysage, attribué au paysan, est réputé n'en rien voir.

À vrai dire, la cécité par rapport au paysage n'est ni un destin pour le paysan ou l'agriculteur, ni son seul apanage. En fait, pareil aveuglement nous semble se rencontrer chez nous tous et le plus souvent, pour deux raisons. Il dépend premièrement de notre manière ordinaire d'être au monde. Si, la plupart du temps, le citadin n'est pas plus sensible à la beauté de son paysage urbain que le paysan à celle de son champ, c'est qu'il en va du paysage comme de la santé : on n'en prend conscience que lorsqu'il vient à manquer. Ainsi, si on ne remarque pas le paysage, c'est d'abord et avant tout parce qu'on est *dedans*. C'est pourquoi nous avons généralement besoin des autres pour nous le faire voir tel qu'il se montre. Mais il s'y ajoute une autre cécité, plus grave, car nous en sommes responsables.

Notre aveuglement face au paysage, et surtout à sa dégradation généralisée, est sans doute dû au rétrécissement de notre angle de vue au champ de l'économique ou de l'utilitaire. Or, comme Hannah Arendt l'a mis en relief, par définition, cet angle est à courte vue. L'utile se rapporte en effet à la sphère des besoins dont la satisfaction doit être réassurée *jour*

26. Clair (2001), p. 121 ; voir aussi p. 52.
27. Voir Roger (1997), p. 47 et 111.

pdforall.com

après jour. La culture renvoie au contraire à la sphère libératrice du *durable*, celui seul qui « a le pouvoir d'arrêter notre attention et de nous émouvoir » (Arendt, 1972, p. 261), et dont, de toute évidence, le paysage fait partie. Il est une part de cette mémoire qui constitue finalement notre vraie demeure[28]. Par conséquent, plus le paysage est envisagé sous un angle économique ou utilitaire, plus il risque de dégénérer au rang d'objet de consommation (notamment au profit des touristes), et plus il court le danger d'être sacrifié au nom de la rentabilité[29].

En somme, le paysage se révèle être une partie intégrante de notre identité en tant qu'individus, membres d'une communauté et êtres humains. Conséquemment, nous ne l'habitons que si nous nous retrouvons en lui, idéalement sous ces trois dimensions de notre condition humaine à la fois. Cela implique que soient prises au moins trois mesures. La première serait que chaque individu développe son appartenance à un pays, compris non comme une étendue abstraite et géographiquement fixée, mais d'abord comme le milieu dans lequel il vit et qui est, tout comme la culture, à se réapproprier chaque fois, pour tenter de devenir ce qu'on est. La deuxième résiderait dans une volonté politique (gouvernementale, mais d'abord communautaire) de s'opposer à tout projet susceptible de dévaster le paysage. La dernière, enfin, serait que nous abandonnions la vision narcissique que nous avons de notre humanité. Il est toujours stupéfiant de constater que même des écologistes engagés traitent la nature comme un donné extérieur, un dehors. Comme s'ils n'étaient pas eux-mêmes des êtres vivants. Pourtant, à travers notre lien au paysage, c'est aussi cette appartenance à la nature qui s'exprime et qui pourrait peut-être encore mobiliser ceux qui désespèrent de l'impuissance de la culture à faire contrepoids aux intérêts économiques aujourd'hui dominants.

28. Sur ce point, on consultera Saramago (2006), chap. 6, p. 31 sq.
29. Il faudrait évaluer les possibilités d'un développement durable à partir de ces prémisses.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

ARENDT, H. (1972). *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.

BESSE, J. M. (2000). *Voir la terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud/ENSP/Centre du paysage.

BOEHM, G. (1988). *Paul Cézanne. Montagne Sainte-Victoire*, Frankfurt am Main, Insel Verlag.

BRUNON, H. (2006). « Documents ou monuments ? Les textes littéraires dans la panoplie méthodologique des histoires du paysage », <hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/13/86/24/PDF/Documents_ou_monuments.pdf>, p. 1-16, page consultée en septembre 2007.

CAUQUELIN, A. (2004). *L'invention du paysage*, Paris, Presses universitaires de France.

CLAIR, J. (2001). *La barbarie ordinaire. Music à Dachau*, Paris, Gallimard.

HEGEL, H.W.F. (1997). *Cours d'esthétique*, tomes 1 et 2, Paris, Librairie générale française.

HUSSERL, E. (1996). *Méditations cartésiennes*. *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Vrin.

HUSSERL, E. (1989). *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, coll. « Tel ». [1936]

KANT, I. (1985). *Critique de la faculté de juger*, dans I. Kant, *Œuvres philosophiques,* tome 2, Paris, Gallimard.

LECOMTE, J. (1999). « Réflexions sur la naturalité », <www.inra.fr/dpenv/lecomc37.htm>, août 1999, p. 1-5, page consultée le 11 décembre 2007.

MERLEAU-PONTY, M. (1965). « Le doute de Cézanne », dans M. Merleau-Ponty, *Sens et non-sens*, Paris, Nagel, p. 15-44.

PLATON (1989). *Phèdre*, trad. Luc Brisson, Paris, Flammarion.

RITTER, J. (1997). *Paysage. Fonction de l'esthétique dans la société moderne*, accompagné de *L'ascension du mont Ventoux* de Pétrarque, puis de *La promenade* de Schiller, Paris, Les Éditions de l'imprimeur.

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.

ROUGERIE, G. et N. BEROUTCHACHVILI (1991). *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes,* Paris, Armand Colin.

SARAMAGO, J. (2006). Transcription intégrale de l'interview de Stéphan Bureau, *Contact* TV, mars 2006.

SCHAMA, S. (1999). *Le paysage et la mémoire,* Paris, Seuil.

STENDHAL (1981). *Vie de Henry Brulard écrite par lui-même*, Paris, Garnier.

pdforall.com

CHAPITRE

PRÉGNANCE ET LIMITES D'UNE APPROCHE ESTHÉTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Lionel Charles
Bernard Kalaora

L'expérience collective mais aussi individuelle de la nature dans le monde français, qui marque de son empreinte très forte les pratiques en matière de conservation, est la source d'une intense et récurrente frustration, largement partagée et ressentie. La nature apparaît ainsi désinvestie, vide, non-lieu, utopie par excès comme par défaut d'appropriation, comme s'il manquait la focale pour la saisir et s'accorder à son propos. La nature est en France lieu de dispute, de rivalité, de contestation voire de conflits dont l'histoire récente ou plus ancienne offre une multitude d'illustrations.

Quel sens, quelle portée donner à cette frustration, point de départ de notre réflexion ? Peut-on mieux la caractériser ? La disharmonie sous-jacente est largement liée selon nous à ce que l'expérience de la nature prend le plus souvent l'allure d'imposition, de visées savantes, esthétisantes, culturalistes ou administratives avec la clôture qui y est systématiquement

pdforall.com

attachée, ou *a contrario* de leur absence éprouvée comme manque à être, plutôt que d'une expérience directe, quotidienne, spontanée, support d'échange, de relation et donc d'une capacité renouvelée à se situer dans le monde. La découverte moderne de la nature (Baridon, 2006) a été un puissant révélateur d'un univers émotionnel inédit jusque-là dans la tradition occidentale, d'une promotion du sensible, témoignant d'une rencontre directe entre l'individu et le monde. Cette émergence du sensible constitue aussi l'ouverture d'un champ collectif entièrement nouveau, le point de départ d'une dynamique interindividuelle incontrôlable, dont on n'a cessé de constater l'extension, débarrassée du poids des impératifs et des déterminismes externes, univers premier d'un échange généralisé, de transferts et de réappropriations. Cette dimension, si elle est présente en France, n'a néanmoins jamais acquis un statut autre que secondaire, sinon marginal. Elle n'est jamais apparue comme un vecteur capable de modifier en profondeur la société, comme elle a pu le faire en Grande-Bretagne par exemple, où elle est l'objet d'études attentives (Thomas, 1983 ; Taylor, 1998).

Derrière cette différence apparaît un enjeu plus large, celui de la diversité des cultures européennes de la nature que reflète l'hétérogénéité des pratiques et des visions paysagères. Un regard superficiel pourrait laisser penser à une proximité entre les divers pays européens minimisant les différences dans les perceptions et l'action individuelle ou collective, mais il n'en est rien. Il existe en fait de nombreux et importants clivages dans ces registres entre Europe du Nord et Europe du Sud, pays de tradition catholique ou protestante, pays centralisés ou décentralisés, etc. On ne cherchera pas ici à appréhender cette problématique très large dans son ensemble. Nous nous intéresserons plutôt, pour illustrer cette question délicate, aux divergences entre démarches françaises et anglo-saxonnes, en nous concentrant plus précisément sur la tradition anglaise du rapport à la nature, envisagée comme soubassement à la constitution de l'environnement, et à ce que ces divergences révèlent de ce qui les distingue. On fera ainsi apparaître le poids de spécificités qui sont non seulement constitutives de l'élaboration des regards mais qui organisent aussi les dynamiques collectives à de multiples échelles et sur de nombreux plans opératoires (institutions, participation, relations, etc.).

L'ESTHÉTIQUE AU CŒUR DE L'ENVIRONNEMENT

Pour illustrer cette première idée, nous nous appuierons sur la réflexion d'un acteur de premier plan de l'environnement, le naturaliste étatsunien Edward O. Wilson (1988). Son travail en faveur de la biodiversité, dont il

pdforall.com

a promu le concept dès les années 1980, est nourri, voire enveloppé, évidemment de façon discrète mais néanmoins très nette, par la dimension esthétique, très perceptible dans son ouvrage *The Diversity of Life* (1992), qui s'ouvre et se referme sur un appel au sensible en tant qu'assise à toute interrogation scientifique sur le vivant. En conclusion de l'ouvrage, après avoir évoqué les arguments rationnels en faveur de la préservation de la biodiversité, Wilson en vient à mettre en cause cette rationalité elle-même, affirmant : « L'avancée humaine est déterminée non par la raison seule, mais par les émotions propres à notre espèce, aidées et tempérées par la raison » (1992, p. 332). Et il ajoute :

> Ce qui fait de nous des personnes et non des ordinateurs, c'est l'émotion. Nous avons une appréhension très limitée de notre véritable nature, de ce que c'est qu'être humain et donc de ce vers quoi nos descendants pourraient un jour souhaiter que nous ayons dirigé le vaisseau spatial terre. Notre difficulté, comme le dit Vercors dans *Les animaux dénaturés*, vient de ce que nous ne savons pas ce que nous sommes et nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur ce que nous voulons être. La cause première de ce déficit intellectuel est l'ignorance quant à notre origine[1] (1992, p. 332).

Et de conclure :

> Nous ne sommes pas arrivés sur cette planète comme des extra-terrestres. L'humanité est une part de la nature, une espèce qui a évolué parmi d'autres espèces. Plus nous nous identifions avec le reste de la vie, plus rapidement nous serons capables de découvrir les sources de la sensibilité humaine et d'acquérir le savoir à partir duquel une éthique durable, un sens d'une direction privilégiée peut être construit[2] (1992, p. 332).

Wilson prolonge cette réflexion par la notion de *biophilia*, c'est-à-dire d'un attachement, sinon d'un attrait premier pour la nature, antérieur à tout travail scientifique, lié aux « connexions que les êtres humains cherchent subconsciemment avec le reste de la vie » (1992, p. 334). Et il poursuit :

> À la biophilia, on peut ajouter l'idée de *wilderness*, toutes les terres et les communautés végétales et animales non encore souillées par l'occupation humaine. Dans la nature sauvage, les

1. *What makes us people and not computers is emotion. We have little grasp of our true nature, of what it is to be human and therefore where our descendants might someday wish we had directed Spaceship Earth. Our troubles, as Vercors said in* You shall know them, *arise from the fact that we do not know what we are and cannot agree on what we want to be. The primary cause of this intellectual failure is ignorance of our origins.*
2. *We did not arrive on this planet as aliens. Humanity is part of nature, a species that evolved among other species. The more closely we identify ourselves with the rest of life, the more quickly we will be able to discover the sources of human sensibility and acquire the knowledge on which an enduring ethic, a sense of preferred direction can be built.*

pdforall.com

> personnes voyagent en quête d'une nouvelle vie et d'émerveillement, et elles quittent ensuite le monde sauvage pour retourner dans les parties de la terre humanisées et physiquement sûres. Le monde sauvage installe la paix dans l'âme, parce qu'il ne demande aucune aide : il se situe au-delà de l'invention humaine[3] (1992, p. 334).

Dans la lettre à David Thoreau placée en introduction de son livre *L'avenir de la vie* (2003), Wilson, exprimant la proximité qu'il ressent entre l'approche de Thoreau et la sienne, la situe dans cet attrait, cette curiosité native, originelle pour la nature qui conduit ce dernier au seuil d'une démarche scientifique d'écologue. C'est, là encore, derrière la part qu'il fait à l'observation, à la subjectivité qui conduit et sous-tend l'observation (on peut renvoyer à l'analyse qu'en a proposé Norton [2003]), cet amont quasi régressif, enfantin qui nourrit l'activité scientifique et en constitue l'arrière-plan fondamental. Cette présentation en quelques traits rapidement esquissés de la pensée du biologiste nous plonge au cœur du rapport très complexe, indéfinissable, de l'homme avec la nature, avec l'environnement, trace de son animalité mais peut-être aussi sens de sa réalité.

Ces éléments nous renvoient à ce qui constitue un acquis au fond récent des cultures européennes, à la sensibilité comme réalité dynamique fondamentalement partageable et partagée, et à ce rapport au sensible en tant que matrice d'une esthétique, dont on voit en même temps comment elle est liée à des processus génériques qui la menacent en permanence d'affadissement. Le sensible est indissociable de la sympathie, qu'Adam Smith mais aussi d'autres penseurs du XVIIIe siècle saisissent au cœur des comportements humains et des dynamiques interhumaines et qui devient une source de déplacement, mieux un moteur collectif dont on n'a cessé d'éprouver les effets (Giddens, 1993). Une sensibilité dont on peut dire qu'elle a été décelée dans certaines traditions culturelles de façon beaucoup plus nette et bien antérieurement à l'Europe, en particulier au Japon, où elle est centrale dans la littérature mais aussi dans la vie sociale, indissociable d'une grande réserve vis-à-vis d'autrui.

L'émergence du sensible comme matrice et vecteur expérientiel est étroitement liée au processus d'individuation qui se développe dans les pays européens où se diffuse la Réforme et qui renouvelle profondément

3. *To biophilia can be added the idea of wilderness, all the land and communities of plants and animals still unsullied by human occupation. Into wilderness people travel in search of new life and wonder, and from wilderness they return to the parts of the earth that have been humanized and made physically secure. Wilderness settles peace on the soul because it needs no help ; it is beyond human contrivance.*

pdforall.com

l'appréhension du monde, qui n'est plus dès lors considéré à distance, de loin ou abstraitement, mais directement du point de vue d'un être singulier (on peut penser à la peinture du paysage en Hollande). C'est au sein de cette trame qu'émerge la notion d'environnement, dans la double logique de la modernité, scientifique et donnant accès à la notion d'individu à travers précisément l'appréhension sensible.

EMPIRISME, MONDE SENSIBLE ET ENVIRONNEMENT

On peut faire de l'émergence du sensible et de la sensibilité en Angleterre dès le XVIIe siècle et de ce qui la relie à la constitution de l'individu l'un des traits dynamiques les plus importantes de la Modernité. L'ouvrage de Thomas, *Man and the natural world : Changing attitudes in England 1500-1800* (1983), a apporté sur cette question un éclairage majeur, montrant comment s'amorce au XVIIIe siècle une relation nouvelle à la nature, aux animaux et aux plantes, faite d'attention, de soin, de proximité, de souci moral et esthétique, étrangère à la brutalité qui avait pu prévaloir dans les siècles précédents. Il est intéressant de replacer le travail sociohistorique de Thomas dans une perspective qui en éclaire les fondements afin de bien montrer combien la question des sens et de la sensibilité devient importante dans l'univers intellectuel et social anglais dès le XVIIe siècle, et ce, même si elle ne concerne à l'époque que des cercles restreints dont les idées se diffuseront largement, nourrissant des évolutions qui se développeront au siècle suivant. Parmi les nombreux penseurs et scientifiques qui ont participé à ce mouvement, on peut évoquer quelques personnalités particulièrement marquantes par leur apport tant scientifique qu'épistémologique.

La première est Hooke (1665), membre de la Royal Society, partenaire de Boyle (1661), au service duquel il place sa fécondité inventive en matière de dispositifs expérimentaux, qu'il exerce dans de nombreux domaines, en particulier en météorologie, dont il fonde l'instrumentation et les techniques d'observation. Explorateur inlassable au microscope d'un univers jusque-là inaccessible, il consigne ses résultats dans les *Micrographia*, publiées en 1665. Le discours qu'il développe dans la préface de cet ouvrage est particulièrement éclairant sur le sens qu'il faut selon lui assigner à la création de ces machines, serviteurs des sens dont elles permettent de préciser et d'étendre les registres.

> *These being the dangers in the process of humane Reason, the remedies of them all can only proceed from the real, the mechanical, the experimental Philosophy, which has this advantage over the Philosophy of discourse and disputation, that whereas that chiefly aims at the subtilty of its Deductions and Conclusions, without much regard to the first*

pdforall.com

> *ground-work, which ought to be well laid on the Sense and Memory; so this intends the right ordering of them all, and the making them serviceable to each other. The first thing to be undertaken in this weighty work, is a watchfulness over the failings and an inlargement of the dominion, of the Senses* (1665, non paginé, p. 3 à partir du début du texte).

Les membres de la Royal Society naissante, dont plusieurs ont appartenu auparavant au cercle d'Oxford, adhèrent à cette nouvelle philosophie expérimentale. Parmi eux, Thomas Willis (1664, 1999), élève de Harvey, brillant partisan de la nouvelle conception du savoir prônée par Bacon et reprise par Harvey, et très influencé, comme Boyle et Locke, par Gassendi (Martensen, 2004). Willis est l'initiateur de la neurologie moderne dont il invente le terme. Il établit le premier, à la suite de très nombreuses dissections sur l'homme et l'animal, une description anatomique complète et précise de l'ensemble du système nerveux (1664). Willis est le premier à voir le cerveau comme le siège unique des fonctions mentales et à envisager pour celles-ci des localisations au sein du cerveau. Mais derrière la caractérisation anatomique ainsi mise en avant, c'est une nouvelle vision de l'individu humain qui est proposée, à travers une architecture matérielle cohérente indépendante de l'esprit, débarrassée du dualisme cartésien. Chez Willis, le cerveau est déjà le siège autonome de la pensée, dont les ressorts sont les sens.

Le retentissement de l'œuvre de Willis est considérable et s'exerce de multiples façons. Elle influence directement Locke (1975/1689), qui a suivi à Oxford son enseignement médical et lui emprunte une part de ses idées dans l'élaboration de sa propre conception de l'entendement, même s'il rejette la perspective épistémologique adoptée par Willis au profit d'un agnosticisme qu'il partage avec Sydenham (Duchesneau, 1973)[4]. Pour Locke, et contrairement à Descartes et à sa conception des idées innées, l'esprit est, à la naissance, une *tabula rasa* dont les sensations constituent en quelque sorte la *materia prima* à partir de laquelle s'élaborent la vie mentale et l'entendement. On assiste ici à une véritable révolution psychologique et à l'affirmation sans appel de l'individuation humaine, parallèlement à l'émancipation politique que marque la révolution anglaise.

4. Martensen (2004) a analysé en détail les arrière-plans à la fois philosophiques, religieux et sociopolitiques qui opposent Locke et Willis dans le contexte des affrontements qui marquent la société anglaise du XVIIe siècle. Il met en évidence la proximité des thèses de Willis concernant l'organisation hiérarchisée du cerveau avec les courants théologiques et politiques royalistes qui s'imposent au moment de la restauration, opposés à l'approche lockienne, fortement ancrée dans la vision des latitudinariens et le libéralisme whig.

pdforall.com

Comme le souligne Barker-Benfield (1992), l'influence de Willis et de Locke est considérable et peut être vue comme le point de départ du vaste mouvement social autour de la sensibilité qui marque l'Angleterre, et plus largement l'Europe, au XVIIIe siècle dans de nombreux domaines. Parmi ceux-ci, mentionnons les idées, les mœurs, en lien avec l'émergence d'une société de consommation, les relations entre les sexes et l'amorce d'un mouvement d'émancipation des femmes, tout autant qu'un attrait et un regard entièrement renouvelés sur la nature.

Cette dynamique est indissociable de la rencontre entre religion et science dans la constitution de la théologie naturelle qui voit en la nature l'œuvre de Dieu et dans la science l'étude du divin non pas à travers l'écriture, le texte sacré, mais à travers sa manifestation effective, dont témoigne l'œuvre de Ray (1691), dont on retrouve la marque dans celles de Boyle (1686) ou de Newton (Westfall, 1980). C'est ainsi l'univers affectif et émotionnel du religieux qui se trouve directement associé au monde naturel et qui devient du coup un agent de l'affectivité et de la sensibilité. Un tel développement pose les bases d'un rapport à la fois empathique et moral à la nature. Celui-ci trouve sa première expression philosophique et littéraire au début du XVIIIe siècle avec des personnalités comme Shaftesbury (1711), Hutcheson (1728) ou Pope (Mack, 1969), chez lesquels la dimension esthétique s'affirme, jamais dissociée cependant de la dimension éthique, à travers la notion de sens moral, dans un « intuitionnalisme » éthique. Au fil du XVIIIe siècle, cette sensibilité à la nature prend des formes multiples, des parcs à l'anglaise à l'ouvrage de White (1788-1789) qui constitue une sorte de sommet d'une littérature apaisée, sensible, morale de la nature ordinaire de l'environnement villageois.

LA VISION FRANÇAISE

Il est intéressant d'examiner dans la foulée de cette logique les théories contemporaines de la nature et du paysage en France, et la façon dont elles réfractent ce qui s'est élaboré ailleurs. La conception française ne retient, de façon réductrice, de la relation à la nature qu'une seule composante, à savoir un rapport esthétique et distancié où prédomine le visuel, par rapport aux autres sens, et l'expression littéraire. Divers auteurs français contemporains comme Corbin (1988, 2001), Roger (1997) ou Pitte (1993) privilégient une lecture de la tradition anglaise qu'ils voient comme support de l'« artialisation », en toute ignorance de ses autres soubassements constitutifs, en particulier de l'empathie, des multiples composantes de la dimension sensible, de sa dynamique opératoire, voire de ses liens à

pdforall.com

l'expérience comme à l'affectivité et à l'éthique[5]. L'action publique dans le domaine de la protection de la nature et des paysages, mettant en avant la notion de *remarquabilité*, s'est largement inspirée de cette représentation purement esthétisante. De cette façon, sont scotomisés les registres de l'action, de l'engagement ou de la responsabilité qui ont nourri l'émergence de la dynamique environnementale, son caractère global et holistique d'immersion, tout à fait spécifique. Le registre de la nature n'est conçu que comme récréatif, de l'ordre du loisir, attaché à une dimension scopique, radicalement distinct et opposé à celui de l'action, de l'opération. La nature est perçue et pratiquée en pur divertissement. On peut évoquer à ce propos la notion latine d'*otium* et l'opposition qui n'a cessé de se maintenir dans la tradition française entre un travail, nécessairement servile, et un loisir aristocratique. Dans le monde anglais, la nature se constitue au contraire comme un véritable opérateur, dont témoigne très explicitement la théorie de l'évolution. Le mouvement qui marque la société anglaise au XVIIIe siècle[6] n'a pas d'équivalent en France où, au contraire, les tensions s'exacerbent entre le politique, l'absolutisme lié à l'Église et la société, puis dans les rivalités de classe réfractant ces oppositions antérieures. Ainsi, si Voltaire (1734) revendique le libéralisme inspiré de l'Angleterre, il en méconnaît pour une bonne part les ancrages religieux, subjectifs et moraux. Emporté par l'égotisme d'une subjectivité envahissante, Rousseau (1755) sous-estime lui l'héritage empirique, la dimension opératoire, la pluralité et l'objectivation liés à l'expérience. La Révolution française constituera une rupture majeure qui consacre, dans la logique des Lumières, la primauté de la raison et l'effacement du sensible, attaché à la vision de l'ancienne société qu'elle a précisément pour fonction de faire disparaître. Elle majore la place donnée à la raison (Barret-Kriegel, 1989 ; Rosanvallon, 1990) dans la création d'un ordre politique et institutionnel en rupture de fait avec les dynamiques spécifiques et concrètes propres au monde social. Le début du XIXe siècle est ainsi marqué pour une large part par l'affrontement entre le rationalisme tel qu'il s'est affirmé avec la Révolution et un libéralisme, davantage tourné vers l'individu et la subjectivité, progressivement rejetés

5. Le géographe A. Berque est sans doute l'un de ceux qui a le mieux vu où conduisaient les apories d'une représentation exclusivement « artialisée » de la nature. Cherchant à dépasser l'alternative particulièrement prégnante dans la tradition française entre monde physique et monde subjectif ou phénoménal, il a proposé le recours à la notion d'*écoumène*, à la fois mesure terrestre de l'homme et mesure humaine de la terre. Selon lui l'écoumène, défini comme la relation de l'humanité à l'étendue terrestre, institue une problématique du monde ambiant. Pour rétablir ce lien entre le monde subjectif et objectif il a avancé le concept de « médiance » (Berque, 1990).
6. Pour plus de précision sur la société anglaise pré-industrielle, voir par exemple R. Porter, *English Society in the 18th Century*, Londres, Penguin Books, 1991. L'ouvrage plus récent du même auteur *Enlightenment. Britain and the Creation of the Modern World* (Porter, 2000) complète en la corrigeant sur un certain nombre de points la vision parfois peu amène développée dans l'ouvrage antérieur.

pdforall.com

et de fait éliminés. L'individu et le sujet ont à toutes fins utiles été évacués de l'*episteme* française et de la pratique sociale, technique et politique. Jaume (1997) a bien montré ce rejet de l'individu hors du champ socio-politique, avec le déficit supplémentaire que cette éviction entraîne, notamment l'absence d'une pensée et donc d'un statut autre que juridique de l'individu. Cette tension entre individuel et collectif, religieux et rationnel est omniprésente chez les premières figures de la pensée sociale au XIXe siècle, Saint-Simon (1821), Comte, (1830), Le Play (1855).

L'héritage rationaliste a de multiples prolongements. L'un d'entre eux est celui du statut secondaire de l'expérience du monde par rapport à la dimension formelle. Il se traduit par l'évacuation de l'émotion dans les représentations canoniques mais aussi courantes, dont on trouve des traces fortes dans les sciences sociales[7]. Celles-ci se sont faites les garants zélés d'une rationalité supposée présider à l'explication des comportements sociaux et aux raisons d'agir d'individus soumis aux jeux multiples des influences et des contraintes. Et ce, même si de plus en plus de sociologues, face à la complexité des univers contemporains, reconnaissent l'inaptitude de la discipline à rendre compte de la réalité observée. La relation au corps y est ainsi étrangement peu présente[8] alors qu'elle est au cœur des préoccupations quotidiennes dans des dimensions qui n'ont jamais été aussi affirmées. Après la Deuxième Guerre mondiale, Merleau-Ponty (1961, 1995) s'est attaché au développement d'une philosophie qui associe ces thématiques au sein d'une réflexion s'appuyant largement sur les travaux scientifiques de l'époque en biologie, en éthologie et en psychologie. Celle-ci propose une prise en compte conjointe du sensible et de l'intelligible dans une visée intégratrice qui ne récuse aucune dimension, y compris esthétique. La mort prématurée de Merleau-Ponty et l'avènement du structuralisme se sont conjugués pour oblitérer en quelque sorte cette mise en relation et les liens qu'elle commençait à établir.

LA VISION ANGLO-SAXONNE

NATURE ET ENVIRONNEMENT

L'expérience étatsunienne marque une évolution déterminante. Multiforme, elle prend son sens dans la rencontre de populations venues d'Europe avec un territoire très largement sauvage, peu investi par l'homme, qui

7. Moscovici (1993) a développé une critique virulente du matérialisme et de l'économicisme marxistes dans lequel est occultée la dimension « sauvage » de l'individu, liée a tout ce qui a trait aux affects, aux pulsions, au désir, à l'émotion et à la sensibilité. Moscovici refuse le dualisme sous-jacent, et plus largement tout dualisme, y compris celui qui opposerait domestique et sauvage.
8. Voir les nombreux travaux de David Le Breton (1990).

pdforall.com

est l'occasion d'une décontextualisation de l'expérience européenne et aura pour fonction d'en inverser profondément le sens. Alors que tendaient à prévaloir en Europe des finalités propres, constituées en champs séparés, science, art, religion, industrie, technique, politique, celles-ci se trouvent refondues sur cet autre continent dans une dynamique collective d'une ampleur sans équivalent. La nature est précisément l'un des enjeux d'un tel renversement. Comme l'a développé Nash (1967), cette dimension sauvage effraie, rebute et demande à être policée et organisée. Mais l'extension même du processus de civilisation engendre un sentiment nouveau de menace : l'action humaine apparaît capable de détruire un monde sauvage qui en vient ainsi à prendre une valeur propre, témoignage de la création divine, promu objet de conservation. Ce mouvement prend largement appui sur le fonds religieux protestant. Trois figures majeures concourent à ce développement : Emerson (2009/1841, 1844, 1849), Thoreau (1990/1854) et Marsh (1965/1864). Emerson, philosophe, est l'initiateur du transcendantalisme, lequel propose une vision mystique de la nature sauvage et non pas seulement travaillée par l'homme, en même temps qu'une affirmation sans compromis du soi, expression d'une autonomie qui porte avec elle la perspective d'une démocratie radicale (Laugier, 2004). Thoreau, proche d'Emerson et dans la lignée du transcendantalisme, choisit de se mettre à l'écart de la civilisation pour vivre de façon autonome et durable dans la nature, tenant une chronique minutieuse où il consigne les faits et les circonstances de cette vie nouvelle. À un autre niveau, Marsh développe une analyse très large de l'impact des activités humaines sur la nature. Il fait apparaître, à travers une vaste compilation d'expériences parfois très anciennes, mais aussi de l'époque des transformations et des destructions des milieux naturels, l'idée, entièrement nouvelle, d'un rapport nécessairement indéterminé de l'homme à la nature, instigatrice de la vision moderne de l'environnement[9].

Emerson, Thoreau et Marsh constituent des figures fondatrices d'une dynamique qui ne se limite pas à la seule conservation de la nature, mais qui débouchera sur le mouvement environnemental et son expansion mondiale dans la seconde moitié du XXe siècle. Ce mouvement permet de mesurer toute la distance qui sépare l'appréhension étatsunienne de l'environnement, sa dimension constitutive, de la vision que l'on a pu s'en faire en France. Il manifeste l'ampleur de l'expérience étatsunienne et de ses multiples registres associés, cognitifs, émotionnels ou pratiques.

9. « *I propose to examine only the greater, more permanent, and more comprehensive, mutations which man has produced, and is producing, in earth, sea, and sky, sometimes, indeed, with conscious purpose, but for the most part, as unforeseen though natural consequences of acts performed for narrower and more immediate ends* » (Marsh, 1965, p. 19).

pdforall.com

Face à cela, les configurations françaises apparaissent beaucoup plus tardives et étroites, inscrites dans une expérience plus restreinte, marquée par des exigences de continuité et de stabilité proches de l'immobilisme, repliée sur une conception naturaliste et un regard préconstruit sur le milieu. La nature ne peut y être perçue en dehors d'un cadre interprétatif, qu'il soit esthétique, technique ou scientifique, et jamais comme objet d'une expérience générique dans ce que celle-ci a d'imprévisible, de transmissible et de recevable collectivement. Elle n'est à aucun moment saisie de façon autonome, mais toujours cadrée à travers des références au jardin, au paysage, à la peinture, à la littérature ou plus récemment à la science, et donc chaque fois étroitement codées socialement (Kalaora, 1993). L'absence d'un rapport indépendant, dépassionné et interdisant toute dynamique spontanée et sa reconnaissance, interroge la prégnance de la dimension politique et sa surdétermination par la question du pouvoir, comme l'a noté Foucault (1975), ou de la rivalité mimétique[10]. Cette perspective induit une rupture entre pensée et action à travers une hiérarchie dont l'effet majeur est aussi un fort désinvestissement qui empêche tout attachement. D'une certaine façon, la pensée constitue l'action par excellence, et ce, dans une ambition qui n'est nullement opératoire, mais bien plutôt identitaire, visant la reconnaissance et la conformation.

LA NATURE ADMINISTRÉE ET SES PUBLICS

Une des transpositions de cette *episteme* dans le domaine de la nature est la constitution d'un corpus idéel et d'une organisation institutionnelle afférente. Cette construction de la nature à la française comme univers administré a une antériorité à la fois philosophique et historique forte. Elle s'enracine dans le politique[11] comme dans la pratique administrative,

10. Paradoxalement, la *mimesis* en tant que construction collective du semblable introduit de fait la dissension face à ce sur quoi on s'est mis d'accord pour le construire précisément comme semblable. Pour que l'appréhension spontanée échappe à ce paradoxe, il faut qu'elle dispose d'un ancrage bien particulier reposant sur la reconnaissance et l'expérience de la diversité. La question de la biodiversité telle qu'elle est posée aujourd'hui s'inscrit dans ce registre. On pourrait interpréter certaines stratégies en matière de conservation comme directement liées à la *mimesis*, la volonté de sanctuarisation d'une nature immobilisée débouchant sur d'inévitables débordements, qui sont le propre même de la biodiversité. La thèse anthropologique de Girard (2004) d'une rivalité mimétique se refermant sur elle-même ne rejoint-elle pas la conception de Foucault d'une circularité du politique ?
11. *Cf.* l'opposition entre Rousseau et Voltaire au XVIIIe siècle.

pdforall.com

qu'elle soit antérieure ou postérieure à la Révolution[12]. La pratique forestière au XIXe siècle (Kalaora et Savoye, 1986) offre un bon exemple de vassalisation de la nature par l'administration, et de son instrumentalisation. La forêt de montagne est ainsi désubstantialisée et décontextualisée à travers les interventions des Conservateurs des Eaux et Forêts. Elle est réifiée comme un dispositif technique d'intérêt général susceptible de limiter le risque d'inondation en plaine, et non saisie comme un espace vivant, habité par des populations aux ancrages spécifiques (pratiques sylvo-pastorales, coutumes, etc).

On ne peut dissocier le niveau institutionnel de ce qui se passe pour les publics dont le statut et le rôle sont pour une large part prédéfinis par les schémas des institutions. Ceux-ci sont en effet développés au nom du public ; ils visent l'intérêt général, l'égalité et l'accès à tous, etc. Ce recouvrement entre public et institutions a pour effet un effacement relatif de l'institutionnalisation elle-même à travers le mythe d'une transparence de la représentation. L'effet de la prégnance d'un tel dispositif est l'impossibilité que se constitue concrètement un public de fait attaché à des entités chargées de signification. Il y a une dissymétrie entretenue entre des structures disposant de ressources cognitives et opératoires très importantes et les populations qui, de fait, entraîne leur relégation, voire leur exclusion. Cette dualité État/individu est une composante structurelle de la désarticulation entre État et société constitutive de la construction du monde français, comme de l'inflation des structures institutionnelles. Les publics sont situés à l'extérieur d'une réalité dont la construction technique, symbolique et institutionnelle a précisément pour fonction de dessiner la frontière qui a pour but de les maintenir passifs dans ce rapport d'extériorité. Une telle frontière délimite un espace au sein duquel la réalité subjective, les affects et les émotions ne sont pas pris en compte, ne pouvant ainsi constituer le support d'une véritable dynamique collective.

Cela permet de comprendre l'ampleur du ressentiment de certains acteurs comme celle du fossé qui les sépare les uns des autres. L'installation d'un parc national (Charles *et al.*, 2008) dans des espaces en déshérence

12. L'administration des Eaux et Forêts, création de l'Ancien régime avec une administration royale mise en place dès le XIIe siècle se prolongeant après la Révolution et au début du XIXe siècle par le développement d'un enseignement, d'un aménagement et d'une exploitation sylvicoles rationalisés, est le fer de lance des politiques de conservation de la nature en France. Son rôle de ce point de vue est aujourd'hui moins publiquement affirmé, néanmoins elle continue de fournir la majeure partie des cadres dirigeants des administrations de la protection, non seulement forestières, mais aussi montagnardes, littorales dans le cadre des Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, conservatoires, etc. La place des écologues dans de telles institutions est souvent limitée, contrairement à l'image qu'en a l'opinion.

pdforall.com

sans prise en compte des aspirations et valeurs des populations locales pourrait ce faisant difficilement entraîner d'autres réactions qu'un rejet massif et une hostilité réciproque.

Nature et sens moral

Au terme de cette réflexion, on peut revenir rapidement sur la relation entre nature, environnement, esthétique et éthique, pour faire ressortir la dynamique esthétique qui y prévaut, mais aussi pour faire valoir le rôle de l'éthique comme démarche à la fois discursive et réflexive discriminante, soulignant du coup combien les dynamiques informelles liées au sensible sont susceptibles de voir leur sens s'inverser, et passer ainsi de la création, voire de l'engagement à la répétition, à la norme. Dans le monde français, la dimension extrinsèque, institutionnelle et rationnelle de la protection de la nature, telle que nous l'avons décrite, s'accompagne de la récupération esthétique comme de l'évacuation de l'éthique. La nature est posée comme une réalité externe, échappant à toute appréhension subjective ou expérience de l'intériorité. Au plan individuel, cela se traduit par le déni du sens, la soumission à la *doxa* et l'absence de responsabilité et d'engagement. Au plan collectif, cela se manifeste par la prégnance de l'*ethos* administratif et technique, et par une prise en charge fortement institutionnelle de la nature, où l'État conserve un rôle central[13].

Dans une perspective pragmatiste, émerge depuis peu une conception qui dégage l'éthique de l'ontologie (Putnam, 2004). S'appuyant sur Dewey, et critiquant la notion classique de données des sens, Putnam (2000) propose ainsi l'idée d'éthique expérimentale. Celle-ci apparaît comme un instrument de régulation sociale à ancrage individuel qui repose sur le déploiement des nombreux registres de l'individu à échelles fines, multipliant d'autant les possibilités collectives, et prenant de fait un sens politique. Face à des situations complexes lourdes d'incertitudes qui échappent à l'investigation analytique, on voit comment l'éthique peut alors constituer une ressource, un recours privilégié, voire le seul possible. *A contrario*, l'absence d'éthique, effacée par la rationalisation, constitue un déficit massif dans l'univers français. Le recul, la distance et la dimension réflexive qu'elle implique offrent pourtant des registres d'intervention particulièrement aptes pour faire face à des problèmes compliqués dans

13. On peut souligner à ce propos que les stratégies adoptées en France face à l'extension des enjeux environnementaux avec la montée en puissance du changement climatique se sont constituées autour d'un renforcement massif de la place et du rôle de l'État dont la création d'un super-ministère de l'Environnement rassemblant énergie, transport, habitat, équipement, aménagement, protection de la nature, pollutions et risques est l'illustration la plus évidente.

pdforall.com

la mesure où elle a pour fondement l'autonomie des acteurs en les mettant en situation d'avoir à apporter des réponses aux questions qui se posent. On voit bien là le lien dynamique qui associe individu et collectif. L'éthique constitue un véritable processus de régulation entre l'individu et le collectif, dont elle a pour fonction de permettre de réviser en permanence le partage. En ce sens, elle favorise l'adaptabilité, la réactivité, puis la réflexivité dans un mouvement permanent de transformation. L'éthique prend appui sur un très large champ de ressources émotionnelles, subjectives, cognitives, expérientielles, ce qu'exprime de façon condensée la locution *sens moral*. Elle apparaît ainsi comme une capacité de mobilisation et de mobilité pour faire face à l'ensemble des situations qui se présentent, ce que recouvrent précisément le terme d'environnement et la notion d'engagement.

Cela posé, les enjeux paysagers contemporains sont désormais indissociables des problématiques environnementales et de leur prolongement dans le développement durable. Les paysages sont en effet les lieux d'émergence de processus continus d'échanges entre l'homme et la nature, aux fortes résonances politiques. L'extension des composantes à l'œuvre, écologiques, sociales, sensibles et affectives, mais aussi techniques ou urbaines, en ont considérablement élargi les dimensions. Dans la « société du risque », les paysages et les ressources qui en sont constitutives relèvent de l'intentionnalité et de la responsabilité humaines. Le monde est désormais entre nos mains, mais nous y sommes démunis tant est grand l'écart entre ces nouveaux enjeux et les ressources cognitives et pratiques héritées de la modernité. La montée en puissance de la question de la biodiversité et de sa préservation nous expose à une réalité manifestement inédite par son ampleur comme par les registres auxquels elle renvoie, et donc à une ignorance maximisée. Il nous revient de répondre au changement massif d'échelle auquel nous sommes confrontés et de créer les conditions éthiques dépassant les cadres strictement institutionnels ou esthétiques en vigueur, ce à travers un partage renouvelé avec les populations, les individus ordinaires, faisant de ces derniers de véritables acteurs à part entière de cette réalité émergente. En ce sens, la question paysagère est appelée de façon croissante à relever d'une politique « pragmatique » au terme de laquelle les individus se trouvent davantage en position d'affirmer leur expérience, d'assumer leur rôle, leur pouvoir et leur responsabilité, ce en vertu d'institutions publiques pouvant enfin en rendre possibles la manifestation et l'expression. Les paysages, dans ces circonstances, apparaissent comme des catalyseurs d'échanges et de valeurs qui élèvent le niveau d'exigence démocratique et de justice. Ils en renouvellent le champ en en élargissant la base à des acteurs ignorés jusque-là, dans des dynamiques largement politiques dont l'éthique constitue une ressource majeure face aux incertitudes et à la complexité.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BARIDON, M. (2006). *Naissance et renaissance du paysage*, La Tour d'Aigues, Actes Sud.

BARIDON, M. (2000). *Le jardin paysager anglais au dix-huitième siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon.

BARKER-BENFELD, G.J. (1992). *The Culture of Sensibility. Sex and society in Eighteenth-Century Britain*, Chicago, The University of Chicago Press.

BARRET-KRIEGEL, B. (1989). *Les droits de l'homme et le droit naturel*. Paris, Presses universitaires de France.

BERQUE, A. (1990). *Médiance, de milieux en paysages*, Montpellier, Éditions GIP Reclus.

BOYLE, R. (1686). *Free Enquiry into the Vulgarly Receiv'd Notion of Nature,* Londres, H. Clarke for J. Taylor.

BOYLE, R. (1661). *The Sceptical Chymist*, Londres, J. Cadwell for J. Crooke.

CANTO-SPERBER, M. (1992). *La philosophie morale britannique*, Paris, Presses universitaires de France.

CHARLES, L. *et al.* (2008). *Protection de la nature, Territoires et développement durable*, rapport d'études dans le cadre du programme Politiques territoriales et développement durable, Paris, Fractal.

CHARLES, L. et B. KALAORA (2007). « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés,* vol. 130, nº 3, p. 121-133.

CHARLES, L. et B. KALAORA (2001). « La nature administrée, La France, l'Europe et la politique de la Nature », *Le Débat*, vol. 116, septembre-octobre, p. 47-63.

COLLECTIF (1996). *Attention public ! Public protecteur ou public prédateur,* Annales 1995-1996, Les Ateliers du Conservatoire du littoral, Paris, CEL.

COMTE, A. (1830-1842). *Cour de philosophie positive*, 6 volumes, Paris, Rouen Frère.

CORBIN, A. (2001). *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel.

CORBIN, A. (1988). *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier.

COYAUD, M. (dir.) (1978). *Fourmis sans ombre. Le livre du Haïku*, Paris, Phébus.

DUCHESNEAU, F. (1973). *L'empirisme de Locke,* La Haye, Martinus Nijhoff.

EMERSON, R. W. (2009). *Essais : Nature, Confiance et Autonomie, Cercles, L'âme Suprême, le Transcendantaliste, L'Intellectuel américain*, Paris, Michel Houdiard [1841, 1844, 1849].

EMERSON, R.W. (2005). *Essais : Histoire, Compensation, Expérience, Destin*, Paris, Michel Houdiard [1841, 1844].

FOUCAULT, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

GIDDENS, A. (1993). *The Transformation of Intimacy : Love, sexuality and eroticism in modern societies,* Londres, Polity Press.

GIRARD, R. (2004). *Les origines de la culture : Entretiens avec Pierpaolo Antonelle et Joao Cezar de Castro Rocha,* Paris, Desclée de Brouwer.

pdforall.com

HOOKE, R. (1665). *Micrographia : or Some Physiological Descriptions of Minute Bodies made by Magnyfying Glasses with Observations and Inquiries thereupon,* Londres, John Martin and James Allestry, printers to the Royal Society.

HUTCHESON, F. (2003). *Essai sur la nature et la conduite des passions et affections avec illustrations sur le sens moral*, Paris, L'Harmattan [1728].

JAUME, L. (1997). *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard.

KALAORA, B. (1993). *Le musée vert. Ethnographie du loisir en forêt*, Paris, L'Harmattan.

KALAORA, B. et A. SAVOYE (1989). *Les inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales,* Paris, Champ Vallon.

KALAORA, B. et A. SAVOYE (1986). *La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIXe siècle,* Paris, L'Harmattan.

LAUGIER, S. (2004). *Une autre pensée politique américaine. La démocratie radicale d'Emerson à Stanley Cavell*, Paris, Michel Houdiard.

LE BRETON, D. (1990). *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, Presses universitaires de France (6e édition mise à jour avec une postface inédite, 2005).

LE PLAY, F. (1864). *La réforme sociale en France*, 2 vol., Paris, Plon.

LE PLAY, F. (1855). *Les ouvriers européens*, Paris, Imprimerie impériale.

LOCKE, J. (1975). *An Essay Concerning Human Understanding*, Oxford, Oxford University Press. [1689]

MACK, M. (1969). *The Garden and the City. Retirement and Politics in the Later Poetry of Pope 1731-1743,* Toronto et Buffalo, University of Toronto Press.

MARSH, G.P. (1965). *Man and Nature, or Physical Geography as Modified by Human Action,* Cambridge, Massachusetts, The Belknap Press of Harvard University Press [1864].

MARTENSEN, R.L. (2004). *The Brain Takes Shape. An Early History*, Oxford, Oxford University Press.

MERLEAU-PONTY, M. (1995). *La Nature, Cours du collège de France*, Paris, Seuil.

MERLEAU-PONTY, M. (1961). *Le visible et l'invisible*, Paris, Gallimard.

MOSCOVICI, S. (1993). *Hommes domestiques et hommes sauvages,* Paris, Bourgois.

NASH, R.F. (1967). *Wilderness and the American Mind*, New Haven et Londres, Yale University Press.

NORTON, B. (2003). *Searching for Sustainability. Interdisciplinary Essays in the Philosophy of Conservation Biology*, Cambridge, Cambridge University Press.

PITTE, J.R. (dir.) (1993). *Paris. Histoire d'une ville,* Paris, Hachette.

PORTER, R. (2000). *Enlightenment. Britain and the Creation of the Modern World*, Londres, Penguin Books.

PORTER, R. (1991). *English Society in the 18th Century,* Londres, Penguin Books.

PUTNAM, H. (2004). *Ethics without Ontology,* Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.

PUTNAM, H. (2000). « Per un'etica sperimentale. La lezione di John Dewey : il suo antidogmatismo in epistemologia rispecchia quello della sua riflessione morale », *Il Sole 24 Ore*, SWIF : <www.swif.uniba.it/lei/rassegna/000430k.htm>, page consultée le 17 mai 2006.

pdforall.com

RAY, J. (1691). *The Wisdom of God Manifested in the Works of the Creation. The Heavenly Bodies, Elements, Meteors, Fossils, Vegetables, Animals (Beasts, Birds, Fishes, and Insects) ; more particularly in the body of the Earth, its figure, motion and consistency ; and in the admirable structure of the bodies of man, and other animals ; as also in their generation, & with answers to some objections*, Londres, William Innys, at the Prince's-Arms in St Paul's Church Yard.

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage,* Paris, Gallimard.

ROGER, A. (dir.) (1995). *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon.

ROSANVALLON, P. (1990). *L'État en France de 1789 à nos jours,* Paris, Seuil.

ROUSSEAU, J.-J. (2008). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion [1755].

SAINT-SIMON (1821). *Du système industriel*, Paris, Édition A.-A. Renoir.

SAINT-SIMON (1823-1824). *Catéchisme des industriels*, Paris, Imprimerie de Setier.

SHAFTESBURY (1999). *Characteristics of Men, Manners, Opinions, Times*, Cambridge, Cambridge University Press [1711].

SMITH, A. (1999). *Théorie des sentiments moraux,* Paris, Presses universitaires de France [1759].

TAYLOR, C. (1998). *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne,* Paris, Seuil.

THOMAS, K. (1983). *Man and the Natural World : Changing Attitudes in England 1500-1800,* Oxford, Oxford University Press.

THOREAU, H.D. (1990). *Walden ou la vie dans les bois,* Paris, Gallimard [1854].

TOURAINE, A. (2005). *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard.

VERCORS (1975). *Les animaux dénaturés,* Paris, LGF – Livre de poche.

VOLTAIRE (2006). *Lettres philosophiques,* Paris, Flammarion [1734].

WESTFALL, R. (1980). *Never at Rest. A Biography of Isaac Newton*, Cambridge, Cambridge University Press.

WHITE, G. (1977). *The Natural History of Selborne*, Londres, Penguin Books [1788-1789].

WILLIS, T. (1999). *Two Discourses Concerning the Soul of Brutes, which is that of the vital and sensitive of man*, Scholars Facsimilies and Reprint (Éd. originale, Londres, Ch. Harper and John Leigh) [1683].

WILLIS, T. (1664). *The Anatomy of the Brain and Nerves* (*Cerebri anatome : Cui accessit nervorum descriptio et usus*), Londres, James Flesher, Joseph Martyn and James Allestry.

WILSON, E.O. (2003). *L'avenir de la vie*, Paris, Seuil.

WILSON, E.O. (1992). *The Diversity of Life,* Londres, Penguin Books.

WILSON, E.O. (dir.) (1988). *Biodiversity*, Washington, National Academy Press.

ZIMMER, C. (2004). *Soul Made Flesh. The Discovery of the Brain – and How It Changed the World,* Londres, William Heinemann.

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

LES ÉCHELLES D'UN IMAGINAIRE PAYSAGER EUROPÉEN DANS L'HISTOIRE

François Walter

« Les conditions d'élaboration de la symbolique européenne n'ont pas suscité d'investissement collectif, constatait, il y a peu, Ory, historien du culturel et des liturgies mémorielles[1]. Cette remarque résonne avec d'autres constats, tel celui de Thiesse à la fin d'un livre consacré à la construction intellectuelle des identités européennes : selon elle, il manque à l'Europe « tout ce à quoi correspond la nation : une identité collective, l'attachement à un territoire commun, l'idéal partagé d'une fraternité solidaire », ce qu'elle résume par cette formule : « Les Européens en l'état actuel des choses semblent aussi pourvus d'identités nationales que dépourvus d'identité européenne » (1999, p. 284). Et de faire référence à la froideur conceptuelle des ponts ornant les billets en euro alors que les pièces individualisées

1. Interview dans *Le Monde* du 30 mars 2007 à propos de la mobilisation des symboles de l'identité nationale dans la campagne présidentielle.

pdforall.com

par chaque pays offrent nettement plus de prise à une lecture symbolique (Thiesse, 1999). Faut-il dès lors se résigner à l'optimisme de Nora affirmant non sans emphase que « la succession des identités nous en donnera de nouvelles[2] » ?

Il convient assurément de dépasser ces manières incantatoires et rhétoriques d'aborder la difficile question de l'européanité. Deux précautions de méthode doivent être rappelées avant toute chose.

D'abord, qu'il ne suffit pas d'admettre avec Renan que « les nations ne sont pas quelque chose d'éternel » et qu'une fois leur efficience historique révolue elles seraient comme spontanément remplacées par « la confédération européenne » (1996, p. 242). Certes, la problématique identitaire est à géométrie variable mais encore faut-il comprendre les échelles pertinentes et les configurations sociales dans lesquelles celle-là est mobilisée. La relation entre l'espace et l'identité est d'ailleurs une question récurrente des sciences sociales. De Certeau (1990) utilise l'expression de « lieu pratiqué » pour définir l'espace où se déploie une stratégie identitaire. L'identité, « sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses », selon la formule de Lévi-Strauss (1977), trouverait donc son actualisation dans un espace délimité qui se différencierait par là même de l'espace environnant.

Ensuite, que les configurations supposées ne sont jamais figées. Il est certain que le modèle identitaire auquel on se réfère volontiers aujourd'hui pour dire qu'il est temps d'en sortir, à savoir le modèle de nation à la Renan, a déjà volé en éclats. L'écrivain-philosophe, qui trouvait à son constat « quelque chose d'assez nouveau dans l'histoire » (Renan, 1996, p. 224), présumait qu'en son temps les principes créateurs en avaient déjà disparu[3]. Ce qui en restait, selon lui, c'était l'« âme », elle-même constituée de deux composantes, l'une dans le passé, l'autre dans la continuité du présent. Or, c'est précisément ce lien lui-même qui est en voie de rupture, d'où le projet patrimonial des lieux de Nora, inscrit dans un « moment particulier de notre histoire » durant lequel « la conscience de la rupture avec le passé se confond avec le sentiment d'une mémoire déchirée ». Et la formule qui définit le projet : « Il y a des lieux de mémoire parce qu'il

2. Entretien sur le thème « Le nationalisme nous a caché la nation », *Le Monde* du 18-19 mars 2007.
3. « Comment la France persiste-t-elle à être une nation, quand le principe qui l'a créée a disparu ? », (Renan, 1996, p. 229).

pdforall.com

n'y a plus de milieux de mémoire » (Nora, 1997, p. 23). Le paysage en fait partie et participe sans doute de ces dispositifs où se font et se défont les compositions identitaires[4].

Reste que l'évocation du paysage comme enjeu politique aujourd'hui ne peut faire l'économie d'une étude comparative avec un autre moment de l'histoire où celui-là a massivement servi d'argument, de cadre, de support à l'identification collective. « Le parallèle s'impose alors entre la construction politique et culturelle des identités nationales au XIXe siècle et l'élaboration d'une identité continentale nouvelle », estime à juste titre Pécout (2004, p. 29-30). Essayons de suivre ce programme.

DE QUEL PAYSAGE PARLE-T-ON ?

Le texte programmatique des Entretiens Jacques-Cartier (2007) desquels émarge cette publication se référait tout naturellement à la Convention européenne du paysage. Le Conseil de l'Europe, qui n'a pas son pareil pour produire de beaux textes avec des principes généreux (près de 200 conventions adoptées entre 1949 et 2005), peut s'en prévaloir. Signée à Florence le 20 octobre 2000, elle a été ratifiée jusqu'en juin 2007 par 27 pays dont la France. Le paysage y est présenté comme « une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe » et défini de manière très ambiguë : « Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Il est question dans le texte de « politique du paysage », de « gestion » et d'« aménagement » et bien sûr de « protection », à savoir des « actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine[5] ». On l'aura compris, le texte repose sur deux présupposés dont l'articulation n'est pas aussi simple qu'il ne paraît. D'une part, le Conseil de l'Europe se prévaut d'une « approche globale » dans la logique du développement durable selon lequel tout est paysage. Par ailleurs, il réfère le paysage au « patrimoine européen commun[6] ». Or, par définition, la patrimonialisation implique un choix d'objets, que l'on désire garder parce qu'ils avaient un sens dans le passé et que, reformatés, ils

4. Pour les lieux, voir l'article de Cachin (1997).
5. Le texte de la convention est disponible en ligne sous <conventions.coe.int> (consulté le 18 juin 2007).
6. Pour la mise en contexte et l'exégèse du texte de la convention, on peut se référer à la revue du Conseil de l'Europe vouée au patrimoine et au développement durable. Voir *Naturopa*, n° 98, 2002, numéro entièrement consacré à la Convention.

pdforall.com

continuent à faire sens aujourd'hui, qu'ils sont des sémiophores. Plus encore, attribuer un objet au patrimoine signifie se référer à un groupe social, celui qui donnait sens aux objets en leur temps, mais celui aussi qui se les approprie dans le présent parce qu'il ressent la nécessité d'assurer dans la durée sa propre cohérence de groupe[7]. Or, la prétention holistique et la sélection patrimoniale sont-elles véritablement compatibles ?

La société paysagère postmoderne

Le nouvel instrument juridique a voulu sans doute innover en ne se contentant pas d'introduire une nouvelle catégorie de patrimoine mais « en faisant valoir l'intérêt culturel et la valeur sociale de tous les paysages », même les plus ordinaires ou les plus dégradés, indépendamment de leur beauté naturelle supposée[8]. Au lieu d'un processus partiel, c'est « l'ensemble du paysage » qui doit être pris en compte. Tous les paysages sont censés incarner les valeurs culturelles européennes. Cette ouverture est considérée par les responsables du texte comme le succès d'un processus de démocratisation du paysage et un effort pour éviter d'amoindrir ou de dévaloriser des paysages qui n'auraient pas été dûment répertoriés par un classement. Le patrimoine devient le « cadre dans lequel nous vivons tous une construction dynamique qui sera toujours inachevée[9] ».

Les déclarations des divers responsables administratifs du Conseil de l'Europe chargés du paysage et des questions connexes se prêtent à la constitution d'une véritable anthologie de florilèges paysagers. Certains remarquent en Europe « la très grande diversité de types paysagers sur de très petites distances » et, dans la foulée, risquent le concept de « paysage paneuropéen » sans voir la contradiction[10]. D'autres veulent se démarquer d'une conception traditionnelle qui s'intéresse en priorité à la « protection des sites remarquables, le plus souvent témoins d'un passé révolu ». Au lieu des paysages « porteurs d'une nostalgie », ils souhaitent privilégier ceux de notre quotidien, développer la « conscience d'un patrimoine culturel commun, enrichi de ses diversités » et « susciter dans chaque Européen un sentiment d'appartenance commune[11] ». Le paysage est ainsi perçu comme « une composante de l'identité des peuples[12] ».

7. Voir les réflexions de Guérin (1998) et de Micoud (2005).
8. *Naturopa*, nº 98, 2002, p. 5. On trouvera dans la même revue la mention de tous les textes communautaires concernant le paysage (p. 10-11).
9. *Ibid.*, p. 13.
10. *Ibid.*, p. 15.
11. *Ibid.*, p. 16.
12. *Ibid.*, p. 14.

pdforall.com

Au-delà de ces beaux principes, les paradoxes ne manquent pas. Il suffit d'un œil aux illustrations retenues dans la présentation de la Convention pour constater inévitablement le recours aux sites touristiques et pittoresques les plus traditionnels, ceux du patrimoine architectural et des activités rurales[13]. On voit mal comment, dès lors que l'on admet que « paysage n'est pas synonyme d'environnement », un « processus de sélection des paysages considérés comme ayant le plus de valeur » ne serait pas inévitable. En effet, quand 70 % de la population européenne vit en milieu urbain, la notion de paysage du quotidien n'a plus rien d'idyllique et il est certain que le rêve paysager du plus grand nombre se dirige spontanément vers les sites naturels les plus éloignés d'un cadre quotidien déjà dégradé et dévasté par les activités. Forcément, dans une approche subjective, les critères esthétiques spontanés et populaires jouent un rôle décisif. Mais quelles sont les valeurs esthétiques que véhicule la démarche participative souhaitée par les auteurs de la Convention ? Certes, les plus clairvoyants remarquent que les valeurs paysagères « ne sont pas totalement universelles ». Elles dépendent des tensions qui animent les sociétés locales et « sont marquées par une culture du paysage que la nation a forgée au cours de son histoire ». Se pose surtout la question de l'échelle envisagée. Quelle est celle de « l'espace qui fait sens pour une société donnée[14] » (Luginbhl, 2002, p. 17) ?

Il est vrai que le XXe siècle finissant est allé très loin en multipliant les patrimoines et en étendant la patrimonialisation à l'ensemble du territoire. Plus que pour ses qualités symboliques, le patrimoine architectural et biologique est préservé pour ses qualités supposées intrinsèques (du point de vue artistique, des technologies artisanales anciennes, des témoignages ethnographiques, de la biodiversité ou des espèces végétales et races animales en voie de disparition). Une nostalgie tous azimuts baigne ce type d'initiative comme si elle constituait l'une des valeurs consubstantielles à la postmodernité. C'est ce climat qui fait naître une nouvelle culture du paysage. Chargé de sens et de valeurs, le paysage joue un rôle essentiel dans le régime d'historicité contemporain où passé et avenir orientent conjointement la compréhension du présent, que ce soit un passé idéalisé et nostalgique ou un avenir inquiétant et niveleur. Nous vivons une « société paysagiste », vaguement schizophrène par son double mouvement de séduction et de mise à distance de l'urbain, couplé sur des préférences pour les formes idéalisées de la nature (Donadieu, 2002). D'une certaine manière, nous sommes déjà dans un au-delà du paysage. Au lieu

13. Un autre numéro de la revue consacré au paysage à travers la littérature renforce encore cette vision. Chaque pays est illustré par des textes et des images qui révèlent des paysages choisis qui n'ont rien de « quotidien ». Voir *Naturopa*, n° 103, 2005.
14. *Naturopa*, n° 98, 2002, p. 17 (propos de Yves Luginbühl).

pdforall.com

d'opposer l'environnement factuel et le paysage purement phénoménal de la perception, nous en sommes à une société du « paysagement », pour adopter la terminologie d'Augustin Berque, qui prend en compte l'ensemble du territoire : « Le paysage-image *est* le paysage grandeur nature » (Berque, 1989, p. 18-20). On l'aura compris, le paysage mis en représentation par les textes de la Convention s'identifie au territoire.

La culture paysagère des Européens

La nouvelle politique du paysage s'inscrit dans un contexte idéologique totalement inédit dans la mesure où toute la culture paysagère européenne appartient à un autre moment patrimonial durant lequel le paysage était étroitement connecté à des valeurs nationales et nationalistes[15]. Nous reviendrons plus loin sur ce thème. Mais, en sus, les intentions affichées lors de l'adoption du texte à Florence en octobre 2000 étaient clairement de se démarquer des textes normatifs existants, en particulier de ceux gérant le patrimoine mondial sous l'égide de l'UNESCO, objets d'une large diffusion souvent très médiatisée[16].

Il faut remonter à la Charte de Venise en 1965 pour comprendre l'importance de la vision patrimoniale sélective. Voué à la conservation et à la restauration des monuments et des sites, le texte définit la notion de « monument historique ». Celui-ci « comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique ». Mais c'est la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972 qui définit la politique patrimoniale. Elle considère que « certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière[17] ». Les sites sont définis comme des « œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique » (*Ibid.*). Partant, le patrimoine naturel comporte aussi bien des formations physiques, biologiques que géologiques, des zones d'habitat d'espèces menacées, des sites naturels ou des zones naturelles « qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique » (*Ibid.*). Cette vision binaire qui oppose

15. Sur ce thème, voir Walter (2007).
16. Sur ces questions, lire Thibault (1999).
17. Texte disponible sous <portal.unesco.org/fr/ev.php URL_ID=13055&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>, consulté le 19 juin 2007.

pdforall.com

un patrimoine naturaliste et un patrimoine architectural est infléchie nettement en 1992, lorsque, à l'occasion du 20e anniversaire de la Convention, on introduisit la notion de « paysage culturel », soit une troisième catégorie de biens à protéger, qui désigne sans doute une œuvre conjuguée de l'homme et de la nature dans laquelle la valorisation par l'activité humaine est première[18]. C'est véritablement ce texte qui consacre la notion de paysage sur le plan international.

Le Comité du patrimoine mondial prévu par la Convention établit une liste du patrimoine mondial. Si l'on retient les critères proposés pour y intégrer des « biens naturels », catégorie dans laquelle on pourrait éventuellement trouver des paysages, on s'aperçoit que les aspects symboliques, idéologiques ou tout simplement politiques sont totalement absents. La valeur esthétique et la représentativité au regard des évolutions historiques d'ordre biologique, géologique et écologique justifient le classement. En 2007, 27 sites européens figurent à l'inventaire : 8 parcs nationaux ou réserves naturelles ; 3 montagnes ; 4 îles ; 3 forêts ; 3 grottes ; 2 fjords ; 2 littoraux ; 1 delta ; 1 site fossilifère[19]. Ils constituent tous à vrai dire des paysages mais sont perçus d'abord dans leur acception traditionnelle de site remarquable. Parmi eux, seule la forêt de Bialowieza, qui chevauche aujourd'hui les frontières de la Pologne et de la Biélorussie, a explicitement fait l'objet d'une mobilisation identitaire forte dans l'histoire de la Pologne et de la Lituanie, évoquant pour l'imaginaire occidental les mystères de la forêt primitive, vestige de l'antique forêt hercynienne déjà évoquée par les auteurs latins.

On est sans doute très proche de la conception monumentale qui a structuré, dès le XIXe siècle, la réflexion autour de la notion de patrimoine. On sait que la notion de monument historique dans son acception étroitement artistique est apparue durant la Révolution française pour contrecarrer les mouvements spontanés de destruction des biens culturels. Tombes royales et princières, statuaire des cathédrales, documents d'archives et livres, rien n'échappait à la fureur des foules dressées contre les élites aristocratiques et cléricales. L'extension du concept de monument au champ environnemental s'opère par analogie. Le concept de *Naturdenkmal* est défini dès 1814 par Humboldt pour s'appliquer à des objets naturels (blocs erratiques, grottes, gisements de fossiles, pierres levées, arbres centenaires) et des sites remarquables (des formations rocheuses, des falaises, des cascades). Toutefois, contrairement aux monuments historiques très

18. Voir sur ce thème *Patrimoine et paysages culturels : actes du colloque international de Saint-Émilion, 30 mai – 1er juin 2001*, Bordeaux, Confluences, Renaissance des cités d'Europe, 2001.
19. Inventaire selon état en juin 2007.

pdforall.com

tôt protégés, le monument naturel ne l'est formellement qu'au début du xxe siècle. C'est à ce moment que le botaniste allemand Conwentz a étendu ce statut à un paysage dans son ensemble avec ses formes, ses cours d'eau, ses lacs, ses communautés de plantes et d'animaux. Il rattache alors nettement ses propositions de protection et conservation à une vision esthétisante et patrimoniale. C'est parce qu'ils ont des qualités esthétiques et qu'ils sont des composantes de la patrie (*Heimat*) que ces objets et sites naturels doivent être sauvegardés[20]. En un mot, les sites patrimoniaux incarnent ce que John Ruskin aurait appelé le « visage aimé de la patrie », formule sans cesse citée dans toutes les traditions culturelles européennes au début du xxe siècle, sans qu'on sache précisément les circonstances de son emploi supposé par le théoricien anglais[21].

Une récente enquête sur les Européens et le patrimoine, réalisée par l'institut de sondage français Ipsos pour le compte du ministère de la Culture, a mis en évidence des différences de perception de la nature du patrimoine culturel. Le questionnaire distribué à plus de mille personnes dans chacun des cinq pays retenus pour l'enquête (France, Allemagne, Italie, Finlande et Hongrie) concernait malheureusement uniquement des domaines étroitement culturels à l'exclusion des composantes naturelles du patrimoine[22]. Ainsi, pour près de deux tiers des Français, ce sont les monuments historiques qui constituent le patrimoine alors que 38 % des Allemands seulement les mentionnent, privilégiant quant à eux l'histoire

20. Pour une mise en perspective large, lire Walter (2004), en particulier les pages 258-280. Remarquons que lorsque le secrétariat de la Convention européenne du paysage explique le contenu et la portée du texte, il utilise sans le savoir les mêmes catégories que Conwentz un siècle plus tôt : sensibilisation, formation, identification, qualification, gestion et protection, disent les experts européens (*Naturopa* n° 98, 2002, p. 8) ; inventorier, cartographier, faire connaître et mettre à l'abri proposait déjà le manuel de Conwentz en 1900.
21. La référence à Ruskin est mobilisée par exemple lors des débats sur la loi de 1906 en France (cité par Veyret et Lemaître (1996). La même citation, plus étendue néanmoins sans mention de la source, figure sur la page d'un livre auquel elle donne son titre en 1909. Cet ouvrage d'un grand théoricien de l'esthétique paysagère aura une diffusion considérable dans le monde francophone. Relevons que Montenach (1909) étend la notion de paysage à la ville en définissant le « paysage urbain » comme « l'ensemble panoramique d'une ville, l'effet qu'elle produit dans un milieu donné » en précisant que l'expression s'applique aussi à des « morceaux de villes » où se rencontrent des « éléments pittoresques » (*Ibid.*, p. 189-190).
22. Cette conception étroite du culturel ne s'accorde pas vraiment avec les objectifs de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, ouverte à la signature à Faro le 27 octobre 2005, document qui définit le patrimoine en ces termes : « Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (art. 2a).

pdforall.com

et les traditions[23]. La moitié des sondés estiment que le patrimoine culturel européen est plutôt « l'addition des patrimoines nationaux des pays européens » (*Ibid.*) alors que 45 % penchent pour un patrimoine commun partagé par la plupart des habitants de l'Union. En outre, 60 % pensent que « le fait pour les Européens de disposer d'un patrimoine culturel commun pourrait renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe » (*Ibid.*). La moyenne obtenue est à vrai dire tirée vers le bas par le score médiocre des Hongrois dont seuls 11 % estiment que le patrimoine est un moyen de faire avancer la conscience identitaire européenne. Ce résultat contraste avec celui des autres pays beaucoup plus optimistes, à la suite des Italiens (85 %), des Français (76 %) et des Allemands (66 %). Enfin, les questions qui affinent le sondage mettent clairement en évidence la vision parcellaire du patrimoine qui l'emporte chez les concepteurs de l'enquête et se répercute auprès des sondés. Dans une série récapitulative sur l'existence d'un patrimoine culturel européen, les domaines suivants sont mentionnés : églises, édifices religieux, musées, palais, châteaux, places fortes, bâtiments contemporains, sites industriels, immeubles d'habitation. Les deux derniers obtiennent des scores médiocres par rapport aux trois premières catégories, ce qui confirme la perception étroitement monumentale, artistique et ponctuelle du patrimoine. On est donc bien au cœur d'un paradoxe identitaire. D'un côté, le discours officiel, relayé par les instances du Conseil de l'Europe, ressasse les traits programmatiques d'un patrimoine intégré, mêlant le culturel et le naturel, refusant le ponctuel et l'exceptionnel pour s'étendre à l'ensemble du territoire. De l'autre, la réalité des pratiques administratives, scientifiques et populaires conforte une approche ciblée, sélective, ségrégative des objets patrimoniaux dans une logique d'inventaire. D'un côté, l'aspiration à globaliser et à territorialiser la culture ; de l'autre, le repli sur les sites choisis, soustraits à l'usage courant, étroitement localisés.

LES PAYSAGES IDENTITAIRES DANS L'HISTOIRE EUROPÉENNE

Qu'elles soient symboliques, analogiques ou plus immédiatement esthétiques, les références aux éléments naturels mobilisées spontanément par les Européens peuvent être rattachées à des schèmes perceptifs de longue durée.

23. *Enquête sur les Européens, les patrimoines de l'Europe et le patrimoine européen*, Paris, Ipsos/Ministère de la Culture et de la Communication, mars 2007.

pdforall.com

Les modèles esthétiques cosmopolites

On mentionnera d'abord ceux de la tradition antique (Walter, 2004). Le paysage pastoral classique, pour être beau, doit être composé d'une source, d'une prairie et d'un bosquet ombragé. Ce sont des fragments de nature, des éléments qui servent à cadrer une action ou à abriter la méditation. Les références à la littérature antique permettent de comprendre un aspect essentiel du rapport à la nature en général, à savoir de présenter le paysage d'abord comme un espace de vie où se jouent des relations étroites entre l'homme et l'environnement. La tradition bucolique, si fortement ancrée dans la perception occidentale du milieu naturel, fixe la figure rhétorique du paysage idéal tel qu'il s'exprime à travers l'opposition classique entre *locus amœnus* et *locus terribilis* (Garber, 1974).

Les idylles de la poésie bucolique, à partir des modèles que constituent Théocrite et Virgile, situent la vie heureuse des bergers dans un environnement stéréotypé de montagnes aux formes douces, d'arbres divers (selon les provenances des auteurs), de prairies traversées par des ruisseaux cristallins, de frais abris de verdure protégés du soleil, de fontaines, de fruits et d'animaux (vaches, brebis, chèvres, quelques oiseaux et des abeilles). L'une des voies les plus pratiquées par les commentateurs a consisté à chercher des correspondances entre les paysages évoqués et la réalité géographique, souvent sur la base de traits explicites dans les œuvres. De la Calabre antique pour Théocrite à la Silésie d'Opiz, en passant par le León de Montemayor et les pays de Loire d'Urfé, pour ne retenir que des exemples baroques, la gamme des Arcadies potentielles se décline sur des modes paysagers variés. Souvent, l'évocation du lieu idéal renvoie aussi au temps mythique, celui d'un âge d'or où les fruits de la terre comblent les habitants en état de nature. Il est plus intéressant de considérer les paysages littéraires non pas dans leurs ressemblances avec un quelconque lieu mais bien comme des paysages de nulle part, rejetés dans un ailleurs de bonheur nostalgique (Saïd, 1997). Ainsi dans l'*Idylle* 7 de Théocrite, se trouvent rassemblés tous les ingrédients de ce paysage construit : des arbres (peupliers, ormes, arbres fruitiers, cyprès), de l'eau (source sacrée, ruisseau intarissable), des sons (abeilles, cigales et oiseaux), des figurants (les chevriers) et les signes végétaux inévitables du *locus amœnus* (myrtes, lauriers, vignes, pampres, joncs).

À cette tradition de la bergerie idyllique s'ajoute durant l'âge baroque une autre perspective inspirée surtout de Pétrarque, celle du lieu terrible où se complaisent l'amant éploré, l'ermite retiré du monde et le contemplatif. Une nature en contrepoint répond à cet espace. Le caractère désertique et peu fertile du lieu peut céder la place à une forêt dense, sauvage et obscure où le soleil ne pénètre jamais. Ce monde désolé peut aussi

pdforall.com

correspondre avec la montagne, les rochers abrupts, les précipices, à une configuration paysagère négative, présente déjà chez Virgile et Properce. Le motif de la mer et des îles appartient également à cet ensemble de lieux terribles. Pour illustrer cette deuxième configuration, on relira l'épisode de Cardenio dans le *Quichotte* de Cervantes avec le paysage sauvage de la Sierra Morena ou celui de la retraite de Simplicissimus dans la forêt profonde au début du roman de Grimmelshausen. Au-delà de tout usage allégorique de ces deux paysages contrastés – ils dominent bien évidemment la production littéraire –, nous en retiendrons l'effet formateur de la perception. L'expérience de l'extériorité ne peut en faire l'économie ; ils s'imposent d'évidence, références obligées du regard de l'Occidental cultivé. Ce serait donc une constante du regard, de l'Antiquité au XVIIIe siècle que de privilégier les lieux disposant d'un environnement propice et conforme au stéréotype du lieu amène (collines de bocages et cours d'eau). Par contre, la forêt et la montagne ne sauraient correspondre avant le XVIIIe siècle aux canons du beau paysage. La verticalité ne suscite guère de sympathie. Le monde inculte et sauvage produit encore répulsion et malaise comme tout paysage purement naturel alors qu'on admire ce que l'industrieux labeur humain a savamment construit.

C'est la peinture qui assure, dès le XIVe siècle, la mise en spectacle des éléments naturels sous forme de paysage esthétique formalisé, peu à peu mis en ordre sur l'espace de la toile par des plans étagés (arrière-plan, plan intermédiaire, plan rapproché) avec des effets de profondeur grâce à la perspective. C'est au tournant des XVe et XVIe siècles que ce que nous nommons paysage acquiert son statut dans le registre de la perception et de la représentation, ce que démontre notamment la fortune nouvelle du mot « paysage » dans son acception picturale. Le paysage, c'est d'abord un tableau. Mais depuis que Sannazaro en 1504 a établi des correspondances entre le paysage italien et les topoi antiques, cette façon de représenter l'extériorité devient une sorte de référence culturelle commune à l'ensemble de la culture occidentale (Sannazaro, 2004), comme l'illustrent la peinture italienne bien sûr (Giorgione), allemande (Dürer, Altdorfer), flamande (Patinir) au XVIe siècle puis les classiques français du paysage (Lorrain, Poussin, Dughet) au XVIIe siècle, avec la reprise du modèle par les peintres hollandais qui n'ont pas forcément voyagé en Italie (Jan van Goyen, Aelbert Cuyp, Jan Asselijn) et bien d'autres encore, notamment en Scandinavie et en Russie. La circulation de ces références s'inscrit dans une configuration plus large souvent mise en évidence pour les trois siècles de l'Ancien Régime où la communauté des gens de lettres et des savants se représente volontiers comme une « Europe de la République des Lettres ». À prétention universaliste, cette vision large de la culture européenne a ses gradients et ses polarités, changeantes dans leurs appréciations (Waquet,

pdforall.com

2004). C'est Kant, à la fin du XVIIIe siècle, avec sa conception de l'égalité morale de tous les hommes, de l'existence des droits humains, de l'urgence d'établir l'institution politique d'une ligue des nations, qui sert de référence à ce que l'on considère comme le nouveau cosmopolitisme européen. L'impératif catégorique exige de suivre des maximes morales reconnues par tous et de tendre à une fédération pacifique de tous les États, sous la forme d'une république universelle. Le cosmopolitisme est présenté comme une sorte d'universalisme qui transcende les frontières. Il n'est pas forcément incompatible avec le pluralisme culturel. Représenté notamment par Forster (1754-1794), naturaliste et anthropologiste qui a voyagé avec Cook (1772-1775), cette variante reconnaît la valeur des différentes formes culturelles. Chaque être humain a les mêmes prédispositions de raison, d'imagination et de sentiment. Seules les conditions locales changent (Kleingeld, 1999).

Le goût pour les paysages idylliques et pastoraux se poursuit dans la peinture du XVIIIe siècle jusqu'au moment où les théories du paysage rompent avec ce modèle pour inciter les artistes à transcrire non plus une référence idéale mais à exprimer une perception de la Nature. Cette conversion du regard ouvre la voie à l'expression du sublime, cet « irreprésentable de la représentation » pour citer une expression de Marin (1983). L'emphase théâtrale de ce mode de représentation, qui frémit au déchaînement des éléments, rompt avec l'aménité du paysage à la Poussin et prépare l'expérience romantique. L'esthétique du pittoresque y assume un rôle majeur. Théorisée par Gilpin (1983/1792) auteur de récits de voyages en Angleterre, elle envahit la description dès la fin du XVIIIe siècle. Les régions du Nord du Pays de Galles, de Aberystwyth à Snowdon et Caernavan, les lacs gallois, les montagnes pelées des « Waters » avec Windermere Lake et Rydal Water (Lake District), paysages peints par Towne en 1786 et admirablement décrits dans le guide de Wordsworth en 1810, puis les Highlands d'Écosse ont permis la cristallisation d'un regard esthétique. L'Écosse incarne le modèle du paysage romantique et pittoresque et ce que l'on considérait précédemment négativement comme simplement sauvage se pare désormais d'extravagante sauvagerie et de violente grandeur[24]. Le modèle s'étend à l'Europe entière avec un inévitable décalage temporel. On a ainsi pu montrer que l'Écosse servait de référence lors du processus d'appréciation du littoral normand durant la première moitié du XIXe siècle (Guillet, 2000). De la confrontation de l'individu à l'élément marin se dégage une vision contemplative de la fureur océanique. La verticalité des côtes rocheuses est opposée à la fascination pour la vastitude horizontale des flots, des grèves, des plages et des landes. En Suède, également, cet idéal esthétique est formalisé avec des références explicites aux traités publiés

24. Processus de conversion du regard décrit par Omasreiter (1987).

pdforall.com

en Europe occidentale durant les années 1820[25]. Les Alpes bien sûr se prêtent merveilleusement à ce mode de lecture plastique. Elles se déclinent sur tous les codes esthétiques de la perception, tantôt pastorale, géorgique, exotique ou alors sublime puis pittoresque, chaque vision n'étant pas exclusive de l'autre[26].

Au fond, avec la double tradition antique du *locus amœnus* et du *locus terribilis* retravaillée ensuite par les modèles esthétiques picturaux et littéraires du paysage italianisant et du paysage pittoresque, c'est la constitution d'un véritable archétype paysager européen qui s'opère. Ce schème perceptif pluriel va servir ensuite au voyage et à l'appréciation esthétique du beau, de l'exceptionnel, du digne de mémoire et de conservation. Il envahit le processus de patrimonialisation au XIXe siècle et se maintient ensuite dans les pratiques, vulgarisé et popularisé à travers la culture et les loisirs dits de masse, jusqu'aux formes de mauvais goût les plus folklorisées. À peine est-il retouché par l'idéologie américaine de la *wilderness*, cette conception de la nature sauvage et vierge qui formate le regard et les pratiques conservationnistes au XXe siècle.

Les analogies paysagères dans la construction des nations

Se distinguant du français, d'autres langues européennes ont compris le mot « paysage » (*landschaft*, *paese*) comme renvoyant d'abord à une réalité concrète (une portion de pays, un territoire, une région). Elles ont donc intégré progressivement le sens pictural. En français, en revanche, l'enrichissement du mot passe par l'autonomisation du registre pictural qui devient second dans l'acception contemporaine du terme (dès le XIXe siècle). Les possibilités d'usages symboliques et même métaphoriques de se multiplier alors. Déjà au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, la notion de paysage s'impose de plus en plus comme une réalité construite au travers d'un processus culturel et historique. C'est moins le climat (ou l'environnement) que la culture qui paraît susceptible de façonner la cohérence d'une communauté nationale. Produit culturel, le paysage se prête à des modulations plus souples et à des usages différenciés. Il est ce « quasi-objet », dont parle Latour, cet « objet-discours-nature-société » traversé de médiations multiples et de pouvoir (1991).

C'est de ce côté-là que le discours national au XIXe siècle va trouver de fortes potentialités d'actualisation et d'ancrage dans le territoire. Le paysage, « inventé » tardivement (du moins si on retient son acception

25. C'est le cas de l'œuvre de Thersner Ulrik, *Om Landskaps-Maling*, parue en 1828 et citée par Löfgren (1999).
26. Voir pour l'ensemble de cette problématique le beau livre de Reichler (2002).

pdforall.com

actuelle), peut débloquer la problématique des différenciations nationales, en contribuant à la spécification et à l'affirmation des caractères nationaux. Le paysage, qui permet à la fois un regard extérieur et l'intégration du sujet regardant, peut facilement se trouver investi par des processus identitaires dans lesquels priment le regard sur soi, l'autodéfinition de particularités discriminantes, la délimitation par rapport à l'autre.

Comment s'opère l'investissement idéologique propre à promouvoir un paysage national ? Tout au plus considéré comme accessoire nécessaire au langage des signes de la nation, le paysage n'a guère préoccupé les théoriciens « constructivistes » du nationalisme, notamment ceux qui, à l'instar de Gellner (1983) et Anderson (1993), ont profondément modifié notre manière d'envisager le phénomène national. Si la nation est d'abord culturellement construite, si elle passe au travers de processus narratifs, le paysage peut d'autant plus la figurer et lui donner une forme sensible de nature esthétique. Reste que la prudence s'impose : même en admettant que le paysage est métaphore de la nation, il convient de ne pas réduire sa lecture à l'analyse d'un processus discursif. Les contextes et les acteurs sociaux continuent d'interpeller impérativement l'historien.

Ils sont certes multiples, les contextes, et il serait abusif de leur conférer une trop grande part explicative. Si toutefois on veut comprendre l'investissement massif du paysage par des valeurs nationales, il importe de rappeler à quel point la célébration de la campagne et du monde rural a continuellement obsédé la conscience occidentale dès le XVIIIe siècle avec des conjonctures fortes, plus ou moins synchrones selon les pays, où se distinguent des pics, telles les années 1890-1910 ou 1930-1940 avec comme cas extrême l'idéologie *Blut und Boden* : le sang et la race associés au sol, celui d'une paysannerie attachée à la terre.

En outre, cette campagne est interprétée de manière différenciée : elle peut être pastorale ou au contraire soigneusement cultivée. Parallèlement, on assiste à une valorisation des milieux naturels dès le XVIIe siècle avec une accentuation après 1730. Cette configuration paysagère dure en général jusqu'au milieu du XIXe siècle, bien que des décalages s'observent ici aussi selon les régions et les milieux naturels concernés. La montagne et la forêt, investies massivement par une symbolique identitaire, ont offert maints exemples d'associations étroites entre un environnement naturel et des communautés d'habitants, le milieu servant souvent d'argument pour construire et délimiter un groupe social (Walter, 2004). En outre, il ne faudrait pas négliger les processus de réinvention de la nature qui s'expriment dans toute l'Europe dès la fin du XIXe siècle et dont l'objectif est une sorte de patrimonialisation du paysage. Protéger le paysage procède d'une attitude mentale dans laquelle la patrie et l'environnement

pdforall.com

sont étroitement accolés. C'est parce qu'il appartient à la patrie et qu'il la manifeste que le paysage mérite de tels égards. La patrimonialité est aussi une idéologie rurale quand le paysage est perçu comme on regarderait une propriété paysanne. Paysage et paysan sont d'ailleurs très proches, celui-ci n'étant au fond que le ressortissant du paysage.

Bien sûr, cette mise en forme « idéologique » du paysage doit absolument être confrontée à ses conditions d'émergence ainsi qu'à l'analyse du point de vue des acteurs sociaux qui non seulement confèrent à leur action une dimension territoriale mais l'explicitent comme telle. Au lieu de se contenter d'une association fonctionnelle entre le paysage et la société qui valorise celui-ci, le chercheur est ainsi amené à déconstruire le paradigme précédemment proposé pour revoir à partir du vécu des acteurs la mobilisation des mots pour dire la relation au territoire, celle des images aussi et surtout des objets concrets (végétaux et minéraux), dont la mise en paysage fait sens. On s'aperçoit alors à quel point la mobilisation des références participe d'une continuelle négociation entre les acteurs concernés, qui doivent sans cesse se positionner par rapport à des contraintes sociales et culturelles multiples, d'où un certain nombre de contradictions peu réductibles à une quelconque appartenance culturelle.

Par ailleurs, on constate, et cela est loin de constituer une surprise même s'il est important de le donner à lire dans les sources, à quel point l'investissement symbolique du paysage est le fait des élites productrices du discours. Détentrices des lieux de pouvoir, elles sont susceptibles d'instrumentaliser ensuite ce discours ou, si l'on préfère, de l'inscrire dans des pratiques symboliques.

Celles-ci relèvent de deux grandes catégories. D'abord, des pratiques qui représentent des appartenances paysagères par réduction ou miniaturisation (des jardins aux cartes et aux expressions plastiques ou picturales) ; ensuite et surtout des pratiques par lesquelles on projette à travers les objets naturels et les paysages les valeurs nationales qui, en retour, devront contribuer à produire ou à renforcer ces correspondances recherchées entre le territoire et les individus qui le peuplent. La promotion des hauts-lieux, « espaces intenses » de « spatialité symbolique », selon les expressions de Bédard (2002), participe de ce processus. Qui plus est, un certain nombre de pays européens développent de véritables cycles symboliques où la nature et le paysage ont un rôle primordial (Walter, 2004).

Nation des Alpes, la Suisse est un exemple d'idéologisation de la montagne pour dire l'altérité. Dans la perception occidentale de la nature au XIXe siècle, les Alpes suisses demeurent un modèle du beau paysage, aux côtés d'autres références emblématiques : la baie de Naples, le paysage

pdforall.com

toscan ou la campagne romaine. Ce qui est nouveau toutefois par rapport à la période précédente, c'est que ces paysages ne sont plus envisagés pour leur valeur universelle mais engagés dans une démarche de pouvoir. Ils servent à asseoir une nouvelle territorialité à l'échelle nationale. Son fondement idéologique est une sorte de connivence mémorielle entre le paysage et la nation, le territoire national étant par définition un beau pays (donc un beau paysage) et un pays élu de Dieu (ou, en retenant une référence analogue laïcisée, une incarnation de l'exceptionnalisme).

Les références alpines vont donner sens à d'autres paysages régionaux et nationaux. Les réactions de mauvaise humeur contre le succès du modèle de beau paysage identifié aux Alpes suisses – et encore faudrait-il analyser le processus de condensation des valeurs et de miniaturisation qui donne sa consistance à ce stéréotype – ne se limitent pas à une question esthétique. Bien plus, le processus permet de poser directement la question de la diffusion d'un modèle perceptif, de s'interroger sur les mécanismes sociaux de son appropriation transculturelle. L'intégration des valeurs liées au modèle s'opère souvent par hybridation quand on transpose dans un autre contexte des traits identitaires de l'espace alpin (à l'échelle régionale surtout pour promouvoir une région touristique notamment). D'autres exemples révèlent des mécanismes de refus pur et simple. En Allemagne, la promotion de la moyenne montagne participe d'un dispositif de rejet de la référence à la montagne alpine. Enfin, d'autres situations nationales empruntent à un modèle antonymique des traits valorisés comme en contrepoint à la référence helvétique (processus de valorisation des platitudes et de la monotonie des paysages de steppe en Europe centrale et orientale) (Walter, 2005).

Ailleurs encore, ces processus de cristallisation de la nation autour des éléments construits d'un paysage national ont fait école, aussi bien dans les plaines hongroise et russe que dans les montagnes de la nouvelle Autriche, en passant par l'exaltation de la nature des pays nordiques. Dans certains cas, l'analyse à travers une durée plus longue rend sensibles des changements d'évaluation esthétique et politique de ces types paysagers. Ce phénomène renvoie encore une fois au statut, à la fonction et à l'appréciation des acteurs sociaux. Insérés qu'ils sont dans des réseaux de signifiance multiples et mouvants, ceux-ci peuvent actualiser, réactualiser, gauchir ou gommer, enrichir ou simplifier les composants des configurations paysagères. Les conjonctures politiques et sociales se lisent dans le paysage, miroir lui aussi d'enjeux qui ne se réduisent jamais à des modes esthétiques. Si les phénomènes décrits peuvent parfois se ramener à l'émergence d'une culture de masse du paysage, celle-ci est sans cesse à redéfinir et à réactualiser.

pdforall.com

Y a-t-il un paysage transnational ?

Engagé dans la construction des nations au XIXe siècle, le paysage semble plus participer d'un processus de différenciation qui désigne l'altérité au sein de l'ensemble européen que d'un partage de représentations plurielles qui rapprocherait les États et contribuerait à la construction d'une identité commune. De fait le repli sur des images paysagères exclusives reproduit une définition du paysage comme territoire identitaire. Il se comprend dans la dynamique assignée par Piveteau (1995) : à la fois un espace commutatif (qui rassemble et crée un être social) et disjonctif (qui appelle l'altérité et le regard de l'autre) ; un espace de commensalité et de symbiose (fait de connivences multiples, d'interactions spatiales, de partage des mêmes représentations) ; un espace d'appartenance et d'appropriation (on participe à cet espace et on y maîtrise son destin). Une telle logique a certes trouvé sa place au siècle des nationalités et jusqu'au mitan du XXe siècle. De nombreux pays ont pu s'identifier ainsi à des types paysagers : la Suisse et ses Alpes, l'Autriche entre Alpes et Danube, la Hongrie de la grande plaine, la Norvège des fjords et des montagnes, la Suède des lacs et des forêts, le Danemark de la lande, l'Angleterre des enclos, les Pays-Bas des digues et canaux, sans évoquer les multiples liens d'homologie entre un territoire et les hommes qui le peuplent, mobilisés pour dire les spécificités régionales et justifier autant d'autonomies ou de statuts spéciaux.

Face à ce qui peut apparaître comme une conception figée de l'identité paysagère, la postmodernité a réhabilité le pluralisme culturel, en célébrant les différences ethniques, visuelles, expressives, de genres (*gender*), de paysages, parce que les flux d'information et la circulation des personnes ont multiplié d'autant les croisements et banalisé la pluri-appartenance culturelle. Dans une première approche, on peut avoir l'impression d'une rupture radicale avec ce qu'a représenté la modernité dont tout l'effort a consisté à promouvoir depuis le XVIe siècle une identité nationale, c'est-à-dire une culture unique intégrative, créatrice de citoyenneté, par définition opposée au pluralisme. Le paysage national a contribué à gommer les différenciations à l'intérieur de la nation, tout en accentuant la mise à distance de l'autre, en faisant voir à tous par sa réalité visuelle les différences avec les nations extérieures. Si donc il y a rupture, celle-ci marque la fin d'un moment historique liant fortement paysage et nation, qui correspondait à un besoin croissant de différenciation ou d'individualisme national. Ce phénomène concerne massivement la période 1830-1950. C'est à ce moment-là que le paysage a pu être interprété comme la représentation sensible du sentiment d'appartenance nationale.

pdforall.com

En Europe, plusieurs pays ont toutefois eu de la difficulté à s'insérer dans ce mouvement d'idéologisation du paysage. C'est le cas des grands États dont la situation géographique rend impensable la désignation d'un type de paysage unique. En effet, la forme spatiale de la nation, en France comme en Allemagne, peine à correspondre aux canons esthétiques du beau paysage tels qu'ils ont été définis lors de la genèse de la problématique paysagère. En France, le paysage n'est *a priori* ni sublime, ni pittoresque au contraire de la Suisse ou des pays scandinaves qui ont cultivé un mode sophistiqué d'autocélébration paysagère[27]. Dans le cas français, on a pu relever que le « paysage est depuis longtemps domestiqué ; sa spécificité est précisément d'offrir un mélange harmonieux et indissociable de culture et de nature ». Le paysage archétypal est modeste, « villageois, cultivé, planté, habité du son des cloches, de pas, bientôt de l'écho d'un chemin de fer » (Cachin, 1997, p. 983).

De là à considérer le paysage français comme irréductible et original à l'échelle européenne, il n'y a qu'un pas que de nombreux chercheurs ont franchi. Braudel ne figure pas parmi les moindres d'entre eux : « Certes, écrit-il, il est banal de dire que la France est diverse jusqu'à l'absurde… » (1986, p. 28). Un espace varié comme peu de pays au monde avec une mosaïque de paysages qui changent sans cesse. Plus loin, il admet que « l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne, regardées d'un peu près, se nomment, elles aussi, diversité, mais, sans doute, pas avec la même profusion ou la même insistance » (*Ibid.*, p. 29). Ici, « la conscience d'appartenance à un espace large » est, pour reprendre les termes d'Agulhon, « nécessairement abstraite » (1988, p. 161-162). Elle a besoin d'un apprentissage.

Dans un livre qui réussit à lier l'approche nationalitaire et l'analyse paysagère, Confino (1997) utilise la métaphore du tout et des parties afin de comprendre l'identité allemande à la fois globalement et en même temps par l'interaction de composantes particulières. La nation est certes « *conglomeration of opposing and at times contradictory memories* » (*Ibid.*, p. 8), tout en étant autre chose que la somme des parties. Pour l'auteur, la mémoire collective allemande est la résultante de « négociations » entre le niveau local et le niveau national, ce qui crée le lien social. L'originalité de la démarche consiste à tester l'hypothèse sur un corpus iconographique. La construction de la mémoire nationale est pensée comme un processus iconographique où le paysage joue un rôle essentiel. En combinant les notions de mémoire nationale et de communauté imaginée, on peut ainsi comprendre comment la population allemande visualise le concept

27. Cette thématique est développée dans Walter (2004).

pdforall.com

impersonnel de nation, soit « *how Germans created an iconographic stereotypization of Germans and German landscapes that united local and national memories* » (*Ibid.*, p. 10). De cette manière, on dépasse le caractère purement discursif du sentiment national pour le rattacher à l'expérience concrète dont le paysage serait le vecteur[28].

À des degrés divers, on repère des programmes similaires ailleurs encore en Europe[29]. Tous s'essaient à une articulation toujours ambiguë entre l'universel et le particulier. La France est confrontée au même problème que l'Allemagne ou l'Italie quant à l'improbabilité d'un paysage national. Ce qu'exprime de façon lyrique Reclus, à la fin du XIXe siècle, en affirmant qu'elle est un « pays d'infinie variété, de la Bretagne la plus sombre ou de la Normandie la plus verte en ses vallons d'églogue jusqu'aux Cévennes soleilleuses et à la pierre blanche ou rouge de Vaucluse, plus "italienne" que l'Italie » (1899, p. 7-8). En Allemagne aussi, la question de ce paysage improbable est au cœur de la question identitaire[30]. Selon Lehmann (1983), les Allemands n'auraient pas pu se mettre d'accord autour de ce qui constitue le paysage idéal. Le Rhin pourrait assumer ce rôle, comme lieu essentiel de la germanité, ne serait-ce que par les légendes qui se rattachent à l'environnement du fleuve, et il l'assume effectivement à certains moments de son histoire[31]. D'autres estiment que la forêt de Teutoburg ou la Thuringe correspondraient mieux à ce que l'on attend d'une topographie accordée à la légende et à l'histoire. Or, ni la Thuringe, ni la Saxe, malgré la charge symbolique liée à la présence de Luther, n'ont pu véritablement s'imposer comme idéal du paysage germanique. C'est peut-être, relève Lehmann, parce qu'il était inacceptable pour les catholiques de promouvoir des régions protestantes au statut d'« Arcadie sacrée du nationalisme allemand » (1983, p. 198). Par ailleurs, la légende dynastique des Hohenzollern est totalement étrangère aux lieux où vécut Luther. La Thuringe figure néanmoins parmi les paysages littéraires, prototype du beau paysage romantique chez Mann, « une contrée fertile, bénie et tempérée, presque point industrialisée, avec ses aimables villages agglomérés, bâtis en cloisonnages » (1975, p. 133).

Des convergences existent assurément à l'échelle européenne à propos de l'instrumentalisation du paysage. La réception des arguments constitutifs d'une culture occidentale du paysage a tout à gagner de la circulation des modèles et de leur réinterprétation selon des contextes nationaux, mais aussi à utiliser le transnational comme niveau d'analyse supplémentaire

28. Voir un exemple régional avec Oberkrome (2004).
29. Pour l'Italie, voir Zerbi (2007) et D'Ascia (2000).
30. Voir Walter (à paraître).
31. Voir ses réflexions conclusives dans Hutchison et Lehmann (1994).

pdforall.com

qui fait apparaître un réseau d'interrelations dynamiques au lieu de s'appesantir sur des présupposés d'irréductibilité. Comme le paysage est par définition interactif, interférent et diffus, il est aussi susceptible de décentration. Par essence relatif au sujet observant, il a quelque chose de fondamentalement indéterminé parce que pluri-référentiel et difficile à nommer. Toujours mouvant, il est constitué tout autant de réminiscences, d'atmosphères, de désirs que d'espaces et d'objets. Il est donc au cœur d'une démarche relationnelle qui combine fixité et mobilité, réel et virtuel, intérieur et extérieur, frontières et territoires, espaces et lieux.

La compréhension des dynamiques internes et des tensions entre le régional et le national dans la production des territorialités a tout à y gagner. Nous avons sans doute à valoriser toutes les expériences historiques pouvant contribuer à construire un sentiment d'appartenance européenne qui ne soit pas exclusif ni de l'Europe en tant que telle ni de l'État-nation souverain mais qui s'inscrit dans le processus d'européisation créateur d'une Europe cosmopolite dans un monde globalisé[32]. À suivre le sociologue allemand Beck, ce cosmopolitisme serait très différent de celui du XVIIIe siècle dans la mesure où nous serions déjà confrontés à une réalité européenne avant même d'avoir les outils intellectuels propres à la penser (2004). Le nouveau cosmopolitisme serait susceptible de dépasser le dualisme entre local et global, et pourrait fort bien s'appliquer à des échelles aussi différentes que celles des grands États, des plus petits et des régions qui les constituent. L'identité qui s'y développe serait transnationale, multinationale et pluriculturelle.

Or, comment le paysage peut-il contribuer à construire un sentiment d'appartenance simultanée à plusieurs traditions culturelles ? Dans la mesure où la diversité devient source inépuisable de l'identité européenne, le paysage peut contribuer à la reconnaissance des différences et à l'intégration. Par sa labilité, le paysage ne peut pas être affecté par la logique des vases communicants qui oppose trop souvent l'échelle supranationale européenne à l'échelle nationale, faisant croire que ce qu'on confie à l'une, on l'enlève forcément à l'autre. Délibérément, le paysage se situe à un autre niveau, celui de la transnationalité. La congruence supposée entre un type de paysage et une appartenance nationale est déjà une fiction. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les homologies repérées précédemment ont perdu beaucoup de leur efficience. La rhétorique patriotique qui traversait tous les domaines de la vie sociale est totalement obsolète. Se risquerait-on aujourd'hui à considérer la peinture de paysage comme contribution à « l'enthousiasme patriotique », chargée de transformer

32. Idée développée notamment par Delanty et Rumford (2005).

pdforall.com

l'espace de la nature en « propriété de la nation tout entière[33] » ? Qui justifierait la politique de l'environnement en prétextant que les citoyens ont à comprendre « que les grands paysages de leur pays doivent être sacrés et pieusement conservés dans leur intégrité comme la soie glorieuse des drapeaux » (Astié, 1912, p. 169) ? Tout ce vocabulaire obsolète a depuis longtemps disparu des textes programmatiques. La Convention du paysage ne contient plus trace d'idéologie mais laisse libre cours à une appréciation à géométrie variable par les populations concernées. Non plus des références normatives mais des énoncés validés par des pratiques en cours[34]. C'est donc probablement sans savoir qu'il paraphrasait la formule de Ruskin que le rédacteur de la page d'accueil d'un office gouvernemental helvétique chargé de l'environnement écrit :

> Les paysages constituent le visage de la Suisse. De même que le visage d'un homme est plus qu'un masque, le paysage est plus que le simple cumul d'éléments topographiques, d'eau, de végétation et de localités. Le paysage fait partie de notre vie et nous nous y intégrons (le plus souvent inconsciemment) où que nous soyons, en ville comme à la campagne[35].

L'Union européenne aussi a besoin de paysages. L'instrumentalisation présumée n'est que l'un des aspects de cette demande sociale. Comme beaucoup d'autres entités politiques dans l'histoire, la tentation est forte d'ancrer dans le territoire par le paysage la nouvelle organisation institutionnelle comme pour faire accroire qu'elle est inscrite dans la nature. La conscience historique suffisamment exercée, les Européens ne peuvent pas se laisser abuser par une quelconque présomption de naturalité. « Nous devons produire du paysage » avait lancé le commissaire européen à l'agriculture, l'Autrichien Franz Fischler (en fonction à Bruxelles de 1995 à 2004), en ayant en tête la reconnaissance de l'activité écologique des agriculteurs européens contre une vision trop productiviste (Johler, 2001). Il convient d'étendre la proposition vers le symbolique et le culturel.

33. C'est le projet du gouvernement suisse à l'appui d'un projet de loi sur l'aide à la culture en 1887 (*Message* du 3 juin 1887, *Feuille fédérale suisse*, 39, vol. II, 1887, p. 863).
34. Un savant équilibre à trouver entre référents culturels et pratiques, unité et subsidiarité. C'est ce qu'exprime par exemple Dumont (2006).
35. C'est la première ligne de la page d'accueil « Paysage » de l'Office fédéral de l'environnement en Suisse (voir <www.bafu.admin.ch/landschaft/index.html?lang=fr>, page consultée le 25 juin 2007). Et le texte cité se poursuit : « Le paysage est utile à l'homme, à la faune, à la flore ainsi qu'à la régénération des ressources naturelles. En sa qualité de service fédéral responsable de la nature et du paysage, l'OFEV s'engage en faveur de la diversité des paysages vivants et bénéfiques accessibles à la population. Permettre à la nature et au paysage de se développer harmonieusement et les protéger lorsqu'ils en ont besoin, c'est contribuer à la qualité de la vie, aux loisirs et à l'utilisation durable des ressources naturelles ».

pdforall.com

Déjà les institutions européennes ont fait un large usage de paysages. Il vaudrait la peine d'étudier les représentations paysagères qui figurent dans les documents et sur les pages Web[36]. Entre les espaces vallonnés aux grandes parcelles de champs cultivés caractéristiques de l'Europe occidentale et les collines toscanes synonymes d'idylle rurale, le répertoire hésite ou se réfugie derrière la formule paresseuse d'unité (l'Union européenne) dans la diversité (celle des multiples paysages selon leur succession zonale du Nord au Sud du continent).

On est loin bien sûr des efforts pathétiques des producteurs de culture commerciale exploitant la référence européenne à la télévision (concours eurovision de la chanson) ou pour la promotion du tourisme par un label européen (les capitales européennes de la culture du Parlement européen) ou encore pour baliser une culture partagée de type Disneyland (Delanty, 1995). Il est exclu aussi de définir un paysage européen, comme on a pu le faire pour le drapeau ou l'hymne, en symbole susceptible d'assurer une dose d'émotionalité (Beck et Grande, 2004). Ces tentatives se rapprochent un peu trop de ce qu'on appelle la « macdonalisation », soit cette convergence des références par l'uniformisation des modes de vie, des symboles culturels, voire du paysage revu par Marlboro sur tous les murs du monde comme signe de la nature vierge et de l'aventure (Beck, 1997) ou de la douce colline qui signale sur les écrans d'ordinateur de la planète entière la domination de Microsoft. Cette culture de la marchandise avec ses paysages interchangeables – du type de la station de ski couverte de Dubaï – confond les valeurs de la personne avec le pouvoir d'achat.

Une identité en marche, voilà ce dont l'Europe a besoin, ce de manière à donner du sens aux références incantatoires du Conseil de l'Europe sur la nécessité d'une culture participative et la valorisation de la quotidienneté vécue par les Européens. Il conviendrait aussi de renoncer aux éternelles variations sur la tradition pour choisir résolument le parti de la translation (Robins, 1991). Reste que le choix est difficile et oscille continuellement entre la tentation de l'autisme national et le rêve unificateur de l'européanité. Il manque cette dimension forte d'imagination créatrice de la geste paysagère en faveur de laquelle plaide Bédard (2006). Ce qui est sûr, c'est que le paysage européen ne peut pas participer au marché ethnique global comme la pizza, le kebab ou le hip-hop. Il ne peut qu'être réexpérimentation de ressources culturelles et patrimoniales dans le présent, processus en cours où s'enchaînent l'aménagement de l'existant et l'ouverture à l'insolite. Ce déplacement du regard, peut s'accommoder de

36. Voir aussi le concours de photographies organisé par la représentation de la Commission européenne en Autriche en 1999 sous le titre « Vision Gemeinsames Europa ».

pdforall.com

variations où se succèdent des processus de démantèlement et de réhabilitation, suivant une perméabilité et une fluidité permanentes. Dans ce sens, le récent *Livre vert sur la cohésion territoriale* de l'Union européenne (2008)[37] marque une avancée significative. Toute la construction européenne a cherché jusqu'à présent à mettre en place un espace européen de flux, de circulation et d'échanges (de marchandises, de personnes, d'idées), en un mot une Europe de réseaux. Ce n'est que très récemment que l'Union a pris conscience, à travers les difficultés de l'élargissement, non plus seulement de ses diversités mais plus profondément de ses disparités. C'est ici que s'impose en force la réflexion sur la cohésion territoriale (Husson, 2002). En effet, à la différence de l'espace, le territoire renvoie, par définition, aux phénomènes d'appartenance, d'appropriation et de convivialité. Il s'habite et ne se contente pas d'être traversé (Drevet, 1993). Il se décline et s'incarne assurément en ces paysages multiples dont cet article a voulu montrer les enjeux symboliques et identitaires.

BIBLIOGRAPHIE

AGULHON, M. (1988). *Histoire vagabonde II : Idéologies et politique dans la France du XIXe siècle,* Paris, Gallimard.

ANDERSON, B. (1989). *Imagined Communities. Reflections on the origin and spread of nationalism,*Londres et New York, Verso.

ASTIÉ, J. (1912). *La protection des paysages (loi des 21-24 avril 1906),* Lyon, P. Legendre.

BECK, U. (1997). *Was ist Globalisierung ? : Irrtümer des Globalismus – Antworten auf Globalisierung*, Frankfurt, Suhrkamp Verlag.

BECK, U. et E. GRANDE (2004). *Das kosmopolitische Europa : Gesellschaft und Politik in der Zweiten Moderne*, Frankfurt, M. Suhrkamp.

BÉDARD, M. (2006). « La pertinence géographique et sociale d'un projet de paysage », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 50, nº 141, p. 409-415.

BÉDARD, M. (2002). « De l'être-ensemble à l'être-au-monde : le rôle des hauts-lieux », *Ethnologies,* vol. 24, nº 2, p. 229-241.

BERQUE, A. (1989). « La transition paysagère ou sociétés à pays, à paysage, à *shanshui*, à paysagement », *L'espace géographique*, vol. 18, nº 1, p. 18-20.

BRAUDEL, F. (1986). *L'identité de la France : espace et histoire*, Paris, Arthaud-Flammarion.

CACHIN, F. (1997). « Le paysage du peintre », dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire,* tome 1, Paris, Gallimard, p. 957-995.

37. Voir <ec.europa.eu/regional_policy/consultation/terco/paper_terco_fr.pdf>, consulté le 9 décembre 2008.

pdforall.com

CONFINO, A. (1997). *The Nation as a Local Metaphor : Württemberg, Imperial Germany, and National Memory, 1871-1918*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.

D'ASCIA, L. (2000). « Region und nation in der italienischen literatur », dans E. Reichmann (dir.), *Narrative Konstruktion Nationaler Identität*, St. Ingbert, Röhrig Universitätsverlag, p. 145-155.

DE CERTEAU, M. (1990). *L'invention du quotidien : arts de faire*, Paris, Union générale d'édition.

DELANTY, G. (1995). *Inventing Europe : Idea, Identity, Reality*, Basingstoke, Macmillan.

DELANTY, G. et C. RUMFORD (2005). *Rethinking Europe : Social Theory and the Implications of Europeanization*, Londres et New York, Routledge.

DONADIEU, P. (2002). *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud.

DREVET, J.F. (1993). « La naissance du territoire européen », *L'événement européen*, vol. 21, février, p. 35-48.

DUMONT, G.F. (2006). « L'identité de l'Europe », dans M. Aparicio (dir.), *L'identité en Europe et sa trace dans le monde : une approche interdisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, p. 15-38.

GARBER, K. (1974). *Der Locus Amœnus und der Locus Terribilis. Bild und Funktion der Natur in der deutschen Schäfer – und Landlebensdichtung des 17. Jahrhunderts*, Köln & Wien, H. Böhlau.

GELLNER, E. (1983). *Nations and Nationalisms*, Oxford, Blackwell.

GILPIN, W. (1983). *Trois essais sur le beau pittoresque*, Paris, Éditions du Moniteur [1792].

GUÉRIN, J.P. (1998). « Patrimoine et architecture vernaculaire », dans M. Clivaz et J.P. Brusson (dir.), *Patrimoine rural, architecture et paysage de l'arc alpin*, Sion, Institut universitaire Kurt Boesch, p. 63-66.

GUILLET, F. (2000). *Naissance de la Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, Annales de Normandie.

HUSSON, C. (2002). *L'Europe sans territoire : essai sur le concept de cohésion territoriale*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

HUTCHISON, W.R. et H. LEHMANN (1994). *Many Are Chosen : Divine Election and Western Nationalism,* Minneapolis, Fortress Press.

JOHLER, R. (2001). « ''Wir müssen Landschaft produzieren'' : Die Europäische Union und ihre ''Politics of Landscape and Nature'' », dans R.W. Brednich *et al.* (dir.), *Natur – Kultur : Volkskundliche Perspektiven auf Mensch und Umwelt*, Münster, Waxmann, p. 77-90.

KLEINGELD, P. (1999). « Six varieties of cosmopolitanism in late Eighteenth-Century Germany », *Journal of the History of Idea*, vol. 60, nº 3, p. 505-524.

LATOUR, B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique,* Paris, La Découverte.

LEHMANN, H. (1983). « Martin Luther as national hero in the Nineteenth Century », dans J.C. Eade (dir.), *Romantic Nationalism in Europe*, Canberra, Humanities Research Centre, Australian National University, p. 181-201.

LÉVI-STRAUSS, C. (dir.) (1977). *L'identité : séminaire interdisciplinaire*, Paris, Bernard Grasset.

pdforall.com

LÖFGREN, O. (1999). *On Holiday : A History of Vacationing*, Berkeley, University of California Press.

LUGINBÜHL (2002). « Landscape identification and assessment and landscape quality objectives », *Naturopa*, nº 98, p. 17.

MANN, T. (1975). *Le docteur Faustus. La vie du compositeur allemand Adrian Leverkühn racontée par un ami*, Paris, Albin Michel [1947].

MARIN, L. (1984). « Le sublime classique : les "tempêtes" dans quelques paysages de Poussin », dans Collectif *Lire le Paysage, lire les Paysages, Acte du colloque des 24 et 25 novembre 1983*, Université de Saint-Étienne, CIEREC, Saint-Étienne, p. 201-219.

MICOUD, A. (2005). « La patrimonialisation, ou comment redire ce qui nous relie : un point de vue sociologique », dans Christian Barrere *et al.*, *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, p. 81-97.

MONTENACH, G. DE (1909). *Pour le visage aimé de la Patrie !*, Lausanne, Th. Sack-Reymond.

NORA, P. (dir.) (1997). *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard.

OBERKROME, W. (2004). *« "Deutsche Heimat" : Nationale Konzeption und Regionale Praxis von Naturschutz, Landschaftsgestaltung und Kulturpolitik in Westfalen-Lippe und Thüringen (1900-1960)*, Paderborn, Schöningh.

OMASREITER, R. (1987). « Das Schottlandbild im 18. Jahrhundert : nationales Stereotyp zwischen Aufklärung und Verklärung », dans G. Blaicher (dir.), *Erstarrtes Denken. Studien zu Klischee, Stereotyp und Vorurteil in englischsprachiger Literatur*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, p. 127-139.

PÉCOUT, G. (2004). « Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », dans G. Pécout (dir.), *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXIe siècle. Élargissement et union : approches historiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 29-30.

PIVETEAU, J.L. (1995). « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'Espace géographique*, vol. 24, nº 2, p. 113-124.

RECLUS, O. (1899). *Le plus beau royaume sous le ciel*, Paris, Hachette.

REICHLER, C. (2002). *La découverte des Alpes et la question du paysage*, Genève, Georg.

RENAN, E. (1996). *Qu'est-ce qu'une Nation ? et autres écrits politiques*, Paris, Imprimerie nationale [1882].

ROBINS, K. (1991). « Tradition and translation : National culture in its global context », dans J. Corner et S. Harvey (dir.), *Enterprise and Heritage : Crosscurrents of National Culture*, Londres et New York, Routledge, p. 21-44.

SAÏD, S. (1997). « Le paysage des idylles bucoliques », dans M. Collot (dir.), *Les enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, p. 13-31.

SANNAZARO, I. (2004). *Arcadia : L'Arcadie*, éd. critique par Francesco Erspamer, Paris, Les Belles Lettres [1504].

THIBAULT, J.P. (1999). « Vers une déclaration universelle du paysage ? Portée et limites d'un texte international récent », dans P. Poullaouec-Gonidec, M. Gariépy et B. Lassus (dir.), *Le paysage : territoire d'intentions*, Montréal, L'Harmattan, p. 187-207.

pdforall.com

THIESSE, A.M. (1999). *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XXe siècle,* Paris, Seuil.

VEYRET, Y. et A. LEMAÎTRE (1996). « Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique », *L'information géographique*, vol. 60, nº 5, p. 177-183.

WALTER, F. (2009). « Allemagne – France : des paysages nationaux improbables », dans G. Garner, B. von Hirschhausen et H. Miard-Delacroix (dir.), *Espaces de pouvoir, espaces d'autonomie en Allemagne*, Lyon, ENS Éditions, (à paraître).

WALTER, F. (2007). « Le paysage comme patrimoine », dans G. Bedouelle, C. Belin et S. de Reyff (dir.), *La tradition rassemblée : journées d'études de l'Université de Fribourg*, Fribourg, Academic Press, p. 233-250.

WALTER, F. (2005). « La montagne alpine : un dispositif esthétique et idéologique à l'échelle de l'Europe », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 52, nº 2, p. 64-87.

WALTER, F. (2004). *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (16e-20e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS.

WAQUET, F. (2004). « L'Europe de la République des Lettres », dans Gilles Pécout (dir.), *Penser les frontières de l'Europe,* Paris, Presses universitaires de France, p. 53-63.

ZERBI, M.C. (dir.) (2007). *Il paesaggio rurale : un approccio patrimoniale*, Torino, G. Giappichelli.

pdforall.com

CHAPITRE

LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE D'UN HAUT-LIEU TOURISTIQUE FRANÇAIS

LES GORGES DE L'ARDÈCHE (1840-1914)

Jean-Paul Bravard

Une des questions posées dans le cadre de ce colloque interroge la façon dont un paysage, façonné par des hommes, aide à construire les « fondements d'une identité partagée, au-delà de l'histoire et de la géographie de chaque territoire ». Il s'agit aussi de questionner la réalité d'une « conscience socioterritoriale et d'une géosymbolique foncièrement européennes ». Nous allons examiner la façon dont un haut-lieu actuel du tourisme de nature européen, les Gorges de l'Ardèche, en Ardèche, s'est constitué en tant qu'espace naturel et nous interroger *in fine* sur le fait de savoir s'il possède également une valeur culturelle. La question est de savoir si dès l'origine, à la fin du XIXe siècle, le concept de cet espace de nature était déjà dans les limbes et si sa construction s'est déroulée selon une histoire linéaire, ou s'il possède une origine différente et s'il a connu des ajustements par rapport aux perspectives initiales.

pdforall.com

À la fin du XIXe siècle, les Gorges de l'Ardèche étaient un *haut-lieu* touristique de la France méridionale dont la clientèle, aisée, se recrutait surtout parmi les curistes de la station thermale de Vals-les-Bains et dans la bourgeoisie des villes rhodaniennes voisines. La station de Vals avait été créée entre 1865 et 1869 à l'initiative de médecins lyonnais avec l'aide de capitaux marseillais ; équipée de l'inévitable casino, la station cherchait également des lieux d'excursion pour des curistes fortunés au nombre de 4 à 5 000 à la fin du siècle (Giraudier, 2000). Les Gorges de l'Ardèche, au pied des montagnes cévenoles, allaient fournir un but recherché. La descente en barque sous la conduite de mariniers du pays était bien l'une des attractions-phares du séjour. La promotion de ce site par la littérature, la publicité et l'image, valorisait des éléments paysagers et culturels très méditerranéens qui étonnent quelque peu aujourd'hui : la référence à l'Antiquité biblique et grecque notamment. Or, en rupture avec cette représentation, les gorges de l'Ardèche sont aujourd'hui l'archétype du canyon écologique et sportif dans un désert humain. Elles sont devenues le théâtre de conflits assez âpres entre deux conceptions de l'environnement : la protection du site et de ses richesses paysagères et biologiques, et la valorisation par le tourisme de masse.

Cette contribution questionnera la façon dont s'est construite l'image des gorges de l'Ardèche depuis leur *invention* en 1840 et la nature du projet qui l'accompagnait. Plus spécifiquement, nous chercherons à voir si la transformation du projet élitiste primitif en un projet de valorisation économique est simplement un phénomène socioéconomique classique ou si elle incorpore une mutation objective du paysage qui conduirait à la conception actuelle, très environnementaliste ? L'article présente les éléments de cette mise en scène, ses causes et les raisons probables du changement d'image survenu au XXe siècle.

LES GORGES À LA FIN DU XIXe SIÈCLE : LA QUÊTE ARISTOCRATIQUE DU VOYAGE INITIATIQUE

C'est en 1842 qu'Albert du Boys publie l'ouvrage dans lequel il relate sa visite des gorges sous la direction de « naïfs bateliers ». Qui d'autre qu'eux excursionne dans ces gorges ? Des chanoines, qui se noient d'ailleurs en 1868 ou 1869, ainsi que des membres du Club alpin français dont le docteur Chabane préside la section de Vals (Mazon[1], 1885), Paul d'Albigny,

1. Albin Mazon, également connu sous le pseudonyme de Dr Francus, a fait paraître en 1885 son « Voyage le long de la rivière Ardèche », le 5e des treize voyages qu'il a publiés. Ce texte rassemble les souvenirs d'une descente de la rivière faite en 1875 et publiée alors dans le journal *L'Écho de l'Ardèche* comme « Notes d'un touriste ».

pdforall.com

fondateur de la *Revue du Vivarais* et encore le vicomte de Vogüé, un sénateur du pays spécialiste de la géopolitique du Proche-Orient. L'excursion des gorges de l'Ardèche était une pratique courue dans la bonne société régionale et l'on s'y trouvait entre soi :

> Depuis que nos alpinistes et nos romanciers ont déniché les *causses* du Tarn, sur l'autre versant des Cévennes, le massif vivarois est la dernière citadelle encore défendue contre l'*alpenstok* et contre la plume du « vulgarisateur ». Au cours des années récentes, les voies ferrées ont commencé de mordre sur les vallées basses qui descendent au Rhône ; le labyrinthe central leur résiste ; dans les vénérables pataches qui en gravissent les lacets, on ne vit jamais un Anglais, et le Parisien y est encore un animal rare, dévisagé avec une juste défiance (De Vogüé, 1892, p. 11-12).

On peut même se fixer au fond des gorges, comme l'atteste l'achat en 1876 du domaine agricole de Gaud par un riche industriel d'Alès qui y construit pour sa villégiature un petit château à tourelles.

Les excursionnistes utilisaient les services de paysans-pêcheurs de Vallon, de Chames (un hameau à l'aval de Vallon) et de Saint-Martin-d'Ardèche. Deux hommes menaient une barque, l'un à l'arrière maniant la rame-gouvernail, l'autre à l'avant poussant la perche. Au milieu du siècle, le batelier naviguait indifféremment dans les deux sens, depuis l'amont ou depuis l'aval, avant que la descente l'emporte. L'excursion empruntait au voyage initiatique, dans une ambiance conviviale, le repas étant partagé avec les bateliers ; il s'agissait d'une simple transaction avec le milieu local par l'acte de location et le partage d'un danger imaginé par le voyageur, mais bien peu réel étant donnée la difficulté objective de la descente. Comme si pénétrer librement dans l'espace rural était le moyen de recoudre les fractures de la société du temps, alors partagée en groupes sociaux relativement étanches.

Les récits héroïques de la descente font référence tout à la fois au désert en tant qu'espace dépourvu de vie humaine, à des paysages de l'Antiquité mythifiés, et à des paysages du Nouveau Monde. Le silence des lieux est de nature quasi religieuse. Tel un porche roman, la voûte du pont d'Arc fait entrer dans une église, à la fois entrée monumentale, rupture paysagère et symbolique, avant de gagner le site de la Cathédrale, au cœur des gorges. Église, lieu biblique et classique de nature proche-orientale. Paul d'Albigny (1879), secrétaire général des sociétés d'agriculture et des sciences de l'Ardèche et membre du Club alpin français (CAF), cite l'auteur marseillais Lenthéric (1878) selon qui « [l]a Provence, c'est encore l'Orient. Elle en a la couleur, les immenses horizons, les vastes solitudes, le mirage et l'éblouissante lumière… ». Le Bas-Vivarais est certes languedocien, concède d'Albigny : « mais il n'en est pas moins vrai que

pdforall.com

quelque lueur de l'Orient a pénétré jusqu'à nous, et semble jeter sur nos paysages, sur nos vallées, et sur nos landes rocheuses, cette chaude coloration, et cette transparence idéale qui leur donnent un charme indéfinissable » (d'Albigny, p. 23).

Les rochers de l'Estrée et du Pas de la Cadenne sont « une thébaïde délicieuse dont l'aspect évoque invinciblement le souvenir des scènes bibliques » (d'Albigny, p. 28). Toujours dans la relation d'Albigny :

> En plus d'un point de cette gorge merveilleuse de l'Ardèche, l'esprit est saisi par ces relations, et l'imagination se laisse aisément entraîner vers ces réminiscences classiques qui lui permettent de restaurer une idylle antique, un paysage grec, dans ce milieu si bien fait pour en donner l'illusion (p. 24).

Chames, « ce groupe assez important de maisons […] bien construit […] rappelle un village grec » ; dans la vallée du Tiouré, « [t]out y est fraîcheur et confusion, comme dans un de ces vallons de l'Attique et de la Thessalie » (d'Albigny, p. 24) ; d'autres passages renvoient au Styx, au Bosphore, à l'Énéide ou aux Géorgiques… Ou encore, cette fois chez de Vogüé : « Je n'ai jamais vu pareille opulence de végétation que dans quelques vallons du Caucase et de Crimée » (1893, p. 52 et sq.).

Référence est aussi faite à la préhistoire, alors en cours de découverte : « Le bétail a pris la place du troglodyte dans la plupart de ces cavités rocheuses transformées en étables » ou bien « il nous semble voir des ombres de troglodytes contemplant curieusement un frêle équipage » (Mazon, 1885, p. 97). Comme en de nombreuses régions françaises, le patrimoine archéologique y est une invention aristocratique, celle d'une classe aisée et cultivée, habituée au voyage dépaysant : les grottes de Vallon-Pont-d'Arc sont découvertes vers 1840, avant celles de La Madeleine à l'aval des gorges (1888) ; lorsque Mazon écrit sur les Gorges, il signale que le CAF est descendu en 1879, quatre ans après sa première descente, ce qui souligne la rareté de cette expérience. Référence est faite également au refuge historique, avec la maladrerie médiévale et les grottes fréquentées à nouveau durant les guerres de Religion.

Référence au Nouveau Monde enfin chez Mazon, pour qui « [i]l faut avoir passé toutes les péripéties d'une descente de l'Ardèche pour bien comprendre les émouvants récits de Fennimore Cooper sur les voyages en pirogue dans les Ardèche américaines » (1885, p. 97). Le bois et les rochers de Païolive et les gorges de l'Ardèche sont comparés au Colorado avec son « fameux jardin des dieux » (Roux-Parassac, 1912, p. 295).

pdforall.com

Dépouillé de ces références convenues qui ont pour fonction première d'exciter l'imagination du lecteur et de signifier l'appartenance du narrateur à l'élite culturelle du temps, le texte introduit aussi plus discrètement à des conceptions nouvelles. Les gorges sont en effet un espace de nature, où la déprise rurale est observée par les narrateurs et s'accompagne de la découverte contemplative d'un espace écologique avant la lettre, l'oiseau libre étant le symbole de cet ensauvagement. Lire ces textes aujourd'hui évoque la muséification d'un espace rural proche de l'abandon. En cette fin de XIXe siècle, une Ardèche ensauvagée s'oppose à l'Ardèche humanisée, celle de la dépression sous-cévenole, et à la vallée du Rhône. Il s'agit cependant d'un territoire encore situé sur le versant humanisé de la nature ; le territoire de la basse Ardèche est en quelque sorte plus proche d'une représentation rousseauiste de la nature que ne le sont les aquarelles de Turner.

UN PAYSAGE RURAL ENCORE VIVANT, MARQUÉ PAR DES SIÈCLES DE PRÉDATION AU CŒUR DU *SALTUS* DES GRAS

Le paradoxe est que cette gorge exemplaire d'un monde mythifié est encore peuplée de bergers et de paysans du pays qui y travaillent pour gagner leur vie ; depuis la nuit des temps ce territoire est approprié, marqué par le labeur humain, les gorges étant avant tout le domaine des bergers. Près de la Goule de Foussoubie, le voyageur note des terrasses en pente, avec des moutons réunis la nuit dans les grottes ; à la ferme du Tourre, adossée au rocher, de vastes cavernes-bergeries sont en partie murées. Les bergers vivaient dans une grande solitude : aux époques des grandes crues, un pâtre passait des mois entiers « sans voir une figure d'homme, sans entendre une parole humaine ». Un berger vivait dans une grotte de produits de l'élevage (vaches, chèvres et moutons) et obtenait du poisson et du pain en échange. Le loup était un compagnon inquiétant : « une vingtaine de loups (sont) établis et domiciliés dans le domaine de M. Claron sans qu'il soit possible de les déloger » (Mazon, 1885, p. 111), mais les bergers utilisaient sa science du terrain puisqu'ils suivaient ses traces pour traverser à gué les rivières.

Rares étaient les fermes dotées de quelques champs cultivés, de mûriers et de vignes, de bouquets de châtaigniers, en somme d'une « végétation civilisée » (Mazon, 1885). Des « échamps » (terrasses) étaient plantés de mûriers ; depuis Saint-Remèze et Bidon, il fallait « deux heures de chemin pour venir chercher quelques quintaux de feuilles » destinées aux vers à

pdforall.com

soie. Des charbonnières brûlaient « dans les fourrés de chênes verts près de la ferme de Vaumale. Les lapins et les lièvres de la garrigue se vendaient plus cher à Aubenas et à Largentière que le gibier des terrains granitiques » (Mazon, 1885, p. 87), et les chasseurs de loutres les attendaient à la sortie des grottes. La pêche était une activité florissante dans les gouffres relativement épargnés du braconnage. On comptait la pêcherie d'Ebbou, qui appartenait au seigneur de Valamas, le domaine de pêche de Vallon à l'amont du pont ; celui de Saint-Martin à l'aval. Dans la grotte de Gôou (Gaud), les pêcheurs collectaient le bois flottant desséché pour faire cuire leurs prises, d'énormes poissons, truites, barbeaux et anguilles. Mais la « grande réserve des poissons de l'Ardèche » est à l'aval, dans la partie lente et large : « on les bloque avec des filets en attendant qu'ils sortent des cavernes » (Mazon, 1885, p. 136). C'était aussi le peuple des laveuses entre Ebbo et le rapide de l'Olivier, au bord d'un pré.

La richesse de la toponymie descriptive en patois de langue d'oc rappelle qu'il s'agit d'un vieux paysage humanisé. Les rapides ou « capaous » sont dangereux pour les bateliers : ceux du Grand Ran (rocher), de la Dent nègre, du Rivouloun (du tourbillon), de la Toupino (du gouffre). Les « rans » sont des escarpements rocheux : le ran de la Trido (de la grive) et du Pigeonnier, de l'Agulio (de l'Aiguille), du Douri (de la colonne rocheuse), les « mourés » (museaux) de Toupillon et des Touro. Le batelier lève sa corde à la remonte des barques au ran de la Lêro. Référence est aussi faite aux fontaines et aux sources d'eau fraîche : le Péniten, la Fouon Pesqueyria (la « fontaine où l'on pêche » des truites), le Pastiero (Le pétrin, au milieu du lit), le Fouon de l'Oulounier (du noisetier). On réfère également à la végétation et à la faune sauvage ou domestique : les capaous de Figalas (du vieux figuier) et du Nougier (du noyer), le capaou du Pârqué (qui ressemble à un parc à brebis), le trou de la Luiro (la loutre). Les grottes pour le bétail sont la Baoûmo di Biôou (du Bœuf), la Baoûmo di Pourchier (du porcher). Enfin la référence à des personnages peut être récente, puisque le Capaou di Cura est le lieu où se sont noyés les chanoines excursionnistes en 1868 ou 1869 (Mazon, 1885).

Si l'empreinte d'une action humaine extensive était la norme dans ce *saltus* dégradé, piqueté de terrasses de culture et de rares bâtisses, il n'en reste pas moins que le paysage de la gorge portait avec intensité la marque d'un fonctionnement hydro-morphologique particulier. Ce qui frappe l'observateur des photographies du tournant du siècle, c'est la large place qu'occupait le sable dans la morphologie du fond, sous forme de plages disposées dans les élargissements aux eaux calmes ou à l'aval des obstacles rocheux, ou sous forme de basses terrasses propices aux labours ; le vent l'entraînait en tourbillons sur les hauts versants inclinés, comme

pdforall.com

à la Montagne de Sable. L'intense érosion, par les pluies d'automne, des Cévennes défrichées entraînait l'arène granitique vers le bas pays. En cette fin de XIXe siècle, la crise climatique du Petit Âge glaciaire se conjuguait à l'usure humaine des pentes pour produire la longue coulée de sable qui, de gorge en bassin, gagnait le littoral du delta du Rhône (Jacob, 2003). Le paysage des gorges offrait alors la mosaïque menue des saltus calcaires et des sables cévenols acides et propices à la vigne, résumant le Vivarais tout entier.

LA FIN D'UNE ÉPOQUE, DE L'EXCURSION ÉLITISTE À LA PROMOTION DU TOURISME DE CURE (1890-1914)

Les récits de descentes qui nous sont parvenus laissent entendre que la présence humaine était déjà en recul au tournant du XXe siècle. Un élément d'explication réside dans l'abandon alors récent du commerce puisque le chemin de fer du Teil à Ruoms venait de supprimer le trafic routier entre Bourg-Saint-Andéol et Vallon par Saint-Remèze et Chames. Comme se plaît à le souligner Mazon, « les vrais touristes ne s'en plaindront pas car la solitude convient seule aux abords du pont d'Arc » (1885, p. 89). Cet éden va cependant basculer dans le tourisme de masse alors que se manifestent la crainte de l'ouverture au public, le besoin de garder ces merveilles pour soi.

Mazon décrit une chaussée en grosses pierres construite en 1875 à l'aval de Vallon. Élément d'une bonne route prévue en direction de Chames et Saint-Remèze, elle est terminée entre Vallon et Pont-d'Arc entre 1887 et 1890. « Le jour où cette merveille serait encombrée de touristes venus de Vallon en quelques minutes, à pied ou en calèche, elle perdrait une grande partie de son charme » et le pont « ne serait plus qu'un vulgaire arceau de viaduc quelconque. Tout l'aspect sauvage du paysage aurait disparu. Adieu parties intimes, adieu déjeuners indépendants, adieu pêches et fritures improvisées, adieu échos lointains et désuets, adieu causeries préhistoriques ou autres ! » (Mazon, 1885, p. 89). Le chemin de fer de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée (PLM) draine la clientèle de la vallée du Rhône et change les conditions d'accès au cœur de l'Ardèche. Dans l'axe de la vallée du Rhône, la ligne de rive droite entre Le Pouzin et Le Teil est ouverte en 1876, celle du Pouzin à Givors en 1879 et celle du Teil à Nîmes en 1880. La ligne construite vers le cœur des Cévennes, entre Le Teil-Vogüé et Aubenas, a été achevée en 1879 ; de là, le tramway rayonne ensuite d'Aubenas à Vals (1896) et de Vogüé à Vallon (Régnier, 1947). On peut

pdforall.com

donc arrêter la rupture en matière de potentiel de trafic aux alentours de 1880 dans cette région de France ; de fait, selon Dupraz (1995), la naissance d'un véritable tourisme remonte à 1890.

À partir de 1904, la politique touristique du Syndicat d'initiative du Vivarais, basé à Vals-les-Bains, fut très vite de développer les visites de groupes en s'appuyant sur la voie ferrée et la voiture ; des données précises sont nombreuses à partir de 1907, date de création de la revue du syndicat. Au premier rang de l'offre on trouvait les excursions de Pâques : avec de bonnes eaux, la descente se faisait en 4 h au prix de 35 francs pour une barque de 4 personnes ; M. Eldin, de Vallon, et M. Vernet, de Pont-d'Arc, étaient les « bâteleurs » du syndicat. Celui-ci proposait une formule d'excursion en boucle combinant le train jusqu'à la gare du PLM à Ruoms, la voiture jusqu'à Vallon (9 km), le bateau, avec un retour par le train ou en voiture. La descente se faisait le jeudi, à la condition qu'il y ait au moins deux partants, munis de leur déjeuner. L'embarquement se faisait à Mezellet à 6 h 30 du matin, avec un arrêt au pont d'Arc et un arrêt plus ou moins long aux grottes de Saint-Marcel. La descente s'effectuait en 4 à 8 heures suivant la hauteur des eaux ; on arrivait au débarcadère en milieu d'après-midi, de là une voiture conduisait à la gare de Saint-Just/Saint-Marcel où l'on prenait le train pour Le Teil et Vals, ou pour Avignon ou Nîmes, au sud de la vallée du Rhône. Les billets étaient retirés le mardi à Vals ou Vallon.

Dès 1908, le Syndicat propose d'ouvrir une route des gorges entre Chames (le terminus du temps) et Saint-Martin. Le tracé aurait la particularité de traverser un pays « absolument solitaire », mais il faut considérer la dépense comme un placement, « fait en vue d'un revenu qui se composerait de l'argent versé dans le pays par la foule croissante des touristes ». Comme le présente l'argumentaire, « actuellement on va au pont d'Arc et on revient sur ses pas dix-neuf fois sur vingt ». La descente de l'Ardèche ne peut avoir lieu qu'en bateau, ce qui est un procédé coûteux, difficile à organiser, et qui n'est pas à la portée de la plupart des excursionnistes. La vallée de l'Ardèche reste inaccessible là où elle est la plus belle, la plus curieusement pittoresque, soit en aval du pont d'Arc. La « course d'Arc » se fait dans des conditions défectueuses, puisqu'il faut revenir sur ses pas avec une perte de temps considérable, en revoyant les mêmes lieux. C'est « un *cul-de-sac* très intéressant, mais un cul-de-sac. Il faudrait le déboucher, et on ne le fera que par une route ». Or Vallon a déjà ouvert une route : « comparez déjà le nombre des personnes qui visitent le pont d'Arc depuis que la route actuelle est faite, avec l'effectif d'autrefois, lorsqu'il fallait s'y rendre par eau ou par des sentiers presque inaccessibles ». On décuplerait le nombre des touristes… « La circulation par terre dans les deux sens, en

pdforall.com

tout temps, attirerait les foules, et mettrait en pleine valeur, au grand profit de tous, le capital dormant que représentent ces admirables sites, sans équivalent ailleurs » (VTS[2], 1908, 5, p. 80-81).

L'excursion en bateau est-elle vouée à subir le même sort ? En principe non, puisque « la descente des gorges de l'Ardèche, dans certaines saisons, sera toujours le privilège d'un petit nombre », même si l'on pourrait développer une halte dans les gorges. Au hameau de Gaud, le château paraît en effet « appelé à devenir une étape de la descente de la rivière, qui n'en comporte actuellement aucune ». Le Syndicat souligne en 1913 que les touristes sont devenus dix fois plus nombreux. Gaud, simple « résidence d'été d'un touriste », est désormais placé désormais sur une voie assez fréquentée. Comme à Chames, hameau qui compte deux fermes-auberges, le castelet de Gaud deviendra-t-il un restaurant où les excursionnistes s'arrêteront pour savourer la matelote ou l'omelette traditionnelles, un café ? C'est le souhait du Syndicat d'initiative qu'un « industriel » s'établisse (VTS, 1913, 1, n.p.). Dès 1914, le canot à moteur fait son apparition. M. Rochier, filateur au bord du Rhône, installe sur une barque ordinaire une hélice à moteur. Il remonte avec quatre passagers de Saint-Martin-d'Ardèche aux grottes de Saint-Marcel en un quart d'heure, tandis que la traditionnelle barque, conduite par deux bons pilotes, le fait en 1 h 30. « Nous saluons avec joie l'apparition de ce premier canot-automobile et souhaitons que l'exemple de ce promoteur soit bientôt largement suivi », commente le Syndicat d'initiative qui y voit un grand intérêt pour réduire la durée de la descente. De fait, au début du mois de juillet, le départ de Vallon se fait à 12 h 45 , pour une arrivée à 15 h 45 à Saint-Martin. Un temps aussi court,

> c'est tout à la fois supprimer le désagrément d'une station trop prolongée dans un petit bateau où la sécurité des voyageurs commande presque l'immobilité, et augmenter le plaisir que l'on éprouve à contempler, dans une marche un peu accélérée, ces gorges merveilleuses… C'est par-delà même attirer à cette excursion un plus grand nombre d'admirateurs pour le plus grand profit de tous (VTS, 1914, 8, p. 83-84).

La guerre mettra définitivement fin à cette initiative.

Une série de 24 cartes postales de la maison *Lux*, publiée avant et après la guerre, est remarquable par ses qualités techniques propres et par la précision avec laquelle elle nous transmet l'image de ce monde disparu (voir les 3 photos reproduites ci-après). Elle met en scène un excursionniste

2. Signalons que des numéros de la revue *Vivarais, Tourisme, Séjour*, organe officiel du Syndicat d'initiative du Vivarais (créée en 1907) ont été consultés aux Archives départementales de l'Ardèche. Ils sont référencés « VTS » dans le texte.

pdforall.com

FIGURE 4.1

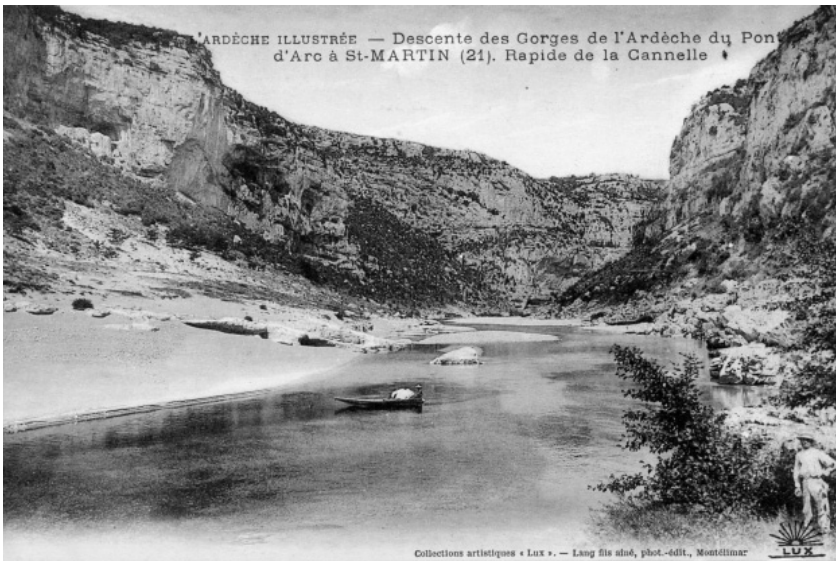

Les rapides de la Cannelle. Cette image montre le caractère dénudé de la végétation des escarpements calcaires, des coupes à blanc sans doute faites pour le charbonnage et l'abondance du sable sur les bancs d'alluvions (le sable a aujourd'hui quasiment disparu).

Les « voyageurs ». On note le fusil de l'un des deux passagers de la barque ; on tirait beaucoup au long de la descente…

pdforall.com

FIGURE 4.1 (*suite*)

Le pont d'Arc, site renommé situé à l'amont des Gorges. C'était le point de départ principal de la descente en compagnie des bateliers du pays. Cette carte postale porte au dos le cachet de l'Hôtel des Touristes à Pont-d'Arc, Propr. Vernet.

vêtu de blanc de la tête aux pieds. Les récits, qui évoquaient un ailleurs mythifié, appartiennent déjà à un passé révolu ; la photographie prend le relais au service d'un tourisme qui rêve déjà d'une « massification » avant la lettre. La carte postale « vend » de l'aventure, mais confortable, comme en témoigne un nemrod avachi sur le banc qui équipe une barque. La charge mythologique des lieux a bien disparu au profit d'une représentation de l'eau et du soleil, prémices d'une nouvelle culture. La présence humaine au centre de la photographie révèle le vide d'un paysage qui n'est plus un territoire, mais qui prend rang de décor.

Ces trois photographies datent environ de 1910 (les timbres-postes sont de la période 1913-1925) ; elles font partie d'un ensemble de 24 cartes postales vendues dans les hôtels de la région.

pdforall.com

DE L'INVENTION DU TOURISME SPORTIF AU TOURISME DE MASSE

La guerre ruine le tourisme des Gorges, mais ce dernier repart-il après la guerre ? Les rares mentions de fréquentation qui aient fait l'objet d'écrits (mais des recherches spécifiques sont à faire) recommandent la descente à pied. Elle est possible en basses eaux en « guéant ». Le 14 juillet 1921, C. Schitz excursionne entre Chames et Gournier avec sa canne, son caleçon de bain et des espadrilles à semelles de corde. Il décrit le parcours et des gués, note un intéressant lapiaz vers Gaud, la falaise avec la grotte du Pigeonnier ainsi que de belles sources. Son expression – « on ne rencontre absolument personne et pour cause » – est sans doute révélatrice de l'abandon des pratiques rurales et touristiques dans l'après-guerre (VTS, 1923, n.p.). La situation évolue ensuite, mais lentement, puisqu'en 1930, le chemin qui conduit de Vallon à Pont-d'Arc est enfin en parfait état de viabilité après de longues années de démarches.

Dans les années d'avant-guerre, les Gorges deviennent un espace sportif, de découverte d'un paysage neutre, sans lieux précis, par des adeptes solitaires du canoë qui bénéficient moins d'échanges avec les bateliers. La première descente par ce moyen de transport avait été, en 1912, le fait de Parisiens du Canoë Club de France ; la première descente de ce type effectuée par les locaux aurait eu lieu en 1932 seulement, cette approche des lieux ayant été facilitée par les travaux de re-calibrage de rapides effectués par le Syndicat d'initiative du pont d'Arc et des Gorges de l'Ardèche fondé en 1922 (Peschier, 1997). Seuls vont demeurer des toponymes appauvris (la carte topographique IGN actuelle en transmet fort peu au touriste) dans une gorge silencieuse, progressivement vidée de ses bêtes et de ses hommes. Ce nouveau mode de découverte autonome sera valorisé après la Seconde Guerre mondiale et deviendra un nouveau phénomène de masse, en même temps que les barques disparaîtront, sur un territoire qui découvre l'écologie et valorise le patrimoine des grottes au prix d'arbitrages difficiles. La découverte de la grotte Chauvet a durci les conflits en renforçant la demande de protection par une dimension patrimoniale forte avec son lot de contraintes spécifiques.

À PARTIR DES GORGES DE L'ARDÈCHE, REMARQUES SUR LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES ET DES LIEUX

L'excursion des Gorges de l'Ardèche est une « expérience » déjà vieille de plus de 150 ans, mais des récits plus anciens sont peut-être toujours à découvrir. La célébrité de ce *désert intérieur* a été construite par une « élite »

pdforall.com

locale très cultivée qui a fondé sa représentation sur des préalables culturels, ou des repères symboliques, au sens de Berque (1990), au terme de ce que Roger (1989) nomme l'*artialisation* du paysage. Cette reconnaissance s'est appuyée à la fin du siècle sur le Club alpin français et le Touring Club de France, qui manifestaient ainsi l'appartenance du Vivarais, sinon au monde de la montagne, du moins à des espaces remarquables à découvrir et à protéger ; le Vercors proche présente alors un attrait comparable, à cette différence près que l'ouverture des routes l'a intégré à l'économie de sa périphérie (Sgard, 1997). Les premiers auteurs de récits étant quant à eux en quête du spirituel, de l'éden et du paradis perdu, du refuge rousseauiste, en somme d'un *paysage-culture* (Luginbühl, 1989), sans toutefois échapper aux poncifs du temps, cette société projette des mythes contemporains sur un milieu physique remarquable qui sert de toile de fond à un monde pastoral sur sa fin. En somme, un paysage socialisé aux marges du « monde plein » que constituaient les Cévennes et la vallée du Rhône, sans que le caractère potentiellement répulsif des lieux, lié à sa surexploitation et à son usure manifeste, ait été évoqué. On retrouve dans le cas des Gorges la dualité que Briffaud (1995) a observée dans l'invention du paysage pyrénéen : le vieux *mythe pastoral-montagnard* et la *conquête visuelle* d'un lieu remarquable par sa géologie ; de même la dualité entre l'immersion recherchée dans une mode rural simple et l'autoglorification du groupe social urbain qui investit le territoire. Cette tranchée naturelle, protégée au cœur de l'enclave du pays des Gras, devint l'équivalent d'une frontière intérieure revendiquée tant par les promoteurs du tourisme de la station de Vals-les-Bains que par les habitants de la vallée du Rhône, puis de Lyon et Paris à mesure que les conditions de transport s'amélioraient. En somme, une tentative d'appropriation hédoniste et désespérée d'un territoire à la fois étrange et familier, qui était la mémoire d'un temps en passe d'être révolu, plus qu'un *wilderness* européen. Peut-être, dans la beauté des lieux et la solitude, la recherche d'une forme de liberté (Lacoste, 1995).

De ce fait, les Gorges de l'Ardèche ont toujours été un *paysage partagé*, au sens que lui donne Paquet (2007), c'est-à-dire un site revendiqué par des usagers en situation de concurrence. Les gorges de la fin du XIXe siècle faisaient l'objet d'un tourisme de l'intérieur, un peu comme les Australiens qui considèrent leur désert central (leur *outback)* comme une *dernière frontière ;* un tourisme immergé dans un milieu humain lui-même doté d'une forte identité et sans lequel la découverte n'était pas possible. Il ne semble pas que les pratiques de loisirs de la fin du XIXe siècle aient concerné assez de touristes pour que des situations de conflit aient pu se produire, et les paysans-bateliers s'y retrouvaient en termes de revenus. Le tourisme fait intrusion dans les gorges, mais à intérêts partagés, du moins dans un premier temps, car le partage récent entre tourisme sportif (et de masse)

pdforall.com

et tourisme écologique et culturel ne se fait pas sans de fortes tensions (Colombani, 1985, 1987). La crise de la station de Vals-les-Bains, manifeste dès avant la guerre (Giraudier, 2000), et le silence des photographies, seules à dire encore les gorges, ont ouvert la voie à de nouvelles formes de culture, oublieuses des hommes et de leur histoire.

L'ambiguïté évidente de ce paysage vient de ce qu'il possède une très forte ossature naturelle, qu'il est un *paysage géomorphologique*, au sens de Reynard et Pralong (2004). Il est puissant et doté de multiples valeurs ; il possède même, à des degrés divers, toutes les valeurs que dégagent Reynard (2004) comme Panizza et Piacente (2003) : géoscientifiques ; géo-écologiques ; esthétiques ; culturelles, religieuses et historiques ; économiques et plus. La notion de *géomorphologie culturelle* qui intègre les biens culturels, la géodiversité, la géohistoire et des éléments constitutifs que sont les *géosites*, s'applique bien aux gorges (Panizza et Piacente, 2003). Les Gorges de l'Ardèche ont vu évoluer depuis un siècle la priorité donnée à ces éléments, la biodiversité et la valeur économique ayant pris le pas sur les autres composantes. Elles manifestent bien que « la gestion du paysage et de l'environnement ne peut se contenter d'une définition statique fondée sur des instantanés mais doit être conçue de manière dynamique au carrefour de l'écologie et de la géographie des faits naturels et humains » (Bravard, 1984, p. 286) ; c'est donc dans la dynamique des valeurs portées par un paysage que réside sa richesse et sans doute sa pérennité. Ce principe a été formalisé par Foucault (1985, in Claval, 1995) dans le concept d'hétérotopie des paysages, les mêmes lieux pouvant faire l'objet de représentations symboliques différentes ; on peut y ajouter le principe de variation temporelle de ces représentations en un même lieu, ce que manifeste bien le cas des Gorges de l'Ardèche ; cette dynamique est incluse dans les concepts de médiance et de trajectivité de A. Berque (1984, 1990).

En somme, un haut-lieu du paysage de la France méridionale, et même peut-on dire du paysage européen (son succès en fait foi), s'est fondé sur la représentation symbolique des grands paysages méditerranéens classiques dans un environnement géologique spectaculaire aux lignes avivées par une intense exploitation agro-pastorale. Cette construction a correspondu en son temps, la fin du XIXe siècle, aux conceptions d'une classe sociale imprégnée de culture classique et d'idéal romantique. La Première Guerre mondiale a ruiné ce modèle, puis l'avènement des loisirs sportifs et du concept de *wilderness* dans cet espace vidé de ses hommes et ensauvagé, ont fait glisser les Gorges de l'Ardèche vers un standard du tourisme d'aventure (une aventure bien balisée au demeurant), qui est le référent en vogue aujourd'hui. Une des questions posées

pdforall.com

par les organisateurs du colloque était de savoir si la préservation des paysages européens peut aussi se fonder sur l'histoire des territoires, peut « valoriser les potentiels enfouis d'espaces en déshérence ». Même si un remarquable ouvrage récent procure enfin une vision culturelle des Gorges (Raimbaud *et al.*, 2008), il faut bien reconnaître que les dernières décennies furent plutôt celles de la perte d'une partie importante des fondements culturels de ce grand paysage. Peut-être le moment est-il venu de revenir aux sources, pas forcément celles du référent méditerranéen classique, peut-être celles d'un passé rural et cévenol ancré dans une histoire qui remonte à la Préhistoire, élément traditionnel des Gorges, relancé par la découverte de la grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc, et qui est susceptible de refonder ce territoire.

BIBLIOGRAPHIE

ALBIGNY, P. (d') (1879). *Exploration de la vallée de l'Ardèche de Vallon à Saint-Martin par la section de Vals et des Cévennes du Club Alpin français*, Privas, Imp. Roure, 74 p. Rééd. 1880 (*Une descente de la vallée de l'Ardèche de Vallon à Saint-Martin-d'Ardèche*), Paris, Typo. G. Chamerot.

BERQUE, A. (1990). *Médiance, de milieux en paysages*, Montpellier, GIP Reclus.

BERQUE, A. (1984). « Paysage-empreinte, paysage-matrice : éléments de problématique pour une géographie culturelle », *L'Espace géographique*, vol. 1, p. 33-34.

BRAVARD, J.P. (1984). « Du paysage géographique ou nature et société », Actes du colloque *Lire le paysage, lire les paysages*, 24-25 novembre 1983, Université de Saint-Étienne, Travaux XLII du CIEREC, p. 281-288.

BRAVARD, J.P. et A. CLÉMENS (dir.) (2008). *Le Rhône en 100 questions*, Lyon, Éditions GRAIE.

BRIFFAUD, S. (1995). « Découverte et représentation d'un paysage. Les Pyrénées du regard à l'image (XVIIIe-XIXe siècles) », dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 224-259.

CLAVAL, P. (1995). « L'analyse des paysages », *Géographie et Cultures*, vol. 13, p. 55-74.

COLOMBANI, L. (1987). *Fréquentation touristique et protection de l'environnement dans la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche*, Thèse de troisième cycle, option géographie, Lyon, Université Jean Moulin.

COLOMBANI, L. (1985). « La fréquentation touristique des Gorges de l'Ardèche : première approche », *Actes du 110e Congrès national des sociétés savantes, Études de géographie languedocienne, Montpellier*, Paris, Éditions du CTHS, p. 151-166.

DU BOYS, A. (1842). *L'Album du Vivarais, ou itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province*, Grenoble, Éditions Vellot.

DUPRAZ, D. (1995). « Pour une histoire du tourisme en Ardèche », *Mémoires d'Ardèche et Temps Présent*, vol. 45, nº 1, p. 3-8.

pdforall.com

GIRAUDIER, V. (dir.) (2000). *Histoire de Vals-les-Bains*, Vals-les-Bains, Office de Tourisme.

JACOB, N. (2003). *Les vallées en gorges de la Cévenne ardéchoise ; Montagne de sable et château d'eau,* Thèse de géographie, Paris, Université Paris IV.

LACOSTE, Y. (1995). « À quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? », dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 42-73.

LENTHÉRIC, Ch. (1878). *La Grèce et l'Orient en Provence,* Paris, Plon.

LUGINBÜHL, Y. (1989). *Paysages. Textes et représentations du paysage du siècle des Lumières à nos jours*, Lyon, La Manufacture.

MAZON, A. (Dr Francus) (1885). *Voyage archéologique et pittoresque, historique et géologique, fantaisiste et sentimental, économique et sociologique, philosophique et politique, à pied, en bateau, en voiture et à cheval, le long de la rivière Ardèche,* Aubenas, Imp. Lienhart & Cie.

PANIZZA, M. et S. PIACENTE (2003). *Geomorfologia culturale,* Bologne, Pitagora.

PAQUET, S. (2007). « Figures et territoires du désert australien : un paysage duel », *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 51, nº 142, p. 29-46.

PESCHIER, C. (1997). *Eaux vives d'Ardèche*, Lagorce, Grège éditeur.

RAIMBAUD, M., C. ROUCHOUSE, C. et H. OZIL (dir.) (2008). *De la Dent de Retz aux Gorges de l'Ardèche. Histoire et environnement d'un territoire*, Lagorce, Syndicat des Gorges de l'Ardèche, Éditions de l'Ibie et Éditions du Chassel.

RÉGNIER, E. (1947). *Le Pays de Vivarais*, Yssingeaux, Imprimerie moderne.

REYNARD, E. (2004). « La géomorphologie et la création des paysages », dans E. Reynard et J.-P. Pralong (dir.), *Paysages géomorphologiques*, Compte rendu du séminaire de 3e cycle CUSO, Lausanne, Institut de géographie, Travaux et Recherches, vol. 27, p. 9-20.

ROGER, A. (1989). « Esthétique du paysage au siècle des Lumières », dans O. Marcel (dir.), *Composer le paysage : constructions et crises de l'espace (1789-1992),* Seyssel, Champ Vallon, p. 61-82, coll. « Milieux ».

ROUX-PARASSAC, É. (1912). *Contes et légendes de nos Alpes*, Paris, Librairie des sciences agricoles.

SGARD, A. (1997). « Paysages du Vercors, entre mémoire et identité », *Revue de Géographie alpine*, hors série.

VOGÜÉ, E.-M. de (1893). *Notes sur le Bas-Vivarais*, Paris, H. Champion.

pdforall.com

CHAPITRE

ITINÉRAIRES PAYSAGERS EN HAUTES-CORBIÈRES

Sylvie Paradis

Au-delà des effets de mode, le paysage témoigne des transformations spatiotemporelles, des pratiques (agricoles par exemple), plus particulièrement à travers les relations des êtres humains à leur territoire… Il n'est pas pour autant réduit à témoigner d'un état nostalgique d'un lieu, car il peut permettre d'aborder les questions du devenir ou des dynamiques en cours dans le cadre du développement territorial, à condition d'engager le dialogue et de partager les points de vue de chacun. Ainsi, « réfléchir sur le paysage nous contraint à revisiter le temps, à le décomprimer pour mieux en évaluer l'épaisseur du sens » (Poullaouec-Gonidec, Paquette et Domon, 2003, p. 8). Qu'ils soient profanes ou non, différents regards sont alors portés dans le temps et dans l'espace sur un même territoire, composés de valeurs héritées ou non, et qu'ils soient expressions individuelles ou collectives. Ces regards permettent de produire ou de dégager des référents paysagers, parfois encore d'actualité et vecteurs d'identité. Tout

pdforall.com

autant sélectifs et construits, travaillés par notre mémoire et notre pensée de l'espace, ils participent de la notion de territoire (Schama, 1999). Cela dit, dans le contexte français du développement des territoires ruraux, la prise en compte relativement récente des questions de paysage est déléguée aux acteurs territoriaux[1], tout en demeurant difficile à mettre en œuvre par ces derniers, souvent considérés comme des « non-experts » peu ou pas formés à ces questions…

C'est pour répondre en partie à ce manque que nous avons mené, dans le cadre d'une thèse de doctorat de géographie et aménagement (Paradis, 2004), une démarche de recherche impliquant différents acteurs territoriaux (habitants, agriculteurs, élus ou représentants des collectivités locales, des services déconcentrés de l'État). Nous souhaitions aborder la question des dynamiques territoriales, qu'elles aient été voulues, imposées ou inattendues, afin de révéler le territoire par le biais du paysage, plus précisément pour mieux le connaître et le reconnaître par le truchement des représentations paysagères, postulées davantage révélatrices. Afin d'engager une prise de conscience en vue de l'action et de la gestion locales, nous avons décidé de laisser une large place à l'animation locale, en tant que contribution méthodologique et didactique pour les projets territoriaux en cours.

Ainsi, en travaillant sur les Hautes-Corbières[2], territoire reculé du Sud-Audois (figure 5.1), nous nous sommes attachée à déterminer des éléments de caractérisation et de compréhension des paysages à travers différentes sources, même si la vocation centrale de beaucoup d'entre elles, plus particulièrement les plus anciennes, n'était pas spécifiquement le paysage. Il nous paraissait important de déterminer les héritages et les évolutions, ce en croisant les représentations ou les images plus ou moins anciennes et partagées avec les représentations actuelles des acteurs, mises en avant dans le cadre de différentes enquêtes. Notre démarche de

1. Il s'agit de la loi dite « Paysage » du 8 janvier 1993 notamment, renforcée par la ratification de la Convention européenne du paysage par la France le 13 octobre 2005 et de sa mise en application en 2006.
2. Les Hautes-Corbières forme une unité administrative, composée de l'ensemble des vingt-six communes des deux cantons de Mouthoumet et de Tuchan. Il correspond aussi à une unité géographique, organisée autour du massif ancien de Mouthoumet, en occupant le secteur Sud-Ouest du massif des Corbières aux altitudes les plus élevées. Deux projets de développement concernent également ce même territoire : d'une part, le projet de développement du Massif de Mouthoumet, dont la réflexion s'est initiée au milieu des années 1980 et qui concerne la quasi-totalité du canton de Mouthoumet ; d'autre part, le programme de développement du canton de Tuchan, dont l'initiative s'est engagée près de dix ans plus tard, et qui concerne l'ensemble de ce canton et la commune de Palairac du canton de Mouthoumet.

pdforall.com

FIGURE 5.1
Localisation et organisation des Hautes-Corbières

*SAU : Surface Agricole Utile.

recherche-animation, en dépassant les idées reçues, nous a permis de brosser un portrait assez fin des références fondatrices dudit lieu qui perdurent encore aujourd'hui (permanences), et par là-même d'aborder le rôle de l'imaginaire paysager qui y prévaut et qui guide la reconstruction récente du territoire.

pdforall.com

CHEMINEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Notre méthodologie de recherche comportait différentes étapes complémentaires (figure 5.2), prenant en compte, d'une part, la dimension *matérielle* du paysage, en tant qu'objet physique à décrire, à interpréter et à identifier puis, d'autre part, sa dimension *immatérielle*, en tant qu'objet vécu et perçu par le biais des représentations paysagères.

FIGURE 5.2
Démarche méthodologie de la recherche-animation

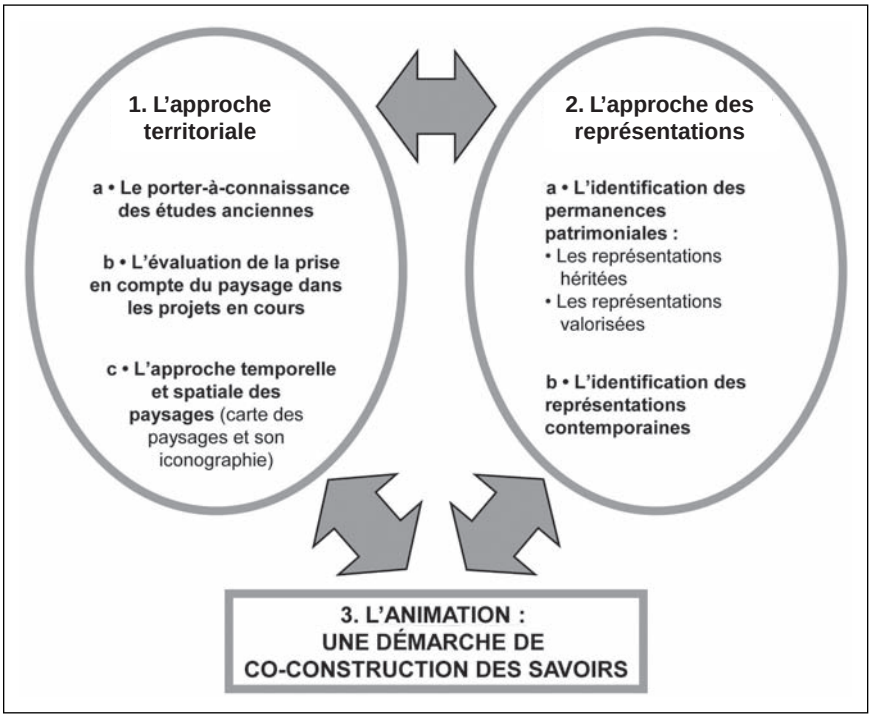

L'approche territoriale (figure 5.2-1) visait tout d'abord à faire le point sur l'état des connaissances scientifiques portant sur le terrain d'étude, en établissant une sorte de «*porter-à-connaissance*» des études anciennes (figure 5.2-1a). Ce bilan établi en Hautes-Corbières a vite révélé des limites d'utilisation, car malgré leurs apports importants en termes de connaissances, elles ne permettaient d'établir qu'une caractérisation incomplète des paysages ne pouvant nous servir comme support d'animation dans le cadre de notre démarche participative.

pdforall.com

C'est pour cette raison que nous avons réalisé une caractérisation des paysages par une analyse à la fois temporelle et spatiale des paysages[3] (figure 5.2-1c), en identifiant les unités paysagères en fonction d'un nombre ciblé de critères axés sur les préoccupations des acteurs territoriaux[4]. Il s'agissait de rendre en quelque sorte plus accessible une analyse des paysages en apparence complexe pour les acteurs territoriaux, en adéquation avec leurs principales préoccupations, en préparant une carte et une iconographie ensuite soumise à un exercice participatif multi-acteurs pour la reconnaissance et la validation des paysages désignés.

Nous avions au préalable évalué, sans préjuger de leurs contenus ni de leurs motivations, le degré de prise en compte du paysage dans le cadre des projets de développement territorial en cours (figure 5.2-1b). Cette étape nous avait permis de mieux mettre en évidence l'absence d'un référent paysager réellement partagé entre les différents acteurs territoriaux[5], malgré les réflexions et projets engagés, et malgré un affichage paysager de certaines actions, notamment pour la mise en valeur des itinéraires de découverte du massif de Mouthoumet (routes et sentiers). Suite à ce constat, il apparaissait intéressant d'interagir auprès des acteurs locaux, comme pressenti, afin de mieux resituer la prise en compte des paysages dans les actions de développement à venir. Plus précisément, nous cherchions à leur faire prendre conscience de la traduction paysagère de ces dernières (physique mais aussi perçue), ce à condition de mieux préciser les paysages, attendu que notre objectif était de présenter le paysage comme un objet de développement.

3. Il nous paraît important de préciser que dans le cadre de la rétrospective historique, qui vient en appui de la caractérisation des différentes unités paysagères et des dynamiques paysagères, nous avons concentré nos efforts pour dégager les principaux états paysagers passés et aborder notamment la question de la mémoire des lieux à travers les traces visibles de cette histoire dans les paysages actuels.
4. Les trois critères retenus étaient : 1) *les grandes formes du relief*, en tant que socle et support du territoire, dessinant l'ossature physique des paysages ; 2) *les formes d'occupation des sols*, en lien notamment avec les activités humaines dans le temps et l'espace et traduisant la vocation du territoire ; 3) *les manières d'habiter des hommes dans les paysages*, abordées à travers les typologies villageoises et architecturales, critère correspondant plus particulièrement à des préoccupations opérationnelles courantes des acteurs territoriaux pour des actions concernent l'urbanisme et l'architecture.
5. La seule référence affichée au paysage qui apparaissait sous forme de « copier-coller » dans différents documents de la seconde phase de la démarche de développement sur le canton de Mouthoumet (rapport, diagnostic, …), était la carte des unités de paysages produites à une échelle régionale dans le cadre d'une étude commanditée par le Conseil Général de l'Aude (Rabin et Séverac, 1992). Le programme d'action ne prenait pas appui sur ce découpage paysager coupé d'une réalité opérationnelle.

pdforall.com

Notre approche des représentations paysagères quant à elle (figure 5.2-2) a consisté dans un premier temps à identifier les permanences patrimoniales dans le but de mettre en évidence les principales représentations héritées ou valorisées des Hautes-Corbières (figure 5.2-2a). Il s'agissait d'établir ainsi quelles avaient été les principales représentations paysagères passées de ce territoire avant de positionner les représentations contemporaines à travers les principaux récits de voyages, les descriptifs monographiques, mais aussi les anciens guides touristiques.

Pour appréhender les images paysagères contemporaines (figure 5.2-2b), nous avons adapté une méthodologie d'enquête à base d'appareils photographiques jetables[6] (Michelin, 1998 ; Michelin, Paradis et Lelli, 2005). Parmi les ajustements méthodologiques apportés à cette enquête, nous avons mis au point en Hautes-Corbières une expérience de tri des clichés lors d'une réunion multi-acteurs où nous avons demandé aux participants de choisir les clichés les plus représentatifs parmi les photos réalisées (figure 5.4), ce afin de dépasser la somme des regards individuels produits dans le cadre de l'enquête, et pour établir une forme de médiation sur les représentations dominantes (Paradis, 2004)[7]. Également, nous avons identifié les principales représentations valorisées aujourd'hui, soit ces images que l'on donne à voir au moyen des principaux supports de la promotion touristique récente et de la valorisation des productions locales, tel l'AOC Corbières, mais qui ne sont pas pour autant toujours en adéquation avec l'identité locale.

L'étape d'animation (figure 5.3) à proprement parler a eu lieu ensuite[8]. Elle constitue une démarche de coconstruction des savoirs, où l'on fait converger les représentations et les connaissances du chercheur avec celles des acteurs locaux, dans une sorte de va-et-vient nécessaire entre l'élaboration des outils de savoirs et de représentations des paysages pour être en adéquation avec les réalités du terrain tout en permettant une

6. D'autres expériences ont été menées, en complément, telle une enquête par questionnaire auprès des touristes de passage en Hautes-Corbières. Elles ne sont pas développées ici mais leurs résultats viennent appuyer l'identification des représentations paysagères des acteurs territoriaux réalisées dans le cadre de l'enquête photographique, noyau dur de la démarche.
7. Cette même sélection de clichés a ensuite été soumise à un vote libre ouvert à un plus large public lors d'une exposition durant un événement d'importance en Hautes-Corbières, pour validation.
8. Il nous faut préciser que nous avons mené notre animation auprès des acteurs du canton de Mouthoumet, notamment en raison de la plus grande maturité de leur projet de développement, de leur implication dans la démarche en cours et des contacts déjà établis dans le cadre de nos travaux avec ces derniers sur le terrain.

pdforall.com

FIGURE 5.3
Synthèse des tracés de « pays » réalisés par les acteurs de Mouthoumet

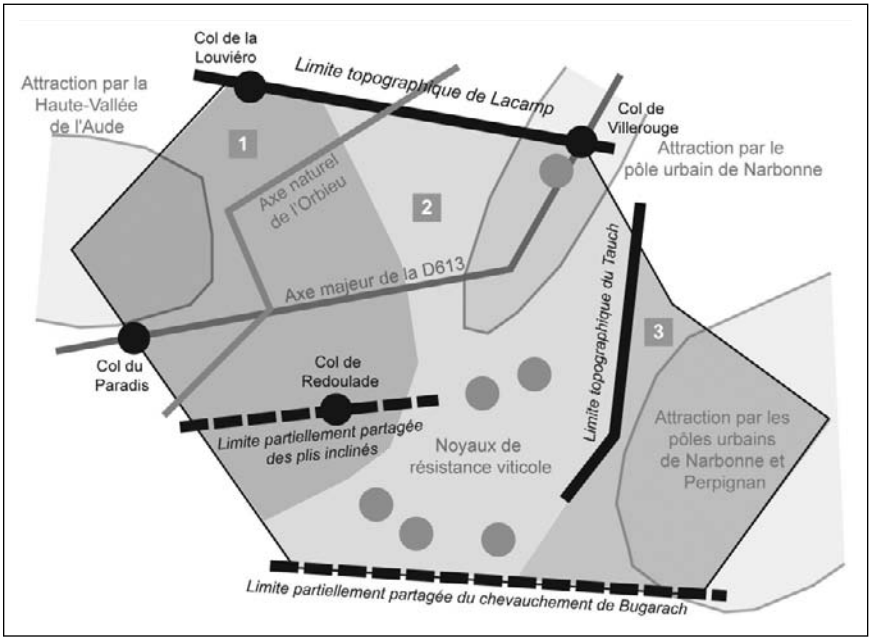

Source : S. Paradis, 2004.

appropriation des résultats et de la démarche par les acteurs territoriaux. La démarche a été construite sur la base des différents supports produits, ce tant par le chercheur que par les acteurs territoriaux ayant participé.

REGARDS SCIENTIFIQUES ET PERMANENCES ORGANISATIONNELLES

Les Hautes-Corbières, malgré leur position d'arrière-pays marginalisé et leurs caractères sans grands intérêts nationaux, ont fait l'objet de différentes études scientifiques. Même si elles étaient parfois anciennes, certaines d'entre elles, qu'il s'agisse *d'études pré-paysagères* – essentiellement des travaux de géomorphologie ou de biogéographie, revêtant parfois un caractère monographique – ou *d'études paysagères* plus récentes, réalisées par des paysagistes ou des agronomes, ont permis de mettre en avant des éléments de caractérisation du territoire et des paysages.

pdforall.com

Ces études ont tout d'abord permis de positionner le territoire en tant qu'entité géographique distincte, présentant les altitudes les plus élevées et le relief le plus « bouleversé » (Joanne, 1892) et contrasté du massif des Corbières[9]. Il apparaît donc assez logique qu'il soit nommé de manière différente selon les auteurs – « Corbières méridionales », « Corbières océaniques / atlantiques » ou « Corbières centrales » – et que les contours qui lui ont été donnés varient selon les études, avec toutefois quelques limites structurales franches qui se dessinent : chevauchement de Bugarach au Sud (Cabaussel, 1954), plateau de Lacamp au Nord, ainsi que les seuils marquant les transitions de ce relief compartimenté, comme le col du Paradis à l'ouest ou le col d'Extrême à l'est.

Le territoire étant quelque peu précisé dans « ses contours », c'est le caractère de transition qui importera dans les études subséquentes, marquant une frange plus ou moins large entre les influences atlantiques et méditerranéennes, entre viticulture et élevage, et ce, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Cet effet de transition produisit alors une diversité et une complexité de paysages qui ont été interprétées comme un « manque d'unité » par certains (De Ravignan, 1996). Nous pouvons rapprocher cette difficulté de lecture des paysages à des questions de reconnaissance et d'identité qui perdurent aujourd'hui, comme si les paysages des Hautes-Corbières ne pouvaient que demeurer flous et peu intelligibles…

Nous retrouvons cette prégnance de l'organisation biogéographique et physique des Hautes-Corbières dans les perceptions plus récentes des acteurs territoriaux[10], ce même si certaines frontières semblent moins partagées aujourd'hui (le chevauchement de Bugarach au Sud par exemple) et si d'autres glissent, telle celle du col d'Extrême qui est remplacée par une nouvelle limite, la montagne du Tauch, en fonction d'usages qui ont évolué. À cette organisation sont associées des représentations plus récentes (figure 5.4), où les activités d'élevage semblent prendre un souffle nouveau (bovins remplaçant les ovins disparus…) même s'il n'a pas l'ampleur du passé, et où la représentation viticole perdrait sa légitimité dans ce secteur occidental des Corbières où les conditions pédo-climatiques y sont moins favorables…

9. Les Hautes-Corbières sont distinguées du reste du massif des Corbières, où ondulent leurs « […] hautes surfaces gazonnées en lourds bombements et en amples berceaux défoncés par les gorges de l'Orbieu et du Sou » (Brunet, 1958, p. 61).
10. Dans le cadre de l'enquête photographique, lors des entretiens individuels, nous avons fait identifier par les enquêtés leurs « pays » (figure 5.3), en leur faisant tracer les pourtours de ce qu'ils considéraient comme leur territoire, en le nommant et en le décrivant.

pdforall.com

FIGURE 5.4
Des représentations paysagères en recomposition en Hautes-Corbières

Expérience participative pour la reconnaissance des paysages en Hautes-Corbières (2002-12-18)

« *Une nature à 200 %* » (enquête photo, 2000)

Une montagne d'élevage (enquête photo, 2000)

Une nostalgie du décor viticole (enquête photo, 2000)

pdforall.com

À cela il faut ajouter l'image d'un paysage « d'abandon », en lien avec la longue déprise qui a marqué le territoire et sa situation enclavée (De Ravignan, 1996 ; Rabin et Séverac, 1992), le pays étant resté en marge des réseaux de communication jusqu'au début du XXe siècle. Il est à cet effet intéressant de constater que cette dernière image est toujours d'actualité et transparaît encore parmi les permanences en termes de représentations paysagères, et même là où l'enfrichement semblait, pour certains acteurs comme un conseiller de la chambre d'agriculture, revêtir un statut positif nouveau malgré la fermeture desdits paysages plus généralement mal perçue car symbole de la désertification du pays. Cela est sans doute lié à une évolution des regards qui reconnaissent depuis peu une certaine qualité à ces friches devenues garrigues et taillis, se métamorphosant, grâce aux regards des touristes ou de nouveaux habitants, en de larges espaces préservés des pressions urbaines des grandes villes et du littoral à proximité…

D'HIER À AUJOURD'HUI, DES PAYSAGES-DÉCORS TRÈS CONTRASTÉS

Dans les récits de voyages et les descriptifs touristiques anciens, l'hésitation est grande entre la fascination des uns et le pessimisme des autres, entre les perceptions d'une nature sauvage et celles d'un nouvel exotisme[11], puis devant la difficulté de lire et de parcourir ces paysages « peu attirants » (Joanne, 1868). En effet, beaucoup insistent sur le fait que les Hautes-Corbières ne se livrent pas du premier regard (Cabaussel, 1954), que l'homme y apparaît même « impuissant et ruiné » (Faucher, 1952) ! Entre le XVIIe et le XIXe siècle, de nombreux récits en appelaient d'une véritable abnégation pour s'aventurer dans ces contrées reculées et « austères », où étaient récompensés quelques rares voyageurs courageux à ce « spectacle de la nature » en accédant « au dernier pays du monde » par de rares chemins sinueux (Deveau, 1979). Ce qui ne sera pas sans se heurter à la rusticité des gens de ce pays « curieux » de montagne, dont les conditions de vie rudes ont façonné des hommes bien « particuliers » (Villefranque, 1969). Ces représentations anciennes et contrastées seront à leur paroxysme lorsqu'elles seront reprises et serviront de décor fantastique et idéal à un roman policier, très noir, où les paysages peu rassurants, froids et des plus dénudés, ne manquent pas d'être singuliers (Arnaud, 2001).

11. Voici à titre d'exemple un extrait représentatif de ces descriptifs : « Parler des Corbières, c'est en louer la sauvage grandeur, l'imprévu, la brusquerie des sites, la sérénité d'une lumière méridionale qui verse de la beauté sur l'aridité » (O. Reclus, dans *Altas Pittoresque de la France*, 1911).

pdforall.com

FIGURE 5.5
La mise en scène idéalisée du marketing territorial des Hautes-Corbières

Vue depuis le château de Quéribus
(*Guide pratique du Pays Cathare 2001-2002*).

a) Le « pays cathare » et ses citadelles du vertige (une vitrine)

b) Le « pays-décor », des terroirs de l'AOC Corbières

Des villages authentiques au milieu d'une nature sauvage et désertique
(*Petite vadrouille de Félines-Termenès*).

c) Le « pays sauvage », préservé de la vie moderne, pour se ressourcer

« Vignes en Hautes-Corbières , avec la montagne du Tauch en fond de plan
(*Guide pratique du Pays Cathare 2001-2002*)

d) Le « pays de vin », celui des Corbières plus médiatique

Aujourd'hui, ces représentations sombres et peu engageantes ne prévalent plus au profit de l'image passablement retravaillée du pays de luttes et de tourmentes (figure 5.5) liée à son histoire (catharisme plus spécifiquement) et à sa situation géographique (à la frontière entre la France et l'Espagne). Cette représentation est mise en scène en servant d'accroche touristique récente (figure 5.5a) ainsi que dans la promotion de la production viticole des Hautes-Corbières (campagnes publicitaires de l'AOC Corbières). Cela se fait plus spécifiquement en exploitant l'image des « citadelles du vertige », sans lien avec la vie et les activités locales, passées (au-delà d'un fait historique régional et peu étendu dans le temps) ou contemporaines.

Il semble que le marketing territorial actuel cherche à esquiver le territoire, en occultant la longue permanence pastorale qui a fait néanmoins sa singularité dans le massif des Corbières, sinon sa réalité quotidienne. Cette mutation s'opère en privilégiant d'une part des hauts-lieux du

pdforall.com

catharisme, tels Quéribus (figure 5.5a), Peyrepertuse et Termes (figure 5.5b), vitrines patrimoniales très médiatisées sur l'ensemble de la région, et d'autre part l'image d'un pays de vin plus largement associé aux Corbières (figure 5.5d) mais où la vigne est peu présente en Hautes-Corbières. Les images de la valorisation touristique semblent alors se limiter à une mise en scène historique et à un paysage réduit à un décor désincarné de nature à l'aspect « sauvage » objet de ressourcement (figure 5.5c)…

RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET PAYSAGÈRES

Ancrées dans sa réalité de territoire émergent qui revit et qui entend bien le montrer grâce à un processus de développement local amorcé à la fin des années 1980, les Hautes-Corbières affirment depuis quelques années leur volonté de maintien et de renouveau de la vie locale malgré sa faible densité de population et son isolement. La question identitaire y apparaît essentielle, après une histoire marquée par un lent déclin des activités essentiellement agricoles (figure 5.6) et une hémorragie démographique importante ramenant la densité de la population à moins de cinq habitants au km^2 sur le canton de Mouthoumet et à neuf sur celui de Tuchan (figure 5.7). Dans un contexte de recomposition récente, socioculturelle et économique, notamment avec l'arrivée de population nouvelle, et des mutations paysagères importantes (dont la fermeture de certains paysages par exemple), quelles peuvent en être les représentations dominantes ou émergentes ? Qu'est-ce qui est porteur d'identité dans le cadre de ce renouveau du développement territorial ?

Pour commencer, il importe de mentionner qu'à travers les enquêtes menées, la déprise des paysages est apparue pour les acteurs locaux comme un signe fort pour réagir, telle la vigne largement arrachée aux abords du village de Cucugnan[12]. Il s'agit là d'un élément déclencheur emblématique qui témoigne des effets variables d'actions diverses et localisées pour lutter contre l'abandon. Dans ce même registre, la rénovation d'une maison, même si elle est vouée à la résidence secondaire d'un Anglais, par exemple, apparaît comme une action positive et contraste avec le délabrement villageois ambiant dans un contexte où un des leitmotivs du développement cantonal est la rénovation des villages. Qui plus est, les évolutions agricoles ont été mises en avant dans les clichés réalisés par les acteurs enquêtés, telle la reconversion de l'élevage (bovins au lieu des ovins) où la présence d'un troupeau devient un signe de résistance face à l'enfrichement

12. Ce village est connu par la nouvelle du curé de Cucugnan qui figure dans les « Lettres de mon moulin » d'Alexandre Daudet, bien qu'il soit éloigné de la Provence.

pdforall.com

FIGURE 5.6
Un territoire marqué par la déprise – L'exemple de Darnacueillette

Source : Série Palau, début xxe s.

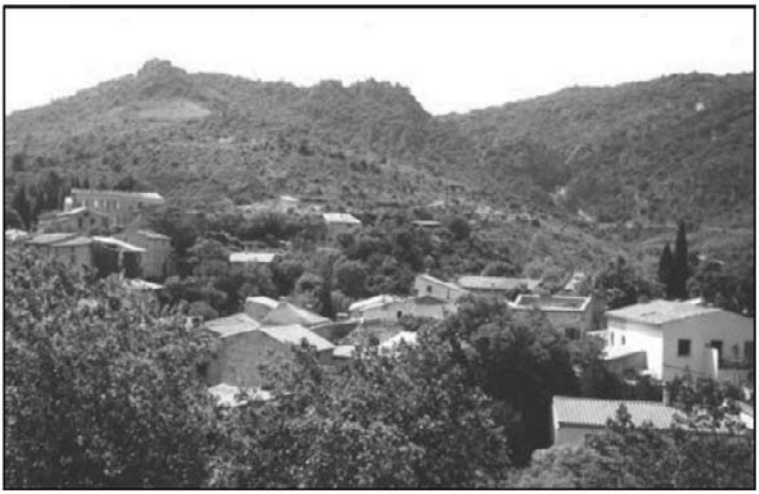

Source : S. Paradis, 1999.

pdforall.com

FIGURE 5.7
Un territoire en recomposition récente après un lent déclin

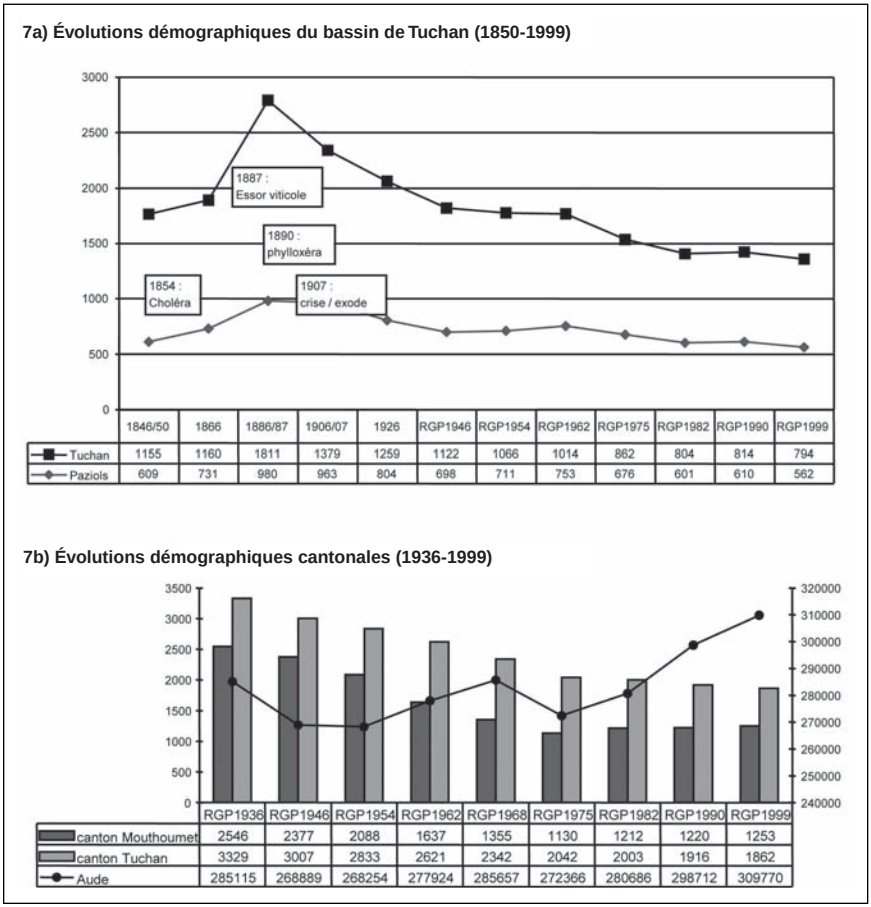

généralisé. À l'opposé, la vigne est remise en cause localement par différents acteurs, car elle serait l'expression nostalgique d'un paysage trop régional (Corbières, Languedoc) qui s'étiolerait face à la concurrence des marchés et aux différentes crises viticoles, attendu qu'il s'agit là d'un paysage dont quelques-uns regrettent la quasi-disparition sur le territoire…

Pour autant, ces regards portés sur les paysages des Hautes-Corbières par les acteurs territoriaux demeurent avant tout individuels ou sectoriels, souvent centrés sur certains aspects seulement, avec une faible vision globale des lieux. Ils passent le plus souvent par des appréciations esthétiques où certains panoramas sont privilégiés (depuis le col de Bedos ou le milobre

pdforall.com

de Bouisse par exemple), bien que les points de vue remarquables soient globalement méconnus ou mal identifiés, tels ceux que peuvent offrir les itinéraires routiers (notamment les départementales D40, D613 ou D410) pourtant fréquentés.

Ces différentes représentations offrent une vision contrastante où ressortent une série d'ambiances, dont celles d'une sensation de liberté et de paix, d'une « nature à l'état pur », de beaux reliefs et d'un cadre verdoyant des « grands espaces » où « il fait bon vivre ». L'expression d'« authenticité préservée » sera même prononcée, sans estomper cependant les images d'isolement et d'enclavement toujours d'actualité et où la faible densité humaine fait encore partie des handicaps perçus et énoncés.

Cela dit, au final, il apparaît qu'une vision collective reste encore à construire, car seule la perception du spectacle d'une « nature sauvage » semble être une base commune pour une reconnaissance identitaire, à la fois pour les acteurs locaux et pour les touristes. Ces derniers, initialement motivés à y venir par l'histoire médiévale du lieu et la visite des hauts-lieux cathares, seront ainsi marqués et surpris à postériori par la découverte des paysages des Hautes-Corbières, d'un « pays sauvage et de la nature préservée », ressourçants et dépaysants. Des actions issues du projet de développement, telles la mise en place de sentiers de randonnées nommés « Petites vadrouilles » et la valorisation des itinéraires routiers valorisant de rares points de vue, y prennent alors toutes leurs forces.

La délimitation géographique du « pays[13] » par les acteurs enquêtés, quant à elle, ne fait pas pour autant l'unanimité aujourd'hui, trois catégories se distinguant en fonction des usages du territoire (axes routiers et villages fréquentés), des vocations agricoles du territoire, sinon des caractéristiques biogéographiques qui rappellent les découpages plus anciens en régions naturelles (Rey, 1961). De plus, si la plupart des limites anciennes sont toujours identifiées, d'autres apparaissent, telle la montagne du Tauch, qui exclut du territoire le bassin du Tuchan et le secteur viticole sous influence méditerranéenne le plus à l'Est (figure 3). Associé à ces contours, le nom de « Hautes-Corbières » a été plus spontanément utilisé, ce toponyme semblant porteur d'identité aujourd'hui contrairement aux dénominations plus anciennes issues des études *pré-paysagères*, devant d'autres tel « Corbières d'élevage », signifiant la perte de l'identité pastorale du lieu.

13. Au sens du territoire de vie et d'identité.

pdforall.com

CONCLUSION : UN RETOUR SUR EXPÉRIENCE…

Dans le cadre de notre recherche-animation, nous avons rassemblé, complété et analysé un ensemble de connaissances paysagères jusqu'alors disparates, incomplètes ou difficiles à appréhender, qu'il s'agisse de la description des Hautes-Corbières ou de l'approche des différentes représentations, en permettant d'engager le débat et une certaine prise de conscience, notamment sur l'absence de certaines images, que ce soit par oubli ou au profit d'autres représentations. Ceci peut permettre d'identifier d'autres actions sinon d'en mieux valoriser d'autres déjà entreprises ou méritant une plus grande considération. Plus important encore, la démarche d'animation a permis d'amorcer une réflexion sur les échelles d'actions en lien avec les paysages, en mettant en adéquation les unités paysagères avec des préoccupations de développement ou d'aménagement. Cela aura au moins permis de dépasser une reconnaissance jusqu'alors basée sur les seuls critères esthétiques non partagés, de réfléchir de façon plus globale en dépassant les actions localisées et sectorielles, et de revoir les échelles d'interventions en lien avec une meilleure « re-connaissance » collective des paysages dans le cadre d'un projet de développement où prenait déjà part de façon engagée la société civile en Hautes-Corbières.

Le dialogue peut et doit même, selon nous, se poursuivre entre les acteurs territoriaux au-delà de l'intervention du chercheur ou de l'expert, soit sur un autre registre en donnant au paysage une dimension nouvelle dans le cadre de l'action, notamment en matière d'identité locale, et où l'image s'avère être révélatrice d'un questionnement territorial. Cela démontre bien la capacité des acteurs territoriaux, quels qu'ils soient, à s'exprimer et à devenir des acteurs de premier plan en matière de paysage. L'implication des acteurs territoriaux dans ce processus est en effet selon nous fondamentale, car elle permet une mise à disposition et une appropriation des connaissances par ces derniers et qui en retour fournit l'occasion de valider, voire de corriger ou d'adapter les apports scientifiques proposés au débat.

Cela dit, il faut être conscient des limites de notre expérience, en particulier dans un cas de figure comme celui des Hautes-Corbières. La mobilisation a souvent été un exercice difficile sur un territoire si peu peuplé, malgré les appuis précieux de l'équipe d'animation locale et l'implication des participants[14]. Néanmoins, notre expérience d'animation a contribué à la recherche en l'obligeant à ajuster ses questionnements à la

14. Ainsi, lorsque nous attendions une vingtaine de personnes, moins de dix étaient présentes, ce qui nous obligeait à adapter notre animation en réduisant le nombre de groupes de travail.

pdforall.com

réalité du terrain, sinon en la contraignant à revoir certaines questions au vu des véritables préoccupations et besoins des acteurs territoriaux. De plus, elle a permis de donner une certain pragmatisme nécessaire à des apports scientifiques ou experts parfois « inaccessibles », sinon difficilement appropriables pour des acteurs territoriaux.

Il reste que changer les regards ou le décor ne permet pas nécessairement la modification des pratiques des gens, d'où l'intérêt de l'animation autour des représentations. Positionner le paysage à travers le regard des individus peut favoriser l'émergence d'une vision paysagère partageable et collective, au sens d'une co-construction des connaissances territoriales, inscrite dans un accompagnement à un nouveau projet territorial en faisant du paysage un outil citoyen, participatif et adaptable aux différentes configurations d'acteurs et de territoires, y compris les plus marginalisés à l'image des Hautes-Corbières.

Abordant simultanément la question de l'identité, du devenir et de la qualité du cadre de vie, le paysage, en tant que notion carrefour, n'en appelle-t-il pas d'un projet permettant somme toute de conforter la société dans son territoire ?

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

ARNAUD, G.J. (2001). *L'Étameur des morts,* Paris, Éd. du Masque-Hachette livre, coll. « Le livre de poche ».

BRUNET (1958).

CABAUSSEL, J. (1954). *Le Massif de Mouthoumet et sa bordure méridionale (Corbières méridionales),* Montpellier, Thèse de géographie, Université de Montpellier / Faculté des Lettres, 4 tomes.

DEVEAU, J.M. (1997). *L'Aude traversière. Récits de voyage,* édition augmentée, Villelongue d'Aude, Atelier du Gué. [1979]

FAUCHER, D. (dir) (1952). *La France. Géographie et Tourisme,* 2 tomes, Paris, Larousse, préface de Georges Duhamel.

JOANNE, A. (1892). *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies,* Paris, Librairie Hachette, Tome 2 (C-D).

JOANNE, A. (1868). *Itinéraire des Pyrénées,* 3e éd., Paris, Hachette, coll. des guides Joanne « Itinéraire général de la France ».

MICHELIN, Y. (1998). « Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergéo*, vol. 65, 13 pages, <www.cybergeo.eu/index5351.html>, page consultée en mars 2008.

MICHELIN, Y., S. PARADIS et L. LELLI (2005). « When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : New perspectives for the organization of local participative discussion groups », *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, nº 1, p. 19-32, <www.jmecology.com/%5Cpdf%5C2005%5C19-32%20MICHELIN.pdf>, page consultée en mars 2008.

PARADIS, S. (2004). *Paysage et projet territorial dans les « Hautes-Corbières » (Aude, France). Contribution à une recherche-animation*, Thèse de doctorat de géographie et aménagement, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail / GEODE UMR 5602 CNRS.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., S. PAQUETTE et D. DOMON (dir.) (2003). *Les temps du paysage*, Actes du colloque tenu à Montréal les 23 et 24 septembre 1999, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Paramètres ».

RABIN, B. et M. SÉVERAC (1992). *Paysages en Corbières. Étude de définition des régions paysagères et les Corbières*, École nationale supérieure du paysage / Atelier régional en Pays Cathares / Comité départemental du patrimoine culturel audois.

RAVIGNAN, F. de (1996). *L'Avenir d'un désert – au pays du sud audois*, Villelongue d'Aude, Atelier du Gué.

REY, P. (1961). « Les bases biogéographiques de la restauration forestière et pastorale dans le département de I'Aude (Corbières, Razès, Piège) », *Bulletin du Service de la carte phytogéographique*, vol. 6, nº 2, p. 113-142.

SCHAMA, S. (1999). *Le paysage et la mémoire,* Paris, Éditions du Seuil.

VILLEFRANQUE, J. (1969). *Corbières magiques,* Subervie, Éd. Rodez.

pdforall.com

PARTIE

LA PLACE DE L'HOMME DANS LA PRODUCTION DES PAYSAGES

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

LE PAYSAGE ENTRE IMAGINAIRES ET RÉALITÉ

UN ÉCHANGE ÉPISTOLAIRE ENTRE JACQUELINE SALMON ET RICHARD BAILLARGEON

Jacqueline Salmon
Richard Baillargeon

Charnay, le 19 juillet 2008

Cher Richard,

Sans doute en raison de ma récente résidence d'artiste au Québec, j'ai été sollicitée pour collaborer à une réflexion collective transatlantique sur l'imaginaire européen du paysage canadien, et aussitôt je pense à toi puisque de retour de mon voyage sur le Saint Laurent à la quête d'une collection de profils des îles[1], nous avons passé une soirée à évoquer nos souvenirs et nos désirs d'îles et d'archipels. Comme j'ai dû alors t'en parler, et pas plus que lors de mon séjour dans le parc de Banff où tu m'avais

1. Un ouvrage, *Îles et profils*, publié chez J'ai Vu, à Québec, en 2008, réunit des photographies et une recherche de documents de Jacqueline Salmon à un texte de Laurier Lacroix, professeur d'histoire de l'art à l'Université du Québec à Montréal.

pdforall.com

invitée en 1994[2], je n'ai pu me résoudre à jouir de la beauté des paysages tels qu'on me les présentait. Je ne connais pas toute l'Histoire, toutes les histoires, mais j'en connais trop cependant pour ne pas éprouver un malaise. Je suis chaque fois venue au Canada, au Québec ou en Alberta avec l'idée que j'allais au bout du monde dans des paysages grandioses. À cet imaginaire était liée une idée de la liberté, et c'est cette idée de la liberté qui a été mise à mal. Je me suis trouvée trop souvent dans des paysages à visiter, et je ne suis pas arrivée à « voir » ces paysages ; je les ai plutôt « ressentis » avec leurs souffrances attachées : des territoires autrefois vécus devenus incompréhensibles, comme anesthésiés par l'organisation du territoire à laquelle je devais me soumettre pour y accéder.

Comme tu le vois, j'ai de gros problèmes avec la relation des Canadiens à leur paysage. Je prends pour exemple le cas de Mingan. La décision a été prise de protéger cet archipel qui est sur le territoire des Montagnais. Les Blancs installés là depuis longtemps y ont de petites exploitations de pêche ou de traverses jusqu'aux îles et à Anticosti[3]. Parcs Canada a réquisitionné et acheté à bas prix les îles pour protéger le paysage. Le premier geste de cet organe administratif fédéral a été d'exclure définitivement tous les indigènes et de détruire l'habitat pour mieux sauver la faune (moins l'homme donc) et la flore. Mais cette protection ne va pas sans exploitation touristique. On va alors construire, au bout du monde, des débarcadères, des escaliers, des barrières, des balcons même pour diriger le regard où il doit se poser ! Il n'y a plus dès lors, de nature intacte, de découverte libre et inventive du paysage. Il devient un objet pédagogique, on le visite accompagné d'un guide dans un temps minuté. Non seulement les hommes pour qui il était une terre natale ou nourricière ont été évacués,

2. Richard Baillargeon, directeur du programme de photographie au *Banff Center for the arts* (Alberta, Canada), invite en résidence divers artistes, dont Jacqueline Salmon qui y réalise la série *In Deo* en hommage à 12 héros amérindiens en 1994.
3. « Le territoire fut marqué par la longue durée d'exploitation de la faune marine et terrestre par les commerçants britanniques et, notamment, par la puissante *Hudson Bay Company* (HBC), dont le commerce suscita une participation active des Innus et des trappeurs blancs. Puis, à la faveur de l'arrivée de compagnies de pêche jerseyaises, de l'implantation des pêcheurs acadiens et de la fin du monopole territorial de la HBC, vont naître, au milieu du XIXe siècle, les premiers villages côtiers ; les résidents tireront des îles une part de leur subsistance. Le tournant du XXe siècle voit également l'installation de stations d'aide à la navigation à l'île aux Perroquets (1888) puis à la Petite île au Marteau (1915), qui engendrera pour certaines familles un mode de vie particulier, celui de gardien de phare. Au cours du XXe siècle, alors que s'amorcent, avec le frère Marie-Victorin, la découverte et l'inventaire des ressources naturelles des îles, les résidents de la côte vont poursuivre leurs activités de chasse, de trappe et de cueillette, et y développer également des activités récréatives. Jusqu'à la création de la réserve de parc, la fréquentation de l'archipel et l'exploitation de ses ressources s'intégraient au mode de vie des communautés locales »(<parcscanada.pch.gc.ca/pn-np/qc/mingan/plan/plan1g_F.asp>).

pdforall.com

mais les amoureux de la nature allant au bout du monde pour communier avec elle, stupéfaits de se trouver en territoire aménagé, coincés par des horaires, sont privés de tout rapport intime ou poétique…, devenus touristes de gré ou de force, et c'est sans doute ce « devenu touriste » qui me blesse le plus.

Des générations de paysans ont façonné les paysages d'Europe. Même en haute montagne, on peut trouver un hameau, plus haut, une bergerie, les passages répétés des hommes et des bêtes ont creusé des chemins, et ces chemins sont ouverts à la découverte. La nature raconte au promeneur qui y est libre l'histoire des hommes ; habitats, métiers et coutumes sont protégés dans les parcs nationaux[4]. J'ai ainsi été tout particulièrement troublée par une émission radio de Radio-Canada diffusée à l'été 2008. J'ai appris que la création des parcs nationaux, plus précisément ceux de Kouchibouguac et de Forillon, avait été l'occasion de sérieux conflits humains à la suite de l'expulsion des populations[5]. J'ai appris aussi qu'« à Forillon, aujourd'hui, le souvenir des familles qui occupaient antérieurement les lieux est souvent évoqué lors des échanges entre les guides-interprètes et les visiteurs[6] »… Je ne trouve pas de mot pour expliquer

4. « Un Parc national est un monument de la nature, reconnu au plan national et international comme un territoire d'exception, tant par ses paysages que par la faune et la flore qu'il abrite. Combinaison d'espaces remarquables, d'une biodiversité préservée et d'un mode de gouvernance et de gestion qui leur permet d'en préserver les richesses, ils sont marqués par une forte volonté d'y concilier la protection de la nature et le développement des activités humaines, dans le respect des usages et traditions » *<www.parcsnationaux.fr>*.
5. « L'ouverture du parc national Forillon se fait dans un mélange d'espoir et de déchirement. D'espoir, parce que le gouvernement fédéral, pour faire accepter le projet, promet aux Gaspésiens une pléiade d'emplois liés à l'exploitation du parc. Il propose 250, voire même 290 emplois liés directement à l'exploitation du parc et encore davantage indirectement […]. La réalisation de ce projet conduit aussi à un désenchantement et à des déchirements car plus de 200 personnes sont expropriées et déplacées sans leur consentement, avec des compensations pour la plupart dérisoires. Une population, aux racines jersiaises, guernesiaises, irlandaises et loyalistes, réside en effet dans la péninsule de Forillon depuis 200 ans. Pour créer le parc, le gouvernement du Québec, qui en devient le maître d'œuvre, procède à la fermeture de six villages : Indian Cove, Grande-Grave, Petit-Gaspé, Ship Head, L'Anse-Saint-Georges et Penouille, sans compter les villages de L'Anse-au-Griffon, de Cap-des-Rosiers et de Cap-aux-Os qui se voient aussi vidés de leur population. Ces expropriations sont à la source d'un désarroi et d'une détresse psychologique chez une partie de la population déplacée » (<www.encyclobec.ca/main.php?docid=204>).
6. « Notre rôle : *Gardiens,* nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. *Guides,* nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir. *Partenaires,* nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale. *Conteurs,* nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada » (<www.pc.gc.ca/apprendre-learn/prof/sub/edukit/activities/index_2_f.asp>).

pdforall.com

quel fut mon désarroi face à ces informations. Mais ce que j'ai entendu, et qui me rassure, c'est l'expression d'une vraie conscience politique, la réalité d'un débat qui m'incite à poursuivre ma réflexion et à continuer ce texte[7]. J'ai besoin de parler avec toi et de comprendre pourquoi et comment, au Canada, on peut d'une part souhaiter entretenir la mémoire des hommes et des femmes qui ont vécu dans une région depuis plusieurs générations, et d'autre part les expulser et détruire les traces de leur habitat. J'en viens à penser qu'il y a là une « idée » de la nature dont les composantes seraient le végétal, le minéral et l'animal, et que cette idée forcément à l'origine de la manière de penser la protection du paysage exclut l'homme tel qu'il est, tel qu'il vit aujourd'hui. Est-ce que je me trompe ?

J.S.

Québec, le 4 août 2008

Bonjour Jacqueline,

Nous rentrons de nos vacances sur la Côte-Nord et je trouve ton message. En fait, on vient de passer un peu plus d'une semaine à Longue-Pointe de Mingan, où on louait une petite maison.

Aussi, il y a quelques jours à peine, avec ma compagne Ève et mon fils Tristan, nous marchions sur le littoral de l'île Nue dans l'archipel de Mingan. La journée était magnifique, un batelier nous avait laissés au quai de l'île et nous étions partis pour en faire le tour, une randonnée de 7,6 kilomètres que tu as peut-être faite lorsque tu étais dans l'archipel. Paysage somptueux, magnifique vision que cette rencontre de la mer et de la terre. Ce côté absolument sauvage d'une nature qu'on dirait pérenne. Sentiment d'être au-delà du temps dans un monde à part. C'est vraiment très fort ce que l'on ressent sur cette île, autrement battue par les vents dominants du sud-ouest et sur laquelle la neige n'arrive pas à s'accrocher tant il n'y

7. Il pourrait également s'avérer très utile de faire des recherches supplémentaires sur l'utilisation du sol et les conflits humains associés aux parcs nationaux. Pour des élèves de la région de l'Atlantique, plus particulièrement, l'histoire de l'expropriation de 239 familles afin d'établir le parc national Kouchibouguac constitue un exemple fascinant des conflits humains. Deux articles contenant des informations supplémentaires sur ces événements sont disponibles sur le Web, notamment les commentaires de Angela Vautour à la Chambre des communes, tel qu'émis le lundi 19 octobre 1998, et disponibles en ligne à : <www.parl.gc.ca/36/1/parlbus/chambus/house/debates/137_1998-10-19/han137_1805-f.htm>.

pdforall.com

a rien pour l'y arrêter. À mi-parcours, la brume est venue et les monolithes ont pris des allures de grands fantômes immobiles… Époustouflant ; on sentait les embruns sur nos visages, on y voyait à peine. Plus tard dans l'après-midi, au moment où nous arrivions au quai pour y attendre le batelier qui nous ramènerait sur la terre ferme, la brume s'est levée. À notre retour ce soir-là nous avons mangé des filets de morue sur le gril en nous remémorant ce que la randonnée à l'île Nue nous avait apporté comme sensations. Ce soir-là, le souvenir de notre marche alimentait le gros de nos propos.

Le lendemain Tristan et moi nous sommes retournés sur les îles, cette fois sur l'île Quarry qui est un peu plus grande et que l'on gagne à partir de Havre-Saint-Pierre. Ève s'étant fait une entorse la veille, elle ne nous a donc pas accompagnés. Ce fut une randonnée un peu plus costaude avec presque 15 kilomètres de marche, sur, là aussi, un extraordinaire littoral. On a ainsi marché sur de grandes pierres plates qui faisaient comme une espèce de trottoir sur les bords duquel on voyait dans les eaux froides, mais peu profondes, de grandes colonies d'oursins. On a marché et marché. Ce jour-là pas de brume, un ciel dégagé et une mer très calme. De tout l'avant-midi, nous n'avons rencontré personne et ce n'est que lorsque nous approchions de la partie plus étroite de l'île que nous avons croisé quelques randonneurs et autres observateurs de la gent ailée… Nous sommes rentrés comme à regret, l'esprit encore occupé à que ce nous avions vu et ressenti.

Cela dit, il est vrai que l'accès à l'archipel n'est pas facile ; à tel point d'ailleurs que je me suis dit qu'une prochaine fois, j'aurai avec moi un Zodiac et qu'ainsi je pourrai explorer à ma guise les îles… Sur un registre plus sérieux, ça m'a aussi donné à penser que la gestion actuelle de la réserve de parc était de mèche avec les bateliers pour que soit gardé restreint et serré l'accès aux îles… De plus, ces randonnées aux îles finissent par coûter assez cher et, qui plus est, plusieurs des îles restent pratiquement inaccessibles… Conserver la nature, oui, mais pour qui ?

Je lis tes réflexions sur le paysage minganien et ceux qui cherchent à en préserver le caractère et je suis à la fois près d'adhérer à ce que tu dis et de m'en dissocier. Le cas de l'archipel est complexe. Précisons que ce n'est pas encore un parc comme tel mais plutôt une « réserve » de parc parce que les autorités canadiennes en sont encore à discuter avec les Innus de Mingan sur les modalités d'une gestion partagée du territoire, laquelle gestion ne pourra véritablement se faire que par suite du règlement des revendications territoriales qui sont en cours depuis déjà un bon nombre d'années (si ma mémoire est bonne on a fêté en 2006 le trentième

pdforall.com

anniversaire du début de ces pourparlers) sur l'ensemble du territoire occupé par les Innus de la Côte-Nord[8]. C'est dire comment les choses sont drôlement enchevêtrées…

Tout ça peut apparaître technique pour ne pas dire technocratique, mais c'est néanmoins ce qui peut expliquer en partie cette espèce de curieux et confus mélange de protection de la nature et de mercantilisme blanc autour de l'accès aux îles, répétons-le, réservé à quelques bateliers gourmands et plus ou moins accrédités par les autorités du parc. C'est vrai, comme tu le dis, les Canadiens ne sont peut-être pas un modèle à suivre pour ce qui de la protection des paysages et loin s'en faut. Toutefois, il ne faudrait pas non plus tout mettre sur le dos d'une pensée unique et qui serait partagée par tous à l'égard du territoire et des paysages du Canada. En tant que Canadien, et à l'instar de beaucoup d'autres Canadiens, je conteste certaines utilisations qui sont faites du territoire, notamment en ce qui concerne le développement des ressources. Or c'est précisément cette volonté de préserver la nature qui est à l'œuvre dans la constitution d'un réseau étendu de parcs nationaux. Toi qui es passée par Banff en Alberta, le premier des parcs nationaux canadiens, le sais bien ; les gestes de préservation ont eu au moins l'avantage de contraindre le développement. Bien sûr, au moment où on créait le premier parc national, les autochtones n'avaient pas leur mot à dire et tout leur héritage culturel en tant qu'utilisateurs traditionnels des terres du parc n'a pas été inclus dans le cahier de charge. Les traces des Premières Nations sont minces dans le parc national de Banff et ce qui se passe à Mingan n'est guère mieux.

Il semble bien que le problème soit non seulement complexe en raison des diverses juridictions et prétentions, mais également en raison du fait qu'il n'y a pas de vision véritablement cohérente qui vienne contraindre le développement et la mise en valeur des territoires. On y va à qui mieux-mieux et au bonheur la chance. C'est cela le problème. On laisse à d'autres le soin de prendre les décisions et on en récolte les conséquences. Tant bien que mal, les politiciens tentent de plaire à tous et au bout du compte personne n'est satisfait des décisions qui sont prises. Un peu de préservation ici, un peu de développement là.

Cela étant, que faire, que dire ? Dénoncer l'incurie ? Pourfendre les institutions ?

8. Voir à ce sujet *L'archipel de Mingan : plan directeur*, Parcs Canada, novembre 2005, disponible en ligne au : <www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mingan/plan/plan4_F.asp>. Sur ce site, on fait également état d'un processus de consultation avec les Innus de la région et on y réaffirme la primauté du règlement des revendications territoriales sur les ententes finales quant aux modalités de gestion de la réserve de parc national.

pdforall.com

Tu parles des paysans européens et de leur rapport au territoire. Je me disais un peu la même chose sur les sentiers de l'Himalaya où se voit ce qui semble être une coexistence exemplaire entre l'homme et la nature. Des sentiers de pierre vieux de plusieurs centaines d'années contre les sommets enneigés, on longe le lit des rivières et on les enjambe par de petits ponts suspendus, on croise des hommes et des bêtes lourdement chargés, on est des jours sans entendre le bruit d'un moteur ; à intervalles réguliers, des chortens et des moulins à prière ; dans le vent claquent les petits drapeaux multicolores qui se veulent comme autant de prières emportées par le vent. On aurait envie de rester là pour toujours…

Mais il y a nos vies ici plutôt que là-bas. Il y a nos velléités de créer et de susciter le sens… Il y a nos aspirations pour maintenant et, parfois, pour plus tard. Je ne sais pas ce qu'il faut faire, sinon rester vigilant et surtout être sur ses gardes. En fin de compte, il y a la pensée critique et le sentiment que peut-être les choses peuvent être autrement. Les parcs nationaux finalement nous ressemblent. Globalement, ils sont à l'image de notre socioculture qui se croit légitimée d'organiser ce qui précisément lui échappe par ailleurs manifestement : la nature. Nous en sommes venus à croire que l'homme et la nature étaient deux choses fondamentalement séparées. Nous devons réaliser qu'il n'en est rien. C'est cela, je pense, le cœur du problème…

R.B.

Paris, le 7 novembre 2008

Cher Richard,

Tu me fais chaud au cœur, et du coup me voici obligée de réviser mon propos impulsif. Tu me racontes ton expérience du paysage, plus légère que la mienne, et cela me renvoie à ton livre *Comme des îles* (Baillargeon, 1991), à cette approche poétique que tu transmets par tes photographies, alors que, souviens-toi, à Banff je n'ai pas su me libérer d'un poids de culpabilité et j'ai réalisé la série *In Deo*[9] (figures 6.1, 6.2 et 6.3) en hommage

9. L'étymologie du mot « Indian » à partir du vocable « In Deo » a été explicitée dans une revue indienne de l'Ontario, « *Colombus was so taken by the beauty, both physical and spiritual, of the habitants he first met on these North American shores, he believed they must have been made in the true image of God,* du corpus in deo, *from the body of God. From* in deo *comes the name "Indian"* » (Christophe Colomb fut si frappé par la beauté, à la fois physique et spirituelle, des habitants qu'il rencontra la première fois sur les rivages de l'Amérique du Nord, qu'il crut qu'ils avaient nécessairement été faits à l'image de Dieu, *du corpus in deo*, du corps de Dieu. De *in deo*, vient le nom « Indien »). J'ai trouvé la première moitié de la citation au Musée de Calgary avec pour seule référence *Ontario Indian*.

pdforall.com

FIGURE 6.1

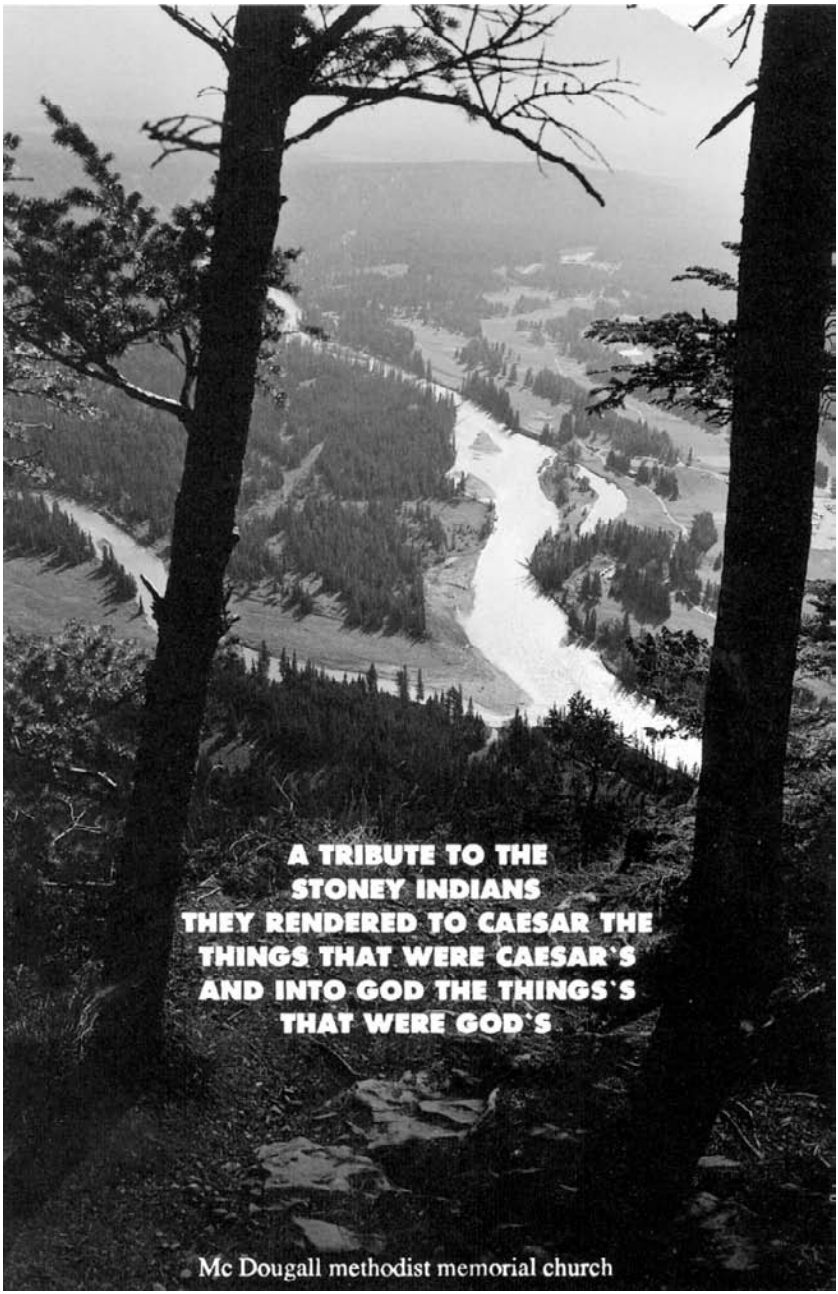

pdforall.com

FIGURE 6.2

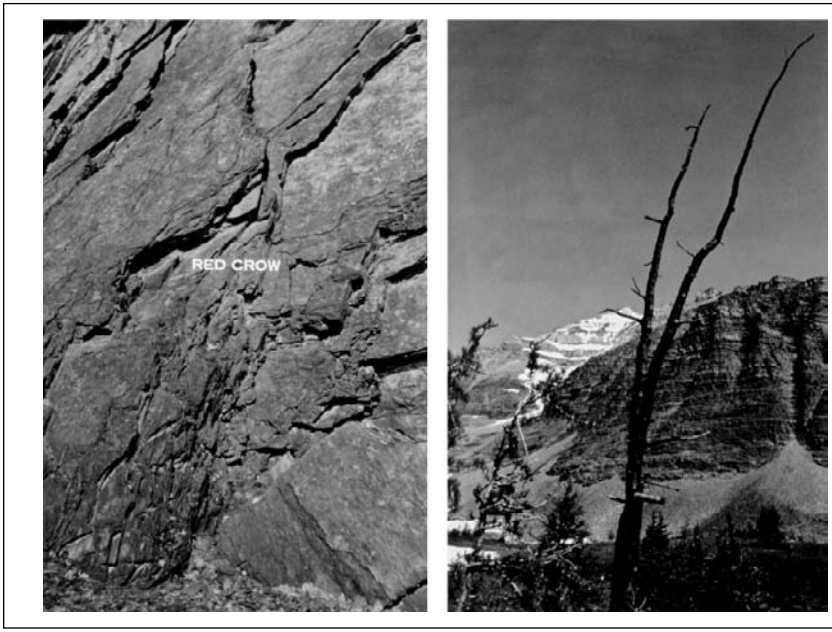

FIGURE 6.3

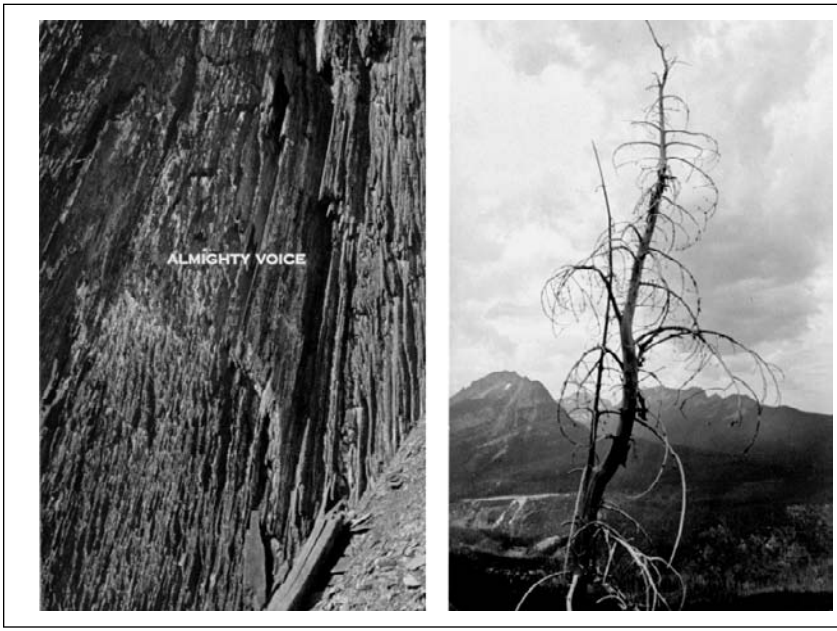

pdforall.com

à douze chefs indiens floués par les Blancs au moment des traités[10]. Comme nous sommes très proches et que nous parlons toi et moi le même langage, je me demande : n'y a-t-il pas une différence fondamentale et nécessaire entre ta façon de vivre cette nature qui est ton pays, et la mienne qui l'aborde en étrangère ? Mon attente est celle de l'inconnu, ma mythologie est celle des Amérindiens (ou plutôt celle que je leur prête), ma culpabilité est celle d'une nation colonisatrice qui a déjà engagé son œuvre de repentance. J'ai cherché l'été dernier, dans les archives de l'Université Laval, les manuels scolaires d'histoire du Québec pour comprendre l'évolution des livres d'histoire du Québec. Jusque dans les années 1970, il y avait systématiquement ces deux premiers chapitres : « découverte » et « prise de possession ». Un trait avait été tiré à cette époque (heureusement révolue) entre le Canada d'avant Jacques Cartier et celui d'après Champlain à partir duquel commençait l'histoire du pays. Cela explique peut-être pourquoi on n'a pas pensé que les sociétés amérindiennes auraient pu être naturellement en charge de la protection du paysage, avec un regard et des savoirs qui étaient les leurs et dont on peut rêver qu'ils aient pu absorber les exigences de ce nouveau monde qui s'installait sur les mêmes terres (Champlain d'ailleurs avait espéré que les populations se fondraient l'une dans l'autre)[11].

J.S.

Les services de l'ambassade du Canada à Paris qui refusaient d'éditer cette citation sans référence ont fait une recherche et trouvé le texte original, ils ont spécifié : vol. 5 , nº 9 de septembre 1982 avec ce commentaire explicatif : « Il s'agissait pour elle [donc pour moi] d'imaginer, à partir de cette citation, quelque chose d'un certain respect qui aurait pu être ressenti par les Indiens de la part des Blancs, et qui les aurait conduits à transmettre cette interprétation. Elle a choisi pour titre *In Deo* afin de la transmettre à son tour. »

10. *In Deo* est le titre d'une série de 12 diptyques photographiques dédiés à 12 chefs amérindiens de l'Alberta qui ont conduit leur peuple avec sagesse dans cette difficile période des troubles et des traités de la deuxième partie du XIXe siècle. Sur l'ancienne route de Banff à Calgary, on peut voir une petite chapelle de bois : Mac Douglas methodist church. Près de cette chapelle, une curieuse stèle en forme de pyramide porte une plaque de bronze avec cette inscription : « *A tribute to the Stoney Indians, they rendered to Caesar the things that were Caesar's and into God, the things that were God's* » (Un hommage aux Indiens Stoney qui rendirent à César ce qui était à César et à Dieu ce qui était à Dieu). Cette stèle, rencontrée lors des premiers jours de mon séjour en Alberta, est à l'origine de ce travail.

11. « Champlain avait dit aux Hurons « Nos jeunes hommes marieront vos filles et nous formerons un seul peuple » (<www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQc_S1_Nlle-France.htm>)

pdforall.com

Québec, le 13 novembre 2008

Jacqueline,

Il y a longtemps de cela, mais le souvenir en est encore très vif à ma mémoire, j'ai eu à accompagner un vieil Inuk lors d'une excursion qui avait pour but d'aller chercher sur les territoires de chasse des pierres à sculpter. Pour se rendre à ce que le vieil homme appelait sa mine, il fallait, en embarcation à moteur, faire un long trajet qui nous amenait à naviguer entre le littoral et les îles qui nous séparaient de la baie d'Hudson, cette immense mer intérieure. On ne m'avait prévenu du départ que quelques minutes à l'avance. Le temps était couvert et gris, de lourds nuages roulaient dans le ciel bas et une faible brise faisait voler des flocons de neige. On était tard à l'automne et, dans quelques jours, un tel voyage ne serait plus possible. Déjà l'eau gelait dans les flaques des chemins défoncés du village.

J'avais à peine eu le temps de prendre mon appareil photo, des pellicules et quelques tablettes de chocolat qui traînaient sur ma table de travail. Cela faisait plus d'une semaine qu'on parlait de ce voyage, mais il avait été impossible de le concrétiser à cause du mauvais temps. Jeune étudiant en anthropologie, j'étais en mission dans ce village de l'Arctique afin d'amasser des informations sur le travail de la pierre auprès d'un sculpteur de renom (Saladin d'Anglure *et al.*, 1978). L'expérience était d'autant plus extraordinaire pour l'apprenti anthropologue que j'étais, qu'on disait dans le village que ce sculpteur, du nom de Davidialuk, était en fait un shaman craint et respecté, quoique discret et isolé dans sa propre communauté. On racontait que son savoir sur les questions spirituelles et le monde des esprits était très grand, mais on disait aussi qu'il ne professait qu'en secret pour ne pas provoquer les foudres d'un pasteur anglican qui, au demeurant, ne m'avait jamais paru très menaçant.

Les embarcations furent mises à l'eau et les moteurs lancés. J'avais pris place dans l'embarcation de celui qu'on appelle en jargon anthropologique mon informateur. Dans une autre barque, avaient pris place le fils du sculpteur et mon interprète. Les bateaux filaient sur la baie, il y avait un vent froid et des odeurs d'échappement provenaient du hors-bord. Au fond de l'embarcation, quelques sacs en peau de phoque, un grand fusil de chasse dans un étui également en peau d'animal marin et quelques bidons contenant la réserve d'essence. Ce matin-là, assis sur un des sacs de peau et secoué par les mouvements du bateau contre les vagues, j'avais très fort le sentiment de vivre quelque chose de très singulier.

pdforall.com

Fouettés par le vent, les brouillards de neige et les embruns, nous suivions un chemin que je n'arrivais pas à me figurer. Je regardais défiler la terre, les îles, les îlots et les éperons rocheux, mais tout cela me semblait désespérément et confusément pareil. À ces latitudes, c'est la toundra à perte de vue et, qui plus est, nous nous trouvions dans une vaste région faite de terres basses où de rares collines viennent ponctuer un relief peu accentué. Une maigre végétation et très peu d'aspérités pour accrocher le regard, sauf quelques inukshuks[12] qui, faisant office de balises, viennent par moment rompre la monotonie de ces terres plates. Un peu inquiet quant à notre destination finale, j'étais cependant littéralement médusé par ce qui se passait autour de moi. Le vieux sculpteur tenait la barre d'une main ferme, fixant du regard ce qui se trouvait devant lui. Les flocons de neige venaient se perdre dans les profondes rides de son visage et ses yeux bridés disparaissaient sous ses lourdes paupières. J'étais fasciné par ce visage fouetté par le vent et qui ne bronchait pas.

Je fis ce matin-là quelques photos, mais la lumière n'était pas assez bonne pour bien contraster les formes. Je craignais aussi que les intempéries ne viennent abîmer mon appareil, si bien que je décidai de le ranger et de me concentrer sur ce qui était là. Je portai davantage attention au paysage et tentai d'en mieux percevoir les contours et les éléments constitutifs. L'exercice était difficile car inlassablement j'avais cette impression que, ce que je regardais, je venais tout juste de le voir, et sans cesse je me demandais comment les hommes de ce pays faisaient pour s'y retrouver. Nous n'avions pas de carte ni de boussole, nous voguions pourtant dans ce qui, à ce que je finis par me représenter, était semblable à une route tracée dans la mer. Le vieux sculpteur suivait cette route et je n'avais d'autre choix que de m'en remettre à lui et à un savoir vernaculaire qui me dépassait. À un moment, je crus qu'il y avait, au loin et dispersées sur notre route, des bouées. Mais bien vite, je dus me rendre à l'évidence qu'il s'agissait plutôt de regroupements d'oiseaux de mer. Plus tard, je devais bien sûr convenir que la route n'existait que dans l'esprit de ceux qui la connaissaient et qu'en définitive cette route n'était reconnaissable qu'à ces quelques détails du paysage qui faisaient pour moi figure d'accidents. Je restais donc là à regarder, ne cherchant plus à fixer dans ma mémoire les circonvolutions que nous faisions dans ce dédale de pierre et de mer, d'îlots et d'îlets d'où s'élevaient à notre approche d'innombrables sternes, mouettes et autres petits pingouins.

12. *Inukshuk* est un mot inuktitut signifiant « à l'image d'un homme » et qui désigne une petite construction spécifique faite de pierres. Un inukshuk servait, par exemple, à signaler un bon endroit pour la pêche ou à indiquer le chemin.

pdforall.com

Au fil de ce voyage, il y avait eu le vent, la mer, les collines. Il y avait eu cette route d'eau. Il y avait eu cet incroyable trajet au travers des paysages de la toundra arctique. Et surtout, il y avait eu pour moi, je pense, cette sorte de révélation sur le fait que ce que je nommais paysage était pour le vieux sculpteur et les siens une terre, un territoire connu et reconnu et cela depuis sans doute des temps immémoriaux. Les collines, les éperons rocheux et jusqu'aux cris des mouettes, étaient des marques vivantes et, qui plus est, chargées de sens et possiblement aussi d'affect, pour permettre non pas de définir un paysage mais bien plutôt un pays, celui de Davidialuk.

R.B.

Paris, le 19 novembre 2008

Cher Richard,

Je ne savais pas que tu avais été un jeune ethnologue, c'est un point commun entre nous, ou plutôt trois petits points suspensifs… J'ai beaucoup travaillé avec le département d'anthropologie de l'Université Lyon 2 sur un ensemble de séminaires consacré aux attitudes liées au sacré. Et c'est même dans ce cadre que j'ai réalisé *Lônes, le Rhône et le sacré*[13], ma première série photographique sur le paysage, ou plutôt sur le regard que l'on porte sur le paysage, ce regard « cultivé » par les résultats de la recherche que nous avions menée avec le groupe de François Laplantine. C'est près du fleuve craint et sacralisé jadis, dominé aujourd'hui, dans les lônes interdites, que l'on pouvait encore éprouver les émotions des hommes d'avant l'Histoire, d'avant les religions, et aller à l'origine des formes symboliques du sacré. Je me suis laissé conduire par cette idée : puisque les premiers Égyptiens ont construit leur temple sur le modèle de la forêt de papyrus noyée par le Nil, supposons que l'homme invente les formes du sacré en recopiant la nature.

13. *Lônes, le Rhône et le sacré,* Paris, éditions Marval, 1992. Texte de René Pons, suivi d'un entretien de Jacqueline Salmon avec Claire Peillod. La recherche et les photographies ont été réalisées par Jacqueline Salmon dans le cadre du Groupe d'études du Centre de recherche et d'études en anthropologie de l'Université Lyon 2 dirigé par François Laplantine et d'une commande de la Conservation départementale de la Drôme. Une lône est un bras mort d'un fleuve qui reste en retrait du lit de ce fleuve et se trouve alimenté en eau par infiltration ou en périodes de crue. Elle accueille un écosystème particulier

pdforall.com

D'ailleurs, souviens-toi que c'est cette série qui a été le tremplin pour ton invitation à Banff, l'idée étant de transposer à la montagne ce regard chargé de la connaissance et des croyances des populations indigènes.

J.S.

Québec, le 1er décembre 2008

Jacqueline,

Les paysages, c'est maintenant une chose généralement acceptée, sont le fait d'une construction, au même titre que bien d'autres représentations que nous nous faisons du monde. Mais ce que l'on ne reconnaît pas encore, c'est que les paysages sont aussi des choses qui vivent et qui un peu comme nous respirent et bougent. Du moins c'est ce que l'on peut tenter d'imaginer en prenant en compte le fait que les paysages n'ont pas de réalité fixe et immuable et que, pour peu que nous les observions de plus près, ils n'ont pas la même existence selon le point de vue à partir duquel nous les considérons.

Ce soir, je suis rentré du travail en longeant la rivière Saint-Charles qui serpente à travers la ville de Québec. Je me disais, en regardant l'eau noire et les lumières de la ville qui s'y reflétaient et en repensant à nos propos au sujet du développement des ressources et de ce que nous avons fait de nos environnements, qu'il est bien ambitieux – et peut-être même fort présomptueux – ce génie humain qui veut nous faire croire que tout peut être réparé et sauvé de la destruction. Je me disais cela en pensant précisément à cette rivière urbaine que je longeais tout à l'heure et que l'on vient de « renaturaliser » à coup de dizaines de millions de dollars.

C'est décembre maintenant et le froid s'est installé pour de bon. Je croise de rares promeneurs et leurs chiens. Il n'y a pas si longtemps encore, là où je marche, ce sentier de terre battue était une large allée de béton. À la fin des années 1960, dans cette modernité effarée et effarante, les planificateurs urbains avaient cru nécessaire de domestiquer la rivière et, pour ce faire, ils en avaient bétonné les rives. Peut-être bien aussi, dans ces années de folies urbanistiques, avaient-ils voulu donner à notre pauvre rivière alors moribonde des allures de Seine. Quoi qu'il en soit, sur quelques kilomètres, on pouvait ainsi circuler sur des berges artificielles et se faire croire qu'on était ailleurs. À la même époque, on avait également construit en plein centre-ville une autoroute pour laquelle il avait fallu détruire des quartiers complets. L'été dernier, au moment de ton passage, on s'affairait

pdforall.com

à faire disparaître quelques bretelles de cette autoroute. Bien triste consolation, car l'autoroute est toujours là et la cicatrice laissée dans le tissu urbain est toujours bien visible.

Ce matin donc, je faisais la route inverse et il y avait des canards cols-verts qui pataugeaient dans l'eau glacée de la rivière. Je les voyais qui, à tour de rôle, plongeaient dans l'eau à la recherche de quelques nourritures aquatiques. Un peu de vie sauvage dans l'environnement urbain, un autre rythme et ça m'a rappelé un article que j'ai lu récemment au sujet d'un photographe américain dont la spécialité est de photographier les faucons qui nichent sur les grands immeubles de la ville de New York (Karim, 2008). Ce sont de magnifiques et très sauvages créatures ; et pourtant on les retrouve dans le ciel de la mégapole, survolant, haut dans les airs, Central Park, pour y fondre sur quelques malheureux petits mammifères.

Sans doute te demandes-tu où je veux en venir avec ces histoires de béton, de cols-verts et de faucons. En fait, tout cela est pour moi une manière de vouloir parler du paysage et plus spécifiquement, comme tu le mentionnes rapidement dans ta dernière lettre, du regard. Tu le sais bien, puisque nous avons parlé de ce sujet auparavant, que cette question du regard est une dimension plus qu'importante de mon travail photographique. Instance première de toute mise en image, le regard, notre regard, est aussi par la photographie comme une sorte de raccourci de la pensée.

Depuis des années, j'essaie de problématiser cette question et d'en faire le vecteur principal de mes travaux photographiques et cela afin de rendre davantage perceptible que, dans l'image, se cache la volonté de faire sens (Baillargeon 1990). Le regard ainsi porté va pour moi au-delà de la seule contemplation ou de la bête excitation rétinienne ; le regard s'incruste dans l'image et contribue à la singulariser. Acte tout autant que création, le regard se fige dans l'image et vient y fixer le fait d'une double mécanique : perception et pensée, action et réaction. Dans un travail intitulé *Terres austères (1990-1997)*[14] (figures 6.4, 6.5 et 6.6), j'ai voulu rendre davantage perceptibles ces jeux du regard et mettre ainsi en parallèle des univers qui se croisent et qui se manifestent différemment. En jouant la distance et la différence des regards, j'ai aussi voulu rendre plus complexe l'acte de la représentation et, dans le cas présent, opposer les visions que

14. La série *Terres austères* a été exposée à plusieurs reprises, entre autres au Centre d'art de Basse-Normandie à Hérouville Saint-Clair en 1997, dans une exposition où se trouvait aussi la série *In Deo* de Jacqueline Salmon. Les images de *Terres austères* ont été réalisées dans la région des Badlands, situées dans les grandes prairies de l'Ouest canadien.

pdforall.com

FIGURE 6.4

nous avons du monde : nature et musées d'histoire naturelle, paysage et espace du confinement. Les images, somme toute, comme un ensemble de signes pour convoquer autre chose.

Je crois que tout cela ne t'est pas étranger non plus. Nous, les photographes, nous, les faiseurs d'images, nous sommes aussi des faiseurs de textes, à la différence des écrivains que nos textes sont la plupart du temps sans mot. Ces textes sans parole, on va les retrouver dans les hors-champs de nos images, accrochés tant bien que mal aux aspérités, à ce qui dans l'image pointe et indique. Je dis cela et je pense en particulier à ces images de paysage que j'aime tant faire et qui me semblent pourtant les

pdforall.com

FIGURE 6.5

plus difficiles à associer avec un quelconque texte. Comme si devant la représentation de l'espace, d'un espace, on ne pouvait faire autre chose que de seulement regarder et de se laisser pénétrer par ce que l'on regarde.

Je ne sais pas si tu te souviens, mais il y a quelques années dans le domaine du documentaire photographique, on avait inventé l'expression « *social landscape* » (Lyon, 1966) pour désigner plus directement cette possibilité pour certaines images représentant des lieux et des espaces d'avoir une plus forte connexion avec l'environnement humain. Je crois que l'expression est tombée en désuétude et c'est un peu dommage, car cette expression avait l'avantage d'insister sur l'aspect relationnel de l'image.

pdforall.com

FIGURE 6.6

Je crois aussi que l'expression avait une certaine connotation d'engagement, de volonté que l'image « dise » bien quelque chose et qu'elle puisse en définitive servir de tremplin à l'action.

Cela dit, nos images ont-elles ou veulent-elles avoir cette portée ? Je ne sais pas. Les images de lieux et d'espaces peuvent – et c'est souvent le cas – égarer la pensée, perdre littéralement le regard. Je veux dire que des images de paysages peuvent être des sortes d'écrans et ne pas vraiment refléter autre chose que la surface et les jeux de la lumière sur les formes. J'ai en tête, là, maintenant, au moment où je t'écris, ces images du photographe américain Mark Klett (1992) qui, pendant des années, n'a fait que photographier les mêmes espaces à partir souvent des mêmes points de vue. Sous différentes lumières et toujours en noir et blanc, il nous montre

pdforall.com

le Sud-Ouest états-unien et les espaces désertiques que l'on retrouve dans cette région. Souvent, on voit dans les images l'ombre portée du photographe, nous rappelant qu'il est, lui, le photographe, bien là à hanter ces espaces où parfois, et c'est probablement délibéré de sa part, apparaissent, ici un écriteau, là quelques rebuts. En fait, Klett, en photographiant ces espaces de la manière qui est la sienne, nous renvoie une image de nous, on pourrait presque dire un autoportrait de qui nous sommes[15]. Des images de nous en train de nous regarder. N'est-ce pas ce que nous faisons constamment dans nos images : renvoyer notre propre image, nos propres pensées au sujet de nous et du monde dans lequel nous évoluons. À bien y réfléchir, peut-il en être autrement dans cette entreprise de fabrication d'images qui nous occupe tant ?

R.B.

Paris, le 8 décembre 2008

Cher Richard,

Je me souviens d'une conférence où l'on demandait à Bernard Lamarche Vadel[16] pourquoi il s'intéressait à la photographie. Il avait répondu « parce que face au réel, le photographe défend une position philosophique ». J'ajouterais également « politique ou poétique ». Oui, bien sûr, nous le savons, nous l'enseignons : pour nous, la photographie est une forme d'écriture. Nous ne documentons pas le monde à la manière des photographes du *National Geographic* – dont par ailleurs nous respectons beaucoup le travail ; nous proposons un regard sur le monde, une pensée, une interprétation, et c'est probablement pour cela que nous souffrons particulièrement lorsque l'organisation des hommes, telle qu'elle se matérialise dans les parcs canadiens, formate implicitement le regard du promeneur photographe, le réduisant à un capteur de « points de vues » remarquables normés.

J.S.

15. Dans l'ouvrage cité, page 164, Klett dit : « *The landscape reflects our own image…* », insistant par cette affirmation sur la fonction miroir de la photographie de paysage.
16. Bernard Lamarche-Vadel s'est fait connaître en menant une carrière de critique d'art dans les années 1970, et en créant la revue *Artistes* (1979). Des revues comme *l'Infini, Perpendiculaire, Ligne de risque* ou *Le trait* se firent également l'écho de sa vision de l'art. Il fut aussi le propagateur de l'œuvre de Joseph Beuys en France, le conseiller artistique de la galerie Piltzer (1975), et organisa notamment une rétrospective Pablo Picasso au Metropolitan Museum de Tokyo (1977). C'est l'exposition *Finir en beauté* (qu'il organisa en 1981) qui le mènera vers la photographie. *Cf.* interview par Michel Guerrin, *Le Monde*, 23 juin 1993.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BAILLARGEON, R. (1991). *Comme des îles*, Québec, Vu.

BAILLARGEON, R. (1990). « Migration du regard », organisé par les six centres d'artistes de Québec ; initiative de VU, centre d'animation et de diffusion de la photographie ; coordination de l'événement et de la réalisation du catalogue : Lisanne Nadeau, p. 54-55.

KARIM, L. (2008). « Photo Journal », *National Geographic Magazine*, Washington DC, 214, 6 décembre 2008, p. 14.

KLETT, M. (1992). *Revealing Territory, Photographs of the Southwest,* Albuquerque, University of New Mexico Press.

LYON, N. (1966). *Toward a Social Landscape,* New York, New York Horizon Press.

SALADIN D'ANGLURE, B. *et al.* (1978). *La parole changée en pierre : vie et œuvre de Davidialuk Alasuaq, artiste inuit du Québec arctique,* Québec, Ministère des Affaires culturelles [Direction générale du patrimoine], coll. « Les cahiers du patrimoine », n° 11.

SALMON, J. et L. LACROIX (2008). *Îles et profils*, Québec, J'ai Vu.

SALMON, J. et R. PONS (1992). *Lônes, le Rhône et le sacré,* Paris, Marval.

pdforall.com

CHAPITRE

DE L'AUVERGNE AU QUÉBEC OU COMMENT HABITER LES PAYSAGES SELON ROLAND BOURNEUF

Christiane Lahaie

Dans *Le paysage et la mémoire*, Simon Schama affirme que « [l]es paysages sont culturels avant d'être naturels ; ce sont des constructions que l'imaginaire projette sur le bois, l'eau, le rocher » (1999, p. 73). À titre de production humaine, le paysage répondrait ainsi à certains impératifs tant pratiques qu'esthétiques, à un art d'« habiter la terre », propre à une culture, à une société donnée. Pierre Nora abonde dans le même sens :

> [l]a mémoire des lieux et des paysages fait assurément partie des mémoires de la nation. […] Cette mémoire agit donc en plusieurs sens : en premier lieu, l'appropriation collective, par l'image et les représentations, d'un ensemble géographique qui dépasse les expériences individuelles. Le paysage est alors objet de mémoire, carte mentale (1986, p. 487).

pdforall.com

Or, s'il peut sembler facile de circonscrire le rôle de l'humain dans le modelage physique des paysages, s'il paraît aisé de reconnaître l'apport des peintres paysagistes dans le raffinement des points de vue (Roger, 1997), il demeure ardu de délimiter la contribution de la littérature dans la configuration de l'imaginaire paysager et, ce faisant, de circonscrire celle des littéraires dans notre façon d'occuper l'espace, du rôle qu'ils jouent quant à la nature de notre être-ensemble sur cette frêle planète qui est la nôtre. En effet, quel serait l'apport spécifique de l'œuvre littéraire dans cette formation / déformation du regard et dans l'appropriation de l'espace géographique par le biais de l'imaginaire ? Qu'en est-il de ce tribut déjà mince dans le contexte peu mimétique du genre narratif bref ? Car nul ne peut le nier, quelle que soit la forme qu'il prenne, le paysage littéraire témoigne d'une évidente volonté de saisie du monde, laquelle saisie n'aurait pour seul véhicule que… les mots. Quels seraient donc ces paysages de mots, si concis soient-ils ? Peuvent-ils contribuer à produire ou à façonner les paysages réels et, partant, à modifier nos déambulations ? Quant au genre préconisé par les écrivains, a-t-il un impact sur la représentation des paysages ? L'étude de l'œuvre nouvellière de Roland Bourneuf, d'abord empreinte des paysages de l'Auvergne natale de l'auteur, puis marquée progressivement par ceux du Québec, permettra d'explorer ce sentier encore peu balisé.

Certes, Nora suggère que l'étude d'une œuvre isolée ne peut rendre compte d'un « *habitare* » collectif. Si le présent cas de figure ne peut prouver hors de tout doute en quoi l'occupation du territoire auvergnat diffère de celle du territoire canadien, voire québécois (ou qu'elle lui ressemble), nous croyons toutefois qu'une telle approche peut illustrer à quel point l'espace perçu au quotidien marque l'imaginaire et le transforme. De là à dire que la fréquentation d'œuvres littéraires peut modifier, en profondeur, notre appropriation des paysages et notre saisie, réelle ou virtuelle, du territoire, il n'y a qu'un pas, que nous sommes bien tentée de franchir…

L'ESPACE ET LA LITTÉRATURE

Comment la littérature parvient-elle à exprimer l'expérience d'un lieu, à la créer ou à la reproduire, à re-présenter le lieu ou, encore, à le faire surgir des profondeurs de l'imaginaire ? Posons d'emblée qu'en raison de son statut d'indicateur identitaire, on ne peut faire autrement que soupeser

> la spatialité que prend, revêt toute culture et, parallèlement, la façon, à un niveau individuel et symbolique, c'est-à-dire passée dans le langage, imaginée, la façon […] dont l'homme exprime

pdforall.com

> l'occupation de l'espace par son corps et les relations que le corps entretient avec l'espace, même à travers un texte littéraire (Pageaux, 2000, p. 132).

Nul ne peut nier que, en dehors du réel et de la matérialité, le lieu fasse l'objet d'une appropriation qui ressortit à l'art et à l'imaginaire : « un lieu se met à exister dans la mesure où il est source de perceptions esthétiques » (Moles et Rohmer, 1978, p. 68). Les lieux mis en scène par la littérature, qu'ils soient urbains ou ruraux, architecturaux ou naturels, cadastrés ou dignes de toutes les théories du chaos, répondent dans leur lisibilité à des critères davantage poétiques que géographiques. Ils dépendent de structures syntaxiques et grammaticales, figurales et sémantiques, voire intertextuelles, toutes aptes à en véhiculer l'essence et la signification. Sans doute appartient-il à la géographie, et non à la littérature, de chercher à restituer le lieu dans sa globalité objective. À ce sujet, Marc Brosseau note que,

> pendant que la critique [littéraire] s'intéresse à l'espace comme catégorie interne (ou principe organisateur) du roman, la géographie s'est davantage préoccupée de savoir ce qu'il peut nous apprendre sur le monde extérieur (1996, p. 79).

À partir du moment où les géographes reconnaissent aux textes littéraires les vertus documentaires dont parle Brosseau, nous ferions preuve de mauvaise foi si nous ne prêtions pas la moindre attention à ce que la littérature, dans sa diversité générique, peut dire des paysages, d'autant plus que « [c]e qui naît et résulte de la lecture d'un poème ou d'un recueil finit toujours par prendre l'apparence d'un "monde" » (Gullentops, 1998, p. 93), ne serait-ce qu'un monde « actualis[é] par et dans le texte » (*ibid.*, p. 94). À cet égard, il importe de signaler que la littérature a sa manière propre de reconduire le sens du lieu. Comme le remarque judicieusement Adolfo Fernandez-Zoïla, « [l]es topographies, les espaces géographiques et humains sont "topologisés" par la sémiosis du texte » (1987, p. 70). Encore faut-il définir les conditions préalables à cette topologisation, soit les moyens spécifiques dont dispose le texte littéraire pour inscrire le lieu dans sa trame.

ESPACE ET LIEU NOUVELLIERS

À la fois proche et éloignée du conte – qui serait son ancêtre – la nouvelle raconte une histoire « simple », mettant en scène peu de personnages (souvent un seul) et ne concernant qu'une tranche de vie de ces derniers. Mais les études récentes sur la nouvelle tendent à confirmer qu'il y a plus : elle possède sa poétique propre. Bien qu'on le compare également – et

pdforall.com

probablement à tort – au roman, le genre narratif bref se distingue de son « cousin », tant dans les thématiques qu'il privilégie que dans sa façon de les traiter. Dans « L'architecture de la nouvelle. Émergence d'un lieu vers ailleurs », Henri-Dominique Paratte souligne que « [la nouvelle] reste, avant toute autre chose, l'indication d'une incertitude, d'un non-dit, d'un pas-tout-à-fait-abouti, qui contredit l'objectif totalisateur et compilateur du roman […] » (1993, p. 19). Non seulement Paratte insiste-t-il sur ce fait, mais il ajoute que le genre exige une attitude scripturale particulière, puisque « [u]ne nouvelle n'est pas un roman inachevé. Elle est, dans l'intensité de sa présence, l'expression fiévreuse, douloureuse, inévitable, d'un manque » (*ibid.*, p. 28). La nouvelle aurait, en effet, ses sujets de prédilection : un moment charnière, une crise, une soudaine prise de conscience, voire une épiphanie (Tibi, 1995b). À quiconque déplore le « manque de souffle » des praticiens du genre narratif court, René Godenne répond : « [e]xprimant la banalité de la vie courante, le sujet de la nouvelle recèle pourtant une intense valeur dramatique » (1986, p. 71). La brièveté constitue une des conditions d'existence de la nouvelle, cette condition charriant son lot d'exigences sur le plan de l'écriture. D'une part, « [p]our s'énoncer, la brièveté doit passer par une opération de réduction, de compression, de condensation parfaitement en accord avec la forme de la nouvelle » (Louvel, 1993, p. 150). D'autre part, la volonté de couper court amène souvent les nouvelliers à préférer le fragment à l'ensemble, la densité à la dilution, le répétitif à l'itératif.

L'un des mécanismes de la narration propre à la nouvelle serait le jeu des associations, ce que confirme Suzanne Hunter Brown :

> [a]*lthough many of these theorists attribute successive structure to fiction and characterize poems as configurations, I suggest that brevity inclines readers to organize works as configurations rather than as successive structure* (1989, p. 232).

De fait, le genre narratif bref favorise le recours à l'analogie plutôt qu'à la logique afin d'établir l'ordre de succession des données diégétiques. Ce trait constitutif du discours nouvellier prouve que le genre use de stratégies de spatialisation spécifiques. Les lieux présents dans la nouvelle en seraient affectés, tant dans leur prégnance que dans leur nature. Selon Jean-Pierre Aubrit, « [l]a nouvelle est plus apte que le roman à restituer notre conception fragmentée du réel, dans un monde qui nous semble avoir perdu la cohérence que conféraient les systèmes idéologiques ou religieux » (1997, p. 152). Aussi faut-il supposer que, jusqu'à preuve du contraire, le genre ne permet pas de poser un regard totalisant sur la réalité. Au demeurant, pour une majorité de théoriciens, il ne se fonde pas sur des effets de réel, contrairement au roman. À cet égard, Tibi remarque que

pdforall.com

> [t]emps et espace, dans la nouvelle, doivent à la brièveté certains traits spécifiques. Le principe d'économie s'y traduit par une certaine schématisation, d'où résulte une atténuation sensible de l'effet de réel (1995a, p. 50).

Dans bien des cas, renchérit-il, « l'effet de réel est étranger à la nouvelle » (*ibid.*, p. 58). Un tel constat s'avère on ne peut plus déterminant en ce qui concerne la capacité de la nouvelle à représenter les lieux :

> [u]n certain non-mimétisme se retrouve lorsque, quittant le domaine du temps, on aborde celui de l'espace. Le premier indice en est une troublante récurrence de certains lieux publics – authentiques lieux communs – dans la nouvelle, comme si le stéréotype prenait le pas sur la référence au « réel » […] (*ibid.*, p. 52).

Nous avons déjà évoqué cette (non) représentation des lieux dans le genre nouvellier (Lahaie, 2001, 2003). Doit-on pour autant en conclure que, lorsqu'il faut évoquer un paysage, la description ne serait jamais utilisée dans la nouvelle ? Pas forcément, puisqu'il « faut se rappeler qu'il y a des textes brefs qui sont gonflés de descriptif […] » (Lord, 1993, p. 56). Ces descriptions, toutefois, s'apparentent à de l'interférence, à du brouillage narratif, au discours « paralogique » (*ibid.*, p. 59) identifié par Michel Lord ou à ce que Vincent Engel nomme le « je-ne-sais-trop du presque-rien » (1995, p. 187), soit l'enflure verbale masquant l'absence d'une narration « conséquente ». La technique du nouvellier correspondrait alors davantage au *sfumato* qu'à des techniques narratives paysagères plus « limpides », celles, romanesques, de Julien Gracq ou d'Émile Zola par exemple.

LA NOUVELLE QUÉBÉCOISE ET SES LIEUX

La nouvelle québécoise contemporaine propose une esthétique distincte de celles véhiculées par les pratiques européennes et américaines les plus répandues. Généralement brève ou très brève, elle penche du côté de la nouvelle-instant (« un gros plan qui laisse volontairement dans l'ombre l'avant et l'après » [Boucher, 1992, p. 20][1]) ou de la nouvelle-nouvelle (qui « supprime tout élément anecdotique, ne s'arrêtant qu'à la description et à la réflexion » [*Ibid.*]). Elle épouse plus rarement les contours de la nouvelle-histoire (qui « privilégie l'anecdote et le conteur » [*Ibid.*]). En outre, ce n'est un secret pour personne : l'expérience du Nouveau Monde, parce qu'elle teinte le rapport à l'espace, fait que les écrivains québécois, les nouvelliers aussi, trahissent dans leurs écrits une conception du territoire

1. Boucher s'inspire des travaux de René Godenne (1986).

pdforall.com

et des lieux beaucoup plus proche de l'américanité que de l'européanité. Certes, on ne peut nier l'influence de l'Europe dans la littérature québécoise mais, de la même manière, on doit tenir compte de la perception de l'espace issue de la vie en Amérique.

Luc Bureau observe que, règle générale, l'espace se voit généralement occulté par le temps dans l'inconscient collectif québécois. Il croit que « [s]'il est une tentation qui hante l'imaginaire canadien, c'est celle de notre identification au temps plutôt qu'à l'espace. […] Et s'il est un "esprit" que nous vénérions, ce n'est pas celui des "lieux" mais celui du "temps" » (1987, p. 30). Sans doute pouvons-nous supposer que la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais confère au territoire québécois une certaine fragilité, l'histoire – et non la géographie – devenant le garant de son identité…

Comme si cela ne suffisait pas, la nouvelle québécoise déconstruit la parole conteuse pour en faire un écrit lacunaire. Dans son article intitulé « D'Antée à Protée. Des glissements de la forme narrative brève au Québec de 1940 à 1990 », Michel Lord propose un modèle servant à décrire les propositions narratives à l'œuvre dans le genre nouvellier, soit « Pn 1 – Orientation ou état premier ; Pn 2 – Complication de cet état ; Pn 3 – Évaluation de la complication ; Pn 4 – Résolution de l'ensemble ; Pn 5 – Morale ou état final, parfois fermé, parfois ouvert » (1997, p. 110)[2]. Selon Lord, la nouvelle québécoise se serait graduellement transformée, sur le plan actantiel, pour atteindre la « morphologie » suivante :

> la *contamination* de la fonction complicative à l'univers entier du discours ; la *prolifération* de la fonction évaluative ; la *disparition* ou le voilement des deux ou trois autres fonctions du récit ; la *décomposition* formelle et sa *recomposition* sous forme lacunaire (*ibid.*, p. 124).

En d'autres termes, plutôt que d'agir dans le sens d'une résolution, le personnage de la nouvelle québécoise contemporaine semble passer plus de temps à assister, impuissant, à l'accroissement de ses problèmes. Ou alors il s'applique à compulser les options qui s'offrent à lui, si option il y a.

Dans un tel contexte, on peut supposer que le personnage reste prisonnier des lieux et des paysages, bien plus qu'il ne les investit dans le but de se les approprier. Il peut également fuir le lieu qui l'avale, mais on peut parier qu'il ne sera pas davantage capable d'en habiter un autre.

2. Lord s'inspire de Jean-Michel Adam dans *Le texte narratif* (1985) et de Paul Larivaille dans « L'analyse (morpho)logique du récit » (1974). Ce modèle quinaire constituait déjà une version adaptée de celui de Vladimir Propp dans *Morphologie du conte* (1965).

pdforall.com

Cette occupation « illégitime » de l'espace, cette difficulté à habiter la terre, pourra également se traduire par une grande mobilité des personnages, en prenant la forme d'un nomadisme physique ou mental. Ainsi, la route ou les non-lieux tels les hôtels, les gares, les wagons pourraient devenir le théâtre de la fuite. Quant à la chambre, à l'appartement ou à la maison, ils auront peut-être pour fonction d'abriter toutes les déclinaisons de l'emprisonnement, qu'il soit physique ou psychique. À la topophilie bachelardienne (Bachelard, 1992), il faudrait sans doute opposer ici la *topophobie*, voire la *misantopie*.

LA REPRÉSENTATION NOUVELLIÈRE CHEZ ROLAND BOURNEUF

Pour nombre de nouvelliers, qui reconnaissent la difficile mimèsis à l'œuvre dans le genre narratif bref, le lieu réel n'opère souvent qu'en qualité de déclencheur d'un processus mnémonique et analogique, tel un ferment qui s'implante dans la mémoire corporelle et émotive. Roland Bourneuf, du moins, s'impose comme le premier défenseur d'une telle conception des choses :

> [u]ne écriture m'attirait et prenait des formes plus définies : celles du récit bref à teneur onirique, ou qui flotte à divers niveaux entre inconscient et conscient, inséré dans des événements concrets mais entouré d'une aura à la fois sensible et indéfinissable (2007, p. 293).

L'auteur, qui a consacré quelques essais aux liens unissant espace et écriture, avoue que les lieux jouent un rôle majeur dans son processus créateur. Cette prépondérance du lieu et du paysage chez Bourneuf, l'importance qu'il accorde à l'espace, à la mémoire et à l'expression d'univers intérieurs se traduit directement dans ses recueils de nouvelles : *Reconnaissances* (1981), *Mémoires du demi-jour* (1990), *Chronique des veilleurs* (1993) et *Le traversier* (2000). Au fil de cette production, une constante demeure : les lieux se situent au cœur d'une majorité de nouvelles et, autour d'eux, se développe un réseau géosymbolique cohérent qui glisse peu à peu de l'horizon auvergnat vers un territoire québécois encore embryonnaire mais néanmoins présent.

RECONNAISSANCES

Les textes de *Reconnaissances*, premier recueil de nouvelles de Bourneuf, portent l'étiquette « récits », mais il s'agit en fait « micronouvelles », de petits tableaux, en ce qu'ils privilégient la métaphorisation et la mise en

pdforall.com

place d'espaces mythologiques, en partie déconstruits, et ce, au détriment de l'anecdotique. Ces tableaux s'avèrent marqués par les paysages de l'Auvergne natale du nouvellier : « [m]on enfance a eu pour horizon quotidien une chaîne de volcans. Pacifiques, décoratifs, en un mot éteints, mais tôt j'ai su que ce n'étaient pas des montagnes comme les autres » (1997, p. 137). En fait, ces micro-nouvelles consistent surtout en de brèves « peintures » d'un paysage à l'intérieur duquel prennent vie une figure. De sa technique, Bourneuf précise :

> Comment avec des mots suggérer les nuances d'une couleur, la complexité d'une forme, la masse, la texture, la lumière et l'ombre, la distance, le rapport des objets entre eux ? C'est la tâche que l'écrivain s'assigne chaque fois qu'il entreprend une description (1998, p. 113).

Ainsi, un paysage prend forme dans « La route », où un automobiliste tente d'échapper à un motocycliste, d'abord à travers une contrée verdoyante et fertile, puis dans une étendue de plus en plus désertique :

> [c]es haltes successives, d'un mince bouquet d'oliviers à un autre, lui donnaient l'illusion d'un peu de fraîcheur et le loisir d'explorer des yeux la succession compliquée de collines et de brefs vallons qui s'ouvraient parfois vers la plaine, les vignes, l'herbe et l'eau. […] Les arbres qui lui servaient de points de repère se raréfiaient. Des oliviers, il ne restait que les troncs tordus, presque calcinés, parcourus de fentes béantes. […] La végétation avait à peu près disparu, réduite à des épines, à quelques tiges sans couleur (Bourneuf, 1981, p. 13-14).

Le paysage se déroule à perte de vue et, malgré le fait que son aspect se modifie à mesure que le personnage s'y meut, il ne semble pas se défaire de son essence pour autant : ses limites demeurent mal établies.

Pour sa part, la micro-nouvelle « Trajectoire » met en scène ce que Jean-Pierre Richard appelle un « paysage personnage » (cité par Coyault, 2000, p. 52) : le héros se confond avec l'espace, tels une métaphore, une surimpression ou un tableau. De cette façon, le désert « parcouru » par le personnage ne doit pas être uniquement considéré comme un paysage, mais également tel un symbole dont le référent exige une opération de décodage et de contextualisation :

> Un homme marchait dans le désert. Son rêve le suivait. À mesure qu'il avançait sous le soleil sans ombre, l'homme diminuait de taille. Il prit les dimensions du bloc de pierre que son pied évitait, de la touffe d'herbes épineuses qui poussait entre les cailloux, du grain de sable qui ruisselait dans le creux des dunes. En même temps grandissait le rêve. Il devint peu à peu comme le

pdforall.com

> rocher qui sortait du sol, et la montagne à l'horizon. Quand l'homme eut totalement disparu, son rêve était devenu comme le désert sans fin sous le soleil (Bourneuf, 1981, p. 12)[3].

On notera que la scène se voit narrée d'un point de vue extérieur et fixe, comme si le narrateur contemplait une œuvre picturale. Selon une telle perspective, le personnage focalisé paraît s'amenuiser, puis se fondre dans le décor. Et, comme tout objet s'approchant d'une source de lumière voit son ombre grandir, le personnage, en explorant le paysage ensoleillé, voit son rêve prendre des proportions gigantesques. Au sein de cette image surréaliste, le désert, lieu aride et infertile, semble s'opposer au rêve qui, à la fin, le recouvre tout à fait, tel un gage de la victoire du personnage sur la mort ou, encore, de l'homme sur le territoire terrestre.

Parmi les nouvelles oniriques dont est composé *Reconnaissances*, deux types peuvent être identifiés : celles qui relèvent du rêve et celles qui tiennent du cauchemar. « Genèse » appartient à la seconde catégorie car elle offre, en quelque sorte, une déconstruction du mythe biblique de la fabrication du monde de même qu'une représentation de la naissance des monts Dôme. Dans ce texte, des monstres assistent à une éruption volcanique, phénomène dont ils ignoraient jusque là l'existence :

> [u]n peu de buée sortit de terre. […] Il y eut un temps d'arrêt dans un terrible silence avant que reprenne le spasme. […] Puis apparut une créature spongieuse qui bougeait faiblement et pour laquelle il n'était pas de nom. Dans une contraction ultime la lave se répandit, non pas rouge et ardente, mais glaciale et noire, et elle recouvrit tout (Bourneuf, 1981, p. 38).

Les allusions à la sexualité, tantôt prégnantes, tantôt subtiles, participent fréquemment à la symbolique de *Reconnaissances*. Dans le cas de « Genèse », les allusions au sexe et à l'orgasme masculins sont à peine voilées : une créature s'élève et, agitée de spasmes, rejette sa semence noire pour fertiliser Gaïa. Quoi qu'il en soit, l'extrême brièveté des nouvelles de *Reconnaissances* et la parenté qu'elles entretiennent avec le récit onirique peuvent sans doute expliquer le nombre réduit de personnages qu'on y trouve (un seul la plupart du temps). Ces personnages, qu'ils soient humains ou non, tissent des liens avec les lieux qu'ils arpentent. Selon que la nouvelle tend vers le rêve ou le cauchemar, l'occupation de l'espace par le personnage s'avère harmonieuse ou tendue. Mais qu'il s'avère positif ou non, le rapport lieu/personnage se joue généralement sur le mode

3. Texte intégral.

pdforall.com

actif plutôt que passif. En effet, dans plusieurs nouvelles, l'espace agit sur le personnage, tout comme ce dernier exerce une influence sur son environnement.

MÉMOIRES DU DEMI-JOUR

Les nouvelles de *Mémoires du demi-jour*[4] prolongent, pour ainsi dire, celles de *Reconnaissances*, de sorte qu'elles semblent relever d'un projet similaire. Les deux recueils ont d'ailleurs en commun l'extrême concision des textes. Si les nouvelles de *Mémoires du demi-jour* restent un peu plus longues que celles de *Reconnaissances*, elles ne dépassent pas une page. De plus, ces textes ne portent pas de titres, mais partagent des figures et des motifs qui, en se chevauchant, minent toute division physique univoque entre elles. Dans ce recueil diachronique, soit de l'Égypte ancienne à nos jours, on s'éloigne quelque peu du mythe pour réintégrer le quotidien, un quotidien éthéré où l'attente se fait omniprésente.

Les *Mémoires du demi-jour* relèveraient pour la plupart de songes de l'auteur. On ne peut donc parler de perception de l'espace, mais bien d'espace rêvé. Loin d'exercer une fonction mimésique, les courtes descriptions offertes ici auront plus souvent qu'autrement pour effet de « déréaliser » le réel et de faire en sorte qu'il tende vers la mythification. En outre, le titre *Mémoires du demi-jour* traduit la fascination de Bourneuf pour cette heure qu'on désigne par l'expression « entre chien et loup », heure où les contrastes semblent s'abolir.

Des lieux tels que volcans, forêts, châteaux et plaines jalonnent ces récits. Or, parce qu'ils ne sont pas donnés d'entrée de jeu comme référentiels, on a souvent l'impression d'avoir affaire à une quintessence plutôt qu'à des lieux véritables. Parler de lieu mythique serait amplement justifié dans la mesure où plusieurs nouvelles contiennent des références, implicites ou non, au mythe de Thésée, d'Ariane et du Minotaure. La figure du labyrinthe se voit même évoquée à quelques reprises. Comme si cela constituait une confirmation du caractère « immatériel » des lieux, les personnages de *Mémoires du demi-jour* ont de la difficulté à les investir vraiment, quand ils ne sont pas tout simplement appelés à les traverser, telles des ombres. Le cas de « Quand je lui demandai » s'avère en ce sens particulièrement éloquent. Le personnage-narrateur doit rendre compte de l'état d'une forêt. Pour ce faire, il consulte une carte, tâche qui s'avère pour lui d'une grande complexité :

4. Les nouvelles de *Mémoires du demi-jour* étant sans titres, nous les désignons par les premiers mots du texte.

pdforall.com

> [u]ne immense carte s'étalait sur un mur. Je m'y retrouvais mal. L'échelle était difficile à apprécier, le nom des localités à peine déchiffrable, et même les symboles par lesquels étaient représentés les accidents de terrain m'échappaient. Je n'étais nullement entraîné à ce genre de lecture et j'eus un court moment de désarroi (Bourneuf, 1990, p. 24).

Dans un premier temps, le narrateur est en proie à un sentiment d'étrangeté face à l'« espace » de la carte. Ce qu'il voit lui échappe ; il s'agit d'une sorte de casse-tête dont il ne parvient pas à assembler les morceaux. Puis, après un moment, la situation se renverse, c'est-à-dire qu'il se familiarise avec le code du document et parvient à en recomposer le contenu :

> [p]ourtant, à mesure que mes yeux parcouraient la carte et en inventoriaient les détails, le dessin se mettait en place. Bien plus, il s'animait. Ou bien mon esprit lui-même s'animait. Devrais-je plutôt parler de mon imagination, ou de ma mémoire ? Ou d'un possible dont j'accompagnerais l'émergence ? Voilà, c'était cela. Je pouvais passer par les formes pour aborder ces territoires si vastes. J'y entrai donc pour chercher les chemins et les carrefours, marcher sous le couvert, pas à pas (Bourneuf, 1990, p. 24-25).

D'une diégèse somme toute assez simple – un homme a de la difficulté à lire une carte – se dégage une pensée sans doute chère à Bourneuf, et qui permet d'exposer sa conception du rapport que l'homme entretient avec les lieux et les paysages : appréhender l'espace, le territoire, est un acte qui engage la subjectivité de l'observateur, son imagination ou sa mémoire. Sans cet apport, la saisie de l'espace se révèle impossible.

La spatialisation dans les nouvelles de *Mémoires du demi-jour* se révèle donc étroitement liée à l'idée de subjectivité. La sélection et la représentation des paysages impliquent d'abord le regard du nouvellier, dont les souvenirs, nocturnes ou non, deviennent la matière première des nouvelles. L'une des résultantes d'un pareil projet d'écriture est la valeur mythique ou symbolique que revêtent plusieurs figures spatiales *a priori* réalistes, valeur qui dépend moins de l'identité des figures spatiales que de la façon dont elles sont perçues, puis narrées.

Chronique des veilleurs

Bien qu'il demeure fidèle à ses stratégies de spatialisation initiales, entre autres en accordant une grande importance à la notion de paysage dans ses écrits, Bourneuf renouvelle sa manière dans *Chronique des veilleurs*[5], son troisième recueil de nouvelles. Ce dernier est composé de textes de

5. À une exception près, les nouvelles de *Chronique des veilleurs* sont dépourvues de titre. Elles seront désignées par les premiers mots de chaque texte.

pdforall.com

longueurs variables, ce qui le distingue des précédents, qui contenaient surtout des micro-nouvelles. On est désormais en présence d'une *fabula* ou d'un fragment de vie, dans un temps et un lieu déterminés. Les protagonistes du recueil sont des hommes dispersés dans l'Histoire, veilleurs en quête de savoir et de sérénité. La plupart d'entre eux, représentés dans des circonstances décisives, sont des marcheurs ou obéissent à tout le moins à une forme de mouvement ou à une quête de sagesse développée au fil des âges.

La nouvelle « Le crépuscule fond… », bien qu'elle rappelle davantage certains textes de *Mémoires du demi-jour*, n'en comporte pas moins des images fortes, où l'indétermination reste à l'honneur. Ce récit s'apparente de nouveau au songe ou à la vision, et s'estompe si tôt qu'il a commencé à s'esquisser. Le cadre spatial, défini dès les premières lignes, est celui d'une ville ensevelie sous la neige et plongée dans les ténèbres. On semble donc avoir quitté l'Auvergne pour le Québec. Les allusions au fleuve [Saint-Laurent], à l'hiver et à l'abondance de neige tendent à le confirmer. Dans ce décor nocturne, tout se confond dans la même masse noire :

> [l]e crépuscule fond en une masse sombre la neige entre les maisons, les façades et le ciel. […] Malgré l'heure tardive il n'y a pas de lumières aux fenêtres. Et ce doit être ainsi dans les rues voisines, dans les quartiers plus éloignés, jusque vers les abords du fleuve gelé. Et le noir vient encore (Bourneuf, 1993, p. 47).

Au milieu de la nuit glaciale, des silhouettes se meuvent. Le narrateur paraît ignorer l'identité de ces personnes, se posant davantage en observateur qu'en chroniqueur. En revanche, il nous permet de l'accompagner dans ses déplacements : « Mais maintenant la place monte légèrement avec ses pavés arrondis vers le château où un garde rouge et noir se tient immobile » (Bourneuf, 1993, p. 47). Ce déplacement du narrateur permet d'accéder à un nouveau site urbain : les abords d'un château. Or quiconque connaît la ville de Québec peut y reconnaître la Citadelle et le Château Frontenac. Même si ces lieux, voire ces haut-lieux, ne sont jamais nommés, ils n'en sont pas moins topologisés.

Dans la suite du texte, le lieu cesse d'occuper l'attention du narrateur, qui se concentre désormais sur un individu s'écartant de la foule, sans doute amassée au pied de la grille du château :

> [u]n homme marche à quelque distance, et qu'il faudrait suivre malgré la foule. Voilà qu'il a disparu alors que les maisons s'ouvrent en une avenue plantée d'arbres et qu'un portique […] marque l'entrée du lieu nouveau. Il est peut-être déjà venu dans cette ville, dans celle-ci, et également dans celle-là (Bourneuf, 1993, p. 47).

pdforall.com

Qui peut être cet homme sinon un guide ? Après tout, comme le suggère la clausule de la nouvelle, ce personnage semble détenir un certain savoir géographique, savoir qui fait défaut au narrateur. Enfin, ce dernier fait allusion au singulier passé du château et de ses environs, comme s'il sentait intuitivement la *trajectivité*[6] dense du lieu : « [p]eut-être autrefois en ces parages y a-t-il eu des émeutes, naissance d'un écrivain, des hommes qui se cachaient dans les ruelles et les greniers. Qui pourrait le dire ? » (*Ibid.*)

Par conséquent, sans complètement marquer une rupture sur le plan de la spatialisation, Bourneuf dévie quelque peu de son parcours dans *Chronique des veilleurs*. L'écrivain paraît d'ailleurs à cheval entre deux pratiques nouvellières, puisqu'il oscille entre des nouvelles-instants et des nouvelles-histoires. Dans ces dernières, le paysage tend à être décrit plus précisément, conséquence non seulement de l'étendue du récit, mais de son esthétique même, soit plus réaliste.

Le traversier

Les personnages du *Traversier* sont à la recherche d'une figure de passeur ; on les rejoint à un moment charnière de leur existence, quand doit survenir un changement et qu'ils doivent s'extirper de leur chrysalide. La traversée décrite par Bourneuf dans chacune de ses nouvelles se résume à une transformation, le plus souvent intérieure. Du coup, la « quête de soi, de sens et du monde » (Mottet, 2000, p. 4) des personnages, symbolisée par l'idée de passage, s'exprime dans le mouvement : « [c]hez Bourneuf, il n'y a même que l'errance, chaque nouvelle [du Traversier] mettant en discours un être qui traverse littéralement un espace, une ville, une île, une existence […] » (Lord, 2000, p. 37).

Le texte qui clôt le recueil et qui retiendra notre attention, soit « La Grande Île », débute ainsi :

> Je ne suis jamais allé sur cette île au milieu du fleuve, là où il est devenu si large que c'est déjà, ou peu s'en faut, la haute mer. On l'appelle la Grande île, mais ce n'est pas le nom qu'elle devrait porter. Son vrai nom, on le tait (Bourneuf, 2000, p. 123).

6. Le concept est d'Augustin Berque et il combine les attributs du *topos* et de la *chôra* : « le mode écouménal de l'être – c'est-à-dire tout bonnement la réalité – ne relève ni proprement de l'objectif, ni proprement du subjectif. Ce mode, je l'appelle "trajectivité" » (Berque, 2000, p. 93).

pdforall.com

Toujours réticent à nommer les paysages, mais privilégiant la description / évocation qui caractérise ses textes, Bourneuf n'en fait pas moins revivre un lieu résolument référentiel, c'est-à-dire la « Grosse Île ». Située dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, à 46 kilomètres en aval de Québec, ce lieu en est devenu un de mémoire car, du début du XIXe siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale, il constituait un arrêt obligé pour les étrangers désireux d'immigrer au Canada. Il s'agissait également d'un site de quarantaine où nombre d'Européens, des Irlandais pauvres surtout, sont morts, notamment du typhus en 1847.

Le narrateur de la nouvelle n'arpente pas l'île. Il la contemple plutôt de loin, à l'aide d'une jumelle, la percevant comme un paysage inhabité et inhabitable :

> Apparaissent alors une rangée, puis toute une masse d'arbres avec de hautes et épaisses frondaisons au vert intense qui, sur une terrasse un peu surélevée, entourent des bâtiments. Deux ou trois de petites dimensions, et un autre, oblong, précédant vers la droite un espace libre, et encore des arbres comme il semble y en avoir sur toute l'étendue de l'île, une véritable forêt. Ces bâtisses regardent vers le fleuve, mais avec des yeux aveugles : certaines fenêtres sont fermées par des volets. Il me semble que d'autres sont munies de barreaux, ou peut-être de simples croisillons avec des vitres brisées. Personne n'est en vue. Les bâtiments sont depuis longtemps déserts (Bourneuf, 2000, p. 125).

L'observateur entre alors dans une sorte de transe onirique au cours de laquelle il *ressent* le lieu de l'intérieur. Sa mémoire semble se fondre avec la conscience d'individus venus du passé, ceux-là mêmes qui auraient séjourné dans l'île et qui, pour plusieurs, y auraient laissé leur vie. Sont ainsi mentionnés de pénibles déplacements en carrioles tirées par des chevaux fatigués, la lueur d'une chandelle ou, encore, la présence de malles usées et de hardes. Bourneuf, en usant du discours paralogique, instaure un climat de misère, d'enfermement qui ne vise pas tant à décrire le lieu qu'à suggérer *la façon dont il a été habité*. La clausule de la nouvelle donne à penser que le narrateur *se souvient* de ce qui s'est passé sur ce qu'il appelle la « Grande Île », et non qu'il le *sait :*

> La mémoire n'est pas seulement celle des pierres et des tombes. Car sur l'île, ces arbres souverains, et partout autour, ces voiliers, l'eau frémissante, tout ce poudroiement d'air et de soleil… Certains ont passé. J'ai passé (Bourneuf, 2000, p. 138).

Une telle stratégie narrative tend à confirmer les dires de Bureau à l'effet que l'histoire plus que la géographie aurait façonné l'imaginaire québécois et, partant, ses représentations paysagères. Chez Roland Bourneuf, qui a quitté les monts Dôme pour les rives du fleuve Saint-

pdforall.com

Laurent, il semble en tout cas que le paysage a non seulement conditionné son univers littéraire, mais profondément modifié sa façon d'appréhender la terre et ses habitants. Ses protagonistes, d'abord fugitifs, veulent toujours s'ancrer davantage dans le paysage. Ce dernier, au fur et à mesure que les personnages de Bourneuf s'y projettent et tentent de s'y identifier, semble de plus en plus chargé de mémoire et porteur d'une géosymbolique à la fois riche et complexe, où persistent un sentiment de non-appartenance et une impression d'inquiétante étrangeté.

CONCLUSION

Quiconque a fréquenté l'œuvre nouvellière de Bourneuf ne perçoit plus les paysages, réels ou inventés, de la même manière, car l'auteur en souligne le caractère fuyant et insaisissable. Si le peintre arrive à saisir un moment prégnant, celui, immobile, où la lumière affleure à la cime des arbres, l'écrivain, dans la succession des mots, peine à l'imiter. Il peut toutefois évoquer l'espace, le lieu, le paysage tel qu'il se déploie dans le temps. Or le nouvellier dispose de peu de temps, de sorte que le paysage qui sort de sa plume ne peut qu'être esquissé, flou, évanescent. Ce qui en ressort n'a rien de matériel, mais l'affect qu'il suscite, lui, peut faire mouche. Il paraît donc indéniable que l'univers intérieur de l'Auvergnat s'est imprégné peu à peu des paysages québécois. En s'appropriant même partiellement ces lieux, l'écrivain modifie sensiblement le regard que nous portons sur le paysage et, peut-être, notre façon de l'arpenter.

À l'instar de nombreux nouvelliers québécois, Bourneuf traduit, dans ses textes brefs, ce que nous pourrions appeler une trajectivité « inquiète ». De fait, pour nombre de ces auteurs, habiter le territoire québécois n'a rien de simple ; il faut sans cesse le reconquérir, trimer dur pour en dessiner les contours, quitte à se contenter d'un *sfumato* plutôt que d'un tableau réaliste aux lignes pures et nettes. Mais ce que ces littéraires montrent surtout, Bourneuf y compris, c'est dans quelle mesure les mots de l'imaginaire trahissent notre manière d'habiter la terre. Il semble bien que nous l'habitions sans trop la connaître, et ce qu'elle partage avec nous, c'est une immense fragilité.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

AUBRIT, J. P. (1997). *Le conte et la nouvelle,* Paris, Armand Colin, coll. « Lettres ».

BACHELARD, G. (1992). *La poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige » [1957].

BERQUE, A. (2000). *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».

BOUCHER, J.P. (1992). *Le recueil de nouvelles. Études sur un genre littéraire dit mineur,* Montréal, Fides.

BOURNEUF, R. (2007). *Pierres de touche*, Québec, L'instant même, coll. « Essai ».

BOURNEUF, R. (2000). *Le traversier*, Québec, L'instant même.

BOURNEUF, R. (1998). *Littérature et peinture,* Québec, L'instant même, coll. « Connaître ».

BOURNEUF, R. (1997). *Venir en ce lieu*, Québec, L'instant même, coll. « Essai ».

BOURNEUF, R. (1993). *Chronique des veilleurs*, Québec, L'instant même.

BOURNEUF, R. (1990). *Mémoires du demi-jour*, Québec, L'instant même.

BOURNEUF, R. (1981). *Reconnaissances,* Québec, Éditions parallèles.

BROSSEAU, M. (1996). *Des romans-géographes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Géographie et cultures ».

BUREAU, L. (1987). « L'esprit du temps », dans Marie Bélisle *et al.* (dir.), *L'esprit des lieux*, *Urgences*, nos 17-18, p. 28-42.

COYAULT, S. (2000). « Parcours géocritique d'un genre : le récit poétique et ses espaces », dans B. Westphal (dir.), *La géocritique : mode d'emploi*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, p. 41-58, coll. « Espaces Humains ».

ENGEL, V. (1995). « Nouvelle frustration : Le je-ne-sais-trop du presque-rien, ou le je-ne-sais-rien du beaucoup-trop », dans Vincent Engel (dir.), *Le genre de la nouvelle dans le monde francophone au tournant du XXIe siècle*, Frasne/Echternach/Québec, Canevas éditeur/Éditions Phi/L'instant même, p. 185-191.

FERNANDEZ-ZOÏLA, A. (1987). « Micro-espaces littéraires et espace textuel originel. Pauline ou le(s) deuil(s) à l'œuvre dans *La joie de vivre* », *Littérature*, vol. 65, février, p. 70-83.

GODENNE, R. (1986). *La nouvelle*, Paris, Honoré Champion.

GULLENTOPS, D. (1998). « L'espace poétique dans *Serres chaudes* de Maeterlinck », *Études littéraires*, vol. 30, no 3, p. 93-106.

HUNTER-BROWN, S. (1989). « Discourse analysis and the short story », dans S. Lohafer et J. Ellyn Clarey (dir.), *Short Story. Theory at a Crossroads*, Baton Rouge et Londres, Louisiana State University Press, p. 217-248.

LAHAIE, C. (2003). « Configurations spatiales et structures mémorielles dans la nouvelle littéraire », dans J. Vion-Dury, J.M. Grassin et B. Westphal (dir.), *Littérature et espaces*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, p. 507-515.

LAHAIE, C. (2001). « L'écriture nouvellière et la (non) représentation du lieu », dans C. Lahaie et N. Watteyne (dir.), *Lecture et écriture : une dynamique. Objets et défis de la recherche en création littéraire*, Québec, Éditions Nota bene, p. 85-109

pdforall.com

LORD, M. (2000). « Les hauts et les bas de la condition humaine », *Lettres québécoises*, vol. 99, automne, p. 37-38.

LORD, M. (1997). « D'Antée à Protée. De la forme narrative brève au Québec de 1940 à 1990 », dans M. Lord et A. Carpentier (dir.), *La nouvelle québécoise au XXe siècle. De la tradition à l'innovation*, Québec, Nuit blanche éditeur, p. 107-128.

LORD, M. (1993). « La forme narrative brève : genre fixe ou genre flou ? Prolégomènes à un projet de recherche sur la pratique québécoise », dans A. Whitfield et J. Cotnam (dir.), *La nouvelle : écriture(s) et lecture(s)*, Glendon/Montréal, GREF/XYZ, p. 49-61, coll. « Documents ».

LOUVEL, L. (1993). « "Long Story Short" : entre brièveté et bavardage, une stratégie de la subversion », dans *De la brièveté en littérature*, (Travaux de l'équipe d'accueil FORELL – Formes et Représentations en Littérature et Linguistique), Poitiers, Université de Poitiers, UFR Langues et littératures, *Les Cahiers FORELL*, 1, septembre, p. 149-158.

MOLES, A.A. et E. ROHMER (1978). *Psychologie de l'espace,* Paris et Tournai, Casterman, coll. « Synthèses contemporaines ».

MOTTET, P. (2000). « Nouveaux chemins de traverse », *Spirale*, vol. 173, juillet-août, p. 4.

NORA, P. (dir.) (1986). *Les lieux de mémoire II – La nation,* Paris, Gallimard, coll. « NRF ».

PAGEAUX, D.H. (2000). « De la géocritique à la géosymbolique. Regards sur un champ interdisciplinaire : littérature générale et comparée et géographie », dans B. Westphal (dir.), *La géocritique : mode d'emploi*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, p. 125-160, coll. « Espaces Humains ».

PARATTE, H.D. (1993). « L'architecture de la nouvelle. Émergence d'un lieu vers ailleurs », dans A. Whitfield et J. Cotnam (dir.), *La nouvelle : écriture(s) et lecture(s)*, Toronto/Montréal, GREF/XYZ, p. 15-33, coll. « Documents ».

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage,* Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».

SCHAMA, S. (1999). *Le paysage et la mémoire*, Paris, Seuil, coll. « Univers historique ».

TIBI, P. (1995a). « La nouvelle : essai de compréhension d'un genre », dans P. Carmignani (dir.), *Aspects de la nouvelle (II)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, (*Cahiers de l'Université de Perpignan*, nº 18, 1er semestre), p. 9-78.

TIBI, P. (1995b). « Pour une poétique de l'épiphanie », dans P. Carmignani (dir.), *Aspects de la nouvelle (II)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, (*Cahiers de l'Université de Perpignan*, nº 18, 1er semestre), p. 183-235.

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

LES LIAISONS TRANSCONTINENTALES ET LA PRODUCTION PAYSAGÈRE

TRACÉS FERROVIAIRES ET PHOTOGRAPHIES MIGRANTES

Suzanne Paquet

La puissance transformatrice du train et des autres modes de transport rapides, dans le paysage et sur sa saisie, est bien connue : modifications ou réorganisations du territoire causées par le tracé et le passage des lignes et des voies et nouveau mode d'appréciation des sites et paysages par les voyageurs – notamment la vue latérale, par la fenêtre d'un véhicule lancé à grande vitesse (Chéroux, 1996 ; Corbin, 2001 ; Jackson, 1980 ; Wilson, 1991). La vision ou la visualisation caractéristique qui accompagne le voyage en train non seulement « régularise » le paysage – tous voient la même chose par la fenêtre – mais aussi le particularise comme une chose distante et panoramique (Foster, 2003) tout comme le ferait une photographie. Et, disait de Cormenin, « [u]ne heureuse coïncidence a permis que la photographie fut trouvée au moment même de la plus grande extension des chemins de fer » (1852, p. 124). Il ajoutait que puisque les voyages étaient facilités par le train et que les explorateurs disposaient désormais

pdforall.com

d'un moyen de reproduction mécanique, la photographie permettrait à tous de faire le tour du monde en rapportant « l'univers en portefeuille, sans que nous quittions notre fauteuil » (*Ibid*.). Pourtant, si l'on reconnaît sans peine la force de transformation du chemin de fer, on a tendance à négliger le *pouvoir opératoire* des représentations photographiques, peut-être en raison de leur précoce banalisation. Plus qu'une simple contribution symbolique ou une symbolisation qui viendrait après coup comme pour d'autres modes de représentation, l'image photographique, en plus d'être liée à cette forme de saisie qui change les lieux en paysages, participe de pratiques spatiales qui, de par l'*usage* qui en est fait par certains acteurs politiques et économiques, déterminent les modalités de la configuration de l'espace en Occident.

Urry (2002) affirme avec raison que le milieu du XIXe siècle est l'un de ces moments remarquables où le monde semble se redéfinir alors que de nouveaux modèles de relations s'établissent irrémédiablement. Si pour Urry ce moment magique, 1840, correspond à celui où le « *tourist gaze* » devient une composante de la modernité occidentale, nous irions au-delà du seul rapport voyage et photographie qui fonde le tourisme pour suggérer qu'il s'agit du moment où un système particulier de valeurs et de normes influant sur la perception du monde s'installe, par une action combinée qui, à coup sûr, (re)façonne à la fois le monde et la vision (ou les interprétations) qu'on en a. Les liens déplacement des personnes et transmission des images se nouent alors, par l'association de technologies d'invention récente. La photographie et le chemin de fer, deux techniques développées de façon quasi synchrone dans la deuxième moitié du XIXe siècle et entre lesquelles d'étroits rapports s'établissent presque immédiatement, seraient les deux agents indissociables à l'origine d'une logique de la mobilité qui est, tout bien considéré, une logique paysagère. Ce sont les modalités de la constitution de ce phénomène, de même que ses incidences, que nous souhaitons ici aborder, et ce, en évoquant le cas du Canada.

ÉMERGENCE D'UNE LOGIQUE PAYSAGÈRE

Au XIXe siècle, chemin de fer et photographie sont tous deux alliés aux conquêtes territoriales dont résulte la formation d'imaginaires géographiques et d'identités nationales spécifiques. Si le train et ses voies constituent un moyen physique de domination des territoires, la photographie s'avère un remarquable instrument d'appropriation de ceux-ci. Lefebvre (2000) soutient ainsi qu'une société produit son espace en le dominant et

pdforall.com

en se l'appropriant, l'espace contenant ses représentations et celles-ci agissant sur l'espace : « elles s'insèrent en les modifiant dans les textures spatiales » (Lefebvre, 2000, p. 52). L'interaction chemin de fer et photographie est exemplaire du maillage serré entre les pratiques spatiales et les représentations de l'espace dont parle Lefebvre. C'est dire que la photographie concourt au façonnement du paysage comme une *pratique* qui lui serait intrinsèque, ou intimement associée. C'est dire aussi que les représentations n'interviennent pas *après* mais bien *avec* les pratiques. « Il conviendrait », dit encore Lefebvre, « non pas seulement d'étudier l'histoire de l'espace, mais celle des représentations, ainsi que celle de leur liens entre elles, avec la pratique, avec l'idéologie » (*Ibid*.).

Le Canada est, depuis le XIXe siècle, ce pays « *coast to coast* », figure rassembleuse qui serait garante de l'unité nationale. Effectivement tracée d'un océan à l'autre, c'est la grande ligne du Canadian Pacific Railway (CPR) qui d'abord unifie physiquement et symboliquement cet ensemble disjoint, tout en permettant d'ouvrir les territoires du Centre et de l'Ouest à la colonisation (figure 8.1). Pour plusieurs des établissements côtiers où l'on était d'abord réticent à un projet d'union, c'est la promesse d'un lien ferroviaire avec les provinces du Canada-Uni (l'Ontario et le Québec) qui convainc les populations et leurs gouvernants de se joindre à la confédération, entre 1867 et 1873 (Waite, 1990). Et il n'est pas exagéré, selon nous, de dire que ce sont des photographies, ou les *voyages* en train de celles-ci, qui ont parachevé l'impeccable image, ou le beau symbole, d'une fédération canadienne d'un océan à l'autre, alors même qu'elles tiennent un rôle fondamental dans la production de son espace.

Les activités commerciales du studio de photographie montréalais William Notman & Sons, notamment durant les décennies 1870, 1880 et 1890, montrent bien ce que les chemins de fer doivent à la photographie et réciproquement, et ce que ces deux techniques ont fait pour l'unité canadienne, le façonnement de ce pays et de son paysage. Notons au passage que dans d'autres dominions ou dans certaines colonies émancipées de l'empire britannique, à la fin du XIXe siècle et au cours des premières décennies du XXe, pareilles associations train, photographie, conquêtes territoriales et naissance d'imaginaires géographiques nationaux pourraient être observées, par exemple aux États-Unis et en Afrique du Sud[1].

1. Voir, entre autres, Snyder (2002) sur les États-Unis et Foster (2003) sur l'Afrique du Sud.

pdforall.com

FIGURE 8.1

Source : William McFarlane Notman (1887). *The Great Loop Showing Four Tracks, Glacier Park B.C.*, Montréal, William Notman & Sons, Collection Musée McCord.

Tous nos remerciements à madame Hélène Samson, conservatrice de la Collection Notman au musée McCord. Collections, Musée McCord d'histoire canadienne : Archives photographiques Notman, Collection Omer Lavallée, John Mappin Collection, <www.musée-mccord.qc.ca>.

LE STUDIO NOTMAN ET LA PRODUCTION DE L'ESPACE CANADIEN

L'action conjuguée, au regard de la configuration de l'espace canadien, des deux technologies en développement peut être observée en étudiant les *usages* qui sont faits des photographies du studio Notman (ou les fonctions qu'elles remplissent), et ce, selon trois termes : recherche de savoir et idéologie ; élaboration d'un imaginaire géographique ; déplacements des populations et partant, transformation du territoire.

En 1871, année où la Colombie-Britannique accepte de se joindre à la confédération canadienne sur promesse d'une liaison ferroviaire avec le centre, le photographe Benjamin Baltzly y est dépêché par William Notman. Baltzly doit photographier les terres inexplorées du centre de la

pdforall.com

Colombie-Britannique, soit la région de la North Thompson River, pour le compte du CPR and Geological Survey, entreprise conjointe de la compagnie Canadian Pacific Railway et du gouvernement central, dont les objectifs sont l'arpentage de la future route du chemin de fer et l'obtention de renseignements détaillés sur la géographie et sur les richesses minérales de l'endroit. Alfred Selwyn est directeur de mission.

Ces visées politiques et économiques d'unification et d'emprise sur le territoire sont assorties d'une volonté « scientifique » de quête d'information, à laquelle participe la photographie. Savoir et domination allant de pair en cette fin du XIXe siècle, les photographies, tout aussi bien que les cartes, sont étroitement liées à l'exercice du gouvernement et des affaires (Schwartz, 1995) et, « [d]ans la mesure où le savoir est *un système symbolique*, une mise en ordre du réel dans sa complexité, il apparaît aussi comme un *effet de représentation* visant à restituer un univers moins énigmatique à la conscience » (Tacussel, 1992, p. 123[2]). Dans l'ordonnance du réel, dans toute connaissance organisée ou tout système d'intelligibilité, le *figuratif* est un instrument privilégié (Tacussel, 1992), son pouvoir est d'une extrême importance, d'où les fonctions documentaires et instrumentales que des scientifiques de bien des domaines attribuent, dès après son invention, à la photographie.

Ainsi, l'image photographique tient dans l'entreprise du Geographical Survey un rôle documentaire au même titre que tous les autres types de relevés. Elle est un outil essentiel à la connaissance du terrain et, conséquemment, au choix du tracé pour la construction du futur chemin de fer. Mais la fonction neutre et scientifique du document n'est pas le seul usage réservé aux photographies de Baltzly. Les frais du voyage du photographe sont partagés entre le CPR, le gouvernement du Canada et le Studio Notman qui, en retour, conserve les négatifs et les droits sur les photographies, n'étant tenu que de remettre un jeu d'épreuves à Alfred Selwyn : « Selwyn, le géologue, veut établir une description fidèle du terrain tandis que William Notman espère assembler une série de photographies exceptionnelles qui trouveraient un large marché » (Triggs, 1885, p. 55).

Les images obtenues par Baltzly font donc double emploi. Comme pour les photographies de *surveys* d'autres nations en formation du Nouveau Monde à la même époque, elles seront à la fois les résultats imagés d'un inventaire géographique et un produit de consommation. Au-delà de l'aspect mercantile – les photographies de Baltzly ont un grand succès commercial à Montréal –, ces images de l'Ouest canadien font

2. C'est l'auteur qui souligne.

pdforall.com

connaître, à des milliers de kilomètres du motif photographié, des paysages grandioses jusque-là inconnus. L'image d'un pays s'élabore, et avec elle se forme un imaginaire géographique typiquement canadien. De plus, le caractère épique de ces conquêtes et la conscience que l'on prend dans l'est du pays de l'imminence de la maîtrise physique de ces territoires majestueux quoique hostiles, contribue à fonder une fierté nationale dont la photographie est l'illustration et bientôt la mémoire.

En 1884, soit un an avant l'achèvement de sa voie ferrée transcontinentale, le Canadian Pacific Railway et son directeur général William Van Horne conviennent d'un accord avec Notman, selon lequel le studio bénéficiera du transport gratuit sur la ligne en échange de photographies que le CPR pourra utiliser à des fins promotionnelles. Notman encore ici conserve droits et négatifs et peut vendre les photographies non seulement dans ses studios mais aussi partout le long du chemin de fer. William McFarlane Notman, le fils aîné de Wiliam Notman, fait ainsi sa première traversée du pays en 1884, effectuant certaines parties du voyage en bateau puisque les travaux de la voie ne sont pas complétés. Il répétera l'expérience à sept reprises, jusqu'en 1909. Pendant ces vingt-cinq années, le studio William Notman & Sons sera le fournisseur d'images préféré du CPR, même après que la compagnie ait constitué son propre département de photographie en 1892 (Triggs, 1985). À partir de 1887, le fils Notman aura même droit à son propre wagon, comportant un appartement et une chambre noire complète (figure 8.2). Plusieurs des photographies prises lors des premiers voyages de Notman fils montrent ensemble le train ou le chemin de fer et le paysage que cette nouvelle technologie permet de découvrir et de dominer. Le pays se construit grâce au réseau ferroviaire et on peut le connaître par les photographies qui contiennent son image même, tout en étant transmises par son intermédiaire (*cf.* figures 8.1 et 8.2).

La nécessité de développement du pays, alliée à la fascination pour le progrès technique et le voyage dont la photographie et le train sont des emblèmes, font que les photos circulent abondamment : « Notman et Van Horne reconnaissent tous deux l'importance et l'efficacité des photographies pour faire valoir, *aux touristes et aux colons pareillement*, les attraits de l'Ouest canadien » (Triggs, 1985, p. 70[3]). En effet, la propagation des images doit encourager les déplacements, provisoires comme à long terme, des populations.

L'État canadien vise alors l'occupation et la mise en culture des terres nouvellement ouvertes par le chemin de fer et les dirigeants du Canadien Pacifique veulent bien sûr voir le nombre de voyageurs augmenter. Le

3. Je souligne.

pdforall.com

FIGURE 8.2
Le Photographic Car Number One

Source : W.M. Notman (1887). *Nipigon Bridge (ON) on the Canadian Pacific Railway, « Darkroom Car »*, Montréal, William Notman & Sons, Collection Musée McCord.

CPR possède par ailleurs des milliers d'acres de terrain cultivable adjacents à la voie ferrée. La firme Notman doit produire des images séduisantes de ces nouvelles terres bien fertiles ouvertes à l'agriculture. Évidemment, tous les déplacements de population conséquents, qu'ils soient temporaires ou permanents, vont entraîner de considérables modifications du territoire, dont la moindre n'est pas l'apparition d'un nouveau paysage, humanisé (figure 8.3). Les Prairies, à l'origine des lieux de nature sauvage, sont transformées en terres agricoles et la photographie prend une part *active* dans le processus (Osborne, 2003). Pendant plusieurs décennies des *scènes canadiennes idylliques* montrant cette image d'un paysage en culture sont distribuées aux Européens et aux États-uniens pour les convaincre d'immigrer vers les terres fertiles de l'Ouest. Notman fournit des images à ces fins : des brochures, abondamment illustrées de ces vues idylliques, engageant autant les Canadiens que les étrangers à migrer vers les territoires de l'Ouest, sont produites par le ministre de l'Intérieur (figure 8.4). On y souligne invariablement les facilités d'accès qu'assure le chemin de

pdforall.com

FIGURE 8.3

Source : W.M. Notman (1889). *Reaping, Brandon, Manitoba*, Montréal, William Notman & Sons, Collection Musée McCord.

fer, qu'en plus des 160 acres gratuites accordées par le gouvernement les colons peuvent acheter ou louer des terrains supplémentaires (qualifiés de « *most desirable lands* ») à la compagnie du chemin de fer[4] qui, elle-même, étend son réseau suivant l'expansion du peuplement.

Pendant ce temps un marché, pour ne pas dire un monopole du voyage se met en place. Au même titre que l'occupation des terres par les nouveaux colons, avec ce nouveau marché et à bien des égards, l'action du CPR transforme le paysage. Outre la voie et les structures afférentes, le Canadien Pacifique construit des hôtels là où se trouvent les paysages les plus majestueux. *Incorporées* à même ces paysages pourrait-on dire, des agglomérations commerciales et touristiques apparaissent (figure 8.5) : d'autres images, d'autres paysages humanisés qui s'inscriront durablement dans l'imaginaire collectif, qui circuleront abondamment et qui inviteront

4. Brochures du ministère de l'Intérieur *The Evolution of the Prairie by the Plow* (1902) et *Atlas de l'Ouest canadien contenant des cartes géographiques d'Ontario, Québec, Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île du Prince Édouard, Manitoba, Colombie Anglaise, des districts d'Assiniboia, Alberta, Saskatchewan et de la Puissance du Canada* (1903) (*cf.* figure 4).

pdforall.com

FIGURE 8.4

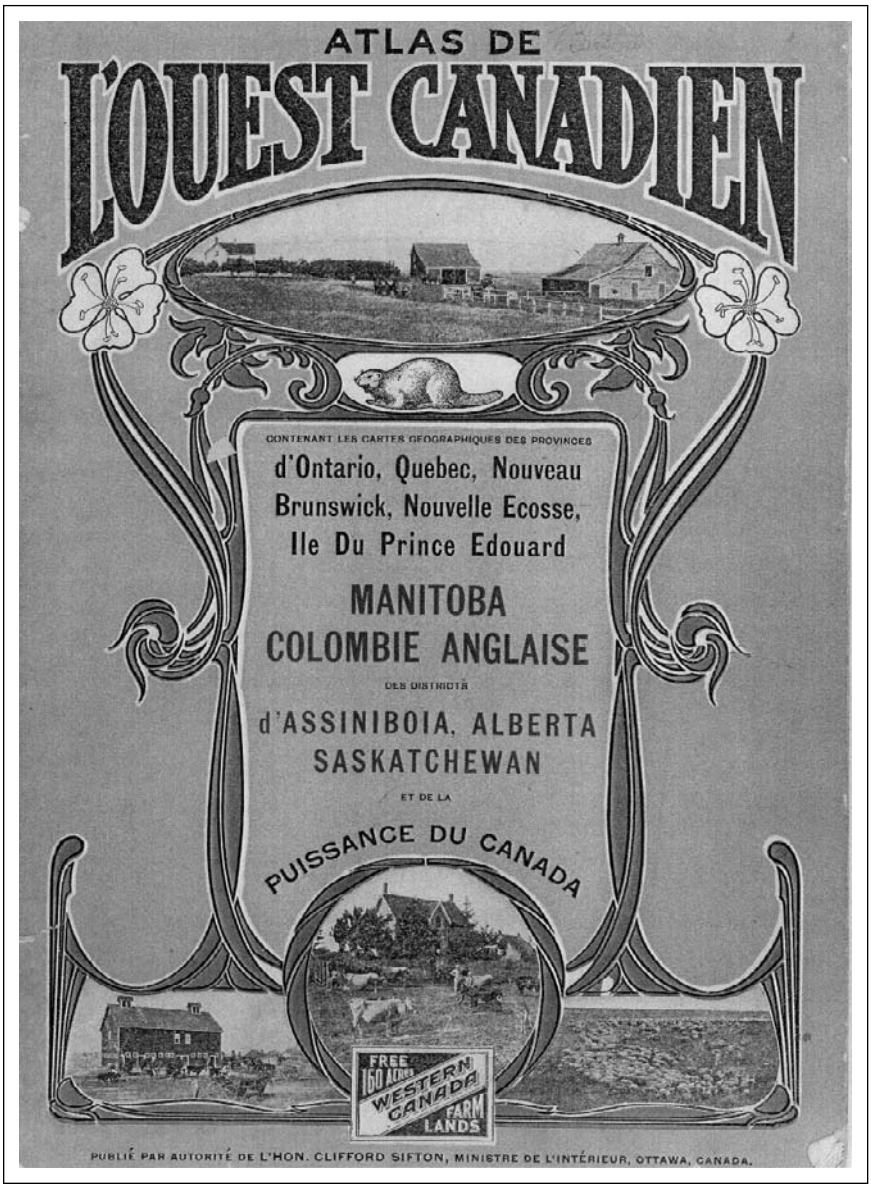

Source : Ministre de l'Intérieur du Canada (1903). *Atlas de l'Ouest canadien,* Ottawa, Gouvernement fédéral, Collection Musée McCord.

pdforall.com

FIGURE 8.5

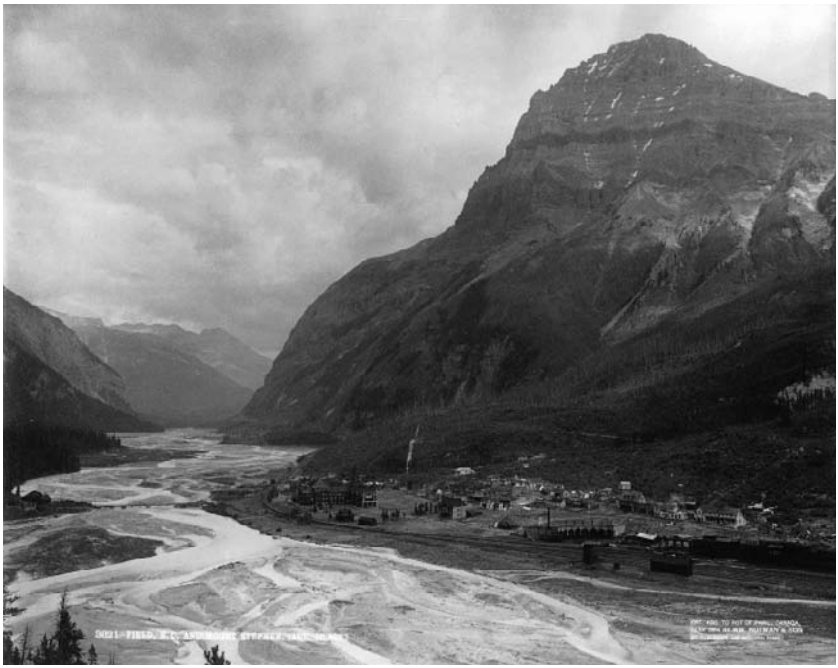

Source : W.M. Notman (1889). *Field and Mount Stephen, B.C.*, Montréal, William Notman & Sons, Collection Musée McCord.

au voyage, grâce là encore à la fructueuse association du CPR avec le studio Notman & Sons. Parallèlement aux brochures incitant à la colonisation des nouvelles terres, d'autres sont produites, à l'usage celles-là des voyageurs. À la fois pièces de collection pour les voyageurs en fauteuil et inducteurs du désir de voyage ou albums souvenir pour ceux qui passent à l'acte, elles sont vendues partout. Ces petits albums sont habituellement composés d'un court texte suivi de plusieurs images montrant les sites grandioses rencontrés sur le parcours du CPR, suivant une progression géographique ordonnée, généralement d'est en ouest. Elles ont pour titre *Canadian Pacific Rockies. A Series of Views Illustrating the Chief Points of Interest to Be Seen on a Trip through the Canadian Pacific Rockies* ou bien *Rockies and Selkirk Mountains of Canada. A Series of Views Illustrating the Chief Points of Interest to Be Seen on a Trip through the Canadian Pacific Rockies on Line of Canadian Pacific Railway* et le CPR les publie régulièrement et les réédite pendant plusieurs décennies.

pdforall.com

Ainsi, de la construction du chemin de fer à la colonisation des terres du Centre en passant par le tourisme dont le CPR a longtemps le monopole au Canada, l'association du Canadian Pacific Railway, du gouvernement canadien et du studio Notman s'avère essentielle au regard de *l'histoire de l'espace* du Canada, pour reprendre les mots de Lefebvre.

PRATIQUES SPATIALES ET REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE

Les images voyagent au retour des expéditions, impressionnent les populations sédentaires, façonnent un imaginaire géographique puis induisent le mouvement des touristes. Elles voyagent aussi vers des pays lointains d'où il faut convaincre les travailleurs d'émigrer. Grâce à certaines de ses caractéristiques, dont sa légèreté qui la rend apte au déplacement, la photographie est indissociable de cette logique paysagère fondée sur la mobilité qui émerge à la fin du XIXe siècle. Une autre des particularités de la photographie est qu'elle agit, de plus d'une manière, comme *preuve*. Elle montre ce qui « a été là » puisque l'image n'est, semble-t-il, que l'empreinte lumineuse d'un *existant* ; la « Référence » comme le dit Barthes (1980, p. 120), serait donc « l'ordre fondateur de la Photographie ». Mais, faudrait-il ajouter, il faut aussi *avoir été là*, il doit y avoir eu un opérateur, devant le motif – le « ça » –, pour le capter. Ce qui suppose le déplacement, puis le voyage des images. Cela fait aussi de la photographie un mode de représentation tout différent des autres, le paysage du peintre par exemple n'incluant ou n'incorporant pas ce double impératif de l'existence physique du motif saisi et de la présence d'un opérateur devant celui-ci. Et ce, bien que la photographie reprenne un code déjà bien intégré ou imprégné dans toute représentation paysagère depuis la Renaissance, soit celui de la perspective légitime ; cette conformité au code ne venant de toutes façons qu'ajouter à la véracité de l'image photographique, le système perspectiviste étant, précisément, complètement assimilé par les sociétés occidentales (Bourdieu, 1965). Au-delà de l'appréciation esthétique, très souvent secondaire d'ailleurs, et grâce d'une part à cette convenance à un code bien établi et d'autre part à sa qualité indicielle qui est conformité au réel – l'évidence du « ça a été là » de l'empreinte[5] –, la photographie emporte l'adhésion, la *croyance* en la réalité de la chose photographiée. De sorte que, bien souvent, ce n'est pas la photographie que l'on croit voir mais bien le motif lui-même, tel lac, telle montagne, telle vallée. D'où l'efficacité

5. « À la différence des symboles, les index établissent leur sens sur l'axe d'une relation physique à leur référent. Ce sont les marques ou les traces d'une cause particulière et cette cause est la chose à laquelle ils réfèrent, l'objet qu'ils signifient » (Krauss, 1993, p. 64).

pdforall.com

de la photographie et l'usage que l'on en fait qui seraient, tout spécialement au XIXe siècle, les deux côtés d'une même médaille ou les deux extrémités d'une même chaîne : d'un côté la fonction que lui assigne son émetteur, de l'autre son incontestable effet sur son récepteur.

Le récepteur (ou le consommateur) de la photographie s'approprie des paysages dont la réalité n'est jamais mise en doute – cela ira d'autant plus loin avec la photographie d'amateur. Des attitudes particulières apparaissent : la compulsion de la collection et le voyage en fauteuil, le désir du voyage parfois réalisé, la fierté nationale qui nécessite un *motif* – une figure et un mobile – pour se révéler ou surgir. De plus, la photographie est multiple, c'est-à-dire reproductible et ubiquiste, transportable et transmissible. Cette multiplicité suppose une *absence de valeur*, en soi, de l'objet (nous en voulons pour preuve non seulement sa rapide propagation mais également l'interminable bataille pour la reconnaissance de la photographie comme l'un des beaux-arts), une absence de valeur essentielle à son intégration à certaines pratiques spatiales, et sociales, liées à la mobilité. Déjà dans les années 1870, les photographies sont des produits de masse, la collection d'images que l'on peut acheter partout est une activité usuelle, les photographies de paysage sont appréciées comme des *vues enregistrées*, des vues que l'on pourra donc aller re-connaître sur place. Les images photographiques étant ainsi conçues comme le produit d'une vision partagée ou « distribuée, transcendant la subjectivité individuelle » (Snyder, 2002, p. 183), leur valeur ne peut que se situer *dans l'objet photographié* et non dans l'objet photographique, puisque l'image elle-même n'est qu'un double de la réalité, d'où ce désir qu'elle suscite d'y aller voir.

À l'autre extrémité de la chaîne se situent les intentions de l'émetteur, terme que nous préférons à celui de producteur puisque, au XIXe siècle, la production des images photographiques est généralement le fait de plusieurs acteurs : le photographe, le studio et le commanditaire que nous appelons ici l'émetteur. Ce dernier, en l'occurrence le CPR ou l'État canadien – ou les deux instances conjointement –, tirant précisément profit de la *croyance* du récepteur, *use* de ces représentations particulières aux fins de l'attirer, de le faire se déplacer, de manière à assurer l'occupation et l'exploitation du territoire, et donc son rendement économique, autant d'objectifs planifiés qui en changeront à tout jamais l'aspect. C'est dire que l'espace se produit *avec* ses représentations. Les photographies sont des agents actifs ou des opérateurs de transformation dans l'activité productrice concertée par l'État canadien et le Canadian Pacific Railway. C'est par elles également que se *fixe* une image définie et comme définitive du pays, de ce paysage canadien qui, dirait-on, est voué à l'immuabilité. Car, dit encore Barthes, dans la photographie, « il a double position conjointe : de réalité et de passé » (1980, p. 120). La photographie est aussi mémoire.

pdforall.com

LE PAYSAGE *CANADIEN*

Par l'action conjuguée du chemin de fer et de la photographie, le XIXe siècle voit déjà apparaître ce phénomène d'« interconnexion », propre à une logique paysagère qui nous est désormais parfaitement familière et qui se résume en ces termes : habileté à se mouvoir et images en constante circulation qui elles-mêmes engagent aux déplacements. Suivant ce schème, les images photographiques sont des inducteurs de déplacements – ce qui correspond à une *action* véritable – et les territoires ou les sites se conçoivent comme autant de *destinations* (à la fois finalité et lieu), supposant donc des parcours qui s'effectueraient *d'une image vers sa chose* plutôt que d'un point géographique à un autre (Paquet, 2009). Conquête, quête d'identité nationale, colonisation, tourisme, la photographie prend part à toutes ces dynamiques ; s'ensuit la transformation du territoire selon des usages prescrits par les planificateurs qui sont aussi les émetteurs des images. Ainsi apparaissent les paysages agricoles, les paysages typiques, les scènes canadiennes, les images emblématiques (figure 8.6).

FIGURE 8.6

Source : W.M. Notman (1904). *Moraine Lake, Ten Peaks Valley, AB*, Montréal, William Notman & Sons, Collection Musée McCord.

pdforall.com

La photographie est devenue gardienne de la mémoire de ces paysages, garante cette fois de la durabilité ou de la résistance au temps de certains lieux symboliques ou porteurs. Puis, toujours grâce à son aptitude à voyager, aujourd'hui formidablement amplifiée, le paysage canadien peut être encore plus largement apprécié ; car, en vertu de modes de transmission beaucoup plus rapides que le train, les images photographiques transitent d'autant plus (figure 8.7). Ces modes de transmission aidant, on ne peut ignorer que « chaque endroit du monde est potentiellement visible de n'importe quel autre endroit » (Mitchell, 2003, p. 299-300). N'était-ce pas déjà une forte potentialité – une virtualité dirions-nous – à la fin du XIXe siècle, puisque déjà les photographies voyageaient énormément ? À bien des égards, lorsqu'il s'agit de paysages naturels, tels les sites grandioses photographiés par Notman fils pendant vingt-cinq ans, c'est toujours *la même image* qui circulera, sera infiniment reproduite, pour encore se propager. Des photographies vendues par le studio Notman aux images numériques trouvées sur le Web, il n'y a aucune différence notable, si ce n'est la couleur. L'imaginaire géographique, bien que passant du national à l'international, reste curieusement stable. Deux raisons à cela. D'abord, bien des territoires représentés sont depuis longtemps mis en réserve. Car si le CPR installe des agglomérations touristiques à même certains *paysages*, le gouvernement canadien, dès le XIXe siècle, en transforme certains en parcs nationaux, véritables *réserves paysagères*[6]. Par ailleurs, très souvent le paysage n'est accessible et donc visible que d'un seul côté, ce qui le rend d'autant plus photographique ou photogénique – le dispositif photographique, on le sait, étant élaboré conformément au *point de vue unique* de la perspective. C'est ainsi que l'image et le paysage du Canada auront traversé le siècle, toujours les mêmes, toujours pareils à eux-mêmes.

Au sujet des photos prises par les opérateurs du studio Notman au cours des dernières décennies du XIXe siècle, Triggs affirme : « Les populations locales [les Montréalais et les gens de l'est du continent] prisaient beaucoup les photographies de ces expéditions, majestueuses montagnes, arbres gigantesques, autochtones et tentes » (1992, p. 46). Quelque 130 ans plus tard, comment mieux nommer ou décrire ce qu'est le Canada dans un imaginaire géographique mondialisé ?

6. La première zone de ce qui va devenir le parc national de Banff, en Alberta, est mise en réserve par le gouvernement canadien en 1885. En 1888, le premier hôtel du CPR, le Banff Springs Hotel, y est inauguré, suivi du Château Lake Louise en 1890.

pdforall.com

FIGURE 8.7
Résultats de recherche d'images pour « Moraine Lake », 16 septembre 2007

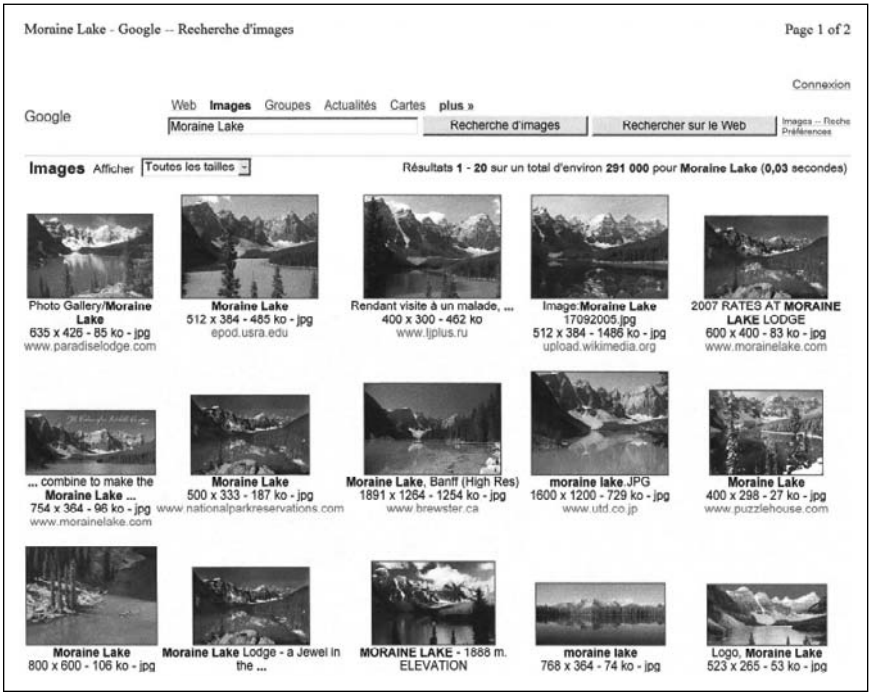

Source : Google, première page d'occurrences.

BIBLIOGRAPHIE

BARTHES, R. (1980). *La Chambre Claire. Note sur la photographie,* Paris, Cahiers du cinéma/Gallimard/Seuil.

BIRRELL, A. (1978). *Benjamin Baltzly. Photographs and Journal of an Expedition Through British Columbia : 1871,* Toronto, Coach House Press.

BOURDIEU, P. (1965). « La définition sociale de la photographie », dans P. Bourdieu (dir.), *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Minuit, p. 107-138.

CHÉROUX, C. (1996). « Vues du train. Vision et mobilité au XIXe siècle », *Études photographiques*, vol. 1, novembre, p. 73-88.

CORBIN, A. (2001). *L'homme dans le paysage,* Paris, Textuel.

CORMENIN, L. de (1852). « À propos de *Égypte, Nubie, Palestine et Syrie*, de Maxime Ducamp », dans A. Rouillé (dir.), *La photographie en France. Textes et controverses : une anthologie 1816-1871*, Paris, Macula, 1989, p. 124-125.

DANIELS, S. (1993). *Field of Vision. Landscape Imagery and National Identity in England and the United States*, Cambridge, Polity Press.

pdforall.com

FOSTER, J. (2003). « Capturing and losing the "Lie of the land" : Railway photography and colonial nationalism in early Twentieth-Century South Africa », dans J.M. Schwartz et J.R. Ryan (dir.), *Picturing Place. Photography and the Geographical Imagination*, New York, I.B. Tauris, p. 141-161.

JACKSON, J.B. (1980). *The Necessity for Ruins and Other Topics*, Amherst, The University of Massachusetts Press.

KRAUSS, R. (1993). *Notes sur l'index, L'Originalité de l'avant-garde et autres mythes modernistes,* Paris, Macula, p. 64-91.

LEFEBVRE, H. (2000). *La production de l'espace,* Paris, Anthropos [1973].

MITCHELL ,W. J. (2003). « *Wunderkammer* to World Wide Web : Picturing place in the post-photographic Era », dans J.M. Schwartz et J.R. Ryan (dir.), *Picturing Place. Photography and the Geographical Imagination*, New York, I.B. Tauris, p. 283-304.

MITCHELL, W.J.T. (2002). « Imperial landscape », dans W.J.T. Mitchell (dir.), *Landscape and Power*, Chicago, University of Chicago Press, p. 5-34 [1994].

NORDSTRÖM, A. (2004). « Making a journey : The Tupper scrapbooks and the travels they describe », dans E. Edwards et J. Hart (dir.), *Photographs, Objects, Histories. On the Materiality of Images*, New York, Routledge, p. 81-95.

OSBORNE, B.S. (2003). « Constructing the State, Managing the Corporation, Transforming the Individual : Photography, immigration and the Canadian national railway », dans J.M. Schwartz et J.R. Ryan (dir.), *Picturing Place. Photography and the Geographical Imagination*, New York, I.B. Tauris, p. 162-191.

PAQUET, S. (2009). *Le paysage façonné. Les territoires postindustriels, l'art et l'usage,* Québec, Les Presses de l'Université Laval.

SASSOON, J. (2004). « Photographic materiality in the age of digital reproduction », dans E. Edwards et J. Hart (dir.), *Photographs, Objects, Histories. On the Materiality of Images*, New York, Routledge, p. 186-202.

SCHWARTZ, J.M. (1995). « "We make our tools and our tools make us" : Lessons from photographs for the practice, politics, and poetics of diplomatics », *Archivaria*, 40, automne, p. 40-74.

SNYDER, J. (2002). « Territorial Photography », dans W.J.T. Mitchell (dir.), *Landscape and Power*, Chicago, University of Chicago Press, p. 175-201 [1994].

TACUSSEL, P. (1992). « Imaginaire et esthétique sociale : proximité épistémologique », dans J. Gayon et J.J. Wunenburger (dir.), *Les figures de la forme*, Paris, L'Harmattan, p. 123-133.

TRIGGS, S.G. (1992). *Le studio de William Notman. Objectif Canada*, Montréal, Musée McCord.

TRIGGS, S.G. (1985). *William Notman. The Stamp of a Studio,* Toronto, Art Gallery of Ontario/Coach House Press.

URRY, J. (2002). *The Tourist Gaze*, Londres, Sage Publications.

WAITE, P. (1990). « Un défi continental 1840-1900 », dans C. Brown (dir.), *Histoire générale du Canada* (édition française sous la direction de P.-A. Linteau), Montréal, Boréal, p. 333-448.

WILSON, A. (1991). *The Culture of Nature. North American Landscape from Disney to the Exxon Valdez*, Toronto, Between the Lines.

pdforall.com

PARTIE

LE PROJET DE PAYSAGE

ENJEUX ET LIMITES

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

LES PAYSAGES AU RISQUE DES POLITIQUES

Jacques Bethemont

Traiter de la relation entre paysages et politiques paysagères est rien moins qu'évident, s'agissant d'un thème foisonnant. Va pour la politique qui est circonscrite entre hiérarchies spatiales et jeux d'acteurs. Mais les définitions du paysage que donnent les spécialistes de la question vont de l'élitisme de Roger (1997) à l'ample propos de la Convention européenne du paysage formulée en 2000 : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels ou humains et de leurs interférences ». Tout en appréciant l'ouverture qu'appelle cette définition, on peut y ajouter celle que professent les Africains. Ils ignorent le mot paysage mais y substituent la notion de territoire lignager avec le regard et la charge affective que cela implique,

> cette terre est la terre que nous ont léguée nos ancêtres et que nous devons transmettre à nos enfants, de sorte que nous sommes les gérants et non les propriétaires de cette terre et de ce qu'elle

pdforall.com

> porte et que les vivants doivent des comptes aux ancêtres et à ceux qui ne sont pas encore nés[1].

Cette dernière définition, qui pourrait être celle du développement viable, complète heureusement la formule associant les facteurs naturels et humains dans la construction paysagère, en introduisant l'idée d'un continuum dans lequel le présent n'est qu'un maillon dans une chaîne qui relie le passé, et donc l'idée de patrimoine, à un futur qu'il convient de prendre en compte dans les démarches du présent. Autant dire que tout paysage, qu'il soit urbain, rural ou protégé dans sa dimension « naturelle », relève de choix politiques qui vont de l'implicite au normatif. Si ces choix sont appelés à changer d'une époque à l'autre, s'il peut donc y avoir aussi bien rupture que continuité paysagère, il y a en tout état de cause des paysages qui peuvent être diversement appréciés mais qui s'inscrivent dans un continuum de temps : les paysages changent mais ils ne meurent pas.

Cette approche liminaire peut servir de fil conducteur à une étude des relations entre paysages et politiques. S'impose au premier chef la présentation des temps du paysage, suivie de l'analyse des situations actuellement observables dont certaines témoignent de la présence ou de la récurrence du passé, alors que d'autres préfigurent les temps à venir. Peut-être convient-il de préciser d'entrée de jeu que le continuum temporel servant de fil conducteur à cette réflexion n'est pas exempt de ruptures et que l'analyse de ces ruptures ou de ces dérives ne permet pas d'augurer d'un avenir radieux.

LES TROIS TEMPS DES POLITIQUES PAYSAGÈRES

Tout déterminisme simplet mis à part, les relations des groupes humains avec les territoires qui forment l'assise de leurs activités peuvent se ramener à deux, voire trois modèles fondamentaux. Dans le premier, les hommes doivent composer avec un milieu naturel qui les domine plus qu'ils ne le dominent. Dans le second, la multiplication des savoirs et des forces techniques donne l'impression – mais il se pourrait qu'il s'agisse là d'une illusion – que l'homme maîtrise les contraintes naturelles. Savoir toutefois quelles sont les limites à cette maîtrise et si certains paysages ne transgressent pas lesdites limites quand bien même celles-ci seraient d'une

1. Les « maîtres de la terre », vallée du Sourou (Burkina Faso). Définition relevée en 2002 dans le cadre d'une enquête de terrain, auprès d'un groupe d'anciens qui n'avaient par ailleurs aucune connaissance des thèses de Hans Jonas, ce qui ne les empêchait pas de mettre en pratique le principe de responsabilité.

pdforall.com

dangereuse fluidité. Apparaîtrait à ce niveau un troisième type de relations entre l'homme et la nature, caractérisé par le constat de déséquilibres. En dépit de cette formulation qui suggère le passage de modèles anciens à d'autres modèles actuels ou futuristes, force est de constater que si chacun occupe une position dominante dans la suite des temps, il n'en reste pas moins que tous trois sont actuellement présents sur la planète.

D'une période à l'autre coexistent de plus deux familles de politiques paysagères telles que les a définies Jackson (2003) qui oppose paysages politiques et paysages vernaculaires. Cela non sans nuances car, reconnaît cet auteur, « le paysage est le sous-produit de ceux qui y travaillent […] il s'ensuit qu'aucun paysage ne peut être exclusivement consacré à l'émergence d'une seule et unique identité » (p. 63). Sous cette réserve relèvent des paysages politiques ceux qui ont été conçus et formatés dans le cadre d'une organisation hiérarchisée, appliquant sur de vastes espaces un canevas ayant des ressorts aussi bien sacrés que techniques. L'exemple le plus connu est celui des cadastrations orthogonales depuis les centuriations romaines jusqu'au « *grid* » américain. Plus fonctionnels que réguliers dans leur disposition, les paysages nés de la gestion de l'eau relèvent de cette même catégorie, qu'il s'agisse des territoires protégés par des digues sur le modèle de la Chine du Nord ou des territoires organisés à partir de canaux d'irrigation sur le modèle mésopotamien. Point n'est besoin d'insister sur la relation qui existe entre ces paysages hydrauliques et la théorie du despotisme oriental. Avec une logique organisationnelle plus souple, le rang canadien relève de cette même catégorie des paysages politiques.

Tiennent des paysages vernaculaires, que Jackson appelle aussi les « paysages habités », ceux qui sont produits localement par les habitants, qui s'ordonnent autour d'un clocher ou d'un repère propre à chaque localité, avec toutefois entre communautés, des « frontières » convenues ou matérialisées soit par un cours d'eau soit par une forêt soit par une crête dans les pays de montagne. En fait, la distinction proposée par Jackson prête à discussion dans la mesure où peuvent être identifiés quelques grands types de structures agraires, *ager* et *saltus* méditerranéen, *openfield* avec ses multiples variantes, bocage, terroirs forestiers des tropiques humides et autres (Lebeau, 1996). Il est évident que même s'il n'est pas toujours possible d'identifier des hiérarchies organisatrices, tous ces paysages procèdent de modèles communs à de vastes communautés, de sorte qu'ils résultent de choix partagés et propagés par de multiples décideurs, ce qui constitue une forme de politique.

Il n'est pas toujours facile au demeurant d'établir le partage entre les deux familles paysagères. Soit le cas des paysages ligériens qui s'étagent entre un plateau à la fois sec et mal drainé de gâtines, un coteau propice

pdforall.com

aux vignobles et les terres de varenne qui occupent le Val proprement dit. Cette combinaison sur chaque commune de trois terroirs différents aux parcellaires menus relève de prime abord des paysages vernaculaires. Mais la logique de complémentarité entre ces trois composantes est commandée par le système des levées qui contiennent un fleuve fantasque et protègent les meilleures terres. Or ces levées sont le fruit d'une politique centralisatrice menée avec continuité depuis l'époque des Croisades jusqu'au milieu du XIXe siècle. La coexistence sur un même espace de deux politiques, l'une organisationnelle à l'échelle de la vallée, l'autre vernaculaire à l'échelle des terroirs communaux, est un fait avéré ici comme en bien d'autres lieux.

SOUS LE SIGNE DE LA CONTRAINTE : LES PAYSAGES DE L'ANGOISSE

Une fois ces nuances prises en compte et la part faite des discordances de temps et d'espace entre les diverses parties du globe, il est possible de définir en termes très larges un premier ensemble de politiques paysagères placées sous le signe de multiples contraintes face à ces besoins primordiaux que sont la faim et la santé avec en contrechamps la famine et la maladie. S'imposent au premier chef les contraintes de milieu qui peuvent être la sécheresse, le froid ou l'humidité excessive et, de façon générale, le risque que représente une séquence de plusieurs mauvaises années. Ces contraintes peuvent être aggravées par des risques épidémiologiques ou parasitaires. Elles peuvent enfin résulter de dispositions ou de positions de force qui imposent des interdits, la référence au latifundio transformant de bonnes terres en terrains de parcours pouvant servir de référence. Face à ces données, la faiblesse au moins relative des moyens techniques était ou est encore la règle générale avec pour corollaire de constantes recherches d'adaptation dans le choix des plantes nourricières, du bétail et des outils. Ces pratiques d'adaptation allaient ou vont encore de pair avec l'établissement de routines conditionnant la survie du groupe, le principe étant que tout écart par rapport aux normes définies de longue date constitue un risque. D'où la lenteur avec laquelle se sont faits les changements de modèles rendus nécessaires soit par une oscillation climatique, soit par la croissance démographique. De façon exemplaire, le recours à l'irrigation en Mésopotamie s'est étalé sur une période courant de 5000 av. J.C. (apparition de sites isolés au contact des Zagros) à 3000 av. J.C. (mise en place de réseaux complexe, apparition de la charrue, généralisation de la culture du blé) (Bethemont, 1982). On retrouve des retards du même ordre dans l'Amérique précolombienne, par exemple dans la vallée de Tehuacán au sud de Mexico (Sanders et Price, 1968).

pdforall.com

Au demeurant, les routines les mieux établies, voire les plus savantes, ne sont pas un garantie de pérennité. En témoignent, entre autres, le déclin puis l'abandon des cités mayas en Amérique centrale, la ruine d'Angkor causée sans doute par un déclin politique aggravé par une mauvaise maîtrise de l'eau, la disparition dans le Sind pakistanais de la civilisation Harappa, par suite de labours excessifs sur des sols trop légers.

La force des comportements routiniers n'exclut pas au demeurant une grande diversité des formes, qu'il s'agisse de parcellaires réguliers ou non, de parcelles de tailles variables ou de vastes espaces de parcours mal dominés par leurs occupants. Si l'essentiel des contraintes résultantes a disparu depuis plus ou moins longtemps dans les pays riches, elles se maintiennent encore sur de vastes espaces dans les zones sahéliennes et forestières tropicales : paysages de cueillette et de jardins discrets en Amazonie, cultures sur brûlis et champs itinérants, champs de mil du Sahel, partage complexe des vallées et des zones humides dans le delta intérieur du Niger occupé selon les saisons par des bergers, des laboureurs ou des pêcheurs.

Reste à expliquer le décalage dans les évolutions respectives de groupes humains qui se situaient initialement sur une même ligne de départ. Diamond (2000), tout en nuançant comme il se doit sa pensée, évoque de multiples facteurs : choix de plantes de civilisations plus ou moins heureux, le blé et le riz l'emportant sur le mil ou l'igname ; outils plus ou moins performants, la charrue attelée s'opposant à la daba ; surplus de récolte autorisant des échanges tout en permettant l'émergence de classes de scribes ou d'artisans. Les différentiels ainsi constitués ont favorisé ou non le passage aux paysages formatés par des conditions techniques.

L'ère des techniques : l'homme maître de la nature

Le vieux rêve, objet de la promesse biblique (Genèse 9.3), d'une Terre dominée par l'homme et asservie sans limite à ses besoins s'est concrétisé – tout au moins en apparence – sous diverses formes. La plus ancienne, la plus subordonnée à des choix politiques et sans doute la moins évoluée techniquement hors la maîtrise de l'eau, correspond aux sociétés hydrauliques, celles qui relèvent selon Wittfogel (1974) du despotisme oriental. Si le qualificatif de despotisme est contestable, il n'en reste pas moins que dans le cas des aires culturelles de la Chine, de la Mésopotamie et de l'Égypte, la gestion de vastes systèmes de protection ou d'irrigation n'était pas concevable en l'absence d'une organisation sociale fortement hiérarchisée et mettant en œuvre des techniques complexes dans des milieux difficiles si ce n'est carrément hostile dans le cas du désert égyptien. Ce

pdforall.com

recours à l'eau a permis des peuplements denses atteignant très tôt dans l'histoire des densités allant jusqu'au millier d'habitants par kilomètre carré. Densités remarquables mais rendues nécessaires en raison de la faiblesse des outillages, avec une forte dominance des populations rurales mais également quelques grandes réussites urbaines comme Le Caire, les villes-jardins comme Damas, Marrakech ou Ispahan ou la succession des capitales chinoises.

La plus répandue, et force est de le reconnaître la plus remarquable, correspond aux développements de ce que Braudel (1967) appelait la civilisation matérielle et capitaliste. En fait, si la circulation des capitaux a servi de levier aux développements techniques qui ont bouleversé les paysages tant urbains que ruraux, c'est l'ensemble des changements techniques, symbolisé dans un premier temps par le charbon et la machine à vapeur, qui a servi de moteur à la transformation en plusieurs étapes des paysages. Apparaissent alors dans les campagnes le recours à des machines comme l'égreneuse à coton se substituant au travail manuel, le passage de la traction animale à la traction mécanique avec pour conséquence la refonte des parcellaires, l'apparition d'exploitations et de régions spécialisées dans un type de production. D'un continent à l'autre, il existe bien entendu des différences notables dans les paysages issus de cette évolution : aux remembrements successifs du Vieux Monde correspondent les parcellaires géométriques aux dimensions toujours plus vastes en allant de l'est vers l'ouest, en Amérique du Nord.

Dans les villes, les mutations paysagères passent par l'apparition de banlieues spécialisées, résidentielles ou industrielles, puis par l'éclatement urbain rendu possible par l'apparition de l'automobile. Urbaines ou rurales, ces mutations paysagères ne sont nullement exemptes de politiques d'encadrement, à commencer par le cadastre ou par certains règlements d'urbanisme mais, en fait, c'est le jeu de l'offre et de la demande dans un système libéral étendu à plusieurs continents qui constitue le moteur essentiel.

L'opposé de ce modèle libéral, le système socialiste apparu d'abord en Russie devenue l'Union soviétique, étendu à l'Europe de l'Est après la Seconde Guerre mondiale, puis à la Chine et à ses satellites coréens ou indochinois, se réclamait – car il faut en parler au passé – d'une planification centralisée et d'une collectivisation étendue aussi bien aux campagnes qu'aux villes et aux échanges. Dans les campagnes, hormis des lopins de terre individuels de faible dimension, les terres ont été collectivisées selon diverses formules (fermes d'État ou coopératives villageoises) avec pour conséquence le découpage des terroirs en vastes parcelles travaillées par de puissants moyens mécaniques. Dans une phase terminale

pdforall.com

et supposée optimale, les dernières traces de l'organisation traditionnelle des campagnes ont été éradiquées avec le regroupement des anciens ruraux dans des agrovilles.

Dans les villes, outre la quasi-disparition des rues commerçantes, le fait le plus marquant a été la construction de grands ensembles immobiliers et l'accession de tous à un logis ayant pour corollaire l'uniformité des casernes prolétariennes. L'objectif ultime, parfois atteint, était l'éradication de tout vestige relevant des anciens régimes. À terme, des campagnes désertes où, dans un pays comme la Hongrie, les villages y compris leurs cimetières sont devenus des terres labourables. Pourtant, ces paysages assez déprimants n'occupent pas tout l'espace et, en Hongrie, les vignobles ont été respectés et leurs villages restaurés, tourisme oblige. En Roumanie, la collectivisation ne s'est pas étendue aux régions montagneuses des Carpates, d'où la juxtaposition de campagnes collectivisées et de campagnes laissées à elles-mêmes sans investissements et à peu près semblables à ce qu'elles étaient à l'ère préindustrielle : villages aux murs peints, puits à balancier, vergers de pruniers, rues boueuses ou poussiéreuses selon les saisons. Des villages libres mais oubliés.

En dehors des aires capitalistes et socialistes, de vastes espaces comme l'intérieur de la Papouasie-Nouvelle Guinée, les îles Salomon ou les cours supérieurs du bassin amazonien sont longtemps restés à l'écart de tout contact avec les circuits d'échanges mondiaux ou régionaux, pour le plus grand bonheur des ethnologues (Lévy-Strauss, 1955 ; Descola, 2005 ; Godelier, 2007), sauf à ce que leur univers ait été bouleversé par le passage des armées américaines durant la Seconde Guerre mondiale comme à Guadalcanal ou à Rabaul (Lawrence, 1974). Ailleurs, et ce cas est beaucoup plus fréquent, les structures foncières traditionnelles ont été éradiquées et des cultures dites de plantation leur ont été substituées pour satisfaire à la demande des puissances coloniales, Système Van den Bosch à Java, plantations de caoutchouc en Malaisie, bananeraies de l'United Fruit en Amérique centrale, bassin arachidier du Sénégal entre autres.

Les excès des techniques : de la transgression aux ruptures d'équilibre

Plus qu'une certitude scientifique, l'idée de la maîtrise de la nature par les hommes relève du mythe et, d'une façon ou d'une autre, selon un rythme rampant ou brutal, tout excès dans l'usage du capital-terre est sanctionné par ce que l'on appelle en termes scientifiques une rupture d'équilibre ou, de façon plus parlante, une catastrophe. Il ne manque pas de références en la matière.

pdforall.com

Tout en limitant l'analyse à la période contemporaine, il n'est pas inutile de rappeler les catastrophes anciennes liées à des transgressions et déjà ici mentionnées, comme les cités mayas, le royaume d'Angkor, Harappa, voire la Mesa Verde. Plus près de nous, la référence classique en matière de crise paysagère reste l'épisode du Dust Bowl (Worster, 1974) particulièrement dramatique dans l'ouest du Kansas et de l'Oklahoma. Suite à des labours excessifs et à une séquence sèche de plusieurs années, la combinaison de ces deux facteurs engendra une forte érosion éolienne. Les fermiers ruinés tant par l'usure de leurs sols et la perte de leurs récoltes que par leurs emprunts bancaires désertèrent en masse ces terres maudites. Aujourd'hui les cicatrices de cet épisode sont apparemment effacées et un nouveau paysage, fait de vastes parcelles, a remplacé le semis des petites exploitations encore visible sur les cartes anciennes. De temps à autre dans la Panhandle de l'Oklahoma, sur un fonds uniformément brun, vert ou jaune selon les saisons et le cycle céréalier, un arbre isolé rappelle que s'élevait là un village dont il ne reste que quelques tombes dans un cimetière oublié. Peut-on parler d'un nouvel équilibre défini comme un désert humain voué aux spéculations céréalières ? Les labours sont omniprésents mais des trombes sévissent à nouveau et soulèvent ici ou là des masses de poussière rouge et puante. La menace d'une nouvelle crise est bien là.

Le cas du Dust Bowl est loin d'être unique. Moins connus parce qu'occultés, des phénomènes du même ordre ont affecté à la même époque les plaines à blé de la Russie méridionale. Pour contrôler la déflation, les planificateurs soviétiques transformèrent le paysage par la plantation de bandes forestières qui, pour l'essentiel, servirent d'habitat à divers parasites. Il y a mieux : durant la période Khrouchtchev, le plan de mise en valeur des Steppes de la Faim, mis en œuvre en 1960, procéda par unités d'exploitation de 6 000 hectares, chacune étant mise en valeur par 300 techniciens regroupés dans un bâtiment unique selon un dispositif reconduit sur 800 000 hectares, soit 160 cellules identiques commandées par une centrale unique et ne disposant d'aucune autonomie. Ce plan présenté comme le summum de la rationalité échoua simplement parce que les malheureux pionniers engagés dans cette aventure fuirent des paysages qui, pour être arrosés n'en étaient pas moins arides (ICID, 1975).

L'agriculture spéculative des pays d'économie libérale n'est pas en reste. En témoigne la situation actuelle dans la région d'Alméria dans l'Espagne méridionale. Dans les années 1970, ce n'était encore qu'un front pionnier où des spéculateurs assez misérables exploitaient sans grand matériel les ressources d'une nappe phréatique bien alimentée par la Sierra de Gador, pour produire quelques primeurs expédiées plus au nord dans

pdforall.com

de vieux camions. Aujourd'hui la législation européenne et l'ouverture des frontières aidant, ce ne sont sur des centaines d'hectares que de vastes alignements de serres fournissant des fruits et légumes en contre-saison pour toute l'Europe. L'intensité culturale a provoqué une prolifération parasitaire vaillamment combattue à l'aide de puissants pesticides, cependant que des masses de couvertures plastiques revêtent la campagne environnante d'une étrange floraison. La nappe phréatique surexploitée est déprimée, ce qui provoque des ingressions d'eau marine. Dans quelques années le manque d'eau combiné à la contamination des sols transformera la région en une sorte de désert encombré de ferrailles et de débris de verre. Qu'importe si entre-temps une génération de tard-venus, autrefois journaliers sans terre, aura fait fortune. L'agriculture minière vit dans le présent et sait qu'elle n'a pas d'avenir ou que son avenir est ailleurs. Déjà, les plus avisés de ces nouveaux conquistadores achètent des terres et implantent des serres dans le Sud marocain. Il existe bien d'autres formes de transgression environnementale, tantôt sournoise comme la salinisation des sols en Égypte ou en Australie, tantôt brutale comme sur les plateaux du Colorado, désertifiés et vidés de leurs agriculteurs après que ceux-ci aient vendu leurs droits d'eau à Las Vegas.

Pourquoi, au demeurant, limiter cette enquête aux seuls paysages ruraux ? La destruction des paysages industriels, qu'il s'agisse de la vallée de l'Alleghany aux États-Unis ou de la vallée de l'Orne en France est impressionnante. Les complexes sidérurgiques ont disparu et rien ou presque ne les a remplacés : ne demeurent sur place que des populations vieillies, appauvries si ce n'est assistées. Peut-être en ira-t-il de même un jour de la région de Détroit ou de celle de Sochaux. Observons toutefois que les paysages obsolètes, mieux, les paysages de la déréliction, peuvent connaître un renouveau. Tel est le cas de certains secteurs de la Nouvelle-Angleterre, où les vieilles usines textiles de Providence ou de New Haven ont été revivifiées par les industries électroniques à moins qu'elles n'aient été transformées en lofts. On retrouve une même dynamique dans l'est de Londres où, la proximité de la City aidant, des quartiers délabrés comme les St Katherine Docks ont été réhabilités de façon exemplaire.

LE PAYSAGE COMPOSITE ET LA DYNAMIQUE PAYSAGÈRE

Le paysage supporte avec résignation toutes sortes de comparaisons. On le dit parfois semblable à un patchwork, parfois semblable à un tissu dont on devine plus qu'on ne la voit la trame mais dont la surface peut être couverte de broderies. On évoque parfois un palimpseste. Ces images, pour nombreuses et variées qu'elles soient recouvrent une même réalité,

pdforall.com

savoir le fait que le paysage du présent, immédiatement visible, laisse transparaître à l'analyse d'autres formes d'organisation certaines plus anciennes, d'autres en devenir. Sous ou sur le présent, le passé et l'avenir transparaissent à l'examen et le « lieu » n'est qu'une combinaison dans l'espace de la suite des temps. L'ordre éternel des champs ne relèverait donc que de la fiction poétique et il faut substituer à cette image celle d'une instabilité paysagère particulièrement sensible aujourd'hui.

Présence du passé

Rien de plus fonctionnel, de plus moderne, qu'une haie de peupliers courant d'est en ouest et protégeant du mistral un verger. Cette haie de peupliers, de création récente, se situe dans la vallée du Rhône, plus précisément dans la région de Pierrelatte au lieu dit les Malalones. Le fait serait banal n'était que cette haie s'insère très précisément dans la trame de la cadastration romaine encore très visible dans la région en dépit de plusieurs remembrements. La persistance sur deux millénaires d'une trame foncière, ne fut-ce qu'à l'état de traits discontinus, est en soi remarquable. Ce qui l'est bien davantage, c'est le fait qu'une fouille archéologique entreprise au pied de cette haie (Chouquer, 2000 ; Burnouf, Bravard et Chouquer, 1997) a révélé une étonnante superposition de fossés remblayés qui, selon les époques, ont joué le rôle tantôt de drains tantôt de canaux d'irrigation. Ce qui de prime abord semble un héritage de l'époque romaine constitue donc en fait un trait permanent et fort de l'organisation spatiale, en dépit des changements d'affectation des terres.

Cette permanence n'est pas générale et Chouquer (2000) montre que dans le cas du Mittelland suisse, la cadastration romaine a pu être précédée par d'autres formes d'organisation foncière avant d'être pratiquement occultée par une série de restructurations qui s'échelonnent entre le Haut Moyen Âge et le XIXe siècle. Peu importe au demeurant les controverses que ne manquent pas de susciter la chasse aux cadastrations romaines ou aux champs curvilignes de Bretagne, supposés d'origine protoceltique bien qu'ils soient le plus souvent d'origine médiévale. Le fait essentiel reste que les modes d'organisation agraire se succèdent en s'adaptant aux changements des politiques territoriales, mais qu'ils peuvent laisser leur marque dans les paysages actuels parce qu'ils correspondent à une logique fonctionnelle.

Cette remarque vaut aussi pour les villes, tout au moins celles du Vieux Monde. Le cas de Rome est trop connu pour qu'il soit nécessaire de s'attarder sur les réemplois successifs de la place Navone ou du cirque de Marcellus qui n'a été réhabilité qu'à une date récente après avoir

pdforall.com

longtemps servi d'assise à un quartier populaire. De façon plus générale, l'organisation des villes romaines à partir du schéma sacré du *cardo* et du *decumanus* subsiste au terme de presque deux millénaires dans bien des villes italiennes, françaises ou espagnoles.

Il y a plus curieux et, s'agissant des traces encore visibles héritées des villes médiévales françaises, Guillerme (1983) a montré que nombre d'entre elles, comme Bourges, Beauvais, Évreux ou Sens étaient à l'époque du Haut Moyen Âge entourées de canaux qui, loin d'assumer une quelconque fonction utilitaire, servaient d'enceintes non pas défensives mais symboliques, appelant sur ces villes la protection de saints comme Lucien ou Lucius, symboles de lumière se rattachant directement à Taranis, le dieu gaulois de la lumière et premier protecteur des villes. Les églises de ces saints patrons existent toujours, de sorte qu'il est loisible, dans une lecture théographique, d'évoquer la persistance de l'enceinte sacrée sous le boulevard de ceinture comme celle du culte païen sous sa forme christianisée. Indépendamment de ces réminiscences topographiques, l'empreinte des anciens canaux protecteurs demeure dans le tracé de rues ou de boulevards circulaires.

Instabilité du présent

La persistance des traces du passé dans les trames paysagères actuelles est d'autant plus remarquable que l'accélération des techniques tout comme les changements politiques ou sociétaux confèrent aux paysages actuels une mobilité souvent déconcertante, que ce soit dans les campagnes, dans les villes ou dans l'espace flou qui va des unes aux autres.

Les paysages ruraux évoluent actuellement dans deux directions divergentes aussi dynamiques l'une que l'autre (Renard, 2002). D'un côté, les agricultures techniciennes connaissent de nouveaux développements et la plasticité des plantes confortée par la recherche biologique transforme certains territoires ou en conquièrent de nouveaux sur des marges souvent valorisées par l'irrigation, ce qui suppose soit de vastes transferts interbassins (Lasserre *et al.*, 2005) soit l'épuisement progressif des nappes aquifères. On assiste donc à la prolifération de paysages techniques nés de choix politiques. Les plus modestes sont issus de remembrements sur de vieux terroirs. Les plus marquants sont ceux de l'eau : entre 1950 et 2000, le nombre des grands barrages dans le monde est passé de 5 000 à 45 000, cependant que les superficies irriguées progressaient sur le même pas de temps, de 90 à 340 millions d'hectares, générant des paysages rigides structurés par des haies d'arbre, des canaux ou des pivots géants.

pdforall.com

D'un autre côté, l'évidence des phénomènes d'érosion ou des ruptures d'équilibre causés aussi bien par la destruction des biomasses que par l'implantation des grands ouvrages suscite un ensemble de réactions tendant à imposer la prise en compte des données et valeurs environnementales. Le paysage ne serait donc pas une simple construction humaine mais, selon Barrué-Pastor et Bertrand (2000), la combinaison résultant des données naturelles et des processus de territorialisation. La mise en œuvre des principes ainsi définis comme le système GTP (**G**éosystème-source, **T**erritoire-ressource et **P**aysage-ressourcement) devrait aboutir à la mise en place de nouvelles structures territoriales selon des normes plus respectueuses des données naturelles et plus soucieuses des sensibilités sociales émergentes.

La logique de ces diverses données amène à proposer une classification paysagère et territoriale applicable aux espaces extra-urbains dont les divers termes seraient fonction de politiques implicites ou concertées, dans une classification qui se lit comme suit :

- les paysages de la déréliction, depuis les campagnes désertées des hautes terres du Massif central français jusqu'aux villes-fantômes de la ruée vers l'or dans l'ouest des États-Unis ;
- les campagnes traditionnelles en voie d'évolution plus ou moins rapide selon diverses techniques, remembrement, motorisation, débocagement, irrigation ;
- les marges de conquête agricole qu'on hésite à qualifier de campagnes tant elles manquent d'infrastructures sociales et d'enracinement tenant compte des données environnementales ;
- les territoires planifiés, soit de type socialiste, soit issus de réformes agraires dans les systèmes d'économie libérale ;
- les espaces protégés à un titre ou à un autre, qu'il s'agisse de la Convention de Ramsar[2], des sites inscrits au patrimoine de l'humanité ou des parcs nationaux ou régionaux ;
- les territoires d'alleu, détachés de leur contexte régional originel et annexés par des forces extérieures, comme les stations balnéaires ou de sports d'hiver ;
- les paysages émergents, préfigurant divers futurs, que ceux-ci soient dominés par de nouvelles techniques ou par des choix de ressourcement et une recherche d'équilibre entre les données naturelles et l'action humaine.

2. La Convention de Ramsar (Iran) en date du 2 février 1971 vise à la protection des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

pdforall.com

Le tableau ainsi esquissé doit être nuancé par la prise en compte de diverses incidentes qui témoignent de l'instabilité des constructions contemporaines et de l'accélération des processus générateurs de changement. S'inscrivent sous cette rubrique les processus d'inversion et d'effet de boucle. L'inversion est caractéristique d'espaces dont la valeur économique et sociale peut être modifiée de façon quasi instantanée. Il s'agit bien entendu des régions de marge ou d'agriculture sèche brusquement fécondées par la mise en place d'un périmètre d'irrigation. Mais cette dynamique se retrouve dans les pays de montagne où les ubacs, traditionnellement de faible valeur en raison de leur manque d'ensoleillement et de leur couverture neigeuse, sont maintenant valorisés par la pratique des sports de neige. Elle intéresse aussi, dans les pays méditerranéens, les bords de mer qui, autrefois, formaient la mauvaise part des héritages et qui sont devenus en quelques décennies les terres les plus recherchées sur le marché foncier.

L'effet de boucle s'exerce sur certains paysages qui passent de la déréliction au renouveau. Dans le Nouveau Monde, cela peut être le cas des villes-fantômes réinvesties par le tourisme ou des amateurs de solitude comme ceux qui ont revivifié Virginia City, qui fut un temps la capitale du Montana avant d'être désertée lors de la crise des années 1930, puis d'être quelque peu réanimée en dépit de son isolement. Cela peut aussi être le cas, en France, des bastides d'Aquitaine ou des villages perchés de la Drôme qui après avoir été délaissés ont été achetés dans leur totalité, restaurés et transformés en centres de résidences secondaires par des investisseurs venus de Grande-Bretagne, de Suisse ou des Pays-Bas.

De façon moins diffuse et bien plus spectaculaire, l'instabilité comme facteur de changement a affecté les campagnes collectivisées jusqu'à l'amorce des années 1990.Le passage d'un modèle libéral à l'autre a été séparé par une phase de collectivisation plus ou moins longue, puisque celle-ci remonte aux années 1920 pour l'Union soviétique, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour l'Europe centrale et orientale, aux années qui ont suivi la décolonisation pour l'Algérie et le Vietnam ou les révolutions populaires comme celle de l'Égypte nassérienne (Renard, 2002 ; Rey et Saint-Julien, 2006). L'effondrement des économies socialistes a provoqué des mouvements de décollectivisation qui affectent des formes diverses d'un pays à l'autre. Dans le cas de l'Allemagne de l'Est, par exemple, les riches terres de la Lusace ont été reprises le plus souvent par leurs anciens ayants droit, alors qu'une part notable des terres pauvres du Mecklenburg a été reprise par des sociétés où les anciens Junkers ont retrouvé leur place. Ce partage entre terres encore gérées par l'État, terres rendues à leurs anciens propriétaires et terres passées sous la gestion de

pdforall.com

sociétés capitalistes se retrouve dans bien d'autres États. Le cas de l'Égypte, où la propriété individuelle a toujours été maintenue dans certaines limites alors que les terres neuves gagnées sur le désert étaient gérées par l'État, est assez particulier puisque ces terres neuves, au terme d'une phase de socialisation radicale, ont été vendues pour l'essentiel à des potentats arabes enrichis par la manne pétrolière. L'Algérie, enfin, après avoir essayé sans grand succès des réformes successives depuis le modèle soviétique jusqu'au modèle yougoslave tend à revenir au partage entre propriété individuelle et propriété collective sur base tribale.

Cette instabilité des constructions collectivistes se retrouve également dans les pays d'économie libérale tentés par les réformes agraires. Le cas du Languedoc mis à part, les trames proposées par les réformateurs étaient souvent trop modestes pour être longtemps viables, de sorte qu'au fil des années, dans le cas de l'Italie, des lots qui allaient de l'ordre de 2 hectares dans la Maccarese à 4 hectares dans le delta du Pô ont été regroupés. Les terres y sont bien cultivées mais les bâtiments d'exploitation sont, soit en voie de dégradation rapide pour les plus nombreux, soit en voie de modernisation et d'extension pour les exploitations maintenues en activité sur des superficies plus importantes. Le même processus de regroupement se retrouve en Espagne sur les terres bonifiées par l'IRYDA.

Le principe d'instabilité revêt, bien entendu, des formes spécifiques dans les villes et sur leurs marges. Il est toutefois plus difficilement identifiable, le dynamisme urbain s'inscrivant sur une courbe en progression régulière. Le problème serait alors, mais ceci est une autre histoire, de savoir s'il y aura ou non une rupture dans un processus de croissance jusqu'à ce jour généralisé. Il convient toutefois d'opérer la distinction entre plusieurs familles de paysages urbains.

Dans l'ensemble des pays riches, deux tendances lourdes sont observables. La première concerne les centres urbains qui, au-delà de la classique distinction entre centre-ville, *central business district* (CBD), quartiers dégradés et banlieues proliférantes, sont devenus le siège d'intenses brassages ethniques et culturels, attestés tant par la dominante ethnique de tel ou tel quartier que par la multiplication des restaurants proposant des sortes de tours du monde gastronomiques, et enfin par l'apparition de nouveaux bâtiments culturels, notamment des mosquées. Le cas le plus remarquable et le mieux popularisé sans doute reste celui de Londres, résolument cosmopolite, mais certaines villes françaises ne sont pas en reste, notamment Marseille, riche d'une population flottante qui organise un incessant va-et-vient entre les deux rives de la Méditerranée. Le fait marquant est alors

pdforall.com

l'organisation de façon spontanée ou, si l'on préfère sur un mode vernaculaire, d'une sorte de « mondialisation par le bas », pour reprendre la formule de Tarrius (2002).

Hors l'espace bâti en continuité, le phénomène marquant lié à la banalisation de la circulation automobile est l'apparition de nouveaux noyaux d'habitation tantôt cristallisés autour d'anciens villages, tantôt conçus de toutes pièces. Ces noyaux urbains empiètent par mitage sur le territoire rural dont ils reconduisent souvent certains traits comme la voierie ou le parcellaire cadastral. Ils laissent subsister un semis rural interstitiel assez modeste aux abords des villes-centres mais qui prend de l'ampleur au fur et à mesure qu'on s'éloigne de ce centre. Ces formes d'extension popularisées sous les vocables de rurbanisation ou de péri-urbanisation se détachent rarement des villes-centres qui restent des lieux de commandement et de chalandise en fonction desquels s'organisent de puissants mouvements pendulaires quotidiens. Il va de soi que tous ces pseudopodes urbains sont loin d'être uniformes. En témoignent les différences d'organisation paysagère et de différenciation sociale qui opposent dans le cas de Montréal le West Island élitiste aux quartiers besogneux de Montréal-Nord. Savoir toutefois si ce schéma multiplié d'un continent à l'autre est assuré de son avenir ?

Dans les pays dits en voie de développement, ce genre de partition spatiale n'a pas grande signification, le fait essentiel étant la croissance rapide des grandes métropoles avec une différenciation marquée entre des centres administratifs et directionnels bâtis dans un style dit international, et des quartiers englobants bâtis sans solution de continuité spatiale où l'habitat spontané finit par l'emporter sur l'habitat raccordé aux réseaux de voierie et de fourniture des fluides. Dans les cas les plus extrêmes, qu'il s'agisse de Bombay, de Lagos ou de Dacca, une partie de la population n'a d'autre abri que les trottoirs ou les surfaces sèches aux abords de rues où les ordures se mêlent aux eaux stagnantes. La Chine offre un modèle intermédiaire avec, dans les grandes métropoles comme Shanghaï, des quartiers d'un modernisme exacerbé jouxtant des quartiers d'habitat s'inspirant de divers modèles socialistes, eux-mêmes cernés par des quartiers d'habitat spontané. Que ce soit en Chine, dans l'Inde ou en Afrique, la croissance rapide des grandes métropoles où s'entassent des populations chassées de campagnes délaissées plus qu'attirées en ville par de quelconques perspectives d'ascension sociale pose, au-delà du désordre paysager, la question lancinante d'un avenir incertain.

pdforall.com

ÉMERGENCE DU FUTUR

Il ne saurait être question dans ces quelques pages, d'aborder les vastes problématiques traitant depuis les années 1970 des limites de la croissance et des risques liés à la crise écologique. Toutefois, dans un propos centré sur la production paysagère, quelques tendances émergentes s'imposent et peuvent être analysées à partir d'un constat liminaire simple portant sur deux données fortes. La première repose sur une certitude, soit la croissance démographique qui portera la population humaine des 6,7 milliards actuels, à 9 ou 10 milliards d'habitants vers l'année 2050, l'essentiel de cette croissance intéressant les pays dits en voie de développement. La seconde, beaucoup plus difficile à évaluer concerne l'évolution du climat, la tendance au réchauffement planétaire et à l'élévation du niveau des mers. Quelles sont les incidences de ces deux moteurs du changement sur la production paysagère, telle qu'elle se pose à partir d'une double interrogation : que mangeront-ils et que seront leurs cadres de vie ? Étant entendu que l'avenir n'est écrit nulle part, il semble pourtant que par certains côtés les paysages de l'avenir soient déjà présents et procèdent des dérives et ruptures qui viennent d'être présentés.

QUE MANGERONT-ILS ?

Posée en termes de paysages, cette question incite à opposer, à l'échelle des États, les terroirs dont les agricultures et les échanges permettent ou non de nourrir les populations nationales, c'est-à-dire de fournir au minimum les 2600 calories quotidiennes par habitant. Or si ce seuil est dépassé de très loin dans les pays riches, qui consomment jusqu'à 3000 calories/jour, voire davantage, ce même seuil n'est pas atteint dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne (exception faite de l'Afrique du Sud), une partie de l'Asie centrale, l'Asie méridionale (où l'Inde est cependant proche du seuil des 2600 calories) et une grande partie de l'Amérique andine, toutes régions qui souffrent de la combinaison entre usure des sols et faible productivité du travail humain. Or ce sont ces mêmes régions qui vont fournir l'essentiel de la croissance démographique dans les décennies à venir.

Peut-on pour autant soutenir avec Le Roy (1998) que la question de l'alimentation peut être résolue si l'on considère que les rendements céréaliers n'ont cessé de progresser depuis un siècle et qu'il existe notamment en Amérique du Sud, au Canada et en Sibérie d'immenses espaces de terres vierges et fertiles. Ce même auteur soutient que les cas les plus alarmants correspondent à des pays affectés par de mauvais gouvernements. Le problème serait donc d'ordre non pas agraire mais social et politique. À noter que d'autres experts comme Klatzmann (1991), tout en se voulant relativement optimistes sont loin de partager cette vision

pdforall.com

simpliste. En fait, le constat paysager laisse entendre que dans les années à venir, quelques tendances actuellement observables pourraient aller en s'amplifiant.

Si l'on considère tout d'abord l'ensemble des paysages agraires, ceux-ci peuvent être affectés, au cas où le recours aux OGM se généraliserait, par une perte de la diversité génétique déjà avérée avec à la clef une double menace : pour les agriculteurs, perte de leur autonomie lorsqu'ils dépendront exclusivement des grands semenciers ; pour l'environnement, risque d'hybridation entre plantes indigènes et plantes génétiquement modifiées. En tout état de cause, l'accroissement de la demande en fonction de la dynamique démographique entrainera une réduction ou le cantonnement des herbages face à l'accroissement des labours, d'où un risque d'érosion accru.

Un autre risque bien réel pèse sur les grandes masses forestières boréales ou tropicales. Si, dans les forêts canadiennes et scandinaves la tendance est aux coupes réglées suivies d'un reboisement, il n'en va pas de même en tous lieux. En Afrique équatoriale comme à Bornéo ou dans les Philippines, la déforestation liée à la demande en bois d'œuvre des pays européens ou du Japon est à l'origine de graves crises environnementales entraînant, outre la ruine des sols, la disparition de pans entiers des flores et des faunes originelles. Au Brésil, les défrichements justifiés par la demande mondiale en maïs, soja ou biocarburants, se font aux dépens de la forêt amazonienne avec, à la clef, toute une série d'impacts allant de la destruction des économies indigènes à la modification des régimes pluviométriques en passant par l'émission de grandes quantités de CO^2.

Dans le cadre des économies libérales incontrôlées, on assiste, face à ces défrichements supposés éloigner le risque de pénuries alimentaires, à la diminution des cultures vivrières sur de vastes espaces, et ce, sur tous les continents, qu'il s'agisse ou bien en Argentine de plantations de pins et d'eucalyptus destinés à l'industrie papetière, ou bien au Brésil comme en Europe ou aux États-Unis, de plantations servant à la fabrication de biocarburants. Dans le cadre de l'Union européenne, les paysages agraires peuvent être modifiés par le simple jeu de réglementations prises à Bruxelles : l'existence de surplus non exportables dans les années 1980 a entraîné l'apparition de vastes jachères qui ont disparu en 2003 avec la publication d'un autre décret, à la suite du retournement du marché mondial.

Ces changements programmés ou non ne prennent en compte que la dynamique des populations avec ses exigences propres. Qu'en est-il des risques liés au changement climatique ? Il règne sur ce point une diversité

pdforall.com

d'opinion qui serait plaisante nonobstant les intérêts en cause. Pour ne retenir que l'exemple de l'Europe, certains experts prévoient un réchauffement qui ferait de l'Europe méridionale une steppe rappelant celles des hauts plateaux algériens, alors que la Grande-Bretagne verrait éclore des terroirs de vignobles. D'autres experts prévoient à l'inverse un ralentissement voire une régression du courant chaud nord-atlantique, ce qui nous ramènerait à un stade proche du Dryas, de sorte que la limite méridionale du périglaciaire se situerait dans le nord de la France. Ces mêmes experts, après avoir prédit l'accroissement du risque de sécheresse dans les pays sahéliens sont bien obligés de constater que depuis maintenant une dizaine d'années, l'isohyète des 300 mm progresse vers le nord.

De façon plus vraisemblable, la dilatation de la masse des océans due à un réchauffement global entraînerait une élévation du niveau de la mer. Or, un tel mouvement, même d'ampleur modérée, aurait pour effet inéluctable une ingression marine affectant les plaines de niveau de base et tout spécialement les grands deltas rizicoles de l'Asie des moussons. À la perte de terres s'ajouterait de façon plus grave une diminution des pentes déjà faibles ce qui aura pour effet de désorganiser des réseaux d'irrigation et de drainage mis en place depuis plusieurs siècles dans le cadre de politiques centralisées. Il n'est pas sûr que les gestionnaires de ces grands réseaux aient les moyens de contrôler ce changement et de maintenir les circuits de l'eau dans leurs formes actuelles. Le retour à l'état de marais de ces vastes greniers rizicoles pourrait se traduire par une catastrophe alimentaire affectant des centaines de millions d'individus.

Sur le plan des politiques économiques, le constat le plus inquiétant intéresse le marché des terres agricoles et les achats massifs ou les locations à long terme que font dans les pays pauvres quelques pays riches, la Corée du Sud, le Japon, la Chine, les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite[3]. À elle seule, la Corée du Sud a acquis 2,3 millions d'hectares de terres agricoles dont plus d'un million sur les hautes terres de Madagascar, pays dont les mauvaises pratiques agricoles ne parviennent pas à nourrir correctement une population pourtant peu dense. La Chine, soucieuse de compenser les ravages de l'érosion sur ses propres terres, a jeté son dévolu sur 2,1 millions d'hectares dans les hautes terres de l'Afrique orientale, en Tanzanie et en Ouganda mais aussi en Sibérie, au Laos et en Australie. On retrouve les Japonais aux États-Unis, au Brésil et dans les terres neuves du Sinaï. L'Arabie saoudite (1,6 millions ha) et les Émirats arabes unis (1,3 million ha) ont donné la préférence à des pays musulmans, l'Indonésie, le Soudan et même les terres mal gérées par des coopératives inefficaces

3. D'après le journal *Le Monde*, 13 décembre 2008.

pdforall.com

en Algérie. Ces multiples achats sont lourds de conséquences, certaines d'ordre politique, d'autres d'ordre écologique. Sur le plan politique, les achats faits par l'Arabie saoudite dans la Djézireh soudanaise vont entraîner une forte demande en eau, ce qui risque d'aviver les tensions déjà existantes entre l'Égypte et le Soudan pour le contrôle des eaux du Nil. Sur le plan écologique et au registre des paysages, il est vraisemblable que les terres ainsi acquises par ces divers pays seront mises en valeur de façon rationnelle, c'est-à-dire par de grandes plantations mécanisées utilisant de forts volumes d'eau et employant une main-d'œuvre indigène sous le contrôle de techniciens venus des pays acquéreurs des terres. Il y a pire : en Égypte, les acquéreurs de terres nouvellement mises en valeur délaissent les cultures vivrières pour produire le foin destiné à leurs haras !

Tout cela ressemble fort à un néo-colonialisme et ne contribuera sans doute pas à rétablir l'équilibre alimentaire dans les pays exploités, sauf à ce que la cession de nourriture depuis les pays d'abondance vers les pays nécessiteux ne se traduise par des liens d'inféodation politique. Témoignent de ce risque aussi bien le déficit rizicole du Sénégal que le déficit céréalier en Égypte. Les surplus proviennent dans les deux cas d'importations qui ne peuvent être compensées par des exportations ou des règlements monétaires, en partie de dons qui placent ces pays dans des situations de dépendance. La situation de l'Égypte est particulièrement grave, puisque ce pays ne produit que 40 % du blé qu'il consomme, alors que le blé entre pour plus de la moitié dans le bilan alimentaire de la population pauvre. Le reste provient moins d'échanges commerciaux que de dons en provenance, pour l'essentiel, des États-Unis. Que se passerait-il si ces transferts de nourriture venaient à diminuer ou à cesser, soit du fait d'un transfert aux États-Unis des cultures vivrières vers les biocarburants, soit en fonction de choix politiques égyptiens qui déplairaient au généreux donateur ? En l'état, le prix du pain constitue une variable sensible dans la politique intérieure de l'Égypte. La moindre augmentation se traduit par des émeutes comme celles de l'automne 2008 et les crises à venir sont inéluctables.

Le rapprochement de ces diverses données préfigure ce que seront les grandes masses paysagères de demain avec, sous leur apparente diversité, une opposition fondamentale entre riches et pauvres. Du côté des pays riches, quelques pays, Russie, Canada, États-Unis, Brésil, Argentine et Australie, font état de leurs immenses réserves de terres cultivables et de leurs savoir-faire. Du côté des pays pauvres, nombre de chercheurs, agronomes ou économistes (Collomb, 1999 ; Griffon, 2006 ; Parmentier, 2007) préconisent le recours à la diversification des productions dans le cadre de petites cellules locales. Ce recours au localisme conforté par le microcrédit ne dépasse malheureusement pas le stade expérimental. On

pdforall.com

voit mal dans ces conditions quels transferts massifs de capitaux pourraient généraliser ce type d'expériences, au demeurant incapables de répondre au problème essentiel de croissances démographiques qui exigeraient le triplement ou le quadruplement des productions agricoles en moins d'un demi-siècle dans les pays de l'Afrique sub-saharienne et de l'Asie du Sud-Est. Force est alors de constater que les seuls grands pays capables dans une large mesure de répondre aux besoins de leurs populations sont la Chine et l'Inde.

Le contexte ainsi défini permet d'esquisser l'évolution probable des grandes masses paysagères. Du côté des pays riches, que ce soit en Europe ou dans les « vieilles » régions nord-américaines, le partage de l'espace se fera entre des régions d'agriculture spéculative sur le modèle de la Beauce ou de la région d'Almeria et d'autres régions, proches des régions urbaines ou touristiques aux paysages protégés par divers règlements, où des agriculteurs-jardiniers du paysage et subventionnés de façon directe ou indirecte maintiendront les équilibres environnementaux comme le font actuellement les agriculteurs suisses. Encore faut-il observer que ce modèle suisse d'une agriculture orientée vers les produits biologiques, s'il est générateur d'aimables paysages, exige à la fois le maintien au moins relatif des barrières douanières et des aides directes. En contrechamp à ces agricultures protégées, l'essentiel d'une production capable de nourrir le monde sera le fait de grandes exploitations américaines, russes ou brésiliennes qui ne seront en fait que des maillons intermédiaires entre un secteur amont industriel et un secteur aval dominé par la grande distribution. Les paysages générés par ces greniers du monde risquent fort d'être d'une grande monotonie, aggravée par la rareté des hommes.

Du côté des pays pauvres, le partage de l'espace laissera sans doute une large place aux paysages traditionnels d'agriculture vivrière partagée entre les régions vouées aux racines tropicales des régions chaudes et humides et les régions du mil ou du sorgho des régions de type sahélien. Ce modèle limité à une agriculture de survie sera partiellement conforté par le semis des petites régions converties à une agriculture plus diversifiée et rendue plus productive par le recours à des méthodes simples alliant la petite hydraulique à des pratiques de stabilisation des pentes et d'enrichissement des sols en matières organiques. En dépit de ces efforts conformes aux directives de la FAO, l'essentiel des mutations paysagères portera sur les grands périmètres d'aménagement gérés à l'échelle nationale et plus ou moins productifs comme ceux du Sénégal. D'autres périmètres d'aménagement seront sans doute le fait d'implantations étrangères. La diversité des modèles ainsi proposés ne laisse pas d'inquiéter du seul fait

pdforall.com

de l'énorme béance séparant, sur des distances proches, des paysages demeurés au stade des agricultures de survie et des paysages de plantation aux caractéristiques futuristes.

Entre paysages des pays riches et pauvres se pose le problème des paysages des pays qui seront sans doute les puissances dominantes de l'avenir, la Chine et l'Inde, pays dont les campagnes assument à peu près le quotidien des masses urbaines. En fait, les campagnes de ces pays sont presque aussi diverses et contrastées que celles des pays pauvres. Le cas de l'Inde est caractéristique (Étienne, 1995 ; Landy, 2002) avec une opposition parfois choquante entre des campagnes certes très peuplées et peu mécanisées mais hautement productives dans les régions littorales, la plaine du Gange, les plaines deltaïques et les régions périurbaines, alors que les campagnes de l'intérieur de la péninsule restent irrémédiablement figées dans des routines obsolètes.

Au vu des tendances émergentes, les paysages des campagnes de l'avenir resteront donc marqués par de profonds contrastes entre trois types de paysages. De très loin les plus nombreux, les paysages figés dans les pratiques des agricultures de survie coexisteront avec quelques cellules dynamiques conjuguant les pratiques traditionnelles et les acquis d'une modernité tempérée par la modestie des techniques mises en œuvre. Les paysages agraires des vieux pays riches reflèteront sans les nécessités et contraintes de la demande vivrière quantitative, que le souci de ménager les équilibres naturels tout en assumant une production de qualité. Pour le reste, les greniers du monde répondront à deux types de demandes solvables ou non avec ce qu'implique le constat d'insolvabilité. À l'échelle mondiale, le temps ne fera sans doute qu'amplifier des contrastes déjà observables et déjà générateurs de tensions qui ne feront vraisemblablement que s'exacerber.

Où vivront-ils ?

Selon les statistiques de l'ONU, qui ne portent que sur un moyen terme fixé à 2015, l'essentiel de la croissance démographique se fera dans les pays pauvres d'Asie et d'Afrique sub-saharienne. Sur un pas de temps légèrement supérieur, les ressources pétrolières seront parvenues au stade ultime de leur exploitation. En dépit de leur nature totalement différente, ces deux paramètres conditionneront la répartition des masses humaine à plusieurs échelles sur la surface du globe et transformeront leurs cadres de vie en modifiant le rapport entre populations rurales et urbaines avec des impacts différents dans les pays riches ou pauvres.

pdforall.com

La charge humaine des pays pauvres s'accroîtra à terme d'au moins 2 milliards d'habitants. Or, il est peu probable que les changements des pratiques agricoles, quand bien même celles-ci seraient positives et importantes, puissent procurer travail et subsistance à de telles masses. Au vu des carences des milieux ruraux, ce seront donc les villes ravitaillées par des produits d'importation qui accueilleront ces surcroîts de population avec un net avantage – si l'on peut dire – pour les grandes métropoles où les chances de ne pas mourir de faim seront les meilleures. Des villes comme Mumbai (Bombay), Djakarta ou Lagos pourraient atteindre ou dépasser vers 2050 les 20 millions d'habitants. Le Caire, Istanbul, ou Mexico ne seraient pas loin de ce cap. De tels mouvements impliquent la prolifération de bidonvilles peu ou pas desservis en eau et réseaux sanitaires, mais également dépourvus de bons réseaux de transports urbains, d'où l'entassement autour des centres urbains dans des conditions qui seront pires que celles que connaissent actuellement les quartiers pauvres de ces grandes métropoles. Pour ces foules, le problème essentiel sera celui de la survie dans des conditions alimentaires et sanitaires épouvantables.

Un des effets induits par cette croissance démographique des pays pauvres sera, *volens nolens*, le transfert de masses humaines considérables vers des pays riches peu soucieux de les accueillir et incapables de les intégrer. Ce phénomène déjà perceptible dans des zones de confrontation comme les deux rives de la Méditerranée, la région frontalière séparant le Mexique des États-Unis, les Canaries ou, en France, les abords de Sangatte, génèreront au contact des villes la prolifération d'habitats spontanés dont le contrôle sera difficile sur les plans sanitaires et organisationnels : ce qu'on appelle le tiers-monde viendra s'agglutiner aux marges des villes dans les pays riches en y apportant sa misère plus que ses espoirs. Par réaction se multiplieront, dans les pays riches ou dans les quartiers aisés des pays pauvres, les communautés fermées (*gated communities*) avec leurs accès contrôlés, leurs vigiles et leurs services sur mesure. De telles situations, de tels contrastes seront-ils viables ?

Sans même évoquer les problèmes des villes littorales face à l'élévation du niveau des mers, la morphologie même des grandes villes des pays riches sera appelée à changer. Hors les quartiers centraux, eux-mêmes handicapés par le jeu des sens interdits et des couloirs réservés, la croissance urbaine confortée par le développement de l'automobile s'est faite depuis une cinquantaine d'années au moyen de larges boulevards, de vastes ronds-points et d'espace réservés au stationnement automobile autour des centres commerciaux, des hôpitaux, des campus ou des quartiers de loisirs. La raréfaction inéluctable des véhicules à usage individuel rendra caduques ces infrastructures tout comme elle rendra improbable

pdforall.com

le maintien en l'état des satellites périurbains. S'ensuivra une densification de l'espace intra-urbain et le remodelage de vastes espaces, à moins que ne s'implantent, fût-ce à une échelle modeste, ce que Quayle (2003) appelle les campagnes urbaines ou les métropoles rurales, entendons par là des espaces urbanisés intégrant non pas des espaces verts ludiques mais des jardins fournissant sur place une proportion non négligeable de la demande en produits frais. Ce retour au naturel pourrait engendrer dans le même esprit une redéfinition des espaces de ravitaillement urbain fondé sur le recours à des circuits de production basés sur le raccourcissement des distances de transport. Les paysages urbains et leurs relations avec l'espace rural semblent ainsi appelés en tout état de cause à de profonds remaniements paysagers.

Comment interpréter ce couple campagne urbaine-métropole rurale ? Ces jardins au pied de petits immeubles laissent au premier abord une impression de repli sur soi, de ce que Dolto appelait un « escargotage », un enfermement dans une coquille protectrice dans une petite communauté associant gîte et jardin. Un repli synonyme d'angoisse face aux bouleversements que connaît actuellement un monde où tout change trop vite, qu'il s'agisse des villes en voie d'expansion démesurée ou des campagnes qui vont d'un excès de technicité à une déprise excessive. Est-il besoin de souligner que cette angoisse face au futur rejoint l'angoisse des premiers temps, lorsque les hommes redoutaient l'orage, le gel ou la sécheresse qui menaçaient ces maigres récoltes qui conditionnaient leur survie ?

Mais peut-on simplement assimiler ce repli à un comportement égoïste, à une volonté d'autarcie dans un monde menacé par une catastrophe immanente, que celle-ci procède d'un effondrement des ressources naturelles ou d'un retour des invasions barbares ? Ou bien s'agit-il d'une incitation au localisme opposé au consumérisme ? Ne s'agirait-il pas alors et de façon opposée à l'escargotage, d'une adaptation au futur, d'un modèle de simplicité proposé à l'ensemble des pays riches qui se livrent au pillage de la planète ?

Au-delà du couple fermeture au monde-ouverture au monde s'impose en filigrane le besoin d'un ressourcement, le désir d'accorder le temps social au temps naturel, au rythme des saisons et de leurs travaux, soit la recherche d'un équilibre entre soi et le monde. Sans doute y a-t-il dans la démarche présentée par Quayle un peu de tout cela et si l'on peut craindre l'enfermement, le repli dans une coquille, on peut également saluer le recours à une éthique de la simplicité qui, au final, pourrait relever du principe de responsabilité de Jonas (1998) et correspondre dans

pdforall.com

une certaine mesure à ce que disent ces maîtres de la terre africains cités en introduction, puisque ce ressourcement permettrait de léguer aux générations futures une terre moins surexploitée qu'elle ne l'est actuellement. Est-ce suffisant ?

CONCLUSION

L'émergence dans les pays riches de nouveaux paysages issus de la recherche d'un nouvel équilibre entre la terre et la société n'affecte en rien la destruction inéluctable des équilibres paysagers dans les pays pauvres affectés par la combinaison entre d'un côté le pillage de leurs richesses, la ruine de leurs sols et de leurs potentiels biologiques, de l'autre l'explosion démographique qui accroît la pression exercée sur leurs territoires. Demeure donc au final, au-delà des partitions actuelles, une opposition qui ira s'exaspérant entre paysages qui tendent vers un hédonisme conforté par la sensibilité environnementale, paysages techniques d'une haute productivité agricole et paysages des pays pauvres sans doute voués à un inéluctable désordre par saturation humaine ou destruction des grandes biomasses. Au vu des dynamiques démographiques, il est certain que les paysages de la misère tiendront dans l'avenir la première place à l'échelle planétaire et exerceront une pression difficilement contrôlable sur les autres familles paysagères. Il se pourrait qu'après avoir vécu durant de nombreux siècles dans la peur des famines et des épidémies, l'humanité connaisse un nouveau cycle de peurs opposées, celle de la survie et celle des grandes invasions.

Au vu de ce constat, il ne sert à rien de développer une nouvelle éthique paysagère dans les pays riches si, dans le même temps, prolifèrent les paysages du désastre et de la peur dans les pays pauvres, car selon la formule de John Donne dans sa méditation XVII, chacun de nous n'est que la partie d'un tout dont tous les éléments sont solidaires : « *No man is an island, entire of itself ; every man is a piece of the continent, a part of the main. If a clod be washed away by the sea, Europe is the less* … » (1987).

Soit, mais il reste alors à inventer une politique de survie à l'échelle du globe. On ne sait dans quelle configuration, mais il est sûr que des choix politiques imposent à terme la définition et la mise en œuvre de nouveaux paysages dont certains nous sont peut-être déjà proposés.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BARRUÉ-PASTOR, M. et G. BERTRAND (dir.) (2000). *Les temps de l'environnement*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

BETHEMONT, J. (1982). « Sur les origines de l'agriculture hydraulique », dans J. Métral et P. Salinville (dir.), *L'Homme et l'eau en Méditerranée et au Proche-Orient*, Lyon, Maison de la Méditerranée, fascicule de 30 pages.

BRAUDEL, F. (1967). *Civilisation matérielle et capitalisme*, Paris, Armand Colin.

BURNOUF, J., J.P., BRAVARD et G. CHOUQUER (1997). *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes,* XVIIe Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, Sophia-Antipolis ADPCA.

CHOUQUER, G. (2000). *L'étude des paysages, essais sur leurs formes et leur histoire,* Paris, Errance.

COLLOMB P. (1999). *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, Paris, Economica.

DESCOLA, Ph. (2005). *Par delà nature et culture,* Paris, Gallimard.

DIAMOND, J. (2000). *De l'inégalité parmi les sociétés,* Paris, Gallimard.

DONNE, J. (1987). *Devotions upon Emergent Occasions,* New York, Oxford University Press [1624].

ÉTIENNE, G. (1995). *Cultural Change in South Asia, India, Pakistan, Bangladesh*, New Delhi, Vikash.

GODELIER, M. (2007). *Au fondement des sociétés humaines*, Paris, Albin Michel.

GRIFFON, M. (2006). *Nourrir la planète,* Paris, Odile Jacob.

GUILLERME, A. (1983). *Les temps de l'eau, la cité, l'eau et les techniques*, Seyssel, Champ Vallon.

ICID (1975). *Silver Jubilee Book*, Siège, New Delhi.

JACKSON, J.B. (2003). *À la découverte du paysage vernaculaire,* Arles, Actes Sud.

JONAS, H. (1998). *Le principe de responsabilité*, Paris, Flammarion.

KLATZMANN, J. (1991). *Nourrir l'humanité, espoirs et inquiétudes*, Paris, Economica.

LANDY, F. (2002). *L'Union indienne*, Paris, Éditions du temps.

LASSERRE, F. *et al.* (dir.) (2005). *Transferts d'eau massifs : outils de développement ou instruments de pouvoir ?*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

LAWRENCE, P. (1974). *Le culte du cargo,* Paris, Fayard.

LEBEAU, R. (1996). *Les grands types de structures agraires dans le monde,* Paris, Armand Colin.

LE ROY, P. (1998). *La faim dans le monde*, Paris, Marabout.

LÉVY-STRAUSS, C. (1955). *Tristes tropiques*, Paris, Plon.

PARMENTIER, B. (2007). *Nourrir l'humanité*, Paris, La Découverte.

QUAYLE, M. (2003). « Campagne urbaine-métropole rurale », dans Ph. Poullaouec-Gonidec, S. Paquette et G. Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 125-142.

RENARD, J. (2002). *Les mutations des campagnes, paysages et structures agraires dans le monde*, Paris, Armand Colin.

pdforall.com

REY, V. et Th. SAINT-JULIEN (dir.) (2006). *Territoires d'Europe, la différence en partage*, Lyon, ENS.

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences humaines ».

SANDERS, W.T. et B. PRICE (1968). *Mesoamerica : The Evolution of a Civilization*, New York, Random House.

TARRIUS, A. (2002). *La mondialisation par le bas*, Paris, Balland.

WITTFOGEL, K. (1974). *Le despotisme oriental, étude comparative du pouvoir total*, Paris, Éditions de Minuit [1957].

WORSTER, D. (1974). *Dust Bowl : the Southern Plains in the 1930s*, Oxford, Oxford University Press.

pdforall.com

CHAPITRE

10

INCOMMENSURABLE, IRRÉDUCTIBLE ET IMMÉDIAT PAYSAGE

Guy Mercier

LE TOURNANT PAYSAGER DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Compris dans son sens étendu, l'aménagement du territoire est ce vaste chapitre de la vie sociale où se conçoit et éventuellement se réalise l'organisation de l'espace terrestre devant servir au mieux l'intérêt public. Existant depuis longtemps – même bien avant que ce nom lui soit donné –, l'aménagement du territoire ne cesse de se transformer. Dernièrement, les préoccupations patrimoniales et environnementales l'ont grandement infléchi. Aujourd'hui, c'est la question paysagère qui exerce la pression. En effet, une demande sociale de plus en plus vive exige que le paysage ne soit plus en reste (Poullaouec-Gonidec, 2002 ; Montpetit *et al.*, 2002 ; Beaudet et Domon, 2003 ; Bédard, 2004). Soit ! Mais a-t-on pris, comme Lazzarotti (2002) nous y incite, la pleine mesure de cette nouvelle condition paysagère ? Plus particulièrement, a-t-on suffisamment considéré que le

pdforall.com

paysage pouvait ne pas se plier si aisément aux prescriptions de l'aménagement du territoire ? Aussi importe-t-il de savoir sur quoi et comment on agit lorsqu'est mis en œuvre un projet ou une norme en matière de paysage[1]. De plus, en quoi cela s'arrime aux principes et aux pratiques de l'aménagement du territoire. Inspirée principalement de l'expérience québécoise, la présente réflexion fait sienne cette problématique en n'excluant pas d'emblée la possibilité que l'aménagement du territoire soit, par définition, irrémédiablement impuissant à satisfaire la demande paysagère contemporaine.

LE PAYSAGE ET SON FRACTIONNEMENT

La difficulté de définir un projet ou une norme relativement au paysage tient certainement au caractère englobant de ce concept. Dans son acception contemporaine, le paysage se rapporte à une totalité, à la totalité géographique pourrait-on dire. Ainsi compris, le paysage n'est pas une chose particulière que l'on peut distinguer d'autres choses ; il consiste plutôt en un ensemble de choses qui, justement, ne doivent pas être séparées. L'intérêt du paysage étant alors de ne pas réduire la réalité à une série d'éléments, afin que la totalité géographique, dans la substance même de son entièreté, puisse être saisie, pensée, représentée, conservée et éventuellement créée. Or quelle emprise peut avoir l'aménagement du territoire sur le paysage dont la raison d'être est d'assumer, à sa manière, la totalité géographique ?

Pour aborder cette question, on peut examiner ce qu'est le territoire aux yeux de l'aménagement. Le territoire, dans l'optique aménagiste, est un concept englobant qui, comme *paysage* mais aussi *environnement* et à certains égards *patrimoine*, désigne la totalité géographique[2]. Face à cette totalité, l'aménagement, pour devenir opérationnel, procède à ce que l'on pourrait appeler un *fractionnement*, procédé qu'illustrent bien les trois principales lois aménagistes du Québec : la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

1. Le projet est un état que l'on souhaite atteindre en réalisant une action, alors que la norme définit ce que l'on doit ou peut faire. Ainsi, le projet et la norme sont tous les deux liés à une action. Le premier la motive, la seconde la contraint ou l'oriente. On peut aussi considérer que l'action elle-même génère la norme, comme le démontrent Candau *et al.* (2007) à propos de l'intervention publique paysagère, et que l'adoption d'une norme est en soi une action.
2. *Paysage*, *territoire*, *environnement* et *patrimoine* sont quatre concepts qui, assumant chacun à leur manière la totalité géographique, sont par conséquent en compétition (lequel des quatre est, selon les circonstances, le meilleur pour désigner la totalité géographique ?), tout en entretenant une certaine confusion.

pdforall.com

(LPTAA) et la Loi sur les terres du domaine de l'État (LTDE)[3]. Ces lois commandent des opérations menant à l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement, d'un plan d'urbanisme, d'un règlement de zonage (LAU), d'une zone agricole (LPTAA) ou d'un plan d'affectation des terres publiques (LTDE). Chaque fois, l'exercice consiste à découper le territoire en *zones* auxquelles sont associées des *affectations*. Le défi de ce zonage est d'assurer une adéquation entre affectation et zone (Beaulieu *et al*., 1995 ; Wachter, 2003), chaque zone devant recevoir une affection qui lui convienne et chaque affectation devant être localisée sur une zone appropriée, de sorte qu'aucun *conflit d'usage* ne nuise ni à l'une ni à l'autre, voire que les deux s'en trouvent favorisées. Parce qu'il assure une certaine mesurabilité qui garantit une évaluation et un contrôle, ce fractionnement territorial prépare autant les normes qui s'appliqueront aux différentes zones que les projets qui pourront y prendre place. Ainsi, l'aménagement n'agit sur la totalité géographique que par l'intermédiaire de zones qui, combinées, forment le territoire. Aux yeux de l'aménagiste, le territoire n'est donc qu'un objet second et dérivé, une abstraction rationnelle.

Cela dit, peut-on, aux fins de l'aménagement, soumettre le paysage au même régime que le territoire ? L'expérience prouve en fait que le paysage, aussi englobant puisse-t-il être, se prête lui de même au fractionnement. En attestent éloquemment diverses méthodes de *caractérisation* des paysages. Bien qu'elles mobilisent des critères et des faits différents[4], ces méthodes visent toutes, à la façon du zonage en aménagement du territoire, à identifier ce qu'on appelle par exemple des « entités paysagères » (Paquette *et al*., 2008), des « unités de paysage » (Domon *et al*., 2000), des « territoires paysagers » (Droeven *et al*., 2004), des « attributs paysagers » (Ramadier *et al*., 2008) ou des « constantes paysagères » (Brossard *et al*., 2008). Un tel fractionnement assure là aussi une relative mesurabilité garantissant une évaluation paysagère et un éventuel contrôle paysager. C'est ainsi, par exemple, qu'Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec procèdent à la caractérisation des paysages qui risquent d'être affectés par leurs équipements (Paquette *et al*., 2008). De même, le Bureau des audiences publiques en environnement du Québec évalue l'impact environnemental des projets soumis à son attention en considérant le caractère spécifique de chacun des paysages susceptibles d'être affectés (Mercier, 2002). Bref,

3. Le texte complet de ces lois est disponible dans le répertoire en ligne des lois et règlements du Québec (<www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>, onglet *Lois et règlements*).
4. Il est impossible de faire ici une recension complète des méthodes de caractérisation des paysages, mais le lecteur en trouvera un bon éventail dans Puech et Rivière Honegger (2004). Signalons simplement que la plupart de ces méthodes intègrent le facteur humain tant et si bien que le paysage tient autant sinon plus à l'esprit de ceux qui le regardent ou qui en font l'expérience qu'à la nature intrinsèque de ce qui est vu ou expérimenté.

pdforall.com

un fractionnement du paysage est bel et bien réalisable par la caractérisation d'éléments paysagers et cette opération permet la mise en œuvre de normes et de projets pouvant être intégrés à l'aménagement du territoire[5].

LA LIMITE DU FRACTIONNEMENT PAYSAGER

Si le paysage se prête, à des fins aménagistes, au fractionnement, on peut se demander si cette pratique est à la hauteur de la demande paysagère contemporaine (Bethemont, 2002). En effet, suffit-il, pour répondre aux exigences actuelles, de soumettre le paysage à une opération de réduction qui le décomposerait en autant d'éléments mesurables, évaluables et contrôlables ? Notre souci paysager ne se rapporterait-il pas davantage, non pas à des fractions qui, additionnées, composent un paysage, mais à l'incommensurabilité de ce qui, au-delà de la somme de ces parties, constitue l'essence même du paysage ?

Le problème de la limite du fractionnement paysager se pose de deux manières. D'abord, sans que l'idée d'une méthode de caractérisation soit remise en cause, la question est de savoir comment mieux fractionner le paysage et mieux agir sur ses unités de base. Ce problème, qui relève avant tout de la technique aménagiste, fait aujourd'hui l'objet d'une attention minutieuse (Puech et Rivière Honegger, 2004 ; Paquette *et al.*, 2008). Mais on aura beau améliorer cette technique, le paysage ne serait-il pas plus fondamentalement un objet dont l'aménagement du territoire ne pourrait se saisir, peu importe l'art et l'intelligence mis pour le morceler et pour agir sur les divers éléments qui le constituent ? Cette dernière question suggère que, d'un certain point de vue, le paysage serait irréductible et que son irréductibilité pourrait condamner toute action – norme ou projet – à l'impuissance. Pour explorer cette problématique, il faut s'interroger plus avant sur l'actuelle demande paysagère, revenir à la finalité même de l'aménagement du territoire et examiner en quoi cette finalité se différencie de notre souci paysager contemporain.

LA PASSION DE LA PERTE

La donne paysagère est aujourd'hui bouleversée dans la mesure où s'y introduit, explique Corbin (2001), un désir « de préserver voire de restaurer les paysages ». Mais à quoi, fondamentalement, s'attache ce désir de

5. Mentionnons que la pratique de la caractérisation des paysages est d'ailleurs encouragée par la *Convention européenne du paysage*, adoptée en 2002 par le Conseil de l'Europe, qui invite « chaque État signataire à identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire ».

pdforall.com

conservation paysagère[6] ? Selon plusieurs, une perte ou sa menace justifierait que notre époque cherche avant tout à protéger les paysages (Hervé, 2002 ; Jakob, 2008 ; Berque, 2008). Or la première question qui se pose à cet égard concerne la nature de cette perte dont nous ressentirions la douleur ou pressentirions la menace. Il importe aussi de comprendre comment le paysage peut nous libérer de cette perte dont il témoignerait. Enfin, qu'advient-il de l'aménagement du territoire qui, dans ces conditions, fait face à une volonté opposée à sa nature première, puisqu'il n'a pas eu, traditionnellement, à prévenir ou à compenser une telle perte. Tandis que le souci paysager contemporain semble davantage inspiré par ce qui disparaît ou risque de disparaître, l'aménagement du territoire a au contraire toujours tenté de faire advenir ce que le monde n'a jamais eu auparavant. Pétri d'espérance voire d'utopie, l'aménagement du territoire a dû réaliser ce que l'on a imaginé être encore meilleur que ce qui existe déjà (Merlin, 2002). Aujourd'hui, en voulant préserver le paysage, ne serait-ce pas plutôt le pire que l'on cherche à éviter ? Si tel est le cas, le rapport au temps et à l'histoire est en l'occurrence radicalement différent et il se pourrait que cette différence soit une frontière infranchissable entre le souci paysager contemporain et l'aménagement du territoire (Jakob, 2007 ; Herrington, 2009).

Approchons le problème de la perte qui se vivrait au travers du paysage en comparant ce qu'il en est pour l'environnement et pour le patrimoine. L'environnement et le patrimoine, comme le paysage, inspirent un désir de protection. L'action qui en découle vise, là aussi, à éviter ou à compenser une perte, une perte que l'on subit déjà ou qui s'annonce. Cette protection de l'environnement et du patrimoine cherche, comme en témoigne par exemple la législation québécoise en la matière[7], à renouer le fil de la continuité historique (Jeudy, 2008 ; Depraz, 2008). Car si la perte est conçue comme un épisode malheureux parce que lourd de dangers, elle n'est toutefois pas vécue dans sa pure négativité. En effet, vite surgit et domine l'envie d'y remédier. Le futur est, dans ce contexte, une catégorie temporelle accueillant l'espoir que la perte sera temporaire ou que la crainte de la perte sera dissipée. Est-ce le cas également du paysage ? Sans nier

6. Désir qui, au Québec, se manifeste de manière particulièrement intense dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui prévoit, conformément aux vœux formulés par l'Union internationale de conservation de la nature, la protection de paysages dits *humanisés*. Le texte complet de cette loi est disponible dans le répertoire en ligne des lois et règlements du Québec (<www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>, onglet *Lois et règlements*).
7. Tout particulièrement la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la *Loi sur les biens culturels*, dont un récent livre vert annonce la réforme (Grandmont *et al.*, 2007), et la toute récente *Loi sur le développement durable*. On peut les consulter dans le répertoire en ligne des lois et règlements du Québec (<www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>, onglet *Lois et règlements*).

pdforall.com

qu'il y ait de cela dans la sensibilité paysagère contemporaine, on peut se demander si l'argument suffit pour définir le souci paysager de notre époque, en tout cas pour comprendre cette dimension du paysage qui se dérobe à l'aménagement du territoire.

Si on conçoit le souci paysager comme un moyen de vaincre la perte ou d'y résister, on manque d'observer que le paysage, contrairement au patrimoine et à l'environnement, a peut-être moins à voir avec une volonté de contrer une perte, actuelle ou à venir, mais qu'il concerne plutôt un désir de vivre cette même perte. Autrement dit, le souci paysager assumerait plus directement le caractère fondamentalement négatif de la perte. Alors que la protection de l'environnement et du patrimoine tente de repousser la perte en y opposant la raison et une action raisonnée, le souci paysager semble en revanche y plonger spontanément, sans aucune forme de procès. Comme si le sujet contemporain, en fusionnant avec ce qui se perd, faisait l'expérience de ce qui le perd. Ce souci serait dès lors une pure émotion de la perte. Il serait, en d'autres mots, la manifestation d'une passion pour la perte. Or, si c'est le cas, le souci paysager ne projette pas le sujet vers le futur, son effet devant au contraire être immédiat. Mais à quoi tiendrait que le paysage soit aujourd'hui l'objet d'une passion qui n'a d'autre horizon temporel que le présent lui-même ?

LA CONSOLATION

Une hypothèse se dessine. La fonction contemporaine du paysage ne serait-elle pas d'émouvoir pour adoucir la perte ? Si notre époque a un attachement passionnel au paysage, ne serait-ce pas, en effet, parce qu'elle a le sentiment de laisser échapper quelque chose d'essentiel ? Ainsi, le sujet contemporain serait envahi par l'impression qu'il est difficile, désormais, d'espérer. Parce qu'il est là, pleinement et immédiatement accessible, le paysage convaincrait qu'il n'y a peut-être rien de mieux que le présent. Ainsi, le sujet, ému par le paysage, serait instantanément réconforté. Non pas nécessairement qu'il renoncerait complètement à l'espoir – celui que peut par exemple lui procurer l'aménagement du territoire ou la protection de l'environnement et du patrimoine –, mais parce que, pour assumer l'incommensurabilité de la perte, il lui faille aussi trouver, purement et simplement, une consolation.

Si le paysage, par l'émotion qu'il suscite, est essentiel à notre consolation, cela voudrait dire qu'il échappe – et doit échapper – à l'aménagement du territoire. Plus encore, on peut même avancer que le souci paysager contemporain s'opposerait à l'aménagement du territoire. Et ce souci

pdforall.com

paysager, ancré qu'il est dans le présent et dans l'émotion, compromettrait – tout en l'inspirant à certains égards – l'action aménagiste (Le Couédic, 2002). Car l'émotion paysagère qui consolerait de la perte n'a que le présent comme obligation, alors que l'aménagement du territoire, obligatoirement raisonnable, serait tourné vers l'avenir. Mais les impératifs du présent, surtout s'ils sont d'ordre émotionnel, peuvent changer constamment, autant que le présent peut se répéter à l'infini. Ils seraient donc, paradoxalement, autant de menaces pour le paysage.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUDET, G. et G. DOMON (2003). « Les territoires de l'émergence paysagère », dans P. Poullaouec-Gonidec, S. Paquette et G. Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 63-84.

BEAULIEU, B., Y. FERLAND et F. ROY (1995). *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement du territoire et en urbanisme,* Cowansville, Éditions Yvon Blais.

BÉDARD, M. (dir.) (2004). *Quelle place pour une politique du paysage au Québec ?, Géographes*, nº 14, revue de l'Association professionnelle des géographes du Québec.

BERQUE, A. (2008). *La pensée paysagère*, Paris, Archibooks.

BETHEMONT, J. (2002). « Logiques et limites des politiques et attitudes paysagères », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, nº 129, p. 393-405, [en ligne] <www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_46/no129/07-Bethemont.pdf>.

BROSSARD, T. *et al.* (2008). « La valeur des paysages périurbains dans un marché immobilier en France », dans M. Thériault et F. Des Rosiers (dir.), *Information géographique 2, accessibilité, environnement, paysage et valeur foncière*, Paris, Hermès Science Publications et Lavoisier, p. 225-253.

CANDAU, J. *et al.* (2007). « L'intervention publique paysagère comme processus normatif », *Cahiers d'économie et sociologies rurales*, nºs 84-85, p. 167-190.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000). *Convention européenne du paysage*, Conseil de l'Europe, [en ligne] <conventions.coe.int/Treaty/FR/treaties/html/176.htm>.

CORBIN, A. (2001). *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel.

DACHARY-BERNARD, J. (2007). « La méthode des choix multi-attributs appliquée aux Monts d'Arrée », *Cahiers d'économie et sociologies rurales*, nºs 84-85, p. 133-166.

DEPRAZ, S. (2008). *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris, Armand Colin.

DOMON, G., G. BEAUDET et M. JOLY (2000). *Évolution du territoire laurentien. Caractérisation et gestion des paysages*, Montréal, Isabelle Quentin Éditeur.

DROEVEN, É., C. DUBOIS et C. FELTZ (2007). « Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, nºs 84-85, p. 215-243.

pdforall.com

DROEVEN, É., C. FELTZ et C. DUBOIS (2004). *Les territoires paysagers de Wallonie*. Namur, Ministère de la Région wallonne, Direction de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, Division de l'Observatoire de l'habitat, [en ligne] <www.lepur.geo.ulg.ac.be/telechargement/publications/atlas-paysages/1/tout.pdf>.

GRANDMONT, G. *et al*. (2007). *Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels. Document de réflexion*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, [en ligne] <www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/livrevert.pdf>.

HERRINGTON, S. (2009). *On Landscape,* New York, Routledge.

HERVÉ, F. (2002). « L'invisible prison », *Revue des deux mondes*, mars, p. 21-25.

JAKOB, M. (2008). *Le paysage*, Gollion, Infolio.

JAKOB, M. (2007). *Paysage et temps,* Gollion, Infolio.

JEUDY, H.P. (2008). *La machinerie patrimoniale*, Paris, Circé.

LAZZAROTTI, O. (2002). « Le paysage, une fixation ? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, 129, p. 299-322, [en ligne] <www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_46/no129/03-Lazzarotti.pdf>.

LE COUÉDIC, D. (2002). « Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, nº 129, p. 281-297, [en ligne] <www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_46/articles46.html>.

MERCIER, G. (2002). « La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, nº 129, p. 357-392, [en ligne] <www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_46/no129/06-Mercier.pdf>.

MERLIN, P. (2002). *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses universitaires de France.

MONTPETIT, C., P. POULLAOUEC-GONIDEC et G. SAUCIER (2002). « Paysage et cadre de vie : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, nº 128, p. 165-189, [en ligne] <www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_46/no128/MontpetitEtAl.pdf>.

PAQUETTE, S., P. POULLAOUEC-GONIDEC et G. DOMON (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, [en ligne] <www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>.

POULLAOUEC-GONIDEC, P. (2002). « Les cultures du paysage », dans D. Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Les éditions de l'IQRC, p. 643-660.

PUECH, D. et A. RIVIÈRE HONEGGER (2004). *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?,* Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry.

RAMADIER, T. *et al.* (2008). « Mobilité quotidienne et morphologie urbaine : les constantes paysagères des lieux fréquentés et représentés comme indicateurs des valeurs environnementales », dans M. Thériault et F. Des Rosiers (dir.), *Information géographique 1, analyse et simulation de la mobilité des personnes*, Paris, Hermès Science Publications et Lavoisier, p. 167-196.

WACHTER, S. (2003). « *Zonage* », dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 1006.

pdforall.com

CHAPITRE

LE PROJET DE PAYSAGE

ALIBI CULTUREL OU « RÉVOLUTION COPERNICIENNE » ?

Georges Bertrand
Laurent Lelli

Un vent nouveau souffle sur le paysage. Encore faut-il en estimer la force et le sens. Le paysage a une vieille histoire, enracinée au plus profond de la culture et des arts ; il est représentation du monde à travers les sensations et sentiments, mythes et symboles. Brusquement, en moins de deux décennies, le vent a tourné. Le paysage a changé, sinon de physionomie, du moins de signification et de fonction. Il est devenu, presque contre nature, un instrument, parfois trivial, pour le moins banalisé, de l'analyse du territoire et, par voie de conséquence, de l'aménagement d'un développement que l'on souhaite durable. Rupture ou adaptation ? Aujourd'hui, il s'agit moins de trancher que d'assumer conjointement ces deux héritages complémentaires, le patrimonial et le prospectif, en positionnant le paysage au cœur de la société contemporaine et de son rapport au monde.

pdforall.com

Après la révolution de l'écologie des années 1960-1970, après la révolution de l'environnement des années 1980-1990, voici donc la révolution du paysage que d'aucuns qualifient de « révolution copernicienne », tant elle contribue à bouleverser notre façon de voir, de sentir, de comprendre et, peut-être, de mieux aménager nos territoires. De toute évidence, le paysage est devenu un objet-sujet incontournable, de plus en plus utilisé et de plus en plus utilitaire, politiquement et technocratiquement récupéré. Il change de contenu en perdant de sa saveur. Avec quoi la lui rendra-t-on ? Cacophonie, logomachie, amphigouri polluent le discours paysager dominant. De même, le paysage est de plus en plus dopé de chartes, lois et décrets, charges lourdement administratives et technocratiques, certainement nécessaires mais qui l'instrumentalisent au fil des applications.

Jusqu'à présent, la recherche a suivi plus que précédé les nouveaux usages du paysage. Il n'y aura pas de projet politique opératoire sans une vigoureuse réévaluation des bases du paysage, à la fois scientifiques et culturelles. Plus largement, il faut savoir de quoi on parle. Il faut évaluer quel peut être l'apport nouveau, constructif, décisif, du paysage au développement des territoires. Certes, beaucoup de progrès ont été accomplis, en Europe comme au Canada, mais ils demeurent partiels, disparates et difficilement reproductibles (Michelin, 2005 ; Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon, 2008) C'est pourquoi il nous paraît propice de réévaluer l'ensemble des études paysagères et de procéder à une évaluation du paysage comme projet politique. Mais d'abord, il faut sortir d'un paysage flou et ambigu pour entrer dans un « paysage-territoire » solidement ancré dans la profondeur géographique, sociale et économique. Il s'agit là moins d'un désir d'ordre, incompatible avec le caractère protéiforme du paysage, qu'une nécessaire intelligibilité parmi la diversité irréfragable des paysages. Dans le système de recherche contemporain, en pleine phase d'interdisciplinarité et d'ouverture sur la culture et la sensibilité, à la charnière des sciences de la société et des sciences de la nature, le paysage doit être pensé et construit comme un nouveau paradigme (au sens de Kuhn [1970]) avant d'aborder la question du projet politique.

Le présent article, succinct dans son principe, s'articule autour de cinq propositions fondamentales qui, après développement et discussion, pourraient servir de base à l'élaboration d'une appréhension du paysage en profondeur et en diversité, permettant de renouveler les méthodologies scientifiques mais également les approches opérationnelles.

pdforall.com

QUEL PARADIGME PAYSAGER ?

PROPOSER UN PARADIGME PAYSAGER

Dans la recherche contemporaine, il importe tout d'abord selon nous de déployer une conception élargie du paysage, hors discipline, comme un complexe paradigmatique qui, non seulement chevauche les sciences humaines et sociales, mais encore déborde du domaine strictement scientifique, pour embrasser le domaine de la culture et des arts. Avec sa part de poésie et de rêve… et d'imagination créatrice comme Bergson (1927) et Bachelard (1947). Pour y parvenir, la seule méthode scientifique ne suffit pas. Il faut élargir la perspective et faire appel à trois pôles interactifs :

- Un pôle épistémologique enraciné dans la philosophie et l'histoire des sciences, destiné à poser les incontournables questions vives que contourne d'ordinaire la recherche, par exemple l'idée de nature à travers l'histoire des sociétés. La coupure qui s'est établie entre la philosophie et la science a fait disparaître la notion « d'obstacle épistémologique » (Bachelard, 1947) qui paralyse l'exploration de nouvelles formes de pensées. Aujourd'hui, le paysage est un « obstacle épistémologique » de première grandeur pour notre société dans son rapport avec son territoire : il existe dans sa banalité mais on ne sait comment l'appréhender et le mettre au service d'un projet.
- Un pôle méthodologique au sens strict que nous développerons dans les quatre points suivants.
- Un pôle didactique, pas seulement interdisciplinaire, mais *a priori* interprofessionnel qui associe en continu la pédagogie de la formation initiale à la formation professionnelle. Le « projet de paysage » des paysagistes et des agents de développement y occupe une place centrale mais qui mériterait sans doute d'être élargie. Entre épistémologie et didactique, en plein système interactif, les développements méthodologiques sont non seulement confortés, mais encore canalisés par les demandes sociales et politiques au sens large.

LE CONCEPT DE PAYSAGE-TERRITOIRE FONDE LA MÉTHODE

La polysémie du paysage est bien connue et les définitions surabondent. Ces dernières ont participé pour beaucoup d'une séparation usitée entre un « paysage naturel » s'opposant à un paysage culturel (Donadieu et Périgord, 2007). Ce clivage semble aujourd'hui plus mesuré avec l'adoption de la Convention européenne du paysage, plaçant la notion au centre

pdforall.com

d'une définition où l'espace perçu devient le socle d'une vision paysagère construite par tout un chacun (article 1a de la Convention européenne du paysage, 2000). Pour sortir d'un certain flou et de l'ambiguïté encore laissée par cette définition, nous proposons de relier le paysage au territoire pour lui donner une assise concrète, objective, sans laquelle il ne peut prétendre influer sur l'aménagement. Le territoire enracine le paysage dans la réalité d'un espace géographique sans, pour autant, lui enlever son caractère sensible et subjectif. Au contraire, il devient la dimension sensible du territoire.

Le paysage est toujours un produit issu de croisements et de métissages. D'abord entre l'objectif et le subjectif, ensuite entre le naturel et le culturel, le matériel et l'idéel, etc. Ce métissage consubstantiel (Moscovici, 1968) distingue le paysage des notions ou concepts proches (environnement, écosystème, géosystème).

Si « la complexité est à la base » du paysage (Morin et Le Moigne, 1992), elle se traduit par une grande diversité que la méthode doit préserver et valoriser, par exemple en combinant les approches monographiques respectueuses de l'unicité de chaque paysage avec des démarches modélisatrices dans le cadre d'une analyse de système qui demeure l'outil organisateur de l'analyse paysagère.

Le paysage-territoire est un « espace vécu » au-delà du perçu et du sensible

Le paysage-territoire est comme un iceberg. Seule une faible partie est visible et l'essentiel demeure invisible sous la ligne de flottaison ou d'horizon. C'est cette part d'invisible qu'il faut prendre en compte. C'est non seulement toute la dimension de l'imaginaire et de la symbolique, mais c'est encore l'ensemble des mécanismes, biophysiques, politiques et socioéconomiques, qui expliquent le paysage, sa structure formelle comme sa dynamique. Certes, les représentations socioculturelles sont essentielles mais elles ne suffisent pas à cerner le phénomène paysager. La prise de conscience des dimensions matérielles et structurelles de cette invisibilité nous apparaît être l'une des conditions nécessaires pour que le paysage devienne, au-delà des simples apparences, et sans pour autant négliger ces dernières, un projet politique réaliste et réalisable, solidement ancré dans le territoire.

pdforall.com

La naturalité irrépressible du paysage

L'idée d'un paysage simple artefact s'est largement répandue dans le sillage d'une conception confinée aux seules représentations culturelles. Cette option, qui a ses raisons d'être dans le domaine de la culture et des arts, est insuffisante quand il s'agit de traiter des aménagements territoriaux. De fait, quelle que soit la configuration adoptée, le paysage contient toujours une part plus ou moins grande et visible de nature, de l'air que l'on respire, même pollué, à la chlorophylle du moindre espace vert urbain.

Et ce qui nous amène à pareil constat, c'est que nous sommes en présence d'un double phénomène. D'une part, on assiste avec le paysage à un certain retour à la nature qui s'était un peu estompée pendant les Trente Glorieuses[1]. Le paysage, c'est, pour beaucoup, la verdeur de la campagne, le rythme retrouvé des saisons, la vie animale et végétale. D'autre part, on vit avec le paysage un retour à de la nature, aussi bien sous la forme de friches et reboisements, que sous l'aspect, parfois catastrophique, de crises multiples : péjorations climatiques, tsunami, avalanches, volcanismes, crues et inondations …

Certes, cette nature n'est jamais totalement naturelle. Elle est toujours plus ou moins métissée aussi bien par le biais matériel de l'anthropisation (pollution, déchets, …) que sous la forme culturelle de la socialisation (la nature dans l'art). Dans notre paradigme paysager nous aurons recours au concept de naturalité, c'est-à-dire à cette part irrépressible de nature qui se manifeste dans tout paysage. Les différences dans le degré de naturalité sont traduites en termes de gradients différentiels, allant par exemple de la forêt d'épinettes de l'Ungava au château Frontenac ! Ce qui signifie bien que la nature n'existe que dans la société et ne peut s'exprimer qu'à travers elle.

Le paysage se rapproche inéluctablement de l'environnement sur une même base territoriale

Le paysage et l'environnement appartiennent à deux histoires plus ou moins parallèles, quoique décalées et toutes les deux longues et complexes. Les communautés scientifiques correspondantes fonctionnent séparément sur des bases idéologiques différentes, sans cependant s'ignorer. Les passerelles sont fragiles mais de plus en plus fréquentes et pertinentes. L'interdisciplinarité et plus encore l'interprofessionnalité ne peuvent que les

1. Expression désignant la période de croissance économique de nombreux pays dont la France entre 1945 et 1974.

pdforall.com

rapprocher. Jusqu'à les confondre ? Pour l'instant une association, sans fusion et confusion, s'impose. Le territoire est le dénominateur commun. Le système GTP : Géosystème-Territoire-Paysage, proposé dans les années 1990, en est une préfiguration qui a déjà démontré son efficacité, aussi bien en ce qui concerne la recherche fondamentale que les pratiques d'aménagement (Bertrand *et al.*, 1978). Un même espace géographique, quelle que soit l'échelle temporo-spatiale considérée, est la fois :

- une source plus ou moins naturelle (géosystème) ;
- une ressource socioéconomique (territoire) ;
- un ressourcement socioculturel (paysage).

Le paysage n'est plus alors le simple produit d'un paysagisme approximatif qui se limiterait à l'apparence des choses. Il est la partie d'un tout, solidement enraciné dans une culture et dans un territoire. Que serait le paysage du Saint-Laurent s'il n'était pas la porte d'entrée sur un grand pays, ses gens et ses terres ? Le paradigme proposé n'est, pour l'instant, qu'une ébauche de projet scientifique qu'il reste à mettre à l'épreuve de terrains variés dans le cadre d'études fondamentales et/ou appliquées. Ce n'est peut-être pas un projet politique à prime abord mais le paysage ainsi recadré peut, en ménageant des passerelles, être aussi au service d'un projet politique d'aménagement du territoire.

QUELQUES CONDITIONS POUR LE PROJET DE PAYSAGE ?

UNE NOUVELLE DIDACTIQUE DU PAYSAGE À INVENTER…

Souvent appréhendée par le biais des « classiques » lectures paysagères en géographie (Sourp, 1993), une nouvelle didactique du paysage doit être mise en œuvre sur les territoires. Si décrypter l'expression visible d'un paysage reste une étape importante de l'analyse, il faut à présent favoriser tous les dispositifs permettant l'expression d'une nouvelle maïeutique paysagère. Deux raisons à cela nous semblent à cet égard s'imposer. Tout d'abord, il existe un réel danger à vouloir se positionner dans la satisfaction d'une demande sociale difficile à définir, volatile et réduisant le paysage à un simple usage. Retrouver une véritable connivence avec le paysage, en l'éloignant d'un mécanisme de pulsion lié à notre société de consommation, doit être un préalable fondamental au renouveau de notre façon d'habiter la Terre. Il faut ensuite permettre à la société dans son ensemble de construire les paysages de demain sur le registre du vivre ensemble en abandonnant l'idéologie du paraître. Pari sans nul doute osé, certains

pdforall.com

diront illusoire, cette utopie paysagère n'est-elle pas le garde-fou de la standardisation de nos modes de vie et le meilleur moyen de garantir la diversité de nos territoires et de nos identités ?

QUE PEUT PROMOUVOIR LA RECHERCHE AUJOURD'HUI ?

Comment la recherche peut-elle participer au débat engageant les paysages de demain ? Jamais peut-être, depuis la Révolution industrielle, les questions portant sur les changements paysagers n'ont été aussi nombreuses. Mutations des espaces et des espèces face aux changements climatiques en cours et à venir, transformations des agricultures du monde dans le cadre d'un marché économique mondial des productions agricoles alimentaires et non alimentaires, explosion démographique des pays émergents puisant dans les richesses naturelles des territoires pour se développer ou, plus près de nous encore, l'attraction exponentielle des grandes villes européennes modifiant nos modes de vie et les paysages… La liste est longue et convoque à une réflexion profonde que la recherche doit mieux prendre en compte. Plusieurs voies sont sans doute à approfondir dans le domaine du paysage. Elles doivent en tous les cas mieux saisir les temporalités du projet de paysage en imaginant des dispositifs méthodologiques variés, impliquant par exemple d'intervenir à tous les temps de ce dernier (avant, pendant et après).

Ainsi, la *construction de monographies paysagères doit s'inscrire en amont d'un projet de paysage*, préparant la mobilisation de connaissances pour définir des objectifs d'aménagement et de projets territoriaux ancrés dans la réalité des formes, fonctionnalités et usages du paysage. Cette phase doit être vigoureusement réactivée, face à l'ampleur des changements paysagers actuels, car les réflexes tendant à trouver des réponses immédiates à certains phénomènes ou revendications socioéconomiques ne semblent pas toujours opportuns (le développement des cultures pour les biocarburants en débat actuellement, la politique des grands barrages pour soutenir les cultures irriguées…).

La recherche doit également *s'impliquer dans l'accompagnement des projets de paysage*, en participant à établir de nouveaux référentiels de dialogue. Plusieurs démarches ont été menées en France et au Canada permettant de rapprocher les regards et les préoccupations des gestionnaires, des usagers et des chercheurs s'intéressant à la question du paysage. En France, la participation des chercheurs à de multiples réseaux est depuis de nombreuses années un engagement véritable en Midi-Pyrénées. La création de l'Institut toulousain du paysage en 1995, réseau interdisciplinaire et interprofessionnel réunissant des chercheurs (géographes,

pdforall.com

historiens, linguistes, sociologues…) et des gestionnaires du paysage (services déconcentrés de l'État, Union régionale des Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, Conseils généraux, Agence régionale pour l'environnement…) a été une première tentative dans cette volonté d'accompagner ensemble un projet de paysage. Plus récemment, notre participation au Réseau d'échanges sur le paysage, animé par la DIREN Midi-Pyrénées et l'Union régionale des CAUE, montre bien ce souci d'un recours permanent au dialogue à toutes les phases du projet de territoire. Au Québec, les travaux de la Chaire en paysage et aménagement de la Faculté d'aménagement de Montréal, lancée en 1996, s'attachent depuis l'hiver 2007 à inventorier les démarches de mise en valeur ou de protection des paysages, en donnant la parole à leurs initiateurs (municipalités, MRC, associations…) dans le cadre d'un forum sur la demande sociale en paysage qui s'est tenu en juin 2008 à Montréal. Cette démarche constitue une manière de réunir des acteurs qui n'ont pas nécessairement l'habitude de se rencontrer et de dialoguer autour des projets paysagers mis en œuvre, et de voir également à quels niveaux se situent leurs besoins pour améliorer la prise en compte du paysage dans les actions définies. La Chaire joue dans ce cas un rôle de médiateur pour l'accompagnement des projets.

Enfin, la recherche doit également *se situer en aval du projet de paysage*, pour exercer un rôle de veille, de suivi des paysages. Elle s'inscrit ici dans le processus d'analyse des impacts potentiels des politiques publiques mises en œuvre sur les territoires, mais aussi dans une étape de compréhension des interactions nouvelles entre nature-société, générées par les décisions publiques à différentes échelles. Elle peut également chercher à comprendre les processus d'appropriation à l'œuvre autour du projet paysager et en signaler les excès, les dérives mais aussi les réussites.

Penser la prospective par le paysage

Enfin, il semble urgent que la recherche sur le paysage s'ouvre à la réflexion prospective. La bonne connaissance des temporalités du paysage exprimée dans diverses monographies peut aider les décideurs à construire un projet et non à se réfugier derrière un modèle ! Le rôle de la recherche ici est bel et bien de construire des modèles de fonctionnement et de s'appuyer sur ces derniers pour que les acteurs territoriaux puissent débattre des choix d'aménagement. L'expérience menée dans le cadre des recherches sur le paysage au sein de l'UMR Métafort de Clermont-Ferrand nous a conduits ces dernières années à élaborer différents dispositifs iconographiques de modélisation des paysages (blocs-diagrammes, MNT…) et à mesurer avec

pdforall.com

certains acteurs de territoires ruraux les choix possibles en matière d'agriculture, de développement touristique, d'habitat… (Lelli, 2003 ; Michelin et Joliveau, 2005). Ces supports de dialogue sur les paysages de demain permettent indiscutablement de partager les références de chacun. Le chercheur ne peut cependant pas s'en contenter. Son implication dans ces différentes phases du projet ainsi que dans la réflexion prospective doivent garantir une nécessaire objectivation des menaces et des enjeux qui pèsent sur les paysages à l'aube de mutations majeures de nos environnements « naturels », de nos modes d'habiter les territoires. Cette révolution copernicienne n'en est donc qu'au début ! Si le paysage est l'affaire de tous, la conscience politique de cette ambition passe par une conception renouvelée du projet et de sa discussion.

BIBLIOGRAPHIE[2]

BACHELARD, G. (1947). *La formation de l'esprit scientifique,* Paris, Vrin.

BERGSON, H. (1927). *L'évolution créatrice*. Paris, Éditions Rombaldi, coll. « La guilde des bibliophiles » [1907].

BERTRAND, G. (2009). « En passant par le paysage. Un demi-siècle d'itinérances paysagères (1950-2008) », Lisières, École de paysage de Bordeaux et Géodoc, Université Toulouse-Le Mirail, 50 pages (à paraître).

BERTRAND, C. et G. BERTRAND (2002). *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités,* Paris, Éditions Arguments.

BERTRAND G. *et al.* (1978). « Le Sidobre (Tarn). Esquisse d'une monographie », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 49, nº 2, p 259-266.

DONADIEU, P. et M. PÉRIGORD (2007). *Le paysage – entre nature et cultures*, Paris, Armand Colin, coll. « Géographie ».

FRÉMONT, A. (1976). *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion.

KUHN, T. (1970). *The Structure of Scientific Revolutions,* Chicago, University of Chicago Press.

LELLI, L. (2003). « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », dans B. Debarbieux et S. Lardon (dir.), *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube/Datar, p. 183-191, coll. « Bibliothèque des territoires ».

2. Les réflexions et propositions formulées dans cet article sont issues d'une longue série de travaux, théoriques ou appliqués, consacrés directement ou indirectement au paysage, depuis plusieurs décennies dans le cadre des laboratoires de recherche suivants : le CIMA-GEODE UMR CNRS de l'Université Toulouse-Le Mirail, l'UMR Métafort de Clermont-Ferrand et le CEPAGE de l'école de paysage et d'architecture de Bordeaux.

pdforall.com

LELLI, L. et S. PARADIS (2009). « Démythifier le paysage par la participation locale : Le viaduc de Millau, un “monument-paysage” au service du développement territorial ? », dans P. Poullaouec-Gonidec, S. Paquette et G. Domon (dir.), *Instrumentalisation, opérationnalisation du paysage*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 14 pages.

MICHELIN, Y. (2005). « Paysage et développement local : expériences et recherches innovantes dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, vol. 571.

MICHELIN, Y., S. PARADIS et L. LELLI (2005). « When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : New perspectives for the organization of local participative discussion group », *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, nº 1, p. 19-32.

MICHELIN, Y. et T. JOLIVEAU (2005). « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, vol. 571, p. 233-252.

MORIN, E. et J.L. LE MOIGNE (1992). *L'intelligence de la complexité,* Paris, L'Harmattan.

MOSCOVICI, S. (1977). *Essai sur l'histoire humaine de la nature,* Paris, Flammarion [1968].

PAQUETTE, S., P. POULLAOUEC-GONIDEC et G. DOMON (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage,* Québec et Montréal, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Université de Montréal, Chaire Unesco en paysage et environnement.

SOURP, R. (1993). *L'analyse du paysage : une didactique pour la géographie,* Toulouse, Doctorat de géographie-aménagement, Université de Toulouse II.

pdforall.com

CHAPITRE

LE PROJET DE PAYSAGE COMME ESPACE DE DIALOGUES PUBLICS ET D'ACTIONS LOCALES[1]

Sylvain Paquette
Caroline Gagnon
Philippe Poullaouec-Gonidec

Le paysage est aujourd'hui un élément incontournable des politiques d'aménagement intégré et de développement durable des territoires (Berlan-Darqué et Terrasson, 2001). Cette préoccupation s'est traduite en Europe par la mise en place de politiques publiques nationales dédiées spécifiquement au paysage (citons par exemple la loi Paysage en France, 1993) ou par le développement d'une approche et d'un cadre de référence communs dans la foulée de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, 2000). En matière d'action publique, des

1. Ce texte constitue une synthèse de certains travaux de recherche menés à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en collaboration avec ses principaux partenaires, dont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

pdforall.com

défis analogues se posent au Québec devant l'évolution rapide de l'enjeu que pose aujourd'hui le paysage dans les principaux dossiers de l'aménagement du territoire.

Ici comme ailleurs, la mobilisation autour de cet enjeu a été médiatisée au départ à travers des démarches réactives liées à la transformation accélérée des territoires. Encore aujourd'hui, un bref coup d'œil sur les dossiers portés par les médias nous le rappelle de manière récurrente, que ce soit au regard du déploiement de la filière éolienne tant dans l'est du Québec qu'en Montérégie (Viau, 2006 ; Lagacé, 2007), de l'élaboration de projets de terminaux méthaniers prévus le long des berges du fleuve Saint-Laurent (Martin *et al.*, 2007), des réflexions engagées sur le devenir de l'agriculture (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008) comme au regard de nombreux projets immobiliers décriés aujourd'hui, à l'instar du projet Griffintown à Montréal, parce qu'ils négligent les caractéristiques singulières des milieux urbains d'insertion (Peck, 2008). Pour mesurer l'ampleur considérable de cette mobilisation, il est opportun de soulever que la protection du paysage au Québec ressortait, à la suite d'une vaste consultation menée en 2005 sur le Projet de stratégie gouvernementale en matière de développement durable, comme le deuxième enjeu public en importance, soit une préoccupation située tout juste après les questions relatives à la gestion de l'eau (Francœur, 2005). Aux côtés de cette affirmation citoyenne, d'autres formes de mobilisation sociale, davantage proactives, envisagent de plus en plus le paysage comme un levier en faveur du développement des collectivités territoriales. Les nombreuses initiatives régionales et locales de protection, de mise en valeur et de développement des paysages qui prennent forme un peu partout sur le territoire québécois à l'heure actuelle en sont une illustration probante[2]. Suscitant la mobilisation des citoyens, des élus et des professionnels de l'aménagement, ces actions prennent diverses formes incluant entre autres des outils de connaissance (du nombre signalons les guide, atlas, enquête terrain), de concertation (dont les tables régionales de concertation, le forum citoyen) ou de sensibilisation (par exemple un circuit de découverte, des chartes de paysage). La nouveauté de cette expression tient au fait que ces préoccupations paysagères ne peuvent

2. Il est à noter à cet égard que, lors du 1er Forum québécois sur la demande sociale en paysage organisé en juin 2008 par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), c'est plus de 25 initiatives originales de protection, de mise en valeur et de développement qui ont pu être dévoilées. Pour de plus amples informations sur la portée et les retombées de ces démarches, veuillez consulter le site internet de la CPEUM à l'adresse suivante : <www.paysage.umontreal.ca> à la rubrique Info CPEUM.

pdforall.com

plus être pensées qu'à partir de la seule expérience visuelle mais traversent, entre autres, les questions d'environnement et de patrimoine en passant par les intérêts d'ordre résidentiel et touristique (Paquette, 2007).

Parallèlement, et tout aussi récemment, le gouvernement du Québec reconnaissait de manière explicite l'importance du paysage dans certaines refontes majeures de son cadre législatif. L'instauration, en 2002, de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel[3], qui introduit le statut de « paysage humanisé », l'élaboration de la Loi sur le développement durable[4] (2006), de même que la volonté d'intégrer la notion de paysage comme un des éléments clés de la révision de la Loi sur les biens culturels (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007) illustrent le caractère effervescent de cette nouvelle dimension.

Or, au moment où les intervenants publics, parapublics et privés visés par ces nouvelles préoccupations sont contraints de répondre aux demandes croissantes des populations, les besoins en matière de stratégies et d'outils d'intégration des valeurs paysagères (par exemple visuelle, environnementale, patrimoniale, économique) à l'aménagement des territoires se font pressants. Le projet de paysage, en tant que vecteur de cohérence des actions publiques d'aménagement (Pousin, 2004 ; Paquette *et al.*, 2008), constitue à notre avis une réponse pertinente vis-à-vis de ces enjeux.

Le présent texte entend discuter de l'intérêt et des défis que pose le projet de paysage comme levier de mise en valeur et de développement des territoires en le situant plus particulièrement dans le contexte des réflexions engagées actuellement au Québec. Dans un premier temps, un retour rapide sur les premières initiatives aménagistes de prise en charge des valeurs paysagères développées au tournant des années 1980 et 1990 permettra de situer les contours des logiques de type expert qui trouvent encore aujourd'hui preneurs dans la plupart des démarches publiques et parapubliques d'évaluation environnementale ou de planification territoriale. Ce portrait constitue un préalable nécessaire afin de poser, dans un second temps, les conditions de cohérence du projet de paysage sous l'angle de ses dimensions physico-spatiale, sociale et politique. Ces conditions témoignent clairement de la volonté de dépasser les limites des approches formalistes, centrées plus strictement sur les conditions de mise en forme matérielle des espaces, afin d'inscrire le projet de paysage à travers l'élaboration d'une vision socialement partagée du territoire et de ses

3. Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Lois refondues du Québec (L.R.Q.), chapitre C-61.01, article 2.
4. Projet de loi n° 118 « Loi sur le développement durable », 2006, chapitre 3.

pdforall.com

transformations. À la lumière de ces considérations, ce texte esquissera enfin les implications d'une telle approche en termes de renouvellement des stratégies et des outils de gestion (préservation, mise en valeur et développement) des paysages.

PREMIÈRE RÉPONSE DES DÉMARCHES AMÉNAGISTES

En Amérique du Nord, les premières mesures de prise en compte des dimensions paysagères à l'aménagement du territoire sont apparues au cours des années 1960 dans le contexte de l'entrée en vigueur, aux États-Unis, du National Environmental Policy Act (1969). Des démarches similaires ont par la suite vu le jour au Québec et conduiront, dans la foulée des nouvelles conditions instituées avec la mise en place des mécanismes consultatifs[5], au développement d'une série de mesures d'atténuation des impacts visuels des projets d'infrastructure ou d'aménagement en vue de répondre aux mouvements d'opposition des citoyens. L'élaboration de la méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures du ministère des Transports du Québec (Gaudreau *et al.*, 1986) ainsi que le développement des méthodes d'évaluation paysagère réalisé au cours des années 1980 et 1990 par Hydro-Québec (Groupe Viau Inc., 1992), instance parapublique responsable de la production, du transport et de la distribution de l'énergie hydroélectrique au Québec, sont représentatifs des efforts consentis dans ce nouveau contexte. C'est aussi à cette époque que sont introduites dans la planification urbaine, comme ce fut le cas à Montréal (Ville de Montréal, 1993), des démarches d'inventaire visant à préserver les perspectives visuelles sur les éléments emblématiques de la ville. À titre d'exemple, les points de vue remarquables donnant sur le fleuve Saint-Laurent ou sur le mont Royal constituaient certains des principaux emblèmes reconnus par ces initiatives institutionnelles.

Force est de reconnaître la contribution de ces approches au plan de la pratique des professionnels de l'aménagement et les avancées qu'elles ont permises en matière d'inscription spatiale des infrastructures dans le territoire ou encore de préservation des percées visuelles emblématiques. Si l'usage des outils qu'elles ont contribué à développer est encore largement répandu, l'enjeu de paysage demeurait entier du point de vue notamment de ses dimensions sociales et politiques. Performantes au plan opérationnel car porteuses de solutions instrumentales et universelles aisées à mettre en œuvre, ces approches se heurtent aujourd'hui à leur

5. Par la création notamment du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la fin des années 1970.

pdforall.com

incapacité à rendre compte du paysage comme un objet plus fondamentalement modulé par l'évolution des valorisations sociales et culturelles entretenues au regard des territoires, que ce soit par exemple dans le domaine du tourisme, du loisir ou de l'habitation.

Dans le contexte des approches traditionnelles de type expert, seul un observateur expérimenté est dépositaire de l'autorité et de la légitimité nécessaires afin de relever les qualités formelles d'une scène paysagère (Dakin, 2003). Ce faisant, l'enjeu de paysage se réduit tantôt à une simple question de ressource visuelle à gérer, tantôt à un objet de patrimoine à protéger. Aussi, les réponses aménagistes prendront-elles la forme, soit de prescriptions visant à atténuer l'impact visuel généré par un équipement ou un aménagement donné, soit de mesures cherchant à mettre sous cloche un attribut de paysage d'intérêt exceptionnel. Ces réponses viennent ainsi le plus souvent panser une situation « après-coup », c'est-à-dire lorsque des populations réagissent négativement à la transformation réelle ou anticipée d'un champ visuel, d'un environnement ou d'un cadre de vie.

Or, il importe d'admettre que ce projet aménagiste ne répond ni aux attentes, ni aux aspirations collectives de ce début de XXIe siècle. En assimilant le paysage à sa plus simple expression, soit le plus souvent à sa seule dimension visuelle ou esthétique, en le confinant à des logiques de gestion sectorielles du territoire, et en lui portant une attention qu'à travers l'expression de démarches réactives (Paquette, 2007), ce dernier n'est en mesure d'offrir ni les outils ni les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un véritable projet de paysage apte à concilier le devenir d'un territoire donné et ses expressions socialement valorisées. Conséquemment, les conditions de ce projet restent à construire afin de permettre une cohérence accrue des actions menées à l'enseigne du paysage dans le cadre d'une vision intégrée de l'ensemble des considérations d'ordre physico-spatial, social et politique.

CONDITIONS DE COHÉRENCE DU PROJET DE PAYSAGE

Sachant qu'il n'existe pas de définition univoque du concept de paysage, il s'avère nécessaire, avant de discuter de la nature et de la portée des conditions du projet de paysage, de présenter le positionnement et les assises conceptuels du paysage tels que nous avons été amenés à les définir dans nos travaux antérieurs (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2005). Plusieurs conviennent que le paysage ne relève ni seulement d'une réalité physico-spatiale objective, ni seulement d'une qualification subjective du regard, mais de la relation dialectique existant entre les deux (Berque, 1990 ;

pdforall.com

Bourassa, 1991). En résonance avec cette position, nos travaux situent le paysage comme un concept de qualification sociale et culturelle du territoire (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2005). Cette qualification implique la reconnaissance des caractères d'un territoire par un individu ou une collectivité ; étant entendu que cette reconnaissance procède d'une diversité de points de vue (p. ex., esthétique, environnementale, patrimoniale, etc.), fait appel à l'ensemble des sens (p. ex., visuel, auditif, etc.) et demeure l'expression des valeurs sociales présentes dans un espace-temps donné, celles-ci découlant d'un savoir, d'une expérience, d'un héritage culturel ou d'un rapport affectif particulier. Ce faisant, elle positionne clairement le paysage sur un plan pluridimensionnel, polysensoriel et expérientiel (Berleant, 1997 ; Dakin, 2003). Comme plusieurs l'admettent (Dubost et Lizet, 1995), ceci requiert de chercher à rendre compte, d'abord et avant tout, de ce qu'un groupe ou un individu valorise dans un territoire donné. En l'associant à l'idée de projet, la qualification de cette position conceptuelle aux exigences d'une perspective d'actions paysagères pose un triple défi.

Il y a tout d'abord le défi de penser le projet de paysage par delà ces seules dimensions visuelles et formelles au profit d'une ouverture au large spectre des préoccupations contemporaines du paysage tout autant qu'à la diversité des savoirs en jeu (p. ex., savoirs des professionnels, des citoyens, des acteurs politiques, etc.). Se pose ensuite le défi de voir le projet comme un dépassement des mesures universelles encore largement utilisées aujourd'hui, des mesures faisant fi de l'identité singulière des territoires. Subsiste enfin le défi d'envisager le projet de paysage comme un outil visant à accroître la capacité des collectivités à accompagner les évolutions de leurs territoires en phase avec les valeurs sociales qu'ils entretiennent à leur égard.

Cela posé, les conditions de cohérence de ce projet, notamment lorsque considéré sous l'angle de sa pertinence et de son acceptabilité publique, sont dès lors indissociables d'une prise en compte concomitante de ses dimensions physico-spatiale, sociale et politique.

Conditions de cohérence physico-spatiale

L'idée de paysage a traditionnellement suscité une préoccupation d'ordre physico-spatial. Des premières acceptions portées en géographie (Rougerie et Beroutchachvili, 1991) en passant par le développement des méthodes classiques d'évaluation visuelle, le concept de paysage renvoie fréquemment à une réalité d'abord et avant tout matérielle (Paquette *et al.*, 2005). Une réalité que l'on cherchera à documenter par des démarches de caractérisation, tantôt de la physionomie singulière des territoires, tantôt de la

pdforall.com

qualité des perspectives visuelles, en vue d'identifier ou de cartographier des unités paysagères spatialement circonscrites. Les méthodes d'évaluation des paysages présentées précédemment traduisent ces visions sous un plan opérationnel.

Si la dimension physico-spatiale reste encore pertinente aujourd'hui dans la perspective de mise en œuvre du projet de paysage, elle n'en épuise pas pour autant la portée. Aussi, la volonté de dégager les conditions de cohérence physico-spatiale de ce projet implique-t-elle de l'aborder à partir d'un nécessaire travail de caractérisation aussi bien de la singularité des contextes visuels et topographiques d'un milieu que de la diversité des expériences paysagères offertes, qu'elles soient de l'ordre de l'emblématique ou de l'ordinaire (Gagnon, 2006). Plus important encore est l'exigence de mettre cette démarche de lecture des paysages en amont de tout parti pris d'aménagement. Le développement des conduites récentes de diagnostics paysagers au Québec (Domon *et al.*, 2007 ; Paquette *et al.*, 2008) comme en France (Lelli et Paradis, 2005) participe de cette intention de saisir les opportunités et les contraintes de mise en valeur des paysages à partir d'une multiplicité de points de vue sectoriels (dont la caractérisation des potentiels écologique, patrimonial, esthétique, etc.).

De ce fait, le projet de paysage n'est pas reproductible (Poullaouec-Gonidec, 1993). Il demeure ouvert au caractère sensible des différents contextes d'intervention. Il s'oppose en cela aux approches plus strictement normatives ou instrumentales, garantes de modes d'intervention standardisés, cherchant à dicter une seule manière de faire partout et tout le temps. L'outil urbanistique traditionnel, comme le règlement de zonage, en est une des illustrations les plus probantes. Le projet de paysage constitue au contraire un vecteur de mise en valeur du caractère spécifique des éléments du territoire qui contribue à rendre unique l'expérience paysagère. Il renvoie dès lors à une multiplicité de mises en forme sur le plan matériel et de solutions en matière d'aménagement. Cela dit, il ne faut pas voir dans ce projet une simple volonté d'architecturer le paysage. Chaque lieu étant porteur de significations particulières, il s'agit aussi d'en évoquer la spécificité à partir d'une prise en compte des contextes sociaux qui les définissent.

Conditions de cohérence sociale

Considérant que le projet de paysage ne peut se limiter exclusivement à des motifs d'organisation formelle des espaces habités, compte tenu également, à l'instar de Boutinet (2001), qu'il relèverait d'abord et avant tout d'une construction de l'esprit, d'un processus d'idéation, la mise au jour

pdforall.com

des valeurs et des aspirations paysagères qu'entretiennent les individus et les collectivités envers un milieu donné constitue un objectif essentiel et central à ce projet. La cohérence du projet de paysage se mesure, dans ce contexte, à sa capacité à s'inscrire en résonance directe avec ces valeurs sociales. Si les principaux dossiers d'aménagement suscitent fréquemment des enjeux et des tensions bien palpables aux échelles locale et régionale notamment (p. ex., conflits d'usage, attentes et intérêts divergents), le projet de paysage semble plus à même de désamorcer les logiques réactives qu'attisent ces enjeux en conviant les acteurs à réfléchir de manière proactive et en amont des processus de projet. C'est l'adhésion des acteurs d'horizons divers autour d'un projet porteur d'effets structurants et de valeur ajoutée qui motive ces démarches. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà montré la pertinence et la portée des outils de médiation sociale et de prospective (Michelin et Joliveau, 2004 ; Lelli et Paradis, 2005) qui permettent d'engager une réflexion sur le devenir des paysages par l'intermédiaire de démarches concertées. Suivant cette perspective, le dessein du projet de paysage renvoie à l'élaboration d'une vision socialement partagée et d'un diagnostic commun, bref d'un consensus minimal menant éventuellement à la formulation de projets concrets d'aménagement visant à rendre un cadre de vie plus habitable et significatif aux yeux des populations.

En admettant que l'idée de paysage implique nécessairement la reconnaissance du caractère fluctuant des valorisations sociales, de telles démarches ne peuvent être envisagées comme des projets « terminés et destinés à rester constants dans leurs résultats une fois pour toutes » (Boutinet, 2001, p. 76). Cette dimension sociétale du projet de paysage s'avère fondamentale dans la mesure où agir sur les représentations paysagères (p. ex., activité de sensibilisation publique) ou convoquer un débat collectif autour de scénarios d'évolution des paysages contribue à développer une véritable culture paysagère. Ce faisant, ces dispositifs s'attachent à faire advenir à la conscience des citoyens et des experts les territoires porteurs de valorisations paysagères, qu'ils soient lieux de résidence, de travail, de visite ou plus simplement de déambulation, envers lesquels les populations manifestent un intérêt significatif.

Conditions de cohérence politique

En matière d'aménagement du territoire, la notion de cohérence renferme inévitablement une dimension politique. Ainsi et à titre d'exemple, cette notion est étroitement liée au contexte de mise en œuvre de la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques élaborée en 1987 par le Conseil international des monuments et des sites. Or, les principes

pdforall.com

et les objectifs de cette charte associent l'efficacité des programmes de sauvegarde des villes et quartiers historiques à la cohérence des politiques de développement économique et social ainsi qu'à l'intégration de ces préoccupations à l'intérieur des plans d'aménagement et d'urbanisme (ICOMOS, 1987). Mentionnons par ailleurs que le concept de cohérence fait également partie intégrante de la nouvelle législation française en matière d'urbanisme, le *schéma de cohérence territoriale* constituant ni plus ni moins que « l'expression juridique du projet d'aménagement » (Châteaureynaud, 2003, p. 168). Celui-ci témoigne de la volonté de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme de même que les grands objectifs d'aménagement (Châteaureynaud, 2003).

Au regard du projet de paysage, deux aspects essentiels s'imposent à la lumière de ces considérations, soit le caractère transversal des stratégies et actions à poser et leur portée foncièrement publique.

Le premier renvoie à l'absolue nécessité d'envisager toute démarche à l'enseigne du paysage à l'intérieur d'une vision intégrée de l'ensemble des considérations d'ordre physico-spatial, social et politique. En France (Folinais, 2006) comme au Québec (Paquette *et al.*, 2008), c'est le but avoué de la plupart des initiatives et projets récents qui émergent un peu partout aux échelles locales et régionales. À ce titre, les initiatives québécoises pour lesquelles des organismes et regroupements sont porteurs de « dossiers paysage » agissent bien souvent en marge des cadres institutionnels (Paquette *et al.*, 2003), dans l'optique de suppléer à leurs insuffisances ou de parer aux incidences involontaires et bien souvent négatives des programmes et politiques sectorielles sur la qualité des paysages (par exemple les politique de développement agricole, programme d'implantation d'infrastructures urbaines, etc.).

Le second aspect, soit la nécessité d'admettre la portée publique du projet de paysage, est indissociable de la mise en place de démarches aptes à intégrer les savoirs issus de l'ensemble des acteurs intéressés. Les initiatives évoquées précédemment contribuent précisément à articuler de manière transparente les intérêts des acteurs en faveur de l'apprentissage mutuel des préoccupations de chacun (Tremblay, 2005). En privilégiant l'élaboration de collaborations partenariales entre regroupements associatifs, citoyens, acteurs politiques et professionnels de l'aménagement, la portée du projet de paysage est garante d'une acceptabilité accrue sous l'angle de sa pertinence politique et publique, d'où l'importance qu'accorde notamment la Convention européenne du paysage aux dispositifs de participation des collectivités territoriales à diverses actions paysagères.

pdforall.com

IMPLICATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES PAYSAGES

Penser les conditions de cohérence du projet de paysage appelle, comme nous venons de l'exposer, un certain nombre de réorientations face aux actions traditionnellement engagées en matière de paysage. Aussi, plutôt que d'assimiler la question du paysage à une simple gestion des ressources visuelles, elles exigent avant tout de recentrer l'attention sur les dimensions sociales et culturelles des enjeux de paysage. Ce passage d'une vision essentiellement formaliste à une vision civique du paysage participe d'une reconnaissance accrue de la pluralité des valeurs collectives associées à la qualité (p. ex., esthétique, historique, écologique, ludique) des territoires et des cadres de vie. Ensuite, si l'intégration des dimensions paysagères à l'aménagement du territoire s'est longtemps réduite à une logique d'atténuation des impacts visuels, ces nouvelles conditions posent le projet de paysage comme une démarche de développement social, culturel et économique visant l'identification des opportunités de mise en valeur des qualités et des singularités des paysages locaux et régionaux. Considérant les limites des approches sectorielles en matière d'aménagement et en admettant le caractère public des préoccupations paysagères, ces conditions impliquent enfin un nouveau partage de responsabilité entre les différents acteurs impliqués. D'une responsabilité unique largement réservée par le passé aux experts associés à la conduite de projets d'aménagement (architecte de paysage, architecte, urbaniste, etc.) ou de programmes et politiques publics (par exemple les gestionnaires gouvernementaux), le projet de paysage réclame dorénavant une responsabilité partagée avec les forces vives des collectivités locales et régionales (qu'il s'agisse d'élus, de citoyens, d'ONG, etc.).

Pour relever ces nouveaux défis, quelle forme d'encadrement et d'accompagnement est souhaitable au regard des démarches menées à l'échelle des collectivités territoriales ? Dans le contexte d'un partenariat gouvernemental visant à définir la portée et la nature des moyens d'action d'un cadre de référence pour la gestion des paysages au Québec (Paquette *et al.*, 2008), il est d'ores et déjà possible de dégager les principes clés d'une démarche à cette enseigne, soit

- reconnaître la valeur publique du paysage ;
- considérer l'ensemble des territoires porteurs d'intérêt paysager, qu'il soit emblème consacré de longue date ou cadre de vie quotidien ;
- favoriser l'adhésion volontaire des populations en soutenant la participation concrète des populations locales à la mise en œuvre de projets ;
- privilégier l'équité sociale et intergénérationnelle ;

pdforall.com

- engager une vision cohérente par une action partenariale concertée ;
- reconnaître le caractère évolutif des cadres d'actions paysagères, en admettant le caractère dynamique des territoires de même que l'expression changeante des valeurs et des préoccupations collectives entretenues en matière de paysage.

En tant que pivot central de cette approche, la reconnaissance publique des enjeux de paysage est essentielle afin de cibler les valeurs collectives entretenues envers les territoires d'intérêt paysager. Pour ce faire, les acteurs locaux sont conviés à établir, par le dialogue, un état des lieux des multiples registres de valeurs susceptibles d'influer sur le devenir des paysages, qu'elles soient de nature utilitaire, esthétique, environnementale, patrimoniale, affective, etc.

La mise en œuvre de ce cadre de référence s'inscrit en résonance directe avec les conditions de cohérence mentionnées précédemment au regard du projet de paysage. De fait, l'importance accordée à l'identification des opportunités et des contraintes de protection, de mise en valeur ou de développement des paysages par l'entremise d'une démarche de diagnostic paysager, l'accent porté sur la formulation publique et citoyenne des objectifs de qualité paysagère, la détermination d'une série de moyens d'action et d'intervenants porteurs de dossiers aux échelles local et régional, comme le rôle attribué au suivi et à l'évaluation de la performance des mesures adoptées, sont susceptibles de fournir une vision cohérente et un encadrement souple apte à soutenir et à faciliter les différentes démarches de valorisation des paysages en émergence un peu partout au Québec.

L'intérêt d'une telle approche réside également dans le caractère pluriel des moyens et des mesures d'action proposés. De fait, la diversité des enjeux d'ordre paysager ne peut être traitée par la mise en place d'un statut ou d'un outil unique (Domon *et al.*, 2007). Ainsi, selon le contexte particulier des enjeux d'aménagement et de développement locaux, les actions peuvent se traduire tantôt par la mobilisation d'outils réglementaires, tantôt encore par l'intermédiaire d'outils de valorisation des paysages, tantôt enfin par la mise en place d'ententes ou de projets d'aménagement intégrés. Ceci dit, ces modes d'action sur le paysage ne sont pas mutuellement exclusifs, un enjeu particulier pouvant commander la mise en place d'une stratégie interpellant une combinaison de moyens d'action.

Au plan réglementaire d'abord, les outils de contrôle et de planification que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) met à la disposition des instances locales et régionales s'ouvrent de plus en plus au cours des dernières années aux préoccupations publiques de paysage. À

pdforall.com

titre d'exemple, c'est plus de 75 % (Belgue, 2008) des Schémas d'aménagement et de développement qui répertorie à ce jour des territoires d'intérêt impliquant certaines dimensions paysagères (p. ex., paysages d'intérêt patrimonial, vues panoramiques, etc.). Aussi, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), à l'instar des MRC d'Argenteuil, de Rivière-du-Loup ou de Memphrémagog pour ne nommer que celles-là, ont montré les possibilités considérables de certains outils d'urbanisme (p. ex., programme particulier d'urbanisme, plan d'implantation et d'intégration architecturale, règlement de zonage, etc.) au regard des enjeux de protection et de mise en valeur des paysages (Domon *et al.*, 2007). Ces démarches constituent en ce sens autant de terrains d'expérimentation forts instructifs.

Par ailleurs, l'élaboration d'outils de valorisation des paysages devient incontournable considérant les nouveaux savoir-faire et les nouvelles compétences à développer, voire à inventer, en matière de protection, de mise en valeur et de développement des paysages. À cet égard, les activités de diffusion, de sensibilisation et de reconnaissance constituent des outils de démonstration essentiels pour le soutien des actions locales. Qu'ils prennent la forme de guides de caractérisation des paysages, de démarches de labellisation visant à reconnaître de manière explicite les valeurs singulières qu'une collectivité entretient à l'égard d'un territoire (par exemple un label de qualité) ou encore d'initiatives visant à promouvoir la contribution d'une pratique exemplaire (par exemple un prix du paysage), ces outils représentent autant de leviers d'émulation en faveur de savoir-faire innovants. De même, parce qu'ils favorisent des démarches de collaboration à l'échelle locale et régionale et qu'ils demeurent relativement aisés à mettre en place, ces outils sont appelés à jouer un rôle essentiel dans les stratégies de mise en valeur des paysages.

Le projet de paysage peut se traduire encore de deux autres façons. D'une part, lorsque le parti d'aménagement est défini sur la base d'orientations, de critères de développement et d'objectifs de qualité paysagère faisant l'objet d'une adhésion collective, les différents acteurs peuvent fixer les termes de ces énoncés au moyen d'ententes contractuelles (par exemple les chartes de paysage, convention, déclaration commune, etc.). Ainsi, une charte de paysage est un document signé par l'ensemble des acteurs publics et privés visés et « constitue un engagement moral des signataires à respecter et à faire respecter les objectifs » (Donadieu et Périgord, 2005, p. 342). D'autre part, de telles ententes s'accompagnent à l'occasion de plans d'action spécifiques et peuvent commander la mise en œuvre de projets d'aménagement intégré des territoires. Exercices de concertation unique, de tels projets permettent, de manière ultime, d'assurer une cohérence des actions aménagistes à l'échelle d'un territoire donné. Vu la complexité des enjeux de

pdforall.com

paysage qui permettent rarement l'application de solutions d'aménagement préétablies, de telles démarches tirent de plus en plus profit, ici comme ailleurs, de projets d'expérimentation et d'idéation prenant la forme d'ateliers ou de concours de design. Ces approches concertées plus créatives qui impliquent architectes, designers, architectes de paysage et urbanistes tout comme les élus et les populations concernées sont envisageables pour différents projets. En effet, qu'il s'agisse de développement domiciliaire, commercial et industriel, de démarche de revalorisation urbaine ou d'aménagement paysager, les professionnels de l'aménagement et du design sont appelés de plus en plus à intégrer à leur démarche de projet les préoccupations sociales et culturelles du territoire d'accueil des aménagements à concevoir. Par exemple, le diagnostic des paysages, par l'intermédiaire des démarches participatives qu'il favorise, permet d'orienter, de bonifier et d'investir un projet dont les finalités aboutissent à la réalisation d'éléments architecturaux ou d'aménagement urbain ou paysager concrets. À terme, ces démarches posent l'absolue nécessité de développer une véritable culture du projet qui implique une reconnaissance sociale et culturelle du paysage « garante d'un sentiment d'appartenance et d'identité accru des populations envers leur milieu de vie » (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 2008).

EN GUISE DE CONCLUSION

Somme toute, la traduction opérationnelle du projet de paysage est définitivement multiple. Les conditions de cohérence de ce projet convoquent en ce sens la contribution de savoirs pluriels. Champ d'intervention dévolu par le passé aux seuls experts, ces nouvelles conditions sont indissociables en effet de la capacité des démarches paysagères à intégrer les préoccupations des divers intervenants concernés : des professionnels de l'aménagement, des décideurs publics, et plus largement, de l'ensemble de la société civile. De manière ultime, le principal défi du projet de paysage réside dans cette capacité à rendre possible l'élaboration d'un espace de réflexion et de dialogue publics apte à générer des visions d'aménagement et de développement qui fassent écho aux aspirations légitimes des populations quant à la qualité et au devenir de leurs paysages et cadres de vie.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BELGUE, D. (2008). « Plus de dix ans après les états généraux, est-ce que nos paysages se portent mieux ? », Conférence dispensée dans le cadre du Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec sous le thème « L'Osmose des territoires ! », Rimouski (Québec), mai 2008.

BERLAN-DARQUÉ, M. et D. TERRASSON (2001). *Programme de recherche Politiques publiques et paysages – Analyse, évaluation, comparaisons, Actes du séminaire d'Albi (28-30 mars 2000)*, Paris, Éditions Cemagref.

BERLEANT, A. (1997). *Living in the Landscape : Toward an Aesthetics of Environment,* Lawrence, University Press of Kansas.

BERQUE, A. (1990). *Médiances, de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus.

BOURASSA, S.C. (1991). *The Aesthetics of Landscape.* Londres et New York, Belhaven Press.

BOUTINET, J.-P. (2001). « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », *Les Carnets du paysage*, nº 7, p. 65-83.

CHÂTEAUYREYNAUD, P. (2003). *Dictionnaire de l'urbanisme. 800 mots, actes et procédures*, 3e éd., Paris, Éditions du Moniteur.

COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (2008). *Agriculture et agroalimentaire québécois : assurer et bâtir l'avenir*, Rapport, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Québec.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000). *Convention européenne du paysage*, Strasbourg, <www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/Environnement/Paysage/>, page consultée le 22 février 2008.

CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES/ICOMOS (1987). *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques* (Charte de Washington), Montréal, Icomos.

DAKIN, S. (2003). « There's more to landscape than meets the eye : Towards inclusive landscape assessment in resource and environmental management », *Canadian Geographer*, vol. 47, nº 2, p. 185-200.

DOMON, G. *et al.* (2007). *Analyse des moyens existants afin de mettre en œuvre le statut de Paysage humanisé tel que défini dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel – Document complémentaire,* Montréal, Rapport déposé à Hydro-Québec, au ministère des Affaires municipales et des Régions, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministère des Transports du Québec.

DONADIEU, P. et M. PÉRIGORD (2005). *Clés pour le paysage,* Paris, Ophrys.

DUBOST, F. et B. LIZET (1995). « Pour une ethnologie du paysage », dans Ministère de la Culture, Mission du patrimoine ethnologique, *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 225-240.

FOLINAIS, C. (2006). *Plans de paysage. Éléments de bilan*, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

FRANCŒUR, L.G. (2005). « Mulcair s'engage à protéger tous les milieux humides. Un amendement à la loi promis pour 2006 », *Le Devoir*, 11 mai 2005, p. A1.

pdforall.com

GAGNON, C. (2006). *Appréciation esthétique des équipements de transport d'énergie (réseaux de pylônes)*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Faculté de l'aménagement.

GAUDREAU, R., P. JACOBS et G. LALONDE (1986). *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*, Québec, Ministère des Transports, Service de l'Environnement.

GROUPE VIAU INC. en collaboration avec GROUPE ENTRACTO INC. (1992). *Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition. Montréal,* Rapport pour le service Ressources et Aménagement du territoire, direction Recherche et Encadrements, Vice-présidence Environnement, Hydro-Québec.

LAGACÉ, P. (2007). « Le Klondike du vent. Tempête dans les villages », *La Presse*, 31 août 2007, p. A2.

LELLI, L. et S. PARADIS (2005). « Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées) », *Carrefour, revue de géographie de Lyon,* vol. 80, nº 2, p. 123-130.

MARTIN, P.-L., M. LESSARD et M. JUNIUS (2007). « De Rabaska à la Capitale Nationale. Le paysage a-t-il un prix ? », *Le Devoir*, 25 octobre 2007, p. A9.

MICHELIN, Y. et T. JOLIVEAU (2004). « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, numéro thématique « Des paysages pour le développement local », vol. 118, nº 571, p. 233-261.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC (2007). *Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels. Document de réflexion,* Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

PAQUETTE, S. (2007). « Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement », *Économie Rurale*, nºs 297-298, p. 41-54.

PAQUETTE, S., P. POULLAOUEC-GONIDEC et G. DOMON (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

PAQUETTE, S., P. POULLAOUEC-GONIDEC et G. DOMON (2005). « Le paysage, une qualification socioculturelle du territoire », *Material History Review*, numéro thématique « Identifying with landscapes » dirigé par B.S. Osborne, nº 62, p. 60-72.

PAQUETTE, S., G. DOMON et P. POULLAOUEC-GONIDEC (2003). « Les enjeux et les acteurs du paysage au Québec », dans C. Trépanier *et al.* (dir.), *Concept et opérationnalisation du paysage. Tome 2 : Fondements d'un cadre opératoire pour le Québec*, Montréal, Rapport de recherche présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec et à Hydro-Québec, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, p. 5-64.

PECK, S. (2008). « Projet de développement dans le quartier Griffintown. Ce que la collectivité a à perdre », *Le Devoir*, 21 janvier 2008, p. A7.

pdforall.com

POULLAOUEC-GONIDEC, P. (1993). « Esthétique des paysages de la modernité », *Trames*, vol. 9, p. 29-34.

POULLAOUEC-GONIDEC, P. *et al.* (2008). *Accompagner le devenir des paysages québécois : un vecteur incontournable pour la préservation du patrimoine culturel, la mise en valeur des territoires et le développement économique des régions*, Montréal, mémoire préparé dans le cadre de la Consultation publique sur le livre vert intitulé « Un regard neuf sur le patrimoine culturel » menée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Chaire en paysage et environnement et Chaire UNESCO de l'Université de Montréal.

POULLAOUEC-GONIDEC, P., G. DOMON et S. PAQUETTE (dir.) (2005). *Paysages en perspective,* Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Paysages ».

POUSIN, F. (2004). « Projet de paysage et de territoire », *Actes du colloque De la connaissance des paysages à l'action paysagère,* organisé par CNRS Paris et CEMAGREF Bordeaux, Bordeaux France, du 2 au 4 décembre. <cemadoc.cemagref.fr/exl-php/articles/282-article.htm>, page consultée le 6 février 2008.

ROUGERIE, G. et N. BEROUTCHACHVILI (1991). *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes,* Paris, Armand Colin.

TREMBLAY, F. (2005). « Du ''Pas-dans-ma-cour'' à l'écocitoyenneté : opposition aux centrales hydroélectriques privées et projets de sociétés locaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, nº 1, p. 26-38.

VIAU, B. (2006). « L'ennemi sous-estimé des éoliennes : le paysage », *La Presse*, 28 juillet 2006, p. 17.

VILLE DE MONTRÉAL (1993). *Plan d'urbanisme : plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie,* Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, Bureau du plan d'urbanisme.

pdforall.com

PARTIE

LES POLITIQUES DU PAYSAGE, LE DROIT ET LA GESTION

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

L'ESPACE CITOYEN

LE PAYSAGE COMME OUTIL DE L'ACTION DÉMOCRATIQUE

Odile Marcel

Pour décrire les mutations récentes de la catégorie du paysage en Europe et, plus généralement, dans les pays occidentaux, pour approcher plus précisément la façon dont cette notion a été associée à la maturation démocratique de ces sociétés, nous proposons d'abord un bref retour en arrière sur l'histoire de la notion depuis le second après-guerre, en centrant l'approche sur les dynamiques culturelles françaises, la généralisation de cette analyse à l'espace européen et nord-américain demandant un travail collégial qui reste en projet.

pdforall.com

LES VALEURS DU PAYSAGE SE SONT FORMÉES, EN FRANCE, À PARTIR DES ANNÉES 1970, EN RÉACTION À LA CULTURE MODERNISTE ET AVANT-GARDISTE DE L'APRÈS-GUERRE

La Reconstruction s'est effectuée en France sous le signe de la rupture : rupture avec l'académisme et les valeurs historiques de l'avant-guerre, rupture avec une société qui a sombré dans la tentation tyrannique, le racisme exterminateur et la violence guerrière. Dans un élan de modernisation qui vise l'efficacité, et du fait de la montée en puissance des modes de pensée analytiques de l'ingénieur, on voit alors émerger une nouvelle façon de penser et de faire, articulée autour de la séparation entre spécialités professionnelles. Une partie du corps des architectes affirme à cette époque une claire intention d'innovation moderniste, à l'époque en plein essor avant-gardiste : l'utopie progressiste dont ils se réclament est ainsi politique et sociale, en quête de l'Homme Nouveau. Dans la corporation des architectes aussi bien que pour la plupart de ceux qui aspirent à un renouvellement de la société, les progressistes sont opposés, de façon souvent provocante et paradoxale, à tout esprit de fidélité patrimoniale. Adoptant une logique de rupture particulièrement développée en France, l'avant-garde récuse la culture de la fidélité et le culte du passé. Avant les nouvelles politiques de protection du patrimoine historique monumental des années 1960, il est vrai que le thème des cathédrales et, plus généralement, la valorisation de l'ordre ancien ont été accaparés par le nationalisme, dans un contexte de dérive fascisante.

Valorisant la rupture et l'innovation, les équipements, notamment les infrastructures (autoroutes) calculées par les professionnels des Ponts et Chaussées, sont souvent dépourvus de valeur plastique et de relation pensée à l'espace ambiant. C'est notamment le cas de l'architecture des quartiers et des nouvelles cités (barres et tours). Une géométrie abrupte, qui vise l'effet de choc plus que la séduction sensible, exhibe une radicalité abstraite, officiellement porteuse de valeurs de libération, mais à l'évidente pauvreté plastique, à la fois frustrante et autoritaire. Une culture qui vise à donner corps aux valeurs d'une société nouvelle pose l'innovation pour elle-même. S'abstrayant de la rhétorique impériale du bloc socialiste, elle donne jour en France à un espace géométrique, faiblement pensé et dessiné, image d'une administration qui programme et calcule sous les ordres d'une élite technocratique peu avertie ni soucieuse de la dimension culturelle de la vie. Les innovations plastiques de quelques architectes inventifs se perdent dans la marée ambiante des cités nouvelles, d'une ostensible pauvreté, qui étendent les villes sur leurs alentours, sans relation aucune avec l'espace historique.

pdforall.com

De fait, l'espace est investi de façon abstraite. Il ne revendique, en fait d'articulation avec la culture héritée, que le défi provocant d'une attitude de rupture, ou encore une ignorance aussi naïve que profonde. En une époque où les politiques d'urbanisation, de logement et d'équipement marchent à pleine puissance, une mutation radicale affecte alors la culture de l'aménagement,. L'après-guerre rénove en effet en profondeur son système économique, ses politiques sanitaires, éducatives et sociales pendant l'essor des Trente Glorieuses. Son urbanisme et sa politique d'équipement resteront visibles, sinon mémorables. La société s'enrichit. Les classes moyennes s'étoffent. La pyramide sociale entame un certain tassement de ses différences dans une société qui, à la fin des années 1950, travaille efficacement à sa modernisation technique tout en déléguant durablement le pouvoir politique à une élite gaullienne qui a retrouvé ses marques aristocratisantes. En architecture et urbanisme, le monde nouveau qui se met en place dans l'après-guerre offre un visage sans précédent, sensiblement appauvri sur le plan formel. Il ne peut donc être, dans la profondeur des choses, celui d'une civilisation aux équilibres neufs, porteuse de valeurs qui auraient su se donner un évident visage et des formes propres.

De son côté, l'agriculture s'est modernisée sous le signe du productivisme, oubliant sa fonction environnementale (notamment vis-à-vis les pollutions qu'elle peut générer ou recycler) et territoriale (dont la forme donnée à l'espace identitaire). Sous le signe d'une évolution sociétale qui affiche, dans ses actions d'aménagement, une politique de rupture formelle brutale tout en passant, sur le plan politique, des compromis entre valeurs, entre classes et entre générations sans réussir véritablement à s'abstraire de l'ancien monde, une certaine barbarie innovante va donc caractériser la culture de l'aménagement de l'après-guerre en France. Par rapport au sérieux et au soin des pays du Nord, à leur cohésion souvent inventive, comparativement aussi au raffinement ou à l'audace de l'Italie ou de l'Espagne, on dirait alors la France sous le signe de la dislocation. Est-ce une plus grande cohésion culturelle et sociale qui a engendré ailleurs une meilleure unité et qualité de l'espace ?

Par ailleurs, la culture du paysage continue à vivre en France. Née depuis la Renaissance en Italie et dans les pays flamands, elle s'est affirmée et popularisée en littérature et en peinture aux XVIIIe et XIXe siècles, liée aux valeurs de l'expérience sensible, au développement de l'individu dans sa condition incarnée et ses rapports à la nature, liée aussi aux voyages et à l'exploration, avec le développement connexe des sciences géographiques, géologiques et climatologiques naissantes. Autant de valeurs qui se diffusent, au XIXe siècle, avec le tourisme et une culture des lieux majeurs de toutes les civilisations, porteurs de mémoire de la grande histoire du

pdforall.com

genre humain. L'historicisme, l'éclectisme, l'exotisme ont ainsi nourri les arts du XIXe siècle, leur architecture, leur urbanisme et leur art des jardins. En continuité avec les pratiques du XVIIIe siècle, la nouvelle bourgeoisie du commerce et de l'industrie s'est aménagé des châteaux pourvus de parcs qu'elle a fait dessiner au cœur d'amples domaines agricoles. Les routes, comme les nouvelles voies de chemin de fer, sont souvent tracées pour donner forme au territoire et en permettre la découverte sensible.

Peut-on donner au déclin de la culture de l'aménagement en France, pendant le second après-guerre, une raison d'ordre économique, industriel, ou celui-ci relève-t-il des seules limites d'une pratique liée aux urgences du faire ? La responsabilité de la Reconstruction avait été confiée à un corps tout puissant, celui des ingénieurs, dont la formation comporte moins de culture générale et d'initiation à l'histoire de l'art qu'une excellence abstraite en mathématiques et en physique. Passage du témoin d'une classe à une autre, les élites dirigeantes ont changé de priorités. Par-delà ce glissement sociologique, on peut noter que la culture des Modernes s'enferme dans un avant-gardisme élitaire. De ce fait, le travail d'équipement qui retrouve l'ampleur et l'élan innovant du XIXe siècle ne se caractérise pas, à cette époque, par une réussite qui lui mérite de faire date, sinon par sa réussite quantitative. On tendrait à penser que le fondement d'un tel déclin de la capacité à donner sens à l'espace, dans une société ayant inventé des modèles qui furent adoptés par toute l'Europe durant les siècles précédents, trouve sans doute son origine dans une rupture de l'identité politique, sociale et culturelle, comme si cette inaptitude à configurer le monde émanait profondément d'une impuissance paralysante et lourde, d'un passage à vide de l'esprit du temps et de la volonté collective, d'une éclipse fondée sur une conscience de la trahison des élites dirigeantes de la IIIe République et, plus généralement, d'une société tout entière. Sauvée de l'occupation ennemie par une coalition anglo-saxonne et nord-américaine qui lui feront payer sa démission par de lourdes destructions au moment de la Libération, la France du XXe siècle a vu l'effondrement d'une grande nation coloniale et la perte globale de ses capacités de commandement et d'initiative, englouties dans la tentation totalitaire frôlée de trop près, dans le contexte général d'une mutation de la structure de pouvoir des sociétés européennes et de leur difficulté à s'émanciper de la vision pyramidale des sociétés féodales. Une épopée de la libération universelle, née depuis la Révolution française, avait tourné à la haine et à la honte. L'idée de la fédération des peuples, l'utopie de la fraternité mondiale survivaient dans un goût de l'exotisme qui s'intéressait aux valeurs vernaculaires tout en gardant – inévitablement ? – certaines raideurs néo-coloniales.

pdforall.com

Une culture du contrecoup naît donc durant les deux décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale, marquée par le traumatisme historique et par une sorte de haine envers la culture héritée, c'est-à-dire envers la façon dont ses thuriféraires l'ont salie par leur compromission avec la tyrannie raciste. Les Français continuaient certes à faire de l'histoire et de la géographie, à lire Victor Hugo et Zola. Leur sens du paysage fut dès lors amené à renaître dans la continuité de ces différentes cultures et des pratiques qui en découlaient, et donc dans le contexte d'un aggiornamento sociologique, culturel et politique progressif.

QUELQUES MOMENTS CLÉS QUI RÉINTRODUISIRENT UNE CULTURE DU PAYSAGE EN FRANCE

En réaction avec la période de la Reconstruction, les années 1970 voient plusieurs innovations institutionnelles : en particulier la création des Écoles de Paysage (Versailles, 1975, puis Angers, Blois, Bordeaux) et la fondation du Conservatoire du Littoral (1975). Il en résulte un renouvellement pour la culture du paysage du fait des défis d'une profession à re-construire.

La crise du pétrole en 1973 a marqué la fin de Trente Glorieuses. Le sursaut héroïque de l'après-guerre est fini, et avec lui l'épopée, compensatrice de l'humiliation. Un monde plus petit, plus réaliste et moins infatué commence. La culture n'est plus le fait d'une élite puriste et sacrificielle ; elle devient plus sensorielle, moins ambitieuse et aussi moins prétentieuse. L'effondrement progressif du bloc communiste porte un dur coup aux idées progressistes. S'ouvre alors le règne de l'argent-roi dans un contexte de prétendue fin de l'histoire et de postmodernisme. Sous le signe de la résurgence des lieux de mémoire, c'est un nouveau culte du passé qui voit le jour, plutôt qu'une relecture de son sens pour une réassurance dans le présent.

Cependant, en réaction avec l'esprit de l'avant-garde, le retour de l'histoire donne de nouvelles chances à la question de la culture, de sa réception et de sa diffusion, dans leur dynamique et leur diversité. L'esthétisme refait surface, engendrant des interventions d'aménagement plus soucieuses de style et de forme. Avec la renaissance des valeurs du plaisir et du partage du sens, un contexte nouveau marque ainsi une sorte de retour à la normale du processus historique de la démocratisation culturelle, avec aussi de multiples marques de régression sociale et politique en cette fin de XXe siècle, en France comme ailleurs. En témoignent éloquemment le fétichisme de la finance des années 1980 et suivantes, le creusement des

pdforall.com

inégalités dans un contexte d'hystérie éthique, de fatuité arriviste et de superficialité, la désindustrialisation, puis la paupérisation populaire en des temps de perte de substance de la représentation politique.

Dans une période de recomposition générale qui n'est pas seulement régressive, la pensée du paysage s'enrichit d'une activité de recherche qui confronte à de nouveaux frais des cultures précédemment disjointes : au-delà de l'objectif du « verdissement » cosmétique du jardinier, la prise en compte du contexte de l'intervention construite définit la mission du paysagiste comme un travail de configuration et de mise en sens de l'espace à une échelle d'intégration qui globalise le sens de l'intervention. La prise en compte de l'échelle du vivant, des milieux, et par là de la géographie planétaire, renouvelle les modes de pensée. Les sciences écologiques, une conscience de la nature et du non-humain, puis l'esprit contemplatif prennent un nouvel essor et animent des politiques de protection plus affirmées et mieux outillées. De tels redimensionnements invitent à une nouvelle complexité et rebattent les cartes des problématiques de l'intervention. Au lieu d'être dissociés, le patrimoine, l'histoire et les dynamiques de l'aménagement recommencent à tenir compte les uns des autres. L'équipement retrouve ainsi une capacité à s'interroger sur les valeurs culturelles de l'architecture. D'autre part, et sans que le « tout économique » des lobbys productivistes aient en rien désarmé, l'agriculture, confrontée, de façon de plus en plus visible et plus lourde, avec les réalités de l'environnement, retrouve peu à peu, au moins dans la conscience publique, l'idée de sa responsabilité non seulement à produire des aliments sains sans nuire à l'environnement naturel, mais aussi de configurer les territoires pour donner un visage à la terre, et encore un visage souhaité et recevable.

On construit de façon moins innovante et moins ambitieuse, le joli et l'aspect particulier reviennent à l'ordre du jour, en même temps que, plus profondément, une nouvelle culture cherche à réconcilier le projet et le territoire, la nature et la ville, l'objet construit et sa présence au monde. On lit ou relit à cet effet Brinckerhof Jackson (2003), Giedion (1978), Leopold (2000/1949), Muir (1997), Norberg-Schulze (1981), Schama (1999), Sereni (1965) ou Zevi (1959). Une culture transversale se met peu à peu en place lors de très nombreux colloques, séminaires et rencontres qui auront confronté des disciplines encore trop ignorantes les unes des autres, et fait émerger une façon de voir plus complexe et plus riche. Ce renouveau est corroboré par ailleurs par la diffusion des valeurs de l'Unesco, redevenues visibles au sein de la démarche du « Patrimoine mondial » qui ignorait les sectorisations franco-françaises de l'après-guerre et se fondait clairement sur une continuité culturelle avec l'internationalisme de l'avant-guerre, une attitude restée sans doute présente chez les élites politiques et non pas techniques.

pdforall.com

Sans entrer ici dans le détail des étapes d'une mutation complexe qui a concerné un ensemble de disciplines et de multiples métiers, signalons, à titre de moments clés, certains moments où se marquaient l'enjambement des clivages disciplinaires et la restauration d'une culture mieux en prise avec l'ambition de promouvoir la diversité culturelle, avec sa richesse de formes et sa dimension cosmopolitique, tandis que, de son côté, un esprit de mixité reconfigurait peu à peu la charte, le fondement et le programme pour des interventions spatiales intéressant plusieurs métiers :

- Au début des années 1960, la loi Malraux sauve les centres-villes historiques de la destruction par les rénovations urbaines alors en cours. En programmant leur restauration, elle réconcilie, en France, l'idée patrimoniale avec l'intention créatrice qui cherche de nouvelles fonctions aux bâtiments historiques et de nouvelles façons de les remettre en état. « Modernisant le patrimoine », elle ouvre la voie à des relectures du passé qui pourront enrichir l'idée urbaine, à tout le moins affiner la compréhension et l'intérêt pour les espaces culturels urbains et paysagers du passé.
- La fondation des Écomusées à la suite des travaux de Georges Rivière. Nés de l'étude et de la volonté de protection des arts et traditions populaires, ces écomusées valorisent les savoir-faire anciens qui, des outils pour élaguer les arbres aux techniques de pierre sèche dans les maçonneries des paysages de terrasses, donnaient forme aux territoires pré-modernes, à leur ingénierie et à leur science des formes.
- La fondation de l'Observatoire photographique du paysage, en 1991, prend acte des mutations des espaces nés de l'après-guerre et cherche à les apprivoiser. Celui-ci cherche depuis à comprendre comment décrire les paysages ordinaires, les paysages du quotidien qui résultent des pratiques d'aménagement généralisées autour de et dans les villes, comme sur les territoires ruraux ? Est-ce le paysage ancien qui meurt, ou bien l'idée même du paysage ? Un paysage de demain prend-il forme et comment ?
- Dans les années 1990, la recherche de meilleure compétence en aménagement engagera une diversité de professions dans de fructueuses et nouvelles façons de « reconquérir » les centres-villes, de verdir leurs rues et dégagements en cherchant une qualité des espaces publics et en requalifiant les périphéries urbaines.

pdforall.com

Devant l'essor et la richesse des formations comme du marché de travail qui s'offrent à la nouvelle profession des architectes-paysagistes, le début des années 2000 voit les écoles d'architecture se doter de filières de formation au paysage. L'architecte en viendrait-il à se poser de façon capable la question de l'espace, et pas seulement celle de l'objet construit ?

D'une façon plus globale, certains colloques marqueront des étapes dans la recréation de cadrages intellectuels plus riches et mieux articulés. Citons :

- le colloque « Patrimoine et paysages culturels », tenu à Saint-Émilion en 2001, qui cherchera à opérer la jonction des cultures du patrimoine et de celles de l'aménagement.
- le colloque « Paysage modes d'emploi, pour une théorie générale du paysage », qui s'est tenu à Lyon en 2003, s'était lui donné pour but de clarifier les intersections disciplinaires qui rendent solidaires les différents maillons de la chaîne des compétences requises pour l'intelligence des formes de l'espace naturel et culturel[1].
- les États généraux du paysage, en janvier 2007, au Conseil économique et social à Paris, nés d'une initiative conjointe du monde de l'agriculture et de l'architecture (SAFER et CAUE). Cette rencontre se fondait sur l'urgence ressentie de cesser le gaspillage de l'espace rural français par les aménagements d'infrastructures, d'équipement et de périurbanisation. Les principales questions qui y furent abordées étaient : Comment construire des territoires ruraux de qualité ? Par quels leviers agir sur l'agriculture (raviver l'ambition territoriale) et sur l'urbanisme (limiter l'étalement urbain et les lotissements) ?

Nous citerons enfin, avant de décrire certaines d'entre elles de façon plus approfondie, diverses initiatives des Parcs naturels régionaux et de certains « pays » pour faire émerger une compétence locale à gérer les espaces (par exemple en Bruche), pour susciter une parole locale (citons le cas des ateliers du paysage de Prissac) et l'appropriation des paysages (*cf.* Pernet (2008) et le cas du parc du Livradois-Forez).

Ces initiatives démocratisantes en sont aux prodromes. Elles expérimentent une nouvelle attitude de l'aménageur comme du responsable politique, et plus généralement des citoyens, au fondement de laquelle se

1. Coordonnée par nous, la publication résultante eut lieu, en 2006, avec le sous-titre « Pour une histoire des cultures de l'aménagement », parue aux *Cahiers de La Compagnie du Paysage*. Ce collectif offre des perspectives sur les sociétés qui ont marqué leur territoire par l'agriculture et les villes, et celles qui ont vécu dans des paysages « sans traces ».

pdforall.com

cherche visiblement une nouvelle façon de construire les relations entre catégories sociales. Loin d'être claires à elles-mêmes sur la question de leurs objectifs, de leurs méthodologies et de leurs enjeux, dans un mélange d'intuition et d'émotion, de convictions éthiques et politiques, puis de principes professionnels conscients, ces expériences nouvelles fondent le fonctionnement d'une société plurielle sur la concertation, soit plus de transparence dans les échanges comme dans le partage des compétences, des décisions et des responsabilités.

Elles sont aujourd'hui relayées par un texte adopté en 2000 par l'Union européenne, soit la Convention européenne du paysage, qui pose comme principe la nécessaire participation des acteurs de la société civile au développement durable des territoires, et qui amène à s'interroger sur la difficile question de la place et de la compétence du citoyen dans les processus de la décision publique en matière d'aménagement. Esquissant un renouvellement des parts respectives données au public et au privé, laissant imaginer que le principe de propriété et la notion de bien public sont en train de connaître une mutation conséquente dans les sociétés postnéolithiques, la Convention européenne du paysage accompagne le lent processus de maturation des sociétés développées vers l'ambition assumée de l'équité.

LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES SOCIÉTALES AUTOUR DE LA NOTION DE PAYSAGE EST FONDÉ SUR SA MEILLEURE CLARIFICATION

La recherche menée conjointement, depuis les années 1970, dans différents pays d'Europe et aux États-Unis, par un ensemble de disciplines relevant de la connaissance aussi bien que de l'action, a élaboré peu à peu une définition complexe, à double détente, de la notion de paysage. Mettant un terme aux équivoques sémantiques, sources de jeux intellectuels et d'atermoiements, cette définition a fini par prévaloir dans les différents milieux professionnels – scientifiques, culturels et pratiques – qui travaillent l'espace et sa gestion.

Sur le plan de la connaissance théorique, cette définition est marquée par l'encyclopédisme et la multidisciplinarité : elle réconcilie les disciplines de l'objet (géologie, géographie physique, climatologie, botanique, zoologie) et celles de la culture (géographie humaine, histoire, ethnographie, histoire de l'art, histoire de l'architecture, littérature, sociologie). D'un commun accord, le paysage paraît se composer d'une réalité spatiale analysable comme une factualité relevant de plusieurs niveaux de réalité et

pdforall.com

de temporalité, dont de prime abord le territoire, né de l'histoire de la Terre et le plus souvent façonné par l'activité humaine. Le paysage est d'autre part, et consubstantiellement, la façon dont un espace donné est approprié par les représentations et l'activité mentale des sujets humains doués du langage. Il est donc construit par une histoire collective et individuelle, baignant dans l'imaginaire, dans la sensibilité et l'affect, héritant de symboles et de traditions dans l'échange et les rivalités de pouvoir qui définissent la réalité sociale.

Tout en appartenant à la réalité mesurable des choses dans l'espace, qui est extérieure aux sujets, la notion de paysage comprend, dans sa définition même, la dimension d'une appropriation, c'est-à-dire d'une réception et d'une construction par la dimension subjective et symbolique de la représentation des êtres humains doués de psychisme. Le paysage naît ainsi de la perspective individualisante d'un sujet qui s'approprie l'espace, le perçoit et le construit mentalement par des catégories de sens qui lui viennent du langage et de la tradition culturelle (peinture, littérature, géographie culturelle, tradition des voyages, etc.). Par ailleurs, pour la plupart des sociétés qui ont connu le processus de néolithisation, l'espace ambiant dans lequel vivent les hommes a été approprié pratiquement par un travail de façonnement et de configuration. Ce travail d'aménagement est à la fois utilitaire et organisé par des valeurs culturelles permettant aux membres d'une société donnée de reconnaître un « chez-eux » marqué par les formes spatiales du territoire (aménagements de l'agronomie et des infrastructures) et les dispositions de l'espace urbanistique et architectural.

La notion de paysage est donc transversale ; elle fait la somme de différents niveaux qui composent la réalité physique, biologique et socio-historique des différents espaces de la civilisation terrestre et associe les disciplines qui en visent la connaissance. Elle est aussi réflexive ou circulaire, allant essentiellement et principiellement du sujet à l'objet et de l'objet au sujet, se mouvant dans un espace transitionnel qui est à la fois réel et fait d'un sens relevant de l'ordre symbolique et social. Si ce dernier est en grande partie visible, il demeure construit par des relations d'appropriation qui sont invisibles et pas toujours faciles à identifier, et en même temps vivantes, c'est-à-dire en constante évolution parce qu'appropriées par des subjectivités prises dans le temps. Cette dimension subjectivée de l'existence culturelle ne peut être approchée que par une relation faisant entrer celui qui cherche à la comprendre dans l'univers même qu'il tente de percer, au cours d'un processus d'acclimatation transformant graduellement son identité et relevant de ce fait d'un ordre qui n'est pas seulement celui de la cognition, mais aussi de l'implication dans un processus de socialisation.

pdforall.com

Le paysage est donc fait de l'état des lieux et des choses, qui peut se décrire et s'observer, puis de la façon dont cet état de choses résonne avec des sensibilités, des traditions, des symboles et des rites pour une communauté. Ce faisant, il teinte la façon dont cette communauté a su donner forme à la pente des toits, aux proportions des ouvertures, à l'accroche des villages sur les éperons rocheux, au déploiement du terroir autour des agglomérations urbaines, etc. Lire un paysage, c'est regarder des formes, mais aussi savoir les interpréter en tant que message, en tant que signe de reconnaissance et d'alerte donnés par des hommes à leur territoire vécu. Prenons l'exemple d'un paysage de *cuesta* en pays de langue d'oc. Le promeneur peut y comprendre la structure et l'histoire physique s'il sait la géologie. Il est plus délicat de saisir l'esprit d'un lieu, qui est fait d'une histoire partiellement engloutie qu'il faut apprendre à connaître. Elle est certes toujours visible par ses vestiges archéologiques et architecturaux, mais quelle est son histoire sociale ? La connaîtrait-on par les livres qu'il reste à découvrir la façon dont elle est toujours là dans des façons de parler et de se poser, et donc dans des façons d'accueillir, de se disposer comme soi devant l'autre dans le langage, d'aller de l'avant, de faire, de se parler pour décider ou pour refuser. Dans l'espace européen, dans ses différents paysages, des façons de vivre se déploient pour et par des cultures qui se sont donné une organisation locale typée, tout en relevant de structures plus amples de la grand histoire qu'elles avaient en commun (empire romain, christianisme, féodalité, etc.). Les unes et les autres restent en effet lisibles dans les formes que ces cultures ont secrétées autour d'elle.

Pour appréhender et apprécier un territoire, le repérage historique et géographique n'a donc jamais fini de se concrétiser. Il s'enrichit par l'interconnaissance et l'acclimatation d'une fréquentation durable qui permet seule de pénétrer peu à peu l'ordre des pratiques et des usages, le sens véritable des valeurs et des croyances, en un rapprochement culturel progressif qui est riche d'échanges entre sujets venus de lieux différents de la société, riche aussi des nouvelles identifications que des relations tissées peuvent faire naître pour chacun des sujets qui se confrontent dans cet échange. Cela ne veut pas dire que l'intelligence, dans les sciences humaines, ait à se modeler sur un idéal d'objectivité qui permettrait au théoricien de croire qu'il aurait à se placer psychiquement à l'extérieur d'un processus de la connaissance qui ferait intervenir la seule virtuosité de son entendement. Il vient en effet un moment où l'ethnographe ou le psychanalyste approchent les phénomènes de sens par une appropriation qui ne peut comprendre l'altérité, qui ne peut lui donner sens qu'en l'épousant intérieurement, dans un mode de compréhension pour lequel une part d'implication devient indispensable, une part même d'interrelation sans laquelle le processus dit de la connaissance prend une dimension

pdforall.com

d'obscénité, de réduction technicisante, dans un processus de pouvoir qui emprunte sa logique à la gestion des choses. Née de la littérature et du théâtre, l'intelligence des sciences humaines, fondée sur un « rien d'humain ne m'est étranger », signifie qu'on ne peut comprendre humainement que celui avec qui on entretient une relation, un semblable avec lequel il importe de se mettre à ressembler partiellement, si on veut pouvoir commencer à le comprendre.

L'espace qui a été construit par un groupe lui appartient. Les habitants font vivre le pays. Sauf à déchirer ce qui s'est tissé dans la profondeur du temps pour engendrer le territoire, ou parce qu'on vise consciemment à lui imposer l'évidence d'une force venue d'ailleurs, le travail du paysagiste et de l'aménageur a à prendre en considération la vie de ce territoire, sa substance héritée que les incitations de son présent doivent appeler à une mobilisation destinée à lui permettre de faire et de se transformer. Comme le savent les professionnels, un aménagement pose le présent et l'avenir de la collectivité elle-même au défi de faire vivre son économie, et donc des formes matérielles et sociales qui ont à s'actualiser et à se renouveler pour survivre. Que l'histoire aille vite ou pas, l'état du monde dans lequel vit chaque société est constamment repris, refait et le plus souvent transformé par le temps matériel et social, ce dans un processus historique défini par une dynamique d'interactions.

Liée profondément à une prise en compte de l'héritage, unissant les disciplines théoriques et pratiques qui visent l'exactitude efficace et celles qui se préoccupent de créativité, d'invention libre comme de la construction de nouveaux consensus, la notion de paysage apparaît ainsi comme fédératrice car elle est naturellement démocratique par l'exigence de diversité plurielle qu'elle implique pour se penser elle-même comme pour mener l'action d'un aménagement opportun, sensé, doté de valeur pour ceux auxquels elle est destinée et auxquels elle propose le nouveau visage de la réalité sociale, en une époque de rapides transformations économiques, techniques et politiques.

La dimension sociétale et culturelle de l'espace étant posée dans le principe pour tout professionnel concerné par la notion de paysage, il reste délicat de matérialiser cette idée, voire de la dimensionner pour donner sa juste place à la participation citoyenne en définissant avec précision son espace et ses enjeux. On peut poser comme axiome que l'espace culturel commun à toute société humaine appartient symboliquement à chacun. Or, comment l'action sur le paysage peut-il le convier, le requérir, lui donner la place qui doit lui revenir dans le processus d'aménagement ?

pdforall.com

Au-delà des espaces publics dont la gestion et la transformation concernent naturellement leurs usagers, de nombreuses portions d'espace sont sous la dépendance d'acteurs individuels, qu'ils soient propriétaires ou non. En ce sens, la responsabilité de l'espace appartient à tous ces acteurs communément impliqués dans l'aménagement permanent, à toutes les échelles. Et cela est vrai depuis l'espace public commun, qui est approprié par le regard social, jusqu'à l'espace privé qui est, lui aussi, susceptible d'être mutualisé par le regard d'autrui, et qui fait donc partie de l'espace socialisé comme l'est chacun de nous dès qu'il se présente à la vue, et donc à l'estimation de ses semblables, quand il s'apprête à apparaître dans et pour l'échange social.

L'aménagement vise l'optimisation de certaines fonctions, dont la production économique, les déplacements, l'habitat. Il appartenait aux premières années du XXIe siècle de reconnaître combien les modes de transformation développés dans les décennies précédentes avaient pu sectoriser les objectifs et sous-estimer l'évaluation plus globale de leurs effets dans une société dont la structure de pouvoir évoluait d'un modèle vertical à un modèle plus égalitaire. La construction des grandes infrastructures, la rénovation urbaine et l'extension des villes avaient imposé l'intérêt général à l'ensemble des particuliers en proposant à tous de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles échelles pour l'activité, les déplacements et l'habitat. Une société mieux formée est plus responsable. Sa participation à la vie publique et son poids politique devraient donc être grandissants. Dans l'équilibre des fonctions économiques et résidentielles, le développement exponentiel de l'habitat individuel en France depuis les années 1975, symbole de liberté et de prospérité « dans un cadre de nature », fut aussi marqué par le retrait individualiste, la dépolitisation et un gaspillage rétracté sur les fonctions de consommation. Offert à un grand nombre, ce mode d'habitat en était venu par ailleurs à contredire son ambition même par l'emprise disproportionnée qu'il faisait subir aux ressources mêmes dont il entendait jouir. Il importait dès lors de savoir construire autrement, et de savoir susciter une adhésion à des urgences nouvelles qui posaient à de multiples échelles la question des choix de vie individuels et de leur responsabilité sur les équilibres globaux de la planète.

Par l'enjambement qu'elle propose entre sujet et objet, la notion de paysage innove donc sur le plan épistémologique, logique, politique et éthique. Il en découle, sur le plan de l'action qui aménage et de ses méthodes, une ouverture qui doit transformer les modes de l'intervention, approfondissant le travail de conception, renouvelant sa conscience de soi et ses façons de communiquer.

pdforall.com

Pendant la période de la Reconstruction, l'aménagement s'était longtemps pensé, chez les architectes, comme une expérimentation créatrice qui devait doter la société de modes de vie et de formes d'existence sans précédent. Les maîtres d'ouvrage attendaient un monde nouveau. Des propositions plus ou moins inspirées, souvent obérées par les contraintes de l'industrialisation, avaient donné jour, jusqu'au milieu des années 1960, à de nouveaux quartiers de ville dont le concept fut brutalement abandonné à partir des années 1970. Par la suite, le développement des infrastructures comme des programmes immobiliers d'habitat individuel, collectif ou de bureaux prit mieux en compte la question de l'agrément, de la réception et de la convivialité, mettant à disposition un dessin plus raffiné pour les façades comme pour les espaces publics dont le mobilier urbain et l'éclairage étaient mieux travaillés. De son côté, la construction pavillonnaire s'enferrait dans une pauvreté d'invention globale. Elle généralisait un mode d'aménagement dévoreur d'espace qui se réduisait trop souvent à une forme d'application technique pensée et réalisée par des corporations aux compétences modiques, image des intérêts anonymes publics ou privés qui avaient donné jour à une société appauvrie sur le plan économique, culturel et politique.

L'espace de la dernière fin-de-siècle s'est transformé en améliorant de façon considérable les centres-villes, tandis qu'une périphérie délabrée et des campagnes dévastées par l'intensification restreignaient les « verts paradis » aux quartiers riches. L'explosion de la crise financière, le scandale de la paupérisation et du creusement des inégalités à l'échelle nationale et internationale font de l'urgence du développement durable une cause éthique et politique qui impose désormais une nouvelle façon de penser les relations entre ses trois piliers que sont l'économique, l'environnemental et le sociétal. L'action technique et artistique de l'aménagement doit répondre désormais à des objectifs durables et équitables, à un partage de compétences et d'objectifs plus clairs entre les professionnels et les usagers citoyens. Liant mieux une société à ses acteurs professionnels, une requête d'implication comme de validation s'impose alors de part et d'autre, proposant ou exigeant des modes de gouvernance innovants. L'urgence d'une citoyenneté plus transparente pose à de nouveaux frais une exigence de démocratisation culturelle, permettant souvent d'évaluer son retard aux tensions et malentendus que peut soulever sa mise en œuvre. Élucidant les assises, réquisits et retombées à attendre d'une telle mutation culturelle – technique, scientifique, politique et sociale – l'adoption en 2000 d'une Convention européenne du paysage posait une définition juridique dont découlait un cadre général pour l'action.

pdforall.com

À LA RECHERCHE DE NOUVELLES FAÇONS DE DÉCIDER ET DE FAIRE: LES EXPÉRIENCES PARTICIPATIVES EN FRANCE

On peut noter que, issues de l'effervescence d'un monde en mutation, les expériences participatives sur le thème de l'appropriation de l'espace ambiant n'ont pas attendu la formalisation ni, *a fortiori*, la validation de la Convention européenne pour se mettre en place en France. Pour certains acteurs du monde du paysage, la subjectivation culturelle s'imposait sur le plan éthique et politique autant que sur le plan scientifique et technique. Elle devait susciter des modes de gestion des espaces fondés sur davantage de diffusion, d'animation et de sensibilisation. À leur tour, des études se développaient pour analyser les dynamiques d'appropriation de la compétence des experts vers la « population locale » que les aménageurs savaient concernée par les changements petits et grands de leur espace de vie, et qu'ils voulaient impliquer dans le processus de compréhension, d'analyse et d'action qui leur était proposé.

Il est trop tôt pour tirer le bilan d'initiatives multiples qui ont vu le jour depuis quelques années en des lieux divers, menées par des acteurs aux profils différents, dont l'inventaire fait défaut à l'heure actuelle, et dont la conscience encore lacunaire que nous pouvons en proposer tient aux hasards des rencontres et des contacts que nous avons pu nouer à une échelle individuelle. Pour mettre un ordre de principe et décrire rapidement les expériences dont nous avons connaissance, nous les identifierons par la perspective disciplinaire dominante de chacun de leurs auteurs, qui permet de comprendre l'orientation et le sens de l'expérience qu'ils ont menée et, à son fondement, la proposition qui était la leur.

Avant les années 2000, il nous semble que le champ du paysage, accaparé par l'effort de se définir lui-même, a été davantage travaillé par les spécialistes du « haut » de l'échelle des compétences vers le « bas » de la diffusion culturelle, plutôt qu'il n'est sorti de la pure sphère professionnelle pour s'interroger sur les modes de conscience et de compétences « laïques » (soit le contraire de « clerc ») et le type d'échange qui pourraient se développer avec eux. L'Observatoire photographique du paysage a mis l'accent sur l'expertise de l'artiste-photographe (et de ses conseillers scientifiques) plus que sur sa diffusion, et *a fortiori* sa confrontation avec les compétences des autres types d'acteurs. Dès le début des années 1990, diverses dynamiques participatives se sont inscrites dans la mouvance des pratiques d'aménagement, ce dans le contexte de la diffusion de ses modélisations infographiques pour une meilleure confrontation des regards d'acteurs petits et grands. Formés par Yves Michelin et l'équipe de l'ENITA de Clermont- Ferrand, Lelli (2003) les a développés à l'Université de

pdforall.com

Toulouse et Paradis (2004) à l'École de Purpan dans la même ville. Ces expériences participatives tendaient à faire s'exprimer des perceptions d'acteurs, à les clarifier pour mieux les confronter avec les intentions et choix d'aménagement sur lesquels on souhaitait que se prononcent les populations locales que l'on associait. Elles consistaient en une diversité d'animations qui visaient un échange entre compétences locales et techniques, puis la meilleure diffusion d'une culture commune, propre aux logiques de l'intervention. Le concours national de photographies « Mon paysage », organisé et interprété par Françoise Dubost, relevait de l'intelligence théorique et du regard du sociologue. Il a montré comment différents acteurs, appartenant à des catégories sociales variées, étaient capables d'exprimer leur expérience sensible du monde ambiant par la photographie. « Mon paysage » communiquait l'intimité d'une jouissance de l'espace, des saisons, de l'instant. Loin que le sentiment du paysage puisse être relégué et minorisé parce qu'il resterait une extase peu partagée, enfermée dans ses critères d'excellence culturelle, le sentiment de l'espace ambiant, la culture de la jouissance visuelle, la force de l'intuition qui nous fait sentir notre appartenance locale aussi bien que cosmique se révélaient, sinon « la chose du monde la mieux partagée », au moins une dimension fréquente et pleinement légitime de la conscience de soi.

C'était entamer un début de relativisation des idées d'Alain Roger (1998), dont la prégnance en France avait longtemps relativisé l'intérêt pour les dimensions non-expertes de l'appropriation de l'espace. Bien que l'ethnographie et la phénoménologie aient affiné depuis des lustres un principe que les géographes prennent en compte comme tel et posent comme universel, soit celui de la dimension anthropologique de l'espace, dans le champ dit du paysage, la diversité culturelle des compétences et des modes d'appropriation et, plus spécifiquement, sa dimension vernaculaire, avait été en grande partie minorisée sinon évacuée. Les recherches sur la culture populaire mettaient au jour des pratiques d'aménagement, de déplacements, de mémoire et d'identification locale, plus qu'elles ne s'interrogeaient formellement sur un sentiment de l'espace qui n'était pas souvent verbalisé par les acteurs. Les sciences sociales et l'ethnographie étudiaient les catégories et les thèmes relevant du pouvoir, de l'économie ou de l'ordre symbolique plus que, spécifiquement, celles de l'appropriation de l'espace. Ce fut peut-être par le biais de l'auto-ethnographie et de l'auto-fiction, qui se développaient dans le travail littéraire des écrivains en France et en Italie, que se mirent à vivre, chez certains jeunes paysagistes, un élan et une envie nouvelle de s'interroger sur la dimension vécue de l'espace, sur l'arpentage, la balade, l'expérience de la déambulation tels que se les était appropriées une littérature du moi.

pdforall.com

L'entrée artistique et auto-fictionnelle devait ainsi contribuer de façon importante à raviver l'idée d'une confrontation possible des expériences du paysage entre toutes ses catégories d'acteurs. Dans les expérimentations menées depuis plusieurs années par le paysagiste Pernet, l'appropriation de soi par le promeneur artiste qui écrit et décrit son parcours s'est peu à peu muée en une intention de divulgation et peut-être même d'initiation à ces modes fins d'orientation et d'appropriation. C'est ainsi que de multiples expositions disposées sur un parcours de randonnée peuvent par exemple permettre à chacun d'affiner son mode de perception et de compréhension d'un espace familier (signalons à cet effet l'expérience menée dans le parc naturel régional de Lorraine autour du nouveau tracé du TGV Est).

Les initiatives de l'association La Compagnie du Paysage s'inscrivent elles dans une perspective visant à exploiter la polysémie, la dimension encyclopédique et surtout existentielle du paysage. L'association s'est fondée en Indre, au sud de la région Centre, dans le contexte du montage d'un Centre du paysage annoncé en janvier 2000 à Saint-Benoît du Sault, et non abouti à l'heure actuelle. L'association est formée pour moitié de professionnels français et européens appartenant à toutes les spécialités des métiers de l'espace, et pour moitié d'habitants du Boischaut Sud. Dans le champ de la théorie, les spécialistes de cette association se sont concentrés d'abord sur l'approfondissement de leurs représentations disciplinaires, et se sont interrogés sur les articulations de leurs compétences respectives. Puis, dans une recherche qui consistait autant à vouloir les partager (diffusion des compétences expertes) qu'à les affiner ou à les dépasser par la confrontation avec d'autres modes d'appropriation, La Compagnie du Paysage a tenté de nouvelles expériences afin de faire émerger une parole qui ne soit pas celle des seuls clercs ou des lettrés consacrés par leur titre, leur compétence et leur savoir technique, mais qui soit clairement la compétence « laïque » du citoyen ou de l'habitant, soit d'un être humain livré à l'espace, à son partage et à un destin commun dans une société, son histoire, ses urgences et ses engagements. Ces expériences participatives ont plusieurs traits communs avec les autres alors qu'elles s'inscrivent dans le même contexte, tout en s'en distinguant d'une façon qu'il importe de préciser.

Dans le champ des pratiques d'aménagement, le paysagiste s'interroge nécessairement sur la réception de son travail de création. Plus profondément, il cherche à articuler son intervention sur la réinterprétation de façon de faire ou de sentir locales, préparant ainsi une meilleure cohérence entre son travail et la configuration matérielle et culturelle du site où il intervient. Depuis le début des années 2000, l'obligation de l'enquête

pdforall.com

publique donne, de son côté, une assise juridique à ce travail de concertation : faite pour préparer une population à un aménagement prévu, l'enquête publique lui permet d'exprimer des réactions et des revendications dont le professionnel peut se trouver tenir compte pour enrichir et ajuster sa proposition.

Sur un plan politique et culturel général, le terrain de l'universel a été préparé depuis longtemps par les textes de l'Unesco, qui posaient la diversité des espaces culturels et leur nécessaire devoir de respect universel. Le multilatéralisme posait une égalité de principe entre les cultures, ce en vertu d'une typologie de critères qui n'était pas celle des relations internationales ni des guerres économiques, mais celle d'une postulation éthique et politique fondée plutôt sur le principe de la souveraineté nationale et de la transparence des esprits. Dans un souci de pacification et de démocratisation, l'institution proposa que les relations hiérarchiques de domination verticale cèdent la place à des modes de respect et d'échange réciproque du haut vers le bas et du bas vers le haut (communément désigné « up/down »).

Or, de quelle façon l'équilibre s'établit-il désormais entre citoyens, experts et décideurs ? De quelle façon les professionnels sont-ils amenés à prendre en compte et à donner forme au code des perceptions vernaculaires ?

L'expérience du contrat vert de La Compagnie du Paysage

Nées du sentiment partagé que certaines urgences existent, que certaines directions de recherche s'ouvrent et restent à approfondir, les expériences menées en Indre par La Compagnie du Paysage se singularisent par leur ambition de synthèse. Outre le travail de recherche précédemment évoqué, il s'est très vite agi, dans le cadre d'une commande « contrat vert » de la Région Centre, d'esquisser à partir de 2003 comment pourrait s'articuler localement une tentative de politique du paysage. Elle consistait à mettre en route un processus de confrontation et d'échange des perspectives entre les regards « laïcs » et ceux des « clercs » dans un échange d'expertise visant une construction commune qui aurait pris les deux directions requises par l'idée de concertation.

Du « haut » vers le « bas », il s'agissait de présenter de façon synthétique la pluralité des champs mis à contribution pour décrire et comprendre une donnée locale. Et que ce soit par des expositions et des animations diverses – randonnées guidées, rencontres avec les acteurs, visites d'exploitations agricoles, conférences, débats publics, publication d'affiches,

pdforall.com

dépliants et cartes postales –, on entendait décrire un territoire local à partir des connaissances disponibles ainsi rassemblées. On tentait par ailleurs de les enrichir en cherchant à faire émerger la parole de ceux qui habitent et de ceux qui gèrent le territoire, attendu que ces ceux-ci et ceux-là ne sont pas nécessairement les mêmes. Il s'agissait d'expérimenter ainsi l'articulation entre les connaissances de l'histoire et de la géographie, qui permettent de se repérer par l'intelligence globale d'une situation, et la façon dont les acteurs – économiques et autres – y trouvent les conditions plus spécifiques de leur vie et de leur travail. Il fallait pour cela tenter d'appréhender les valeurs qui font, d'un territoire donné, un paysage vécu par et pour ceux qui y habitent et qui le gèrent. On entendait donc pratiquer une action dont le processus était double : en les enrichissant et en les affinant au cours des années, on diffusait des connaissances dans des publications de plus en plus accessibles. D'autre part, et dans l'autre sens, on mettait en place une expérimentation, dans une logique de participation, qui visait à faire émerger, à identifier et à mettre à contribution, de la façon la plus large possible, les regards locaux, toutes catégories sociales confondues. Comme il a été dit, l'intention d'origine de l'association était de contribuer au montage d'un Centre du paysage : il s'agissait d'y associer une société locale et de faire de ce projet d'institution culturelle un atout pour son développement.

Des randonnées thématiques publiques furent donc organisées à partir de l'été 2004, tandis qu'un Atelier participatif mensuel était proposé à partir de l'automne de la même année. Intégrées au programme du Festival des Bouchures (nom local des haies et, par extension, dénomination vernaculaire du bocage, terme « savant » ici peu en usage), ces randonnées thématiques ont rencontré un succès grandissant d'année en année. Elles permettent, d'une façon peu protocolaire et moins abstraite que dans une salle de conférence, de présenter à un public très divers, toutes catégories sociales et d'âge confondues, une conférence sur site qui propose une lecture de paysage articulée aux expériences de ceux qui y vivent, en ont connu l'histoire récente et les acteurs disparus, la marche à la modernisation et l'évolution des modes d'exploitation. Cherchant à lier le discours du vécu local aux sensations sur le site et les connaissances très simples que requièrent sa dénomination et son interprétation (et donc des notions de sa géographie et de son histoire), la visite ouvre naturellement des perspectives sur l'évolution de la société, ses valeurs et ses choix. Elle aboutit usuellement à une sorte de forum réflexif où tout le monde est amené à parler de soi, au présent, et dans la situation qui est la sienne : qu'est-ce qu'être à la campagne, aujourd'hui ? Quelles perspectives et quelles expériences peuvent y être partagées ou pas ?

pdforall.com

Comme la randonnée est ponctuée d'interventions artistiques – musicales, théâtrales ou chorégraphiques –, celles-ci créent un espace esthétique spontané sur des lieux familiers soudain transposés par l'illusion, par l'empathie, par l'ordre invisible d'une séduction sans précédent. Les lieux de toujours y deviennent enchantés, vécus d'une toute autre manière. En même temps, des gens qui peuvent se trouver initialement peu sensibles à telle ou telle forme de l'art – « Il faut que je vous dise que Bach m'ennuie, j'aime plutôt le sport ! » – sont intéressés et conquis par les gestes de ces jeunes interprètes enchantant soudain un coin de leur campagne. Initiation culturelle, magie de l'être-là et de l'être-ensemble, sentiment de participer à une expérience sans équivalent où sont réunis les « anciens » habitants du village, au patriotisme toujours vif, leurs enfants qui vivent à la ville, des familles de passage – des familles aux alliances souvent « mixtes » qui montrent le visage nouveau de la société française et sa forte capacité d'alliance interculturelle – et de riches touristes étrangers de passage en Boischaut Sud, ces randonnées réconcilient symboliquement une société avec son espace. Lors de ces quelques heures, le passé, la diversité culturelle, le langage et l'art font bon ménage, posant – sinon résolvant – les données d'une équation complexe qui confronte l'humanité contemporaine avec l'avenir commun de ses conditions de vie.

Les Ateliers du paysage de Prissac

Le travail des Ateliers du paysage de Prissac permettent eux d'aborder avec plus de finesse l'enjeu considérable que recouvre aujourd'hui, par-delà le processus même du partage et de l'échange démocratique, la question de mobiliser la responsabilité durable des citoyens d'aujourd'hui. Cette expérience est décrite dans le chapitre rédigé par son animatrice, Catherine Marette (2008). Elle relate qu'il s'agit depuis cinq ans de mobiliser l'envie de se parler, de raconter, de vivre ensemble des moments d'échange autour de ce qu'on partage ici, une condition locale. Des moments de vérité qui sont souvent inoubliables, chèrement acquis par une difficulté grandissante à perpétuer ou à renouveler le groupe aux conditions qui lui sont proposées.

Sans savoir exactement quelle est la source qui a alimenté les années faciles du début, et qui s'est quelque peu tarie entre-temps, nous mesurons la difficulté qu'il y a à créer des relations nouvelles entre les diverses sections d'une même société, que rassemble le fait de vivre en un même lieu, mais que séparent des façons de comprendre et de vivre la sociabilité, le savoir-vivre, le respect du déjà-là, la peur du « qu'en dira-t-on », mais aussi la capacité à verbaliser, l'envie de renouveler ou pas sa perspective d'implication dans la chose publique, et encore l'expérience de la vie, l'éducation,

pdforall.com

le destin. Une distance qui crée d'abord une attraction et un plaisir certains à se chercher, à se connaître, à explorer ce que chacun a à montrer de lui, à échanger des perceptions nouvelles, à s'émouvoir de cette rencontre qui réévalue l'idée que le rural peut se faire de la considération dans laquelle le tient l'urbain, et qui émeut en retour le néo-rural par la proximité de l'échange dans un type de sociabilité entièrement évacué par les conditions et le rythme de vie urbain. Comme si la confrontation à la campagne pouvait cimenter dans une part de destin commun une société par ailleurs stratifiée par les mêmes clivages que la société globale, attendu que le temps qu'il fait, les avatars de la nature, puis la résistance qu'il faut opposer à la matière réunissent des hommes en un faire-face qui leur est commun. Désormais proche des sociétés maritimes et montagnardes par cette présence du non-humain qui peut cimenter les hommes face à une même altérité – appréciée, fascinante, éventuellement adverse –, la société rurale d'une région assez reculée peut ainsi se recentrer sur ce que son destin a de commun pour aborder la dimension de sa responsabilité ou de sa marge d'action sur ce destin partagé.

C'est là que, dans la conduite de l'atelier participatif, une perplexité vient envahir les responsables d'une initiative ambitieuse qu'il fallait ne pas précipiter et savoir centrer sur son potentiel de légitimité et d'adhésion, sachant que, dans le vif d'une découverte de l'atout principal de ce terroir, son bocage étant à la fois patrimonial et un modèle innovant d'une agriculture durable, nous avions peut-être confondu la recherche sur un thème qui pouvait ravir les militants que nous étions, mais laisser perplexes les habitants dudit lieu. En effet, alors qu'ils étaient requis à s'exprimer et à s'engager sur une question technique – la valeur de la haie dans le système agricole –, celle-ci mettait en cause à coup sûr l'idée de la libre exploitation économique, par les agriculteurs, de leur propriété, et donc plus généralement le devoir de réserve auquel se tiennent, par expérience, les habitants d'une société qui vit encore sous le signe des « notables ». Même si certains des habitants du Berry souhaitent se solidariser avec le sentiment de l'urgence planétaire, leurs édiles en sont plutôt à se satisfaire d'un statu quo qu'ils contrôlent et dont ils retirent des bénéfices de reconnaissance. S'ils sont attachés à leur passé – au moins sentimentalement –, aux Ateliers de Prissac, il était attendu des habitants qu'ils prennent fait et cause dans un débat qui leur est apparu sans doute trop technique, indiscret et peut-être dangereux. Il était ainsi par exemple demandé à une population « civile » d'intervenir sur les compétences, prérogatives et décisions d'une corporation d'agriculteurs puissants et autrement organisés. De manière corollaire, une complicité grandissante avec les « nouveaux » agriculteurs bio, à la sensibilité territoriale et environnementale plus affirmée, nous faisait attendre comme indispensable, à terme, le soutien d'une volonté

pdforall.com

politique locale qui saurait s'investir dans une politique d'aide et de promotion de l'agriculture durable. Par-delà l'appel à l'homme du commun et au citoyen, le moment pouvait venir où seule une politique cohérente de promotion culturelle, touristique et d'encadrement économique (et donc pas seulement le bois comme source d'énergie) pouvait mettre à sa juste place la valeur de ce territoire et asseoir son avenir.

Sans pouvoir développer autrement sur les enjeux et limites de ces deux expériences, nous pouvons poser de façon générale que le paysage y est apparu comme étant aujourd'hui un outil précieux de concertation : il permet de se réunir pour parler des projets d'aménagement foncier, agricole, d'infrastructures, etc. En Boischaut Sud, aucun projet n'est en cause, sinon celui, au jour le jour, de l'arrachage des haies et de l'abattage des grands arbres par des agriculteurs peu sensibilisés à leur valeur agronomique et culturelle (tourisme et cadre de vie). Un changement supposerait par conséquent le meilleur partage d'une conviction et d'une intention. Pour qu'une diversité de regards évolue, pour que des formes de culture enracinée – dont une culture de l'arbre qui glisse dangereusement sur la voie de l'oubli – donnent naissance à son actualisation et son renouveau, la présence active des acteurs publics nous semble indispensable.

PRÉCONISATIONS

Dans le contexte de la Convention européenne du paysage, un mouvement dans les deux sens, et donc *up* et *down*, semble devoir s'imposer :

- *down* afin de mieux faire partager les références de l'analyse compétente pour généraliser l'appropriation de la culture du paysage et par là, afin de diffuser et renouveler les modes de gestion adéquats ;
- *up* afin de savoir entendre les modes d'appropriation locale pour moduler les savoirs experts et que se créent des actions originales, en prise sur ces sensibilités.

L'ancienne culture de l'Europe était liée à des stratifications sociales maintenant en grande partie disparues : en 1930 persistaient une aristocratie et un prolétariat qui se reconnaissaient et s'affirmaient comme tels. Aujourd'hui, la « culture populaire » s'est transformée sous l'effet de la tertiarisation de la société et des nouvelles technologies. Les paysages doivent dès lors être gérés par de nouveaux consensus, fondés sur la diffusion de nouvelles évidences. Il importe que ces évidences convainquent

pdforall.com

les acteurs économiques dominants (les entreprises), aussi bien que les populations conviées à participer à la gestion durable. Partager une culture du paysage, c'est ainsi démocratiser la société.

En France et en Europe, et qu'il soit question de parcs nationaux ou de parcs régionaux, il nous semble important de cultiver une idée de la nature plus sensible : les scientifiques ont accaparé la relation à la nature et l'ont réduite à une science de l'environnement. Pour que l'homme se ré-intéresse à la nature, il faut qu'elle redevienne émotion et « paysage » pour lui. Les nouvelles technologies nous permettent certes de comprendre des expériences, d'échanger des informations et des modélisations. Il y a beaucoup à savoir, à apprendre, à écouter, à voir : l'infographie en permet la mobilisation rapide et la diffusion. Mais rien ne remplace une expérience de terrain et une rencontre vivante avec celui de nos semblables pour nous transmettre une émotion et, par-delà l'ensemble de représentations auquel il nous initie, un modèle incarné auquel s'identifier, un type d'être avec qui se lier et, éventuellement, auquel se mettre à ressembler.

ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Dans le droit politique moderne, l'affirmation d'un droit de vote universel a dissocié la compétence politique de la puissance économique, attendu qu'il concerne possédants et prolétaires. Dans nos sociétés qui assument peu ou, de façon claire, ni sur le plan du discours public ni par des politiques efficaces et mûrement voulues, la question de leur mutation non pas seulement économique, mais aussi sociale et politique planétaire, l'idée de compétence culturelle fait rebondir de façon conséquente la question démocratique du plan des droits politiques affirmés à celui de leur affirmation réelle. Dans et par les démarches participatives, la question de l'égalité n'est plus posée de façon abstraite comme aux temps de l'amitié des peuples et de l'universalisme prolétarien.

Aux générations précédentes, dans des sociétés encore peu internationalisées, l'intention de transformer la société dans le sens de l'égalité des chances entre frères humains avait été posée. En des temps de mondialisation accélérée, les tensions ont resurgi entre aires de civilisation tandis que, du fait des migrations de plus en plus considérables entre continents, les sociétés des pays riches sont de plus en plus métissées. Au moment de devenir réel, l'ambitieux programme d'abolir les castes, de mieux se comprendre, de trouver des formes de compromis et d'harmonie supérieure dans le fonctionnement d'un groupe local s'affiche avec clarté dans les expériences où chacun est reconnu dans son regard, mieux dans

pdforall.com

sa compétence culturelle subjectivée où il est fait appel à la justesse de sa conscience, comme c'est le cas pour le vote. L'appel fait à la légitimité et à la responsabilité citoyenne requiert, en retour, une diffusion nécessaire de la compétence technique et artistique, qui cesse d'être confisquée par le corporatisme et le pouvoir venu d'en haut, et qui cherche à mieux se partager pour plus de transparence culturelle dans une société donnée.

Ainsi, et attendu que le paysage comme regard, comme appropriation, comme espace intuitivement vécu demande seulement une enquête de la connaissance et un souci de mieux le comprendre intellectuellement, la démarche qui crée la possibilité d'un échange sur l'espace vécu, sur les pratiques que chacun développe dans son ambiance et sa dynamique vitale propre conduisent elles à une relation émotionnelle et non pas seulement cognitive entre ceux qui débattent de leur relation à un espace commun. Quand quelqu'un peut exprimer sa relation à l'espace, la façon dont il vit, fréquente et aime son jardin, un ruisseau, les saisons, celui qui l'écoute apprend, comprend et sent quelque chose qui est de l'ordre du poétique, de l'inventif, du librement construit par un être et sa culture, dans le processus de son histoire propre. Dans une alliance complexe et pas toujours facile à tenir, la concertation installe un lien nécessaire entre la compétence qui relève de la connaissance d'un objet de la représentation, et la réciprocité qui fait partie de la relation de sens, de l'échange dans et par une implication mutuelle et le respect partagé d'une façon de vivre et de se parler. L'aptitude à faire surgir le sens dans une relation, à l'intérieur d'un groupe, par la capacité d'échange, la connivence ou le savoir mobiliser passe aussi par la réaffirmation des principes qui gouvernent, en chacune de ses échelles, une société humaine liée par le sens. Typique à une perspective inhabituelle qui exige la co-présence de la posture et de la responsabilité scientifique, artistique et politique, la concertation autour du paysage nous semble reconstituer avec bonheur quelque chose comme l'agora démocratique.

Quand on parle de paysage, une distribution des rôles prévaut évidemment entre instances : le politique donne la parole au technicien et à l'artiste, chacun d'eux est l'émissaire, le porte-parole d'une collectivité à laquelle il a pour mission de donner voix. Ce faisant, ensemble, ils doivent proposer les formes selon lesquelles cette collectivité trouvera ou retrouvera la capacité de continuer à être elle-même, et devant laquelle ils répondent. Les moments où le professionnel sent que s'exprime par sa voix quelque chose qui ne lui appartient pas en propre, mais qui vient de l'ordre collectif, permettent à chacun de vivre, en sa vérité et sa relativité, ce que l'individualité doit au collectif, et inversement.

pdforall.com

Paysage et identité politique

En 1875, Victor Hugo (2008) évoquait les États-Unis d'Europe comme un programme qui déjouerait les stratégies guerrières des Empires alors au pouvoir et ouvrirait une ère de paix, de solidarité et de prospérité pour les sociétés européennes. Il nous est difficile d'évaluer aujourd'hui, dans un tel processus qui est manifestement en cours et qui procède d'une échelle de temps long fort éloignée de celle de l'existence individuelle, à quelle étape se trouvent à présent les sociétés du Vieux Continent. Les nations et les États européens se sont défaits de leurs superstructures féodalisantes et bellicistes. Ils ont unifié et modernisé leurs politiques sociales et économiques. S'ils ne sont pas encore parvenus à construire plus clairement leur unité politique, nombreux sont les traits de diversité qui, chez eux, sont référencés par des éléments structurels communs permettant d'imaginer que les sociétés européennes sont en voie de maturation, engagées dans un processus qui pourrait permettre à terme une cohésion et donc une intégration plus claires.

Dans cette mesure, par delà la diversité des langues, des mœurs et des traditions, par delà les groupes et sous-groupes aux intérêts dissemblables, par delà encore les phénomènes de « balkanisation » trop souvent observables, on aurait tendance à penser que peut-être les spécificités nationales et sub-nationales existant en Europe ont été grossies depuis deux siècles, justifiant autant de guerres ou de mésententes. Parmi les éléments qui charpentent l'unité culturelle, économique et sociale des nations européennes, on peut à l'inverse décrire des attitudes communes, puis des traits de recomposition dynamique identifiables qui attestent un processus d'intégration, un processus assez lent peut-être pour ne pas être davantage sensible à tous, mais dont l'action incontestable s'affirme aujourd'hui dans nos sociétés.

Nous nous sommes proposé de faire valoir et d'explorer, au fil des pages précédentes, ces attitudes, ces dispositions et ces actions dans le domaine de l'espace. Nous pensons qu'il existe, dans le domaine de la sensibilité, de la pensée et de l'action sur ce même espace, un processus dynamique qui travaille nos sociétés, cherchant la relation, l'évidence, le partage. Un ample secteur porteur de signification, dont l'affirmation est en cours puisque déjà visible et attestée, permet par ailleurs de poser que la relation à l'espace est devenue fédératrice en Europe (et sans doute ailleurs), et que nous, Européens, cherchons des éléments de lien autour de cette catégorie, si bien que notre relation à la Terre devient ce qui nous permet de nous identifier comme formant un ensemble et de nous projeter vers un avenir raisonnable.

pdforall.com

L'adoption d'une Convention européenne du paysage illustre à cet effet des choix prospectifs. Elle entérine une préoccupation commune qui est sensible dans les différentes sociétés européennes, et illustre une prise en compte largement partagée d'exigences sociétales, pratiques, voire politiques pour demain. Nous avons cherché à réfléchir sur ces exigences et attentes à partir de certaines expériences en présentant plus particulièrement certains éléments du travail engagé par l'association La Compagnie du Paysage qui tente, rappelons-le, de jeter des ponts entre les catégories sociales et professionnelles pour renouveler et actualiser les modes de compréhension et d'action sur l'espace à partir de la catégorie du paysage. En phase avec des expériences similaires en Angleterre, Allemagne, Suède, Estonie, Suisse, Belgique, Espagne, Portugal et Italie, et porté par un courant de recomposition qui nous semble présent sous de multiples formes dans différents secteurs des sociétés occidentales, ce travail témoigne d'attentes sociétales partagées et d'une maturité des citoyens que les institutions et les lois devraient peu à peu prendre en compte.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BRINCKERHOFF JACKSON, J. (2003). *À la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Actes Sud.

GIEDION, S. (1978). *Espace, temps, architecture*, Paris, Denoël, coll. « Bibliothèque Médiations ».

HUGO, V. (2008). *Ce que c'est que l'exil auquel ressembler*, Paris, Éditions des Équateurs [1875].

LELLI, L. (2003). « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », dans B. Debarbieux et S. Lardon (dir.), *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube/Datar, coll. « Bibliothèque des territoires », p. 183-191.

LEOPOLD, A. (2000). *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Flammarion, coll. « Garnier-Flammarion » [1949].

MARCEL, O. (dir.) (2006). « Pour une histoire des cultures de l'aménagement », *Cahiers de La Compagnie du Paysage*, vol. 3, Champ Vallon.

MARETTE, C. (2008). « Les Ateliers du Paysage à Prissac (Indre), dévider ensemble le fil du paysage », dans O. Marcel (dir.), « Paysage visible, paysage invisible – La construction poétique du lieu », *Les Cahiers de La Compagnie du Paysage*, vol. 5, p. 270-282.

MUIR, J. (1997). *Un été dans la sierra*, Paris, Hoëberke, coll. « Le Grand Dehors ».

NORBERG-SCHULZE, C. (1981). *Genius loci. Paysage, ambiance, architecture,* Bruxelles, Mardaga.

PARADIS, S. (2004). *Paysage et projet territorial dans les « Hautes-Corbières » (Aude, France). Contribution à une recherche-animation*, Thèse de doctorat de géographie et aménagement, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail / GEODE UMR 5602 CNRS.

PERNET, A. (2008). « Le journal des poirières, une expérience participative dans le Parc naturel régional du Livradois Forez », dans O. Marcel (dir.), « Paysage visible, paysage invisible – La construction poétique du lieu », *Cahiers de la Compagnie du paysage*, vol. 5, p. 253-269.

ROGER, A. (1998). *Court traité du paysage,* Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines ».

SCHAMA, S. (1999). *Le paysage et la mémoire*, Paris, Seuil, coll. « Univers historique ».

SERENI, E. (1965). *Histoire du paysage rural italien*, Paris, Julliard.

ZEVI, B. (1959). *Apprendre à voir l'architecture*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Formes vides ».

pdforall.com

pdforall.com

CHAPITRE

LA PROTECTION DES PAYSAGES. REGARDS DU DROIT, DROIT AU REGARD

APPROCHE FRANCO-HELVÉTIQUE

Philippe Billet

Le paysage est un objet un peu particulier pour le juriste, dès lors qu'il n'a de consistance matérielle que par ses composantes et qu'il n'existe dans sa configuration que parce qu'existe un « regardant » qui le conçoit comme paysage. Alors qu'*a priori* le droit ne devrait protéger, dans une approche strictement matérialiste, que les éléments constituant le paysage, par le jeu des règles défendant la propriété de ces éléments, le droit a dû s'emparer du paysage, puis le conceptualiser pour répondre à la demande sociale de sa protection. Immatériel, puisque constituant une réalité qui n'existe que par le regard et protégé comme tel, intellectuel, puisque constituant une réalité culturelle et un marqueur des activités socioéconomiques exercées sur un secteur, et protégé comme une universalité devant être appréhendée globalement, le paysage bénéficie de multiples protections liées à des réalités plus matérielles, comme les arbres pour un paysage forestier, ou celle de ses fonctions écologiques, si ses composantes constituent, par exemple,

pdforall.com

un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique. La difficulté de sa protection est renforcée par le fait qu'il ne constitue pas une chose fongible, échangeable, ce qui appelle nécessairement une plus grande vigilance, puisque les atteintes à même de l'affecter ne peuvent être compensées par la substitution d'un autre paysage.

Dès lors, quelles protections juridiques promouvoir pour le paysage ? (Prieur, 1997 ; Makowiak, 2004 ; Guttinger, 2007). Une approche comparative peut être défendue pour présenter les différents outils que le droit a développés, de façon à appréhender les approches possibles dans leur diversité. Nous retiendrons ici le droit français et le droit suisse. Ce choix se justifie par le fait que les deux pays sont parties à la Convention européenne du paysage, dite « Convention de Florence » du 20 octobre 2000[1]. Ils ont également mis en œuvre une coopération transfrontalière en matière de protection des paysages sous l'égide du Conseil du Léman, qui a abouti à la signature de la Charte des paysages lémaniques en décembre 2003. Signée entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les Cantons de Genève, de Vaud et du Valais, cette charte (sans valeur juridique particulière) pose trois principes : la reconnaissance des paysages lémaniques « comme un enjeu commun d'intérêt général, impliquant une responsabilité partagée des citoyens, des élus et des professionnels pour identifier, mettre en valeur et préserver les paysages qu'ils contribuent à modeler » ; la prise en compte de l'enjeu paysager et son intégration dans toutes les interventions sur le territoire ; l'incitation à identifier la spécificité et les caractères particuliers de chaque paysage, à établir une connaissance fiable pour chaque paysage, dans ses dimensions temporelle, géographique, économique, patrimoniale, culturelle, écologique et esthétique, à mettre en place un exercice participatif et démocratique de la collectivité qui doit permettre d'assurer une équité lors de tout arbitrage et la recherche d'un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique, mais aussi sur le droit des citoyens à habiter un cadre de vie culturellement significatif. Argumentaire dont on regrettera qu'il ne nourrisse pas plus les politiques nationales, en tout cas en France, où le paysage est bien plus compris comme un objet que comme un projet en tant que tel.

1. Selon l'état des ratifications de la Convention : signée par la Suisse, mais non encore ratifiée ; pour la France, ratifiée le 17 mars 2006 et entrée en vigueur le 1er juillet 2006 (L. n° 2005-1272 du 13 octobre 2005 autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage : JO, 14 oct. 2005, p. 16297).

pdforall.com

Par ailleurs, les deux États sont parties au protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien des paysages[2]. En dépit de points de rencontre, leur approche juridique du paysage est sensiblement différente, à commencer par la reconnaissance du paysage au plus haut niveau de la hiérarchie des normes. Le fédéralisme helvétique a justifié la consécration constitutionnelle du paysage. Ainsi que le précise l'article 78 de la Constitution fédérale, « dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération […] ménage les paysages, la physionomie des localités, les sites naturels et les monuments naturels et culturels ». Il renvoie ainsi à la compétence des cantons « la protection de la nature et du patrimoine », et assujettit la réglementation à cet objectif. L'article 3 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (LPN) impose ainsi aux cantons « de prendre soin de ménager l'aspect caractéristique du paysage des localités, les sites évocateurs du passé, les curiosités naturelles et les monuments historiques ». La Constitution française est, en revanche, muette sur la question. La Charte constitutionnelle du 1er mars 2005 ignore en effet le paysage, sauf à le découvrir en interprétant la notion d'environnement équilibré de son article premier[3]. À un échelon normatif inférieur, la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a fait de la protection du paysage une compétence d'État dans le cadre des directives territoriales d'aménagement lesquelles peuvent fixer, sur certaines parties du territoire, les orientations fondamentales de l'État « en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages[4] ». C'est cependant en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales intéressées et avec les associations de défense de l'environnement et des paysages agréées puis les organisations professionnelles concernées qu'il peut, « sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, […] prendre des directives de protection et de mise en valeur

2. Protocole entré en vigueur le 11 octobre 2005. Pour la France, D. n° 2006-114 du 31 janvier 2006 portant publication du protocole d'application de la Convention alpine de 1991 dans le domaine de la protection de la nature et de l'entretien des paysages (protocole « Protection de la nature et entretien des paysages ») (ensemble deux annexes), fait à Chambéry le 20 décembre 1994 (*JO*, 7 fév. 2006, p. 1955). Pour la Suisse, signature le 16 novembre 1998, mais pas de ratification à ce jour.
3. L. constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement : *JO*, 2 mars 2005, p. 3697.
4. L. n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : *JO*, 5 fév. 1995, p. 1973 – C. urb., art. L. 111-1-1.

pdforall.com

des paysages[5] ». Les collectivités locales, quant à elles, peuvent, lorsqu'elles en ont la compétence, protéger les paysages dans le cadre de leurs documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire[6].

La protection des paysages constitue donc, pour chacun des deux États, une compétence partagée entre les différents niveaux territoriaux constitutionnels. On remarque d'ores et déjà deux approches, deux politiques différentes : alors qu'en Suisse, il existe une véritable politique paysagère, construite et rationnelle, en France, l'approche est plus pointilliste, plus dispersée, partagée sans véritable inféodation juridique entre les différents niveaux territoriaux d'intervention en matière de paysage. Cela posé, nous ne tenterons pas maintenant d'établir un catalogue raisonné de normes mais d'analyser comment le paysage est pris en compte par le droit de chacun des deux pays, à commencer par l'identification des paysages à protéger (I), les modalités de leur inventaire (II), ce avant d'aborder plus précisément la question de leur protection (III) et la protection du « regardant » en lui ménageant des accès aux paysages (IV).

L'IDENTIFICATION DES PAYSAGES À PROTÉGER

Dans sa conception originelle, le paysage est un terme pictural qui désigne la représentation d'un site, champêtre la plupart du temps, avant de qualifier, à la fin du XVIe siècle, l'étendue du pays que l'œil peut embrasser dans son ensemble, une perception. Comme le soulignait Schama, « [a]vant même d'être le repos des sens, le paysage est œuvre de l'esprit. Son décor se construit tout autant à partir des strates de la mémoire que de celle des rochers » (1999, p. 13). La Convention de Florence retient cette conception qui définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (art. 1). Si le paysage n'existe qu'à travers le regard, il faut, condition nécessaire, qu'existent des éléments sur lesquels poser ce regard avant que l'esprit ne compose ce qui constituera, pour le « regardant », un paysage, « son » paysage. Et si celui-ci est un regard partagé, il appelle l'intervention du droit pour sa protection

5. L. n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, art. 1er : *JO*, 9 janv. 1993, p. 503 – Code de l'environnement, art. L. 350-1.
6. Chaque collectivité publique est gestionnaire et garante du territoire français dans le cadre de ses compétences et elles doivent harmoniser, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace afin, notamment, d'assurer la protection des paysages (*C. urb.*, art. L. 110).

pdforall.com

globale et non plus seulement pour réparer le dommage subi du fait des atteintes portées au paysage d'un seul regardant. Seul l'intérêt collectif appelle la protection collective.

Le droit français a renoncé à définir le paysage. Il a, dans un premier temps, tenté d'identifier ses caractères potentiels plus que ses composantes. Ainsi, la loi du 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, retient les éléments pittoresques, esthétiques, artistiques ou, plus largement, les éléments remarquables, cohérents ou unis, qui le constituent[7]. Le caractère « remarquable » d'un élément, qui justifie que l'on arrête son attention sur lui, laisse une impression d'élitisme paysager. Distinguable parmi d'autres, il n'appelle pas le paysage banal[8], qui est ainsi délaissé au profit, par exemple, d'un paysage « traditionnel[9] ».

Les directives de protection et de mise en valeur des paysages de la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages s'inscrivent dans cette mouvance et concernent « les territoires remarquables par leur intérêt paysager[10] ». Cet intérêt peut notamment être établi « au regard par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières[11] ». Comme le précise une circulaire du 21 novembre 1994, qu'il soit « végétal ou minéral, naturel ou urbain, ouvert ou fermé, le paysage objet de la directive peut avoir été façonné par l'homme ou par la nature ; son caractère remarquable peut être lié autant à ses composantes

7. L. 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (*JO*, 4 mai 1930), codifié sous les articles L. 341-1 s. du code de l'environnement. Cette codification fait cependant disparaître ces qualificatifs, que l'on ne retrouve pas dans le texte de la loi codifiée.
8. V. CE, 2 mai 1975, Dame Ebri et Union syndicale de défense des propriétaires du massif de la Clape : *AJDA*, 1975, p. 311, concl. Guillaume, à propos du caractère pittoresque du massif de la Clape et de son unité paysagère, non affecté par le morcellement des propriétés.
9. « L'ensemble formé, sur la rive gauche de l'Eure, par les bois et les prés qui entourent l'ancienne abbaye de Breuil-Benoit et dont l'aspect n'as pas été affecté par l'urbanisation de la région de Dreux présente le caractère d'un site pittoresque au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 modifiée et pouvait dès lors faire l'objet d'une mesure de classement. Cette mesure, qui a été prise à l'effet de conserver un paysage traditionnel de la haute vallée de l'Eure, ne saurait être utilement critiquée par des moyens tirés de ce qu'elle ne serait pas nécessaire à la sauvegarde de l'abbaye de Breuil-Benoit » (CE, 29 nov. 1978, SCI de Marcilly et Sté des carrières et d'entrepôts, req. n° 00465).
10. *Code de l'environnement*, art. L. 350-1.
11. *Code de l'environnement*, art. R. 350-1.

pdforall.com

géographiques ou virtuelles, qu'à son contexte historique ou culturel[12] ». Une nécessaire communauté de vue marque ces paysages, dans la mesure où les territoires remarquables par leur intérêt paysager doivent être « définis en concertation avec les collectivités territoriales concernées ». Discutés et négociés, et partant, politisés, ces territoires à valeur paysagère sont appréhendés dans leur globalité et manifestent pour l'essentiel un certain attachement au passé, lointaine réminiscence des protections originelles et constituent donc un patrimoine collectif. Ces paysages restent cependant abstraits, seules leurs qualités étant mises en avant.

Il faut toutefois relever le cas particulier des secteurs montagnards et littoraux, pour lesquels les composantes du paysage sont, dans une certaine mesure, identifiées formellement. L'article L. 145-7 du code de l'urbanisme prévoit ainsi que des décrets en Conseil d'État définissent des prescriptions pour désigner les paysages « les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard, notamment les gorges, grottes, glaciers, lacs, tourbières, marais […] ». Il ne s'agit cependant pas ici de désigner ces paysages en tant que tels, mais seulement de fixer les normes permettant de les identifier en vue de leur protection. On attendra cependant quelque temps encore cette identification, faute de publication des décrets ad hoc. Ce n'est en revanche pas le cas des paysages littoraux de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme, qui confie aux documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols le soin de préserver « les paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral ». Le décret en Conseil d'État auquel il renvoie a ainsi déterminé plusieurs catégories d'éléments naturels susceptibles d'être retenus à ce titre, comme les dunes, les landes côtières, les falaises et leurs abords ou diverses formations géologiques[13]. Cette liste, bien qu'assez longue, n'est toutefois pas limitative, ce qui permet au décret de rajouter des éléments[14]. Par ailleurs, la protection préalable de certains de ces éléments présume la constitution de paysages remarquables[15]. Il ne suffit cependant pas qu'une de ces composantes soit identifiée pour qu'il y ait protection. La présence d'un de ces éléments peut

12. Circulaire n°94-88 du 21 novembre 1994 prise pour l'application du décret n° 94-283 du 11 avril 1994 relatif aux directives de protection et de mise en valeur des paysages [*C. env.*, art. 350-1 s.] : *BOMETT* n° 34, 30 déc. 1994 ; *Dr. env.*, fév.-mars 1995, p. 16 et s.
13. *Code de l'urbanisme*, art. R. 146-1.
14. CE, 30 déc. 1996, n° 102023, Sté protection nature Sète-Frontignan-Balaruc : *BJDU*, 1997, n° 1, p. 16, concl. Ch. Maugüé.
15. « Les parties naturelles des sites inscrits [au titre de la loi du 2 ma 1930 sur les sites] sont présumées constituer des sites ou paysages remarquables », justifiant que la plage de Pampelonne et son cordon dunaire constituent « l'un des espaces remarquables dont le législateur a entendu assurer la préservation », eu égard à l'objet des procédures de classement et d'inscription prévues par la réglementation sur les sites (CE, 13 nov. 2002, Cne de Ramatuelle et Min. équipement : *BJDU*, n° 5/2002, p. 344, concl. Piveteau).

pdforall.com

sans doute composer un paysage mais ce n'est, de nouveau, que s'il est « remarquable » que la protection s'applique, délaissant les paysages ordinaires. Ainsi, un secteur boisé de pins d'Alep et de chênes blancs, sur le territoire de la commune du Pradet (commune du littoral varois), qui s'étend le long du littoral sur plusieurs kilomètres, forme un ensemble suffisamment vaste pour être regardé comme un paysage caractéristique du patrimoine naturel méditerranéen, sans qu'il soit besoin de rechercher s'il constitue un site nécessaire au maintien des équilibres biologiques ou s'il présente un intérêt écologique[16]. De même, un terrain situé sur un contrefort du massif des Maures (plus important espace forestier du Var), recouvert de chênes lièges et d'une végétation typique de la flore méditerranéenne, qui lui se situe dans un espace comprenant des espèces végétales rares, dont l'euphorbe arborescente et l'isoète, spécifiques à la végétation du littoral méditerranéen, s'inscrit, eu égard à sa localisation et à ses caractéristiques naturelles, et nonobstant le fait qu'il aurait été le siège d'une activité horticole ancienne, dans un paysage propre au patrimoine naturel et culturel du littoral[17].

Adoptant une option différente, le droit suisse est plus explicite et l'analyse des données paysagères fait apparaître une nette prédominance des paysages naturels. Sans doute est-ce pour cela qu'il adopte une conception sensiblement plus naturaliste et davantage empreinte d'esthétique, usant d'un vocabulaire plus varié que le simple caractère « remarquable ». Si le caractère remarquable n'est pas ignoré dans le cadre de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT)[18], c'est leur « *beauté particulière* » qui constitue un des critères de la protection des marais et sites marécageux d'importance nationale, protection que l'on aurait pu concevoir, s'agissant de marais, comme développée seulement à des fins écologiques[19]. Ce critère issu de la constitution fédérale a été repris et confirmé par la suite par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)[20] et par les diverses ordonnances de protection[21] et autres inventaires[22]. La protection ainsi mise en place a pour objectif de

16. CAA Lyon, 24 oct. 1985, Sté REST AG, req. n° 94913.
17. CAA Marseille, 10 nov. 2004, Crts Buschiazzo, req. n° 01314.
18. La LAT impose ainsi de protéger les paysages « particulièrement remarquables » à l'occasion de l'établissement des plans d'affectation [équivalent des plans locaux d'urbanisme] (art. 37).
19. Constitution fédérale, art. 24 *sexiès*, al. 5.
20. LPN, art. 23 *a*.
21. Ord. 21 janvier 1991 sur la protection des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale et Ord. du 7 septembre 1994 sur la protection des bas-marais d'importance nationale.
22. Ord. du 10 août 1977 concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP) et Ord. du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS).

pdforall.com

sauvegarder « les éléments naturels et culturels des sites marécageux qui leur confèrent leur beauté particulière et leur importance nationale[23] » de même que les paysages « d'une beauté particulière, d'un grand intérêt pour les sciences naturelles ou d'une grande valeur en tant qu'éléments du patrimoine culturel[24] ». C'est en effet ce « cachet particulier » qui confère de l'intérêt paysager à des zones de protection de la nature ou à des terres agricoles qu'il y a lieu de protéger, selon la loi valaisanne du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT)[25].

Cette terminologie, inconnue du droit français, appelle de façon générique des caractéristiques particulières, comme l'on dit d'une maison ou d'une armoire normande (ou autre) qu'elle a « du cachet », du caractère. Le paysage helvétique paraît ainsi autant habité que vu, élément du patrimoine scientifique autant que du patrimoine culturel. L'intérêt pour les sciences naturelles appelle donc explicitement une conservation à des fins d'analyse scientifique plus qu'esthétique alors que les directives paysagères françaises confinent les « témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions…. » au rang d'éléments dignes d'être vus et protégés à cette fin, sans aucun égard particulier pour leur éventuel intérêt scientifique.

Le décoratif l'emporte ainsi largement, en France, sur d'autres considérations. La loi pionnière sur les sites du 2 mai 1930 distingue clairement les qualités pittoresques ou artistiques d'un site de ses qualités scientifiques : les deux premières permettent de considérer un paysage tandis que les dernières ne l'intègrent même pas comme un accessoire et dépassent sa simple valeur esthétique. Cela ne veut pas dire que toutes ces qualités ne peuvent pas être prises en compte en même temps dans une optique de protection. Cela signifie seulement que la considération scientifique seule ne suffit pas à définir un paysage, contrairement à ce que prévoit la LAT en Suisse. Sans doute les choses évolueront-elles lorsqu'il s'agira de protéger un paysage non seulement pour ses qualités esthétiques mais également pour la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques. Somme toute, et à moins d'avoir de la protection intégrée une approche très accommodante, la protection du paysage reste ici dérivée, conçue comme un support de la diversité biologique et, partant, très éloignée de son objet initial.

23. LPN, art. 23 *c*.
24. LAT, art. 17 *b*.
25. LcAT, respectivement art. 23 et 32.

pdforall.com

L'INVENTAIRE DES PAYSAGES À PROTÉGER

C'est surtout avec ses inventaires systématiques que la Suisse se démarque de la démarche française, qui est beaucoup plus ponctuelle et tardive. Il existe sans doute, en France, un recensement des paysages qui méritent protection, effectué par les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites, mais le dispositif reste largement institutionnel[26]. La loi « Barnier » du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a également institué un inventaire départemental du patrimoine naturel aux fins de recenser « les sites, paysages et milieux naturels définis en application de textes dont la liste est fixée par décret[27] », mais celui-ci attend toujours son décret d'application, à l'instar du rapport d'orientation élaboré par l'État qui doit énoncer les mesures prévues pour assurer la protection et la gestion de ces sites, paysages et milieux naturels ainsi inventoriés[28]. On relèvera cependant dans les deux cas une approche quelque peu élitiste et cloisonnée du paysage, voire utilitariste, comme support d'actions particulières[29].

C'est du reste cet objectif qui a été assigné aux inventaires des paysages dans le cadre de la nouvelle réglementation des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux. Pour les parcs nationaux, la loi du 14 avril 2006 prévoit que l'inventaire du patrimoine paysager permet d'élaborer les documents graphiques de la charte du parc, laquelle charte pourra définir les objectifs de protection du patrimoine paysager[30]. Pour les parcs naturels régionaux, l'objet de l'inventaire est plus générique et vise le patrimoine du parc. On doit cependant supposer que les paysages y sont intégrés puisque la charte du parc doit déterminer « les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc », des structures qui doivent nécessairement être identifiées au préalable[31].

26. D. n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, art. 20 (*JO*, 8 juin 2006, p. 8636).
27. *Code de l'environnement*, art. L. 310-1.
28. *Code de l'environnement*, art. L. 310-2.
29. Objectifs que ne semblait pas avoir l'inventaire du patrimoine paysager de la région que pouvait établir le « comité régional de l'environnement » de l'article L. 131-2 du code de l'environnement, dispositif mort-né abrogé par l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre faute, une fois encore, d'existence par défaut de publication de leur décret d'application.
30. L. n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (*JO*, 15 av. 2006, p. 5682) – *Code de l'environnement*, art. L. 331-3, I
31. *Code de l'environnement*, art. L. 333-1.

pdforall.com

Le bilan des inventaires paysagers est assez mitigé, pour autant que l'on puisse en juger par la circulaire du 30 octobre 2000 qui relève que, parmi les sites protégés en France depuis 1906, certains n'ont pas fait l'objet d'une délimitation précise, alors que d'autres ont physiquement disparu ou sont contenus dans des périmètres qui « se révèlent trop réduits en comparaison des enjeux paysagers réels à prendre en compte de nos jours ». Et la circulaire de conclure qu'il convient « de valider, mettre à jour ou dresser dans chaque département un inventaire des sites protégés, accompagné d'un état des lieux[32] », preuve s'il en était d'un certain oubli des paysages lors du mouvement d'inventaire d'espaces et d'éléments naturels des années 1980 (inventaires pour les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), inventaires piscicoles pour les schémas piscicoles et halieutiques…). Si, au terme d'un siècle d'expériences, il apparaît encore nécessaire de dresser un inventaire des sites protégés (qui sont *a priori* connus) et un état des lieux, il est préférable de ne pas penser au sort des paysages banals qui ne sont l'objet d'aucune protection et qui sont, de fait, singulièrement délaissés.

Le bilan en Suisse n'est guère plus défendable, en dépit d'une prise de conscience précoce de la nécessité d'inventorier les paysages au sein des inventaires fédéraux d'objets d'importance nationale mis en place par la LPN de 1966. L'inscription à un tel inventaire « indique que l'objet mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible, y compris au moyen de mesures de reconstitution ou de remplacement adéquates » (LPN, art. 6). Il faut cependant attendre l'ordonnance du 10 août 1977 concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP), pour que soit publiée la liste des objets portés à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) et une ordonnance du 1er mai 1996 sur la protection des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (Ordonnance sur les sites marécageux) pour que le soit celle de ces sites marécageux, alors même que « [d]ans tous les objets, le paysage sera protégé contre les modifications qui portent atteinte à la beauté du site marécageux ou à son importance nationale » (art. 4a) et que les cantons doivent « prendre les mesures de protection et d'entretien nécessaires pour atteindre les buts visés par la protection » (art. 5).

32. Circulaire DNP/SP n° 2000-1 du 30 octobre 2000 relative aux orientations pour la politique des sites.

pdforall.com

Contrairement à la France, ce n'est pas d'un défaut de texte ou d'un défaut d'inventaire dont souffrent les paysages helvétiques[33], mais d'un bilan très nuancé quant aux effets d'un tel inventaire. Dans son rapport du 14 mars 2003, l'Organe parlementaire de contrôle de l'administration qui a procédé à l'évaluation de l'IFP relève que si, globalement, il y a une amélioration par rapport aux années 1980[34], il existe des faiblesses de procédure persistantes à l'échelle de la Confédération, en raison de l'influence des décisions cantonales et communales sur l'IFP. « Le niveau de protection accordé aux objets de l'IFP tient pour l'essentiel à la question de savoir comment et dans quelle mesure les cantons et communes sont disposés à tenir compte de l'IFP, dans le cadre de l'exécution de la LAT ». Pour des raisons rédactionnelles, les cantons et les communes ne se sont pas sentis liés par les effets de l'IFP, si bien que les mesures de protection sont tributaires dans une large mesure de leur bonne volonté. Le rapport relève ainsi que, en dehors de l'accomplissement de tâches de la Confédération, la protection déployée par l'IFP « reste inconsistante », une grande partie des altérations du paysage au sein d'objets de l'IFP étant due à des aménagements relevant du champ de compétence des cantons et des communes[35].

Tel est bien le problème commun finalement : la connaissance des paysages pour mieux les gérer et pour mieux les protéger marque vite ses limites au regard de son objet, constituant certes une base nécessaire mais insuffisante à leur protection. Cette protection repose sur un ensemble de textes plus ou moins structurés et adaptés, qui prennent plus ou moins

33. L'IFP répertorie 162 objets d'importance nationale. De manière générale, les objets inscrits dans l'IFP sont des paysages peu modifiés ou exploités de manière proche de leur état naturel.
34. 77 % des décisions s'avéraient inappropriées pour protéger les objets de l'IFP contre des altérations, alors qu'en 2003, dans 40 % des cas une altération de l'objet de l'IFP concernée par la décision est à craindre.
35. Il faut en effet relever la distinction qui existerait, selon une partie de la doctrine, entre la force juridique contraignante de l'IFP pour la Confédération dans l'accomplissement de ses tâches (*LPN*, art. 2, 3, et 6, c'est-à-dire : autorisations de défrichage, d'élimination de la végétation côtière, d'implantation de téléphériques…) et pour les cantons concernant des projets qui ne seront réalisés qu'avec des subventions pour des mesures de planification, ou des installations et des ouvrages, comme les installations de communications, et le régime seulement incitatif de l'IFP pour les cantons les communes dans l'accomplissement de leurs propres tâches, en dehors de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération. S'agissant en revanche des inventaires fondés sur les articles 18 *a* (biotopes d'importance nationale), 23*b* (sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale) et 23*c* (éléments naturels et culturels des sites marécageux qui leur confèrent leur beauté particulière et leur importance nationale) de la *LPN*, ceux-ci n'étant pas liés à l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, il incombe aux cantons et communes de veiller à la protection des zones concernées.

pdforall.com

en compte les inventaires existants. Comme si, en définitive, une fois les textes adoptés, les deux États peinaient à les faire vivre véritablement en dépassant le stade de l'inventaire.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES PAYSAGES

Si le paysage est érigé par la législation suisse en « base naturelle de la vie » au même titre que le sol, l'air ou l'eau (LAT, art. 1*a*), cette dernière va beaucoup plus loin que le droit français en la matière, qui reste assez déstructuré. Celui-ci ne comporte en effet que peu de dispositions ayant pour seul objet la protection du paysage et il faut toute l'ingéniosité du juge administratif pour garantir un tant soit peu sa pérennité.

La garantie offerte en France par le classement au titre de la réglementation sur les monuments naturels et les sites (autorisation spéciale préalable des travaux de nature à détruire ou à modifier l'état ou l'aspect du site), l'instance de classement (*idem*) ou l'inscription (déclaration préalable 4 mois à l'avance des travaux susceptibles d'altérer l'aspect ou l'état des lieux)[36] est la plus élaborée, avec celle qui a été spécifiquement instituée à partir de 1993 pour les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (autorisation spéciale sur avis conforme de l'architecte des bâtiments de France)[37]. Cette classification renforce d'autant plus la protection qu'elle met en exergue le caractère particulier du paysage[38]. Cette garantie ne vise cependant que les paysages déjà identifiés et protégés. Aussi délaisse-t-elle les paysages banals, non référencés, à l'instar des paysages que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires, spécifiques à une zone particulière mais appréhendés globalement.

Pour les premiers, l'article R. 111-21 du code de l'urbanisme permet à l'autorité compétente qui délivre le permis de construire de refuser celui-ci ou de l'assortir de prescriptions spéciales lorsque la construction est de nature « à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants,

36. Code de l'environnement, art. L. 341-10, L. 341-12 et L. 341-14. Par ailleurs, nul ne peut acquérir par prescription de droit de nature à modifier son aspect ou changer l'état des lieux (art. L. 341-14).
37. *Code du patrimoine*, art. L. 642-3 s. et D. n° 84-304 du 25 avril 1984 relative aux ZPPAUP (*JO*, 27 avril 1984).
38. Le Conseil d'État annule ainsi, « en raison du caractère exceptionnel du paysage et de l'environnement naturel » la déclaration d'utilité publique d'un projet de ligne électrique à très haute tension qui traversera à deux reprises, sur près de cinq kilomètres, le site classé des gorges du Verdon (CE, 10 juillet 2006, Assoc. interdépartementale et intercommunale pour la protection du lac de Sainte-Croix, de son environnement, des lacs et sites du Verdon *et al.* : *JCPA,* 2006, n° 1256, obs. Billet (2007).

pdforall.com

aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ». Cette disposition confronte cependant au moins quatre regards sur le paysage : le regard du pétitionnaire, défendu à travers le volet paysager qui doit accompagner sa demande d'autorisation de construire[39], le regard de l'autorité qui délivre, refuse ou assortit de prescriptions spéciales l'autorisation sollicitée et, le cas échéant, le regard du ou des requérants qui contestent l'autorisation et, pour finir, le regard du juge dont l'appréciation sur pièces ou sur place du paysage en cause et des impacts de la construction emporte sa conviction. Ainsi, cette disposition fonde un paysage que l'on pourra qualifier de « relatif » et qui naît le temps d'une instance juridictionnelle propre à un projet donné. Ce régime n'est toutefois pas satisfaisant, dans la mesure où il dépend pour une grande part de l'appréciation du juge et de la capacité du requérant à défendre son point de vue[40], dans tous les sens du terme. Il n'y a ici aucun projet particulier qui aurait pu se fondre dans les documents d'urbanisme, à la fois règle et projet, mais une simple réaction à une atteinte potentielle. Le paysage n'est pas pensé par avance, ne répond à aucun dessein.

Pour les seconds, la situation est plus complexe. Elle n'implique pas nécessairement une protection explicite, car le régime des directives paysagères envisage expressément un rapport de droit entre les dispositions de la directive et les documents d'urbanisme au profit des premières. Les schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme et autres documents en tenant lieu doivent être compatibles avec elles. En outre, en l'absence de plan local d'urbanisme ou d'autre document en tenant lieu, les dispositions de la directive sont directement opposables aux demandes d'occupation et d'utilisation des sols comme aux demandes de défrichement. Enfin, si un plan local d'urbanisme ou document en tenant lieu est incompatible avec ses dispositions, la directive est directement opposable à ces autorisations, sans que le document d'urbanisme puisse faire écran entre l'autorisation individuelle d'urbanisme et la directive

39. Code de l'urbanisme, art. R. 421-2.
40. Ainsi, la présence sur une ligne de crête d'éoliennes dont la hauteur maximale excède 110 m modifie incontestablement l'aspect de paysages qui sont largement ouverts et de très grande qualité, constitués d'espaces boisés discontinus et à proximité de monts culminant de 1327 à 1436 m, un plateau culminant à près de 1750 m étant situé à environ 10 km. Cependant, les distances et topographie des lieux combinées avec des perspectives largement ouvertes atténuent la perception des éoliennes dans ces paysages, proches ou plus lointains. Eu égard à la disposition et au nombre de ces éoliennes, le préfet n'a pas commis d'erreur manifeste d'appréciation au regard de l'art. R. 111-21 du code de l'urbanisme en ne refusant pas leur permis de construire (CAA Lyon, 5 avril 2005, Assoc. pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc : *req. n° 04LY00431*, confirmé par CE 6 nov. 2006, Assoc. pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc et al : JCP A 2006, n° 1296, concl. Y. Aguila, obs. Ph. Billet).

pdforall.com

paysagère, renforçant ainsi la protection du paysage objet de la directive. La politique nationale de protection l'emporte ainsi sur la politique d'aménagement de la commune, mais de façon très limitée territorialement : seules deux directives paysagères ont été adoptées à ce jour et trois sont à l'instruction. Ces résultats plus que modestes s'expliquent principalement par la lourdeur de leur procédure d'élaboration, bien maigre bilan d'une loi consacrée au paysage.

Si les lois « Montagne » et « Littoral » confèrent un statut particulier aux paysages qu'elles identifient, elles ne leur apportent qu'une protection relative, en raison des nombreuses dérogations qu'elles autorisent. Ainsi, pour retenir le seul exemple des paysages situés dans la bande naturelle protégée des plans d'eau de montagne, si les dispositions de l'article L. 145-5 du code de l'urbanisme admettent les constructions et aménagements dans des zones délimitées par les documents d'urbanisme sur le fondement d'une étude justifiant qu'une urbanisation est compatible « avec la préservation des paysages », il n'en demeure pas moins qu'une dérogation à une stricte protection est tolérée[41]. C'est sans doute là toute l'ambiguïté de la protection intégrée, qui tente de concilier aménagement et protection. Il faut donc parfois toute l'imagination des juridictions administratives et le recours à l'erreur manifeste d'appréciation, appuyée par une visite sur place, pour que le paysage soit effectivement protégé, ce en l'absence de texte interdisant explicitement toute atteinte. L'inventaire paysager, pour peu qu'il existe, se révèle un précieux indice de la nécessité de cette protection, dès lors qu'il peut fonder une erreur manifeste d'appréciation affectant la décision litigieuse qui n'a pas pris en compte ce paysage.

C'est en tout cas le sens de la politique adoptée par le tribunal fédéral en Suisse. Se fondant sur l'inventaire fédéral des paysages, il estime que dès lors qu'elle figure à l'IFP, la région concernée constitue un objet digne de protection (ATF, 117 Ib 243)[42]. Sa jurisprudence est d'ailleurs très extensive puisqu'elle considère que :

41. À propos de la réglementation antérieure qui admettait déjà certaines dérogations, *cf.* M. Prieur, « La protection de l'environnement en montagne », *RFD. adm.* 1985, p. 801.
42. Clé de lecture : 1er terme (ATF) : la juridiction qui a rendu l'arrêt (Arrêt du Tribunal Fédéral) / 1er chiffre : date de l'arrêt comptée à partir de 1874, date de création du Tribunal fédéral (p. ex., 131 = arrêt rendu en 2005 : 131+1874) / chiffre romain : classification selon le domaine de droit : ici, I = Droit constitutionnel/2e chiffre : pagination dans le Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral si l'arrêt a été publié / 3e chiffre après la virgule : page exacte de la citation. L'arrêt est publié dans la langue dans laquelle il a été rendu. Les arrêts cités sont, pour la plupart, disponibles sur le site du Tribunal fédéral (version française : <www.bger.ch/fr/index.htm>).

pdforall.com

> l'autorité administrative doit tenir compte, lorsqu'elle apprécie l'impact sur le paysage d'une demande de défrichement, non seulement du défrichement comme tel, mais aussi des bâtiments qui prendront la place de la forêt lorsque, comme en l'espèce, la demande de défrichement est liée à un projet de constructions (ATF 98 Ib 500).

Elle appelle par ailleurs à ne pas confondre les intérêts en énonçant, à propos de l'implantation d'un téléphérique, que « c'est le développement touristique qui doit s'adapter au paysage et non l'inverse » (ATF, 108 Ib 167).

Le tribunal fédéral juge de plus que non seulement les territoires compris dans un inventaire fédéral doivent être protégés, mais également les environs de ces paysages, même s'ils ne figurent pas eux-mêmes auxdits inventaires (ATF, 117 Ib 243). Il faut dire que le principe de protection est très clairement posé par la LAT du 22 juin 1979 : le paysage doit être préservé et, de ce fait, tous les éléments qui participent de l'existence de ce paysage sont concernés, naturels comme anthropiques. Les constructions, prises isolément comme dans leur ensemble, de même que les installations et autres ouvrages, doivent par conséquent s'intégrer dans le paysage. Les bords des lacs et des cours d'eau doivent rester libres, la forêt doit être maintenue dans ses diverses fonctions et les sites naturels et territoires servant au délassement doivent être conservés[43]. À cette fin, les plans directeurs des cantons, équivalents des schémas de cohérence territoriale français (mais à un échelon plus large), doivent désigner les parties de territoire qui « se distinguent par leur beauté ou leur valeur [ou qui] ont une importance pour le délassement ou exercent une fonction écologique marquante[44] ». De leur côté, les schémas de cohérence territoriale doivent également définir « les objectifs relatifs à […] la protection des paysages [et] à la mise en valeur des entrées de ville » et « déterminent les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation[45] ». Leurs traductions locales respectives, qu'il s'agisse des plans d'affectation de zone pour la Suisse ou des plans locaux d'urbanisme pour la France, procèdent du même esprit.

Les plans locaux d'urbanisme peuvent ainsi identifier des zones d'intérêt paysager de type N, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. À l'intérieur de ces zones, un jeu de la gestion des densités permet de favoriser

43. LAT, art. 3.
44. LAT, art. 6, al. 2, *b*).
45. C. urb., art. L. 122-1.

pdforall.com

un regroupement des constructions[46]. Les plans d'affectation suisses délimitent, quant à eux, des zones à protéger qui comprennent notamment les paysages d'une beauté particulière, d'un grand intérêt pour les sciences naturelles ou d'une grande valeur en tant qu'éléments du patrimoine culturel, ainsi que les localités typiques, les lieux historiques, les monuments naturels ou culturels[47]. La LAT offre donc une possibilité de protection temporaire des paysages qu'ignore le droit français de l'urbanisme, sous la forme de « zones d'affectation de caractère temporaire ». De fait,

> lorsque […] des paysages ou des sites particulièrement remarquables sont directement menacés et que des mesures de sauvegarde ne sont pas prises dans le délai que le Conseil fédéral a imparti, celui-ci peut délimiter des zones d'affectation de caractère temporaire. À l'intérieur de ces zones, rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement d'un plan d'affectation. Dès qu'un plan d'affectation est établi, le Conseil fédéral supprime la zone d'affectation de caractère temporaire[48].

Cette solution équivaut à l'instance de classement pour les monuments naturels et les sites et ne se rencontre en droit de l'urbanisme français que pour les espaces boisés classés (et non spécifiquement les paysages), ce dans le cadre de la prescription d'un PLU qui soumet à un régime de déclaration les coupes et abattages d'arbres isolés, haies et réseaux de haies puis plantations d'alignement, dans l'attente de l'approbation des plans locaux d'urbanisme et des éventuels espaces boisés classés qu'il établira[49]. Cette solution des plans d'affectation ou autre dénomination reste fragile cependant dès lors qu'il est possible de les réviser ou de les modifier pour autoriser le projet. Dans un arrêt du 31 août 2006, le tribunal fédéral a par exemple admis la modification de documents d'urbanisme (plan d'affectation cantonal) afin de permettre l'implantation de 7 éoliennes alors que les requérants mettaient en avant « l'impact visuel des éoliennes qui représente l'atteinte la plus sensible au site, qui manifestement mérite d'être protégé ». Opérant une pesée globale des intérêts en présence, le Tribunal administratif cantonal avait jugé que la zone de crêtes dans laquelle s'inscrit le périmètre du plan d'affectation cantonal litigieux bénéficiait d'une protection particulière et avait qualifié d'« extrêmement faible, sinon quasi insignifiant » l'intérêt, ou l'utilité concrète, d'augmenter la production d'énergie par la réalisation d'un parc éolien car l'intérêt à la préservation des espaces naturels devait l'emporter. La haute juridiction a censuré cette décision et a estimé au contraire que, sur le site lui-même, les éoliennes s'ajouteraient à d'autres installations techniques – ligne à

46. C. urb., art. R. 123-8.
47. LAT, art. 17.
48. LAT, art. 37.
49. Code de l'urbanisme, art. L. 130-1, al. 5.

pdforall.com

haute tension, remontées mécaniques (téléski dans le périmètre du plan d'affectation cantonal et quatre autres à proximité directe), etc. –, ce qui relativiserait dans une certaine mesure leur impact visuel. Par ailleurs, le fait que les éoliennes seraient visibles depuis un quartier de La Chaux-de-Fonds n'était pas un élément décisif car la présence d'installations techniques ou d'ouvrages imposants à proximité d'une grande ville n'est pas singulière. C'est un inconvénient, ou une caractéristique, dont les citadins s'accommodent généralement, pour autant que d'autres parties du paysage conservent leur aspect naturel, ce qui est le cas à La Chaux-de-Fonds. Selon elle, il n'y a pas lieu de surestimer leur impact visuel – indépendamment de la question de savoir si la vue d'éoliennes dans un paysage jurassien peut être appréciée de manière positive par des habitants ou des promeneurs. Dans ce cas particulier, comme il se trouve déjà sur le site du Crêt-Meuron ou dans les environs immédiats plusieurs constructions ou installations (dont une auberge, un hôtel, une ligne électrique, une installation de télécommunications sur le sommet de Tête-de-Ran, des remontées mécaniques pour skieurs), et que ce site, proche d'une grande ville, est déjà très fréquenté par des promeneurs et des skieurs, l'intérêt à en assurer une protection renforcée était moindre que pour d'autres sites naturels, moins accessibles et plus préservés. Par ailleurs, les éoliennes, relativement dispersées dans le périmètre du plan d'affectation cantonal, ne seraient visibles que depuis quelques lieux des environs, de sorte que l'atteinte au paysage serait moins sensible que dans d'autres emplacements (ATF, 132 II 408).

Si, en définitive, les politiques paysagères des deux pays se ressemblent quelque peu, leur principale différence tient à leur formalisation juridique en droit helvétique, là où la France ne procède que par l'empirisme ou la suggestion par voie de circulaire. Le droit suisse consacre la voie contractuelle et l'expropriation, si la mise en œuvre d'un autre mode d'acquisition s'avère impossible, pour acquérir ou sauvegarder les sites naturels, curiosités naturelles et autres sites évocateurs du passé et prévoit la possibilité d'en confier l'administration à des cantons, communes et organisations[50]. En droit français, l'expropriation, sans pour autant être interdite, n'est pas formellement dédiée à la protection des paysages, la préférence ayant été donnée au droit de préemption dans

50. LPN, art. 15. Pour application, v. ATF 114 Ib 321, à propos de l'expropriation partielle sur des parcelles situées au bord du Léman (constitution d'une servitude *non aedificandi*) en vue de renforcer la protection du site de Chanivaz.

pdforall.com

le cadre très limité du régime des espaces naturels sensibles des départements[51] et de celui des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)[52].

De leur côté, contrats et plans pour le paysage tendent à se substituer aux contraintes réglementaires, peu incitatives et mal perçues. Des démarches de politique décentralisée du paysage comme les plans de paysage rassemblent ainsi autour d'un projet commun l'État, les collectivités territoriales et tout autre partenaire intéressé, afin de déterminer les actions concrètes à engager et les moyens nécessaires à leur gestion et à leur suivi[53]. Sans portée juridique particulière, ces plans ne sont que la traduction d'une volonté commune d'orienter l'évolution du paysage dans une démarche concertée. Ils ne valent cependant que par l'application qui en est faite et ils peuvent être mis en œuvre par l'intermédiaire de contrats pour le paysage, qui permettent d'assurer leur financement[54]. Il n'y a guère que les chartes des parcs naturels régionaux qui, depuis 1993, ont un véritable statut juridique, contraignant les documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité avec leurs orientations et mesures[55] et, depuis 2006, les chartes des parcs nationaux, dans la même perspective[56].

On pourrait multiplier à l'envi les exemples de ces démarches *praeter legem*, à l'instar de la politique du « 1 % paysage » pour les grandes infrastructures de transport qui a permis de définir des programmes de valorisation autour de certains grands axes[57], ou des opérations « Grands sites » conduites par le ministère de l'Écologie et du Développement durable en vue de restaurer et d'assurer les qualités paysagères de certains sites présentant un intérêt national et connaissant des périodes de fréquentation excessive qui risquent de leur faire perdre les qualités esthétiques, naturelles et culturelles à l'origine de leur classement et de leur réputation[58]. Ces actions restent cependant ponctuelles, sans véritable inscription dans

51. Aux termes des articles L. 142-1 et L. 142-3 du code de l'urbanisme, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, afin notamment de protéger les paysages et peut, à cette fin, créer des zones de préemption.
52. Code rural, art. L. 143-2, 8 : l'exercice du droit de préemption par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peut avoir pour objectif « La réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvés par l'État ou les collectivités locales et leurs établissements publics ».
53. Circulaire du 15 mars 1995 relative aux instruments de protection et de mise en valeur des paysages.
54. Circulaire du 11 mai 1995 relative aux contrats pour le paysage.
55. Code de l'environnement, art. L. 333-1.
56. Code de l'environnement, art. L. 331-4.
57. Circulaire du 12 décembre 1995 relative à la politique « 1 % paysage » sur les autoroutes et les grands itinéraires interrégionaux.
58. Circulaire du 2 mai 1997 relative aux opérations « Grands sites ».

pdforall.com

une démarche de territoire. Comme le relevait le rapport préalable à l'élaboration de la charte des paysages lémaniques « la parcellisation des initiatives publiques et privées rend difficile toute démarche globale [et] la synergie de la totalité des moyens et des actions est une condition *sine qua non* pour élaborer un véritable projet de paysage ».

On est très loin de la démarche globale « Conception Paysage suisse » (CPS) adoptée par le Conseil fédéral le 19 décembre 1997 et qui vise au développement durable du paysage, à encourager le dialogue entre les utilisateurs et les défenseurs du paysage, puis à fixer des objectifs contraignants à mettre en œuvre par les services fédéraux dans celles de leurs tâches qui ont une incidence sur le territoire, tout en faisant connaître aux cantons, associés à la démarche, les mesures que la Confédération prévoit appliquer à moyen terme dans le domaine de la protection du paysage[59]. Au-delà du renforcement de la protection, la CPS met en exergue l'encouragement du trafic non motorisé et souligne le fait que les réseaux de chemins pour piétons ou de randonnée pédestre et autres chemins historiques « contribuent à une meilleure perception du paysage » (point 7.07). De fait, ménager les éléments qui composent le paysage est une chose, ménager l'accès au paysage, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à des points de vue pour le voir, en est une autre. Or, puisque de regard il s'agit, l'un ne peut exister sans l'autre.

LA PROTECTION DU REGARDANT CONCEPTEUR DU PAYSAGE

La protection du paysage impose, comme nous le suggérions en introduction lorsque nous avancions qu'un paysage n'a de sens que s'il est vu, de prendre en considération deux éléments : les éléments naturels et artificiels qui participent de sa structure d'une part et, d'autre part, les accès visuels sur ces composantes, soit une conjonction que nous croyons nécessaire à sa définition. De fait, si le paysage peut se concevoir comme une manière de lire et d'analyser l'espace, de se le représenter, le livre n'a pas de sens sans le lecteur qui lui donne une existence, ni le lecteur d'existence sans possibilité d'accéder au livre.

Le droit français ignore pourtant largement ce lecteur du paysage qu'est le « regardant » ou le « contemplatif ». Il organise seulement la vue sur le paysage, sans considération particulière pour l'accès physique à

59. Office fédéral de l'environnement, Conception « Paysage suisse« , Rapport, Berne, 1998 (<www.landschaftskonzept.ch>).

pdforall.com

cette vue. L'exemple le plus évocateur peut se trouver avec le classement dit « de dégagement » ou « d'isolement » de l'article L. 621-1 du code du patrimoine, qui permet d'isoler, de dégager ou d'assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement, permettant ainsi un dégagement des vues sur celui-ci. Le périmètre de protection autour des monuments historiques procède de la même philosophie et prend en compte, au titre des critères participant de sa définition, le « champ de visibilité » de l'immeuble classé ou proposé pour le classement, intégrant tout autre immeuble, nu ou bâti, « visible du premier ou visible en même temps que lui » dans un rayon de 500 mètres autour du monument considéré[60].

Ce ménagement des vues ignore cependant l'accès au paysage. Si, en France, les itinéraires de randonnée bénéficient d'un régime juridique à part entière qui protège notamment leur continuité[61], leur objet n'est pas d'accéder à un paysage, du moins formellement, mais seulement de permettre d'emprunter un cheminement, quel que soit le but de la promenade ou de la randonnée. La finalité affichée est seulement d'organiser le passage des piétons sur les propriétés publiques ou privées, sans rupture de la continuité de l'itinéraire. Dans le même sens, la servitude de passage le long du littoral instituée par la loi du 31 décembre 1976 portant réforme du code de l'urbanisme ne vise qu'à préserver l'accès au littoral, sans pour autant faire de l'accès aux paysages marins un but de promenade[62].

L'accès au paysage s'invite cependant dans le cadre des directives paysagères, mais en catimini, sans que cela ait été prévu par les textes : la très grande marge de manœuvre laissée au groupe de travail chargé de leur élaboration autorise une certaine créativité. Dans la région lémanique, la directive paysagère du Salève (Haute-Savoie) envisage ainsi de « débroussailler et d'entretenir par une gestion agricole ou des travaux d'entretien de l'espace » certains points de vue qui sont « occultés du fait d'un enfrichement et d'un reboisement naturel[63] ». La directive paysagère des Alpilles retient une approche similaire, alors que pour elle les chemins ruraux et sentiers sont « autant d'éléments qui participent à la structuration et à la découverte des paysages », tant et si bien qu'elle prône de « valoriser le

60. Code du patrimoine, art. L. 621-1.
61. Code de l'environnement, art. L. 361-1.
62. Code de l'urbanisme, art. L. 160-1-1. V. Tavernier (1987).
63. Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève, Comité de pilotage et comité de concertation du 6 juillet 2000, Document de travail du 5 juillet 2000, Recommandation n° 1. Approuvé par le décret n° 2008-189 du 27 février 2008 portant approbation de la directive de protection et de mise en valeur des paysages du Mont-Salève : *JO*, 29 févr. 2008, p. 3531.

pdforall.com

réseau des chemins ruraux et des sentiers » et recommande d'apporter « un soin particulier aux routes traversant le massif permettant de découvrir la beauté des paysages[64] ».

Le droit suisse est beaucoup plus en avance que le droit français quant à la protection du regardant[65]. Il ménage ainsi la possibilité d'accéder au point de vue sur le paysage, voire de le parcourir. Dès 1926, la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains impose qu'un espace libre de construction soit laissé le long des rives pour ménager un passage public et pour sauvegarder la vue dès ce passage[66]. Le tribunal fédéral a d'ailleurs précisé qu'il n'y avait pas de violation de la propriété privée lorsque les alignements permettent de réaliser un chemin selon un tracé raisonnable et respectueux de la sphère privée (ATF 118 Ia 394). Dans la même optique, la LAT du 19 juin 1979 mentionne, parmi les buts fondamentaux de l'aménagement du territoire, la protection des bases naturelles de la vie telles que le paysage (art. 1, al. 2, litt *a*) et expose qu'un des principes régissant l'aménagement du territoire consiste à tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et à faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci (art. 3, al. 1, litt c). De son côté, la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) du 4 octobre 1985 prévoit que les chemins pédestres « desservent notamment […] les sites (points de vue, rives), les monuments » (art. 3, al. 2) et impose aux cantons d'établir « des plans des réseaux, existants ou en projet, de chemins pour piétons et de chemins de randonnée pédestre » (art. 4, al. 1), de pourvoir à leurs aménagement, entretien et signalisation (art. 6, al. 1) et à leur remplacement en cas de suppression en cas notamment d'ouverture à la circulation automobile ou de pose de revêtements « de matériaux impropres à la marche » (art. 7). Ainsi, le règlement de la loi d'application sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (RLCPR) du 29 mars 2006 du canton du Valais

64. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (1999), p. 24 et 30. V. Décret n° 2007-21 du 4 janvier 2007 portant approbation de la directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles : *JO*, 6 janvier 2007, p. 269.
65. À relever toutefois la proposition de loi tendant à protéger les vues et perspectives sur des espaces naturels (Doc. AN n° 3232, 16 juillet 2001) : « Lorsque le certificat d'urbanisme concerne un terrain situé dans le champ de visibilité d'un espace naturel recensé sur l'inventaire départemental du patrimoine naturel défini à l'article L. 310-1 du code de l'environnement, il doit préciser que les plantations réalisées après l'autorisation de construire ne pourront dépasser de plus de 2 mètres la hauteur du faîtage de la construction autorisée. À la demande de toute personne intéressée, le maire peut enjoindre à un propriétaire de procéder, dans un délai qu'il fixe, aux travaux nécessaires au respect des dispositions de l'alinéa précédent. S'il n'est pas satisfait à cette injonction dans le délai fixé, le maire peut prendre, aux frais de l'intéressé, toutes mesures destinées à satisfaire aux prescriptions de son arrêté. »
66. Loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML), art. 16, al. 2

pdforall.com

retient, dans son cadre d'application, « les chemins de randonnée pédestre des zones de valeur reconnue », qui « desservent des zones de protection de la nature et du paysage et des points de vue dont l'importance communale, cantonale ou nationale est reconnue par les plans d'affectation homologués ».

Une protection très forte est donc accordée à ces chemins qui permettent d'accéder aux vues sur le paysage, ce d'autant plus que leur réseau est fixé par un plan directeur qui peut non seulement indiquer les chemins existants, mais aussi mentionner le tracé de ceux dont la création paraît souhaitable. Dans le canton de Genève, le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui établit ce plan directeur doit ainsi veiller

> à ce que les liaisons avec les réseaux de chemins pour piétons, le réseau vaudois ainsi que les chemins de la France voisine soient assurées et que les chemins existants, de même que ceux à créer forment un réseau cohérent et compatible avec le plan directeur cantonal [équivalent, *mutatis mutandis*, du schéma de cohérence territoriale][67].

L'inscription d'un chemin sur ce plan fait obligation aux autorités de garantir une libre circulation des piétons et d'adopter les mesures juridiques à même d'assurer la continuité et le confort de ces chemins. L'établissement, le maintien et le remplacement de tout ou partie du tracé des chemins pour piétons ou de randonnée pédestre déterminé par un plan directeur et repris dans un plan localisé de chemin pédestre ou tout autre plan d'affectation peuvent même être assurés par voie d'expropriation[68]. L'objet de la déambulation n'est plus somme toute seulement de se rendre d'un point à un autre, éventuellement en observant le paysage comme le laisse suggérer le droit français, mais plutôt de faire de la contemplation un but de promenade.

CONCLUSION

Le paysage est évolutif, jusqu'à sa propre disparition, même naturelle. Il paraissait inconcevable – d'un point de vue anthropique à tout le moins – qu'il puisse être protégé des atteintes portées par l'homme, tout en lui laissant subir les atteintes des processus naturels et des compétitions entre espèces. De ce point de vue, la législation suisse est très claire : la

67. Loi du 4 décembre 1998 sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, art. 5 et 7.
68. *Ibid.*, art. 14.

pdforall.com

Confédération peut soutenir la protection des paysages par l'allocation de subventions, dans la limite de 35 % au plus, des frais imputables à la conservation, à l'acquisition et, surtout, à l'entretien des paysages et autres curiosités naturelles[69], au même titre qu'elle peut le faire au profit d'organisations d'importance nationale se vouant à ces objectifs[70]. De son côté, l'article 1er de la loi française d'orientation agricole du 9 juillet 1999 range au sein des objectifs de la politique agricole « l'entretien des paysages[71] », dont le financement peut être assuré par le biais des contrats d'agriculture durable, beaucoup plus centrés sur des enjeux environnementaux prioritaires définis au sein des territoires que les contrats territoriaux d'exploitation qu'ils remplacent[72].

Ainsi, « patrimonialiser un regard[73] » n'implique pas nécessairement de sanctuariser le paysage, ou à tout le moins, s'il l'est, cela n'exclut pas l'intervention de l'homme. Comme le défendait au milieu des années 1970 Poujade, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement, une politique du paysage « ne doit être fondée que […] sur le principe du paysage bien collectif », seule à même de soutenir finalement une création juridique qui ressemble de plus en plus à une véritable « toile de Pénélope » (1975, p. 123 et 128). Et de protéger les paysages banals autant que les paysages remarquables. Si une telle politique est défendue en Suisse, elle peine à trouver un écho en France, en raison d'un « corpus juridique diffus » et d'une « efficacité aléatoire[74] ». Le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement[75] devrait toutefois remettre le paysage à l'ordre du jour. Ainsi, les mesures nationales de lutte contre le changement climatique devraient porter en priorité sur la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports et de l'énergie et sur la plantation d'arbres et de végétaux pérennes. Les gains d'énergie et le stockage de carbone

69. LPN, art. 13.
70. LPN, art. 14.
71. L. n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole : *JO,* 10 juill. 1999, p. 10231. Sur les prémices de cette politique, *cf.* Laurent (1994).
72. Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a ainsi mis en place des CAD type en fonction des secteurs concernés : le contrat type « Pays-de-Caux » prévoit au titre du paysage la gestion extensive des prairies naturelles de sablons et coteaux, la gestion extensive des prairies naturelles de zones humides et l'entretien de haies existantes, tandis que le contrat type « Zones Humides et coteaux de la Basse Vallée de Seine » envisage à ce titre des plantations de haies ou d'alignements d'arbres.
73. Selon l'expression de L. Diez (2002), Brest, un patrimoine en projet.
74. A. Dupond, *Rapport sur le projet de loi de finances pour 1998*, Doc. sénat n° 86, 20 nov. 1997.
75. *Projet de loi de programme adopté par l'Assemblée nationale relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement*, Doc. Sénat n° 42, 21 oct. 2008.

pdforall.com

réalisés grâce à la plantation d'arbres et de végétaux pérennes seront également pris en compte dans la mesure de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les critères du développement durable en matière de réseaux de transport doivent inclure des choix environnementaux tels la qualité du paysage et la préservation de la biodiversité. Le paysage en question n'est cependant plus tout à fait le même, fonctionnalisé et détourné de son objet initial : être vu.

BIBLIOGRAPHIE

CAVAILHÈS. J. et D. VOLLET (2007). « Le paysage, approches en sciences sociales », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, nos 84-85, p. 5-10.

DIEZ, L. (2002). « Brest, un patrimoine en projet », dans M. Cornu *et al.* (dir.), *Patrimoine architectural, urbain et paysager : enjeux juridiques et dynamiques territoriales*, Paris, L'Harmattan, p. 83-88.

GUTTINGER, P. (2007). « Approches du paysage en droit français », dans J. Cavailhès et D. Vollet (dir.), « Le paysage, approches en sciences sociales », *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, nos 84-85, p. 11-60.

LAURENT, C. (1994). « L'agriculture paysagiste : du discours aux réalités », *Nature-Sciences-Sociétés*, vol. 2, no 3, p. 231- 242.

MAKOWIAK, J. (2004). *Esthétique et droit,* Paris, LGDJ, Bibliothèque de droit de l'urbanisme et de l'environnement, tome 7.

POUJADE, R. (1975). *Le ministère de l'impossible,* Paris, Calmann-Lévy.

PRIEUR, M.(1997). « Le paysage en droit comparé et en droit international », *Environmental Policy and Law*, vol. 27, no 4, p. 354-372.

PRIEUR, M. (1985). « La protection de l'environnement en montagne », *Revue française de droit administratif*, vol. 6, p. 798-804.

SCHAMA, S. (1999). *Le paysage et la mémoire,* Paris, Le Seuil.

TAVERNIER, P. (1987). « Les accès à la mer », dans J.P. Colson (dir.), *La loi Littoral*, Actes du colloque de la Société française pour le droit de l'environnement des 25, 26 et 27 sept. 1986, Economica, p. 177-200.

pdforall.com

CHAPITRE

15

TROIS APPORTS DE LA CONVENTION DE FLORENCE

Alain Lagier

La Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Cette convention fixe un cadre juridique aux politiques de paysage de 43 États européens[1]. Il était donc nécessaire qu'elle donne au préalable quelques définitions communes, exercice souvent contesté lorsqu'il s'agit du paysage. Pour la Convention européenne, donc, le « *paysage* désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (art. 1). Cette seule

1. Le Conseil de l'Europe comptait 43 membres en 2000. Il est distinct de l'Union européenne et porte sur un périmètre beaucoup plus large, incluant par exemple la Russie et la Turquie. Il a pour principaux objectifs de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes à un certain nombre de problèmes de société. Ses compétences s'exercent entre autres dans les domaines du développement durable, de la qualité de la vie, et du patrimoine culturel.

pdforall.com

définition semble assez… conventionnelle, proche de celles du dictionnaire *Robert*, des classiques de la géographie humaine, ou de l'UNESCO. Il faut en réalité l'éclairer par le préambule qui la précède, la compléter par plusieurs autres définitions qui la suivent (telles que : politique du paysage, objectif de qualité paysagère, etc.), par le rapport explicatif d'octobre 2000 accompagnant la diffusion de la convention, et surtout par la récente recommandation pour sa mise en œuvre[2], émanant du comité des ministres du Conseil de l'Europe, et qui est à notre connaissance le premier document officiel qui préconise une méthodologie de l'approche des paysages. On constate alors, comme l'indique cette recommandation, qu'en Europe « le concept de paysage traverse une période de transformation rapide et profonde, avec des avancées significatives » (2008, p 2). Et effectivement la convention innove de façon importante, non par rapport à l'état des recherches et des pratiques des spécialistes, mais par rapport aux politiques publiques en vigueur, et à l'acception habituelle du concept de paysage dans nos sociétés.

Nous retiendrons ici trois inflexions qui constituent à notre avis les apports les plus marquants de la Convention de Florence : la notion de paysage ordinaire, la notion de paysage évolutif et le rôle central des populations. Nous les aborderons successivement, avec néanmoins cette difficulté : les trois points sont intimement liés. On verra que le commentaire ou la justification de l'un d'entre eux suppose généralement d'appeler en renfort les deux autres, preuve en tous cas d'une cohérence certaine du propos européen.

LE PAYSAGE ORDINAIRE

La Convention européenne du paysage ne vise pas uniquement les paysages remarquables, mais également (et surtout) les paysages « du quotidien », y compris les paysages dégradés. Elle concerne la totalité des territoires, car « le paysage est partout » un élément important de la qualité de vie des populations. C'est d'abord « en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations » que le paysage est reconnu juridiquement (art. 5a), avant d'être « expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel ou naturel, et fondement de leur identité ».

2. Recommandation CM/REC (2008)3 du comité des ministres aux États membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage, Strasbourg, Conseil de l'Europe, février 2008, 25 p. (par simplification nous l'appellerons dans ce qui suit « recommandation 2008 »). La France a participé activement à la rédaction de la convention de Florence et de cette recommandation, à travers le bureau des paysages du ministère de l'Écologie et du Développement durable, dirigé par Jean-François Séguin.

pdforall.com

Le paysage inclut donc les paysages naturels et ruraux, mais également – sinon prioritairement ? – les paysages urbains et périurbains puisque y vivent 70 à 80 % des Européens. L'affirmation selon laquelle la ville est paysage ne peut surprendre les urbanistes ou les paysagistes. En France, la loi sur l'architecture de 1977 et le code de l'urbanisme ont d'ailleurs officialisé depuis plus de trente ans l'expression paysage urbain. On entend par là non seulement l'« urbanisme végétal » (Stéfulesco, 1993), mais l'ensemble des formes urbaines construites. Toutefois cette évidence intellectuelle ou légale n'en est pas une pour le grand public. Le géographe Yves Luginbühl notamment relève au vu des enquêtes que « *A priori,* et selon les avis de tous les groupes sociaux interrogés, la ville n'est pas paysage. Aucun groupe n'envisage que la ville puisse avoir une valeur paysagère, pour une raison apparemment simple : elle est l'anti-nature » (2001, p. 25). Les élus locaux, notamment, associent le mot paysage 1) à la forêt, 2) à la végétation, 3) aux prairies, etc. On sait que la culture de certains pays d'Europe du Nord, également, assimile le paysage à la protection de la nature. Sans remonter vers des latitudes très nordiques, nos voisins suisses par exemple se rattachent à cette tradition : l'administration fédérale suisse a ainsi édité un document dit « Conception du paysage suisse[3] » essentiellement axé en réalité sur le thème de la nature et de la biodiversité. L'exercice de définitions auquel s'est livré le Conseil de l'Europe n'est donc pas inutile, à tout le moins dans l'optique d'une harmonisation des intitulés des politiques publiques à l'échelle européenne.

Par ailleurs, la Convention européenne rapproche étroitement les concepts de paysage et de cadre de vie. Ainsi, par exemple, les objectifs de qualité paysagère sont-ils définis uniquement comme les « aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères *de leur cadre de vie* » (art. 1c), caractéristiques que le rapport explicatif d'octobre 2000 précisait[4] comme étant celles « que les populations *locales* concernées souhaitent voir reconnaître pour leur cadre de vie » (§39). Dans le même sens, un attendu important du préambule de la convention est le « bien-être individuel et social des populations ». L'accent justificatif mis sur le paysage en tant qu'élément « essentiel » du bien-être est intéressant mais peut susciter quelques interrogations (Luginbühl, 2003). Ainsi il ne peut s'agir de lier mécaniquement qualité d'un paysage et qualité de la vie des

3. Voir notamment Roch (1998).
4. Ce rapport explicatif établi par l'administration européenne dans le cadre des travaux préparatoires a été diffusé en France, en annexe (partie B) à la convention lors de sa parution. Toutefois, il n'était pas validé par les instances des États membres du Conseil de l'Europe, contrairement à la recommandation 2008, qui reprend en partie et développe ce rapport « en tenant compte des avancées » intervenues depuis. La phrase du premier rapport explicatif citée ici n'est pas reprise dans la recommandation de 2008.

pdforall.com

habitants résidant dans ce paysage. Même en dehors du tiers-monde, il est clair que tel ou tel paysage réputé abrite parfois des populations dont le niveau de vie ou les conditions d'accès aux soins, par exemple, hypothèquent fortement leur bien-être individuel et social, sans pour autant que la valeur culturelle du paysage en soit affectée.

Enfin, la Convention de Florence laisse entendre que tout est paysage, et qu'un paysage n'est pas nécessairement beau, deux hypothèses qui ne manqueront pas d'interpeller une génération de philosophes qui a œuvré à re-lier paysage et esthétique via notamment le concept d'artialisation (Roger, 1997). La recommandation 2008 aurait même une méfiance particulière à l'égard de certains critères du beau, précisant qu'« il semble préférable d'éviter les motivations du type *pittoresque*, *beauté naturelle*, ou *remarquable*, qui appartiennent à des concepts culturels propres à la législation de protection des monuments et des sites au début du XXe siècle » (annexe 1, 6). Cela posé, paysage et cadre de vie, est-ce la même chose ? Nous nous contenterons pour notre part de souscrire à l'excellente définition que donne du paysage Corbin : « le paysage est manière de lire et d'analyser l'espace, de se le représenter […], de le schématiser afin de l'offrir à l'appréciation esthétique, de le charger de significations et d'émotions » (2001, p. 11). Convenons à sa suite qu'il y a paysage dès lors qu'on offre à l'appréciation esthétique (au sens large, et donc sensible), et qu'à défaut on sera dans le domaine du cadre de vie ou de l'environnement. Pour autant, l'appréciation esthétique n'est pas réductible au décor ou à la simple contemplation du beau avéré. Ainsi lorsqu'à des époques successives certains cinéastes (par exemple Antonioni, Godard, Wenders, Kassovitz…) filment la banlieue, leur regard est une forme d'artialisation sans être une labellisation. De même, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) avait-elle demandé en 1988 à des photographes réputés de réaliser un inventaire photographique des paysages quotidiens caractéristiques de la France des années 1980, ouvrage qui a été ensuite largement diffusé. Leur regard, sans indulgence mais non sans poésie, a sans doute contribué à l'époque à faire évoluer notre représentation sensible du territoire. Le philosophe Roger notamment a assimilé ces photographies « anti-chromo, anti-Corot » de la DATAR à des « paysages *critiques* au double sens du terme », révélant l'urgence d'élaborer un nouveau système de valeurs et de modèles :

> Nous ne savons pas encore voir nos complexes industriels, nos cités futuristes, la puissance paysagère d'une autoroute. À nous de forger les schèmes de vision qui nous les rendront esthétiques. Pour l'heure, nous nous complaisons dans la crise, mais c'est peut-être de cette délectation *critique* que sortiront les modèles de demain (1997, p. 113).

pdforall.com

La Convention européenne du paysage nous invite donc à sortir des sentiers battus. Elle suppose aussi que, pour sa mise en œuvre, nous soyons capables de faire évoluer la culture paysagère de nos concitoyens. Même si l'on détecte certaines évolutions selon les groupes sociaux, il est difficile d'affirmer aujourd'hui que la socialisation du terme fait glisser le sens du paysage du décor vers le cadre de vie[5]. Les Français continuent à assimiler majoritairement le paysage à une image de la nature, ou à la carte postale d'un lieu de beauté remarquable. Le paradoxe de la convention est que si le paysage doit être selon elle « tel que perçu par les populations », il n'est pas encore pour les populations tel que perçu par le Conseil de l'Europe.

Sur le plan pratique, on peut désormais se référer aux définitions de la Convention européenne dans le cadre des évaluations environnementales des plans et projets (EEIPP), réalisées en France par les services régionaux du ministère du Développement durable. Trop souvent, en effet, les analyses paysagères établies par les aménageurs à l'occasion des études d'impact de grands projets, ou des documents de planification, ne prennent encore en compte que les paysages naturels ou les plus remarquables. La Convention de Florence devrait également inciter la France, et peut-être d'autres États, à faire évoluer les compétences respectives des institutions. Ainsi la législation française établit que tous les niveaux de collectivités – État, région, département, commune – sont également compétents en matière de paysage (art. L 110 du code de l'urbanisme). En d'autres termes, le paysage est depuis 1983 un domaine décentralisé. Mais dans la pratique, on constate que la quasi-totalité des outils réglementaires spécifiques existants (classements, parcs nationaux, directives paysagères…) reste entre les mains de l'État, et qu'ils sont tournés vers la protection des seuls espaces les plus remarquables, conformément d'ailleurs à la vocation régalienne de l'administration d'État[6]. De nombreuses collectivités locales – notamment les communes rurales – ont ainsi gardé l'habitude de considérer à tort que « le paysage, c'est l'affaire de l'État », alors qu'aux yeux de la Convention européenne ce sont elles au contraire qui sont désormais en première ligne, car les mieux à même d'appréhender la gestion des paysages quotidiens. Peut-être le législateur devra-t-il créer à leur intention des outils spécifiques, les compétences réglementaires des communes en matière de paysage ordinaire se limitant aujourd'hui essentiellement à ce qu'elles peuvent introduire dans les plans locaux d'urbanisme.

5. Luginbühl, *op. cit*. note 4 supra, p. 16-19.
6. Voir Philippe Billet (2007).

pdforall.com

LE PAYSAGE ÉVOLUTIF

Que les paysages évoluent n'est pas en soi une grande découverte. C'est bien parce qu'ils évoluent que – depuis au moins un siècle et demi – on a cherché à en protéger certains (Lagier, 2008). Tout l'arsenal juridique français en la matière, jusqu'aux dispositions les plus récentes, est axé sur les espaces remarquables et leur protection (zones de *protection* du patrimoine architectural, urbain et paysager ; directives de *protection* et de mise en valeur des paysages, etc.), pour au final n'appréhender que moins de 2 % du territoire national. Robert Poujade, créateur du ministère français de l'Environnement en 1971 et précurseur de la Convention de Florence, auquel il convient ici de rendre hommage, a été l'un des premiers (Barraqué, 2005) à aller au delà de cette stratégie : « s'intéresser seulement aux grands sites et abandonner les autres au laisser-faire serait nous condamner tous à vivre *quotidiennement* dans la laideur envahissante […] une politique du paysage ne doit donc être fondée que sur l'idée de paysage vivant, *évolutif,* et sur le principe du paysage bien *collectif* » (Poujade, 1975, p 121, 123). Trente ans après, en étendant officiellement la dimension paysagère à l'ensemble du territoire et aux paysages du quotidien, la Convention européenne impose de fait la prise en compte du paysage évolutif.

La protection fait partie du triptyque des politiques du paysage (protection/gestion/aménagement des paysages) préconisées par la Convention européenne dans son article 1b. Toutefois, la recommandation 2008 recadre la place et le contenu de cette forme d'action. Elle se démarque notamment de la politique des lieux protégés (par exemple, en France, celle des sites classés), qui selon elle « montre depuis quelque temps déjà des signes de crise » (annexe 1, 6). Sous le vocable protection, il ne s'agit pas pour la Convention européenne de défendre des espaces, des « lieux isolés de l'ensemble du territoire », mais de préserver des *caractères* susceptibles de jouer le rôle d'invariants au sein même de paysages qui resteraient globalement évolutifs. En tout état de cause, les deux autres formes de politiques du paysage – gestion et aménagement – sont devenues prioritaires :

> il est important d'encourager une politique qui poursuive la qualité de l'ensemble du territoire à travers la définition de politiques pour la connaissance, la planification, l'aménagement, la gestion des paysages ordinaires ou dégradés, *plutôt que* l'identification et la défense des lieux exceptionnels (annexe 1, 6).

Prioritaire donc, le deuxième type de politique – la gestion des paysages – est explicitement associé par la Convention de Florence (art. 1e) à la problématique du développement durable. Ainsi selon le rapport explicatif d'octobre 2000, « l'objectif devrait être d'accompagner les

pdforall.com

changements à venir en reconnaissant la grande diversité et la qualité des paysages dont nous héritons et en s'efforçant de préserver, voire enrichir, cette diversité et cette qualité au lieu de les laisser péricliter » (§42). La convention assigne de fait un rôle particulier à l'approche paysagère dans l'évaluation et l'accompagnement des mutations accélérées auxquelles de nombreux territoires sont confrontés, en raison aujourd'hui des changements économiques mondiaux et demain des changements climatiques. L'essor actuel des *observatoires du paysage,* sous diverses formes, répond à cette orientation. Le ministère français de l'Environnement a engagé en 1991 la réalisation d'un observatoire photographique national des paysages (OPNP), consistant à constituer des séries photographiques sur des itinéraires donnés, composés d'une quarantaine de points de vue initiaux, qui sont par la suite re-photographiés périodiquement. Une vingtaine de ces itinéraires d'observation répartis sur tout le territoire fonctionnent actuellement, selon une méthode rigoureuse (Séguin et Soufflet-Leclerc, 2008), et permettent d'analyser la transformation des paysages ainsi que le rôle des différents acteurs ou facteurs qui en sont la cause. Le recul de glaciers du Parc de la Vanoise dans les Alpes, les impacts de la tempête de 1999 sur la forêt dans différentes régions de France, les effets directs ou indirects de l'étalement urbain n'échappent pas à ces observatoires. D'autres types d'observatoires se développent à l'échelle de régions ou de départements. Ainsi la Direction régionale de l'environnement (DIREN) Rhône-Alpes met-elle en place sur Internet un observatoire régional des paysages, fournissant sur plus de 300 unités paysagères identifiées dans la région de nombreuses données non seulement photographiques mais également descriptives et analytiques (DIREN, 2005).

Les deux critères de développement durable avancés par la Convention de Florence sont la diversité et la qualité des paysages. Le principe de diversité paysagère – que l'on met souvent en parallèle avec celui de biodiversité appliqué aux espaces naturels – est le plus facilement objectivable. Il découle d'une part de la configuration d'unité dans la diversité qui caractérise les cultures et la construction européennes ; d'autre part il s'oppose à la banalisation des paysages, imputée de longue date à l'intégration économique et spécialement aujourd'hui à la mondialisation. Il peut fonctionner aussi à l'échelle de chaque pays : par exemple, la politique française des paysages affiche depuis 2005 comme objectif principal de « préserver durablement la diversité des paysages français[7] ». Le principe de qualité est beaucoup plus général. La convention ne précise pas quels

7. *Cf.* « La politique des paysages du ministère de l'Écologie et du Développement durable entre culture partagée et cohérence territoriale », note DNP novembre 2005, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

pdforall.com

sont les critères de qualité concernés ; *a fortiori* elle ne fixe pas de normes européennes à cet égard (elle n'est pas une directive). La qualité des paysages futurs dépendra donc en fait de la qualité des aspirations des populations (art. 1c), et probablement de la qualité des concepteurs et des décideurs censés traduire ces aspirations, mais non de la convention elle même. Si cette dernière ou son rapport explicatif ne donnent aucune illustration concrète de ce que pourraient être des objectifs de qualité paysagère, la recommandation 2008 énumère quant à elle, à titre indicatif, les principaux enjeux à traiter (II.2.2) :

- la prise en compte ou valorisation, en milieu rural, de certains éléments naturels et/ou historiques tels que haies, murets, terrasses, canaux ;
- le contrôle de certains types d'équipements comme les réseaux aériens, le éoliennes, les carrières, l'affichage publicitaire, les installations de loisirs ;
- la maîtrise de l'urbanisation, dont les entrées des villes, les limites ville-campagne, les conurbations linéaires, etc. ;
- enfin les conditions d'accès du public au paysage : sentiers (on pense notamment à l'accès au littoral), préservation des points de vue, « couloirs visuels »…

En France, le développement des *plans de paysage*, dont l'origine remonte aux années 1970 (Poujade, 1975), a permis d'acquérir une expérience méthodologique appréciable dans l'optique d'objectifs de qualité paysagère au sens de la Convention de Florence. Un plan de paysage est une démarche partenariale, non réglementaire, basée sur la recherche d'un accord entre un ensemble d'acteurs sur le devenir du paysage d'un territoire le plus souvent intercommunal, qui n'est pas nécessairement un territoire remarquable ou patrimonial. Il comporte un diagnostic du paysage existant et de ses perspectives d'évolution, puis la définition d'orientations stratégiques allant jusqu'à un véritable projet de paysage local, l'établissement d'un programme d'action et la mise en place de modalités de suivi. À ce jour, selon une étude récente de Folinais (2006), 119 plans de paysage ont été répertoriés au niveau national, dont les deux tiers ont pu aboutir à des résultats concrets. Ce bilan reste toutefois assez nuancé : les difficultés rencontrées ne portent généralement pas sur le contenu des plans de paysage eux-mêmes, riches sur le plan conceptuel et qui s'appuient sur un vivier de « paysagistes d'aménagement » particulièrement compétents. En revanche, ils butent sur la question de leur appropriation sur le long terme par les élus et la population, de même que sur l'absence d'opposabilité juridique des objectifs de qualité paysagère aux projets sectoriels d'aménagement ou d'infrastructures (ou, dit de façon plus positive, l'internalisation

pdforall.com

nécessaire de ces objectifs en amont dans les projets sectoriels). La loi Paysage de 1993 permettrait par exemple d'annexer un plan de paysage aux documents locaux d'urbanisme, ce qui conférerait aux objectifs de qualité paysagère énoncés une reconnaissance juridique et une certaine pérennité, mais cette voie est rarement utilisée.

Le troisième type de politique du paysage visé par la convention – l'aménagement des paysages – est clairement l'approche la plus évolutive du sujet puisque, au delà des pratiques professionnelles habituelles d'aménagement paysager ou de requalification des espaces dégradés, elle invite à des actions « présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé » en vue de la création de nouveaux paysages (art. 1f). C'est une orientation mobilisatrice pour les chercheurs et les artistes. La recommandation 2008 précise qu'il s'agit notamment de prévoir les « évolutions écologiques et économiques à moyen et long terme » et d'« anticiper sur les nouveaux besoins sociaux » (I.5).

LE RÔLE CENTRAL DES POPULATIONS

Sans remonter jusqu'à l'époque baroque, plusieurs catégories d'« élites » ont successivement donné le *la* en matière de politique publique du paysage. La première vague à la fin du XIXe siècle est celle des milieux culturels (Hugo, Mérimée…) et associatifs (Touring Club de France, Automobile Club de France, Club Alpin Français), à l'origine de la protection des sites d'intérêt artistique ou pittoresque. C'est aussi, aux yeux de beaucoup, le paysage hérité d'une certaine aristocratie, des propriétaires et amateurs de vieilles pierres. Au début du XXe siècle, dans la mouvance des réformateurs sociaux, le relais est pris par les architectes et paysagistes du secteur privé. Regroupés au sein de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, puis de la Société Française des Urbanistes, ils expérimentent dans les années 1920 le domaine du paysage-cadre de vie : cités-jardins (Raymond Unwin), plans d'extension et d'« embellissement » des villes, « plans verts » (Jean-Claude-Nicolas Forestier)… Ces démarches aujourd'hui oubliées ont rarement été conduites sous l'intitulé paysage, mais au titre de l'urbanisme. Troisième vague enfin, dans les années 1970 : alors que la plupart des urbanistes ont cédé aux sirènes du fonctionnalisme, des chercheurs et professionnels du secteur public investissent le champ de la gestion des paysages (Barraqué, 2005), ouvert par la création du ministère de l'Environnement (1971), du Centre national d'études et de recherches sur le paysage (CNERP), des Ateliers régionaux des sites et paysages (ARSP), des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et de l'École nationale supérieure du paysage. Les cellules

pdforall.com

spécialisées des DIREN et les paysagistes-conseils de l'État sont aujourd'hui les héritiers de cette dernière vague – celle des « experts » – qui se caractérise par le développement d'un corpus méthodologique et pédagogique spécifique au paysage.

L'ambition de la Convention de Florence est de passer du paysage des experts au paysage des usagers. L'exercice de qualification des paysages est présenté par la recommandation 2008 comme « la confrontation dialectique entre les analyses des experts et les valeurs attribuées par les populations au paysage, dans la conscience de l'existence de différents systèmes de *valeurs* et de *non-valeurs*, aussi bien consolidées qu'en cours de définition » (II.2.3). La convention entend ainsi dès son préambule répondre au souhait du public de « jouer un rôle actif dans la transformation des paysages ». Et dans chacune des définitions importantes du texte européen les populations jouent effectivement un rôle clé : quel est le paysage ? tel qu'il est perçu par les populations ; quelle est sa valeur juridique ? celle d'un élément essentiel du cadre de vie des populations ; quels sont les objectifs de qualité paysagère ? la traduction des aspirations des populations ; comment mettre en œuvre la convention ? en consultant le public, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation et de formation, etc. En fait la Convention de Florence, par les définitions mêmes qu'elle a données dès son article 1, suggère plus qu'une simple participation du public, et bien un véritable droit au paysage. Elle n'utilise pas cette expression, mais son préambule indique que la protection, la gestion et l'aménagement des paysages « impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ». Le rapport explicatif d'octobre 2000 avait même des accents plus revendicatifs[8] :

> le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de subir leurs paysages en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional (§23).

Dans cette optique, le paysage devient un lieu de la démocratie participative, où sont débattus des choix de nature technique et économique, par exemple en matière d'activités, de transports, d'énergie, d'agriculture, et donc des choix de société.

Les limites de la démocratie participative en matière de paysage sont connues, et les textes européens en tiennent compte en utilisant la formule ouverte « les » populations. On sait que de nombreuses études ethnologiques

8. Signalons que la recommandation 2008 n'a pas repris à son compte cette formulation.

pdforall.com

ou sociologiques font ressortir les différences d'appréciation du paysage selon les groupes sociaux (urbains/ruraux/résidents secondaires, etc.), selon les générations, selon les différentes échelles géographiques d'intérêt public ou non (effet NIMBY), etc. Dès lors qu'il s'agit de décider, on passe de la différence de goûts au conflit de légitimités. Ainsi Hervieu et Viard (1996) ont-ils évoqué le paysage en tant que « droit de regard » des citadins sur la campagne. Droit de regard contre droit du cadre de vie ? Peut-il y avoir plusieurs droits au paysage ? La Convention européenne semble retenir comme prioritaires – on l'a vu plus haut – les populations dont le paysage en question est le cadre de vie quotidien. Mais elle s'appuie en d'autres cas sur une interprétation plus extensive à la fois du cadre de vie et des populations, qui englobe par exemple la demande touristique ou de loisirs. Ainsi, selon le rapport explicatif d'octobre 2000, le paysage au sens de la convention était « tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs » (§37). La Convention de Florence ayant déjà le mérite de mettre en avant les populations, faut-il lui demander d'arbitrer entre elles ? C'est à notre avis plus clairement le rôle des instances politiques. La recommandation 2008, pour sa part, donne une liste des acteurs appelés à participer à la définition des politiques du paysage qui englobe, tout en les distinguant, les populations « directement concernées » et le public en général. Elle plaide pour une synthèse obligatoire entre les systèmes de valeurs des uns et des autres :

> le concept de paysage proposé par la convention implique un exercice de démocratie qui transcende les différences pour trouver les traits communs, jusqu'à la formulation de synthèses opérationnelles ; cela constitue une alternative à la formulation de classifications hiérarchiques des qualités paysagères par des experts (II.2.3).

Un paysage de compromis produira-t-il pour autant une image propre assez forte pour enrichir la diversité des paysages, ou contribuera-t-il plutôt à leur banalisation ? Chose certaine, cette vision du paysage en rejoint d'autres qui envisageaient déjà les paysages de l'avenir comme des palimpsestes, des concrétions dynamiques (Roger, 1997), ou des paysages populaires de la mixité (Luginbühl, 2001).

Sur le plan pratique, les États signataires de la Convention européenne s'engagent à mettre en place des procédures officielles de consultation du public à l'occasion de la définition des politiques de paysage. L'esprit de la convention suppose également, en amont, l'introduction dans les études paysagères de données relatives à la reconnaissance sociale des paysages au niveau local. Dubost, évoquant en 1991 les recherches déjà réalisées dans ce domaine et celles lancées par la Mission du patrimoine

pdforall.com

ethnologique du ministère de la Culture, fixait à celles-ci des ambitions réalistes qui restent pleinement valables aujourd'hui pour chaque étude paysagère :

> constituer un corpus de données et d'analyses qui permette de définir de nouveaux modes de gestion de l'espace en formulant plus clairement la demande sociale. On n'échappera pas pour autant au constat d'une absence de consensus sur le paysage : la demande, émanant de groupes sociaux aux intérêts divergents, est forcément conflictuelle ; elle est aussi trop exclusivement locale pour assurer la maîtrise de grands changements structuraux. Mais la prise en compte des représentations, des pratiques et des savoirs de ceux qui vivent dans le paysage et l'aménagent au jour le jour peut corriger les excès de la rationalité technocratique ou la vision trop uniquement esthétique et formelle des professionnels et des gestionnaires (1991, p. 231).

La pratique des *atlas départementaux des paysages* lancée au début des années 1990 par le ministère français de l'Environnement est aujourd'hui confrontée à cette nouvelle exigence. Ces atlas ont pour vocation de constituer un outil de connaissance des paysages dans chaque département, et de mobiliser les acteurs locaux concernés sur les enjeux ainsi définis (Brunet-Vinck, 2004). En 15 ans, environ 70 atlas ont été réalisés, couvrant à peu près 70 % du territoire national. Ces documents traduisent un travail important réalisé par des experts du paysage (paysagistes, géographes…), mais les bilans réalisés montrent aussi que l'analyse des perceptions sociales des paysages en est souvent absente, ou limitée à des références d'œuvres artistiques (peinture, littérature…). Aujourd'hui, des atlas des paysages restent à lancer sur un certain nombre de départements, et ceux ayant plus de dix ans doivent être actualisés. On devra à cette occasion faire appel à des méthodes nouvelles (enquêtes de terrain, élaboration d'« indicateurs de reconnaissance sociale » des paysages, ateliers avec les habitants, etc.), et probablement introduire dans les équipes chargées de l'élaboration de ces atlas des ethnologues ou des sociologues, qui en étaient le plus souvent absents jusqu'ici. Mais il serait bon évidemment que l'intégration de ces disciplines se fasse aussi dans les procédures et les projets d'aménagements dits sectoriels, où elles pourraient apporter cette dimension sociale (et fréquemment sensible) qui est aussi l'un des piliers du développement durable.

IDENTITÉ OU GOUVERNANCE ?

Dans leur propos liminaire au colloque de Lyon, Mario Bédard et ses collègues organisateurs nous invitaient, face aux difficultés constitutionnelles de l'Union européenne, « à réfléchir sur l'idée d'un projet de paysage

pdforall.com

fédérateur des disparités nationales, dont le Canada offre peut-être un exemple fort à l'Europe[9] ». Selon eux, les Européens devraient, dans cette optique, promouvoir une conscience socioterritoriale et une géosymbolique foncièrement européennes, refonder comme au Canada un imaginaire territorial où les paysages agiraient comme de véritables référents identitaires individuels et collectifs. Un fédéralisme « romantico-paysagiste » pourrait ainsi transposer à l'échelle du continent la fonction identitaire que le paysage remplit déjà – dans de nombreux cas – à l'échelle des régions et des nations européennes. Cette préoccupation peut surprendre une majorité d'Européens qui ont déjà l'impression de s'être bien appropriés culturellement (et ne serait-ce que touristiquement…) la grande diversité des paysages et des patrimoines du vieux continent, sans pour autant que cet acquis les induise à souscrire ou non aux orientations de la constitution européenne.

Selon l'analyse que nous avons présentée ici, et au risque de décevoir nos collègues canadiens, le contenu de la Convention de Florence est assez éloigné d'un projet identitaire. Elle ne méconnaît pas la dimension culturelle des paysages, même si cette dimension vient souvent en seconde position par rapport au cadre de vie. Elle affirme certes dès son préambule que le paysage « représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne » (§5). La Convention favorise également l'émergence d'un regard commun européen, en préconisant que « les travaux d'identification et de qualification [des paysages] seront guidés par des échanges d'expériences et de méthodologies » à l'échelle européenne (art. 6.C.2), un engagement qui se traduit concrètement depuis par la tenue d'ateliers transfrontaliers, par exemple entre spécialistes français et italiens, espagnols, ou wallons. Mais elle ne va pas plus loin. Il est important de noter qu'à aucun moment le texte ne cite un paysage existant, ni même un *type* de paysage européen (le bocage, les alpages, les polders, etc.), susceptible de donner prise à l'imaginaire paysager du lecteur. C'est un parti délibéré, qui semble d'ailleurs s'être renforcé au cours même de la rédaction. Ainsi une première version[10] de la convention, proposée en 1998, prévoyait dans son article 12 la création d'une « liste des paysages d'intérêt européen » qui auraient bénéficié d'une attention particulière, et qui auraient probablement pu alimenter le référentiel géosymbolique suggéré plus haut. Or, cette orientation a été remplacée

9. Mario Bédard, note liminaire au Colloque Jacques-Cartier « Savoir habiter la Terre. Le paysage un projet politique », Lyon, 30 novembre – 1 décembre 2007. Une note reproduite pour l'essentiel dans le chapitre introductif du présent livre.
10. *Cf.* Conseil de l'Europe, Recommandation 40 sur le projet de Convention européenne du paysage adoptée par le Congrès le 27 mai 1998.

pdforall.com

dans la version définitive du texte par la création du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, qui ne vise pas à primer le caractère exceptionnel ou significatif de certains espaces, mais bien à reconnaître des *actions* exemplaires réalisées par des collectivités publiques et des organisations non gouvernementales. Dans le même sens, la recommandation 2008 (1.2) se démarque de la Convention de Paris (patrimoine mondial de l'UNESCO, 1972), en soulignant que « le concept de paysage tel qu'énoncé par la Convention [de Florence] est différent de celui qui peut être formulé dans certains documents qui assimilent le paysage à un *bien* […] en le considérant comme une partie de l'espace physique[11] ». On met ici le doigt sur une particularité essentielle de la Convention de Florence : elle ne considère pas le paysage comme un objet mais comme un processus politique (rappelons que le Conseil de l'Europe est distinct de l'Union européenne et a pour fondement spécifique la prééminence du droit). En termes de développement durable, elle situe le paysage dans le domaine de la gouvernance. Elle est certes européenne, mais elle définit des principes d'action publique qui pourraient aussi bien s'appliquer à d'autres continents, dans un champ parallèle et distinct de celui de l'UNESCO. Elle y perd manifestement en romantisme, mais elle y gagne en universalité.

Si la Convention européenne n'a pas pour objet de promouvoir une géosymbolique particulière, elle invite en revanche les Européens à contribuer, à travers le paysage, à la construction des modalités concrètes du vivre ensemble, en regard d'« évolutions écologiques et économiques à moyen et long terme » aujourd'hui fortement dépendantes de logiques mondiales. Selon l'expression du géographe Berque, « le paysage nous engage » (1997, p. 6) et c'est cela qui au delà de l'esthétique fait sa valeur éthique profonde. Prendre position sur un paysage – la Toscane, les grands ensembles périphériques, la publicité, le Paris d'Amélie Poulain – c'est très souvent prendre position sur un type de société, sur une certaine idée du vivre ensemble aujourd'hui et demain. La Convention de Florence reconnaît à cet égard le paysage comme révélateur et lieu de débat politique – y compris par rapport aux politiques européennes.

La relation du paysage à la gouvernance est des plus anciennes. Les historiens de l'art s'accordent à considérer comme l'une des premières représentations de paysage les fresques de l'« Allégorie des effets du bon et du mauvais gouvernement à la ville et à la campagne », réalisées vers 1338 à l'intérieur du *palazzo pubblico* de Sienne par Ambrogio Lorenzetti. L'une des fresques – celle du mauvais gouvernement à la campagne –

11. En revanche, en 2006 les ministres de la Culture italien et français ont proposé conjointement la création d'une liste des « sites et monuments du patrimoine de l'Europe », sans suite à notre connaissance.

pdforall.com

représente un paysage à l'abandon, parsemé de friches et de ruines, livré aux violences et à la guerre. Une autre – celle du bon gouvernement – montre un paysage jardiné, productif, les gens y sont sereins et dialoguent entre eux, les portes de la ville sont ouvertes. Dans un rapport récent, Luginbühl attribue à l'approche paysagère selon la Convention européenne une fonction d'évaluation qui se situerait à la fois dans le droit fil de l'œuvre de Lorenzetti et de l'actualité récente :

> permettre aux populations de constater, dans l'aménagement et la gestion des paysages, par des signes tangibles, le souci des pouvoirs politiques de se préoccuper du bien-être individuel et social et non uniquement des bénéfices des secteurs d'activité économiques et de la rentabilité des spéculations boursières (2003, p. 19).

C'est probablement sous cet angle, si elle contribue concrètement au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des Européens légitimement inquiets face aux mutations sociétales actuelles, que la Convention de Florence a le plus de chances de jouer un rôle fédérateur.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BARRAQUÉ, B. (2005). *Le paysage et l'administration,* Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

BÉDARD, M. *et al.* (2007). « Note liminaire » au colloque « Savoir habiter la Terre. Le paysage un projet politique », Entretiens Jacques-Cartier, Lyon, 30 novembre – 1er décembre, p. 1-4.

BERQUE, A. (1997). « Le paysage nous engage », *Action Paysage*, vol. 8, Association Paysages de France, p. 5-6.

BILLET, P. (2007). « La protection du paysage : du droit juridique à la construction du paysage », communication donnée lors du Colloque Jacques-Cartier « Savoir habiter la Terre. Le paysage un projet politique », Lyon, 1er décembre.

BRUNET-VINCK, V. (2004). *Méthode pour les Atlas de paysages, enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

CORBIN, A. (2001). *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel.

DIREN (2005). *Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes,* Lyon, DIREN Rhône-Alpes.

DUBOST, F. (1991). « La problématique du paysage, état des lieux », *Études rurales*, nos 107-108, p. 219-234.

FOLINAIS, C. (2006). *Plans de paysage, éléments de bilan*, Paris, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

HERVIEU, B. et J. VIARD (1996). *Au bonheur des campagnes (et des provinces),* La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

LAGIER, A. (2008). « L'évolution des critères de classement des sites », *Cahiers de la compagnie du paysage*, vol. 5, p. 199-205.

LUGINBÜHL, Y. (2003). Rapport sur le thème « Bien-être individuel et social et paysage », proposé aux ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage les 28 et 29 novembre 2003, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

LUGINBÜHL, Y. (2001). « La demande sociale de paysage », dans *Rapport de la séance inaugurale du Conseil national du paysage*, Paris, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, p. 11-30.

POUJADE, R. (1975). *Le ministère de l'impossible,* Paris, Calmann-Lévy.

ROCH, P. (1998). « Conception « Paysage suisse », un partenariat pour la nature et le paysage », *Naturopa*, vol. 86, p. 18.

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.

SÉGUIN, J.F. et É. SOUFFLET-LECLERC (2008). *Méthode de l'Observatoire photographique du paysage*, Paris, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

STÉFULESCO, C. (1993). *L'urbanisme végétal*, Paris, Institut pour le développement forestier.

pdforall.com

CHAPITRE

LE PROJET DE PAYSAGES, CONDITION DE POSSIBILITÉ FÉDÉRATRICE ET HEURISTIQUE D'UNE UNION EUROPÉENNE COSMOPOLITIQUE

Mario Bédard

S'il est un trait qui distingue notre société de celles qui l'ont précédée […], *c'est* […] *son impuissance à former une représentation du vivre-ensemble suffisamment cohérente pour que les acteurs sociaux y trouvent les fondements des liens de solidarité et de responsabilité qui devraient les réunir.*

Beauchemin, 2007, p. 11

UNE UNION EUROPÉENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Depuis les refus de la France et des Pays-Bas au printemps 2005 de ratifier son projet de Constitution, puis les reports de référendums ou de votes parlementaires dans sept autres de ses pays membres, l'Union européenne déchante. Au point que certains avancent qu'elle serait dans la tourmente, voire en crise existentielle au su notamment des dangers d'aliénation et de désidentification afférents à la pauvreté de son projet politique, incapable de (re)fonder le lien social. Chose certaine, avec cette mise en cause par ses propres citoyens (Gonard, 2006) de sa légitimité (Capan et Onursal, 2007), l'Union européenne prend aujourd'hui davantage la mesure des coûts et des conséquences de son modèle économiciste, puis de ses élargissements récents (mai 2004 et janvier 2007) et à venir aux frontières de la Russie, dans les Balkans et sur ses marges. Jamais auparavant l'Union européenne n'avait ainsi été confrontée à ses incohérences structurelles et

pdforall.com

à des différences culturelles, économiques et historiques qui, toutes, remettent en question son rôle et ses moyens, voire sa capacité à être. En effet, *i*) à la lecture des principes fondamentaux de la construction européenne énoncés dans le préambule au projet de Constitution de 2005, et *ii*) au su de la venue imminente[1] de la Turquie en son sein – compte tenu de sa situation en Asie, du poids de sa population (74 millions d'habitants mi-2007) et surtout du fait qu'elle est largement musulmane –, l'Union européenne se doit de réévaluer *a*) le bien-fondé de ses vertus cardinales depuis la fin des années 1970 que sont la concurrence, le libre-échange et les règles technico-monétaristes, puis *b*) le fondement de ses valeurs de démocratie, de liberté et d'égalité. C'est à tout le moins ce que soutiennent de nombreuses voix (du nombre, signalons Delanty, 2002 ; Habermas, 1998 ; Moravcsik, 2002 ; Rifkin, 2005) qui s'élèvent contre ces fuites en avant qui, suppléant aux axiomes de l'Union européenne, l'éloigneraient de son idéal communautaire.

De plus en plus de gens, dont l'ex-président Prodi lors de son discours de présentation du programme de la Commission européenne le 13 février 2001, sont ainsi convaincus que l'Union européenne arrive à la fin d'une logique, celle des non-dits et des ambiguïtés constitutives. Qu'elle est maintenant à une croisée de chemins déterminante pour son avenir, et qu'il est grand temps que ses membres, présents et futurs, prenant conscience de ce que l'Union européenne n'est aujourd'hui pas reconnue comme la dernière utopie politiquement active (Beck et Grande, 2007), discutent véritablement du *contenu* du projet européen (Arkoun, 2004 ; Nancy, 1997 ; Strömholm, 2005). Cela afin de parvenir à une vision, sinon commune, du moins minimalement partagée, d'un projet de société qui, faisant preuve d'imagination et de détermination, se poserait en franche alternative à une mondialisation des biens, des idées et des valeurs qui, pour libérale qu'elle se dise, n'en demeure pas moins foncièrement homogénéisatrice et matérialiste (George, 2004 ; Morin, 1988). Peu s'évertuent cependant à suggérer comment devrait s'opérer cet approfondissement, à préciser comment l'Union européenne pourrait relancer son idéal d'européanité et parachever sa construction, à esquisser comment elle pourrait mieux répondre, par exemple, au vieillissement de sa population, à la frustration croissante des laissés pour compte, à un équilibre environnemental chaque

1. L'Union européenne ne peut repousser indéfiniment l'adhésion de la Turquie puisqu'elle a déjà accepté, il y a plus de 10 ans, que celle-là pose sa candidature et que, une fois passée cette étape, aucun critère ne permet d'invoquer la différence comme condition d'un refus. Pour plus d'informations sur la candidature de la Turquie comme condition d'existence pour l'Union européenne, voir Capan et Onursal, 2007 ; Dartan et Nas, 2002 ; Güney, 2005 ; Müftüler-Baç, 2002 ; Oguzlu, 2003 ; Teiltelbaum et Martin, 2003 ; puis Tekin, 2005.

pdforall.com

jour plus précaire, au télescopage des échelles comme des acteurs et des institutions (Balibar et Wallerstein, 1998), aux excès des politiques identitaires, voire aux irrédentismes ethno-identitaires (Anderson, 1996), etc. Peut-être faut-il y voir l'illustration de combien les voies usuelles de l'économique, de l'institutionnel et du politique, responsables de bien des façons de son actuel malaise (Derrida, 2004), sont incapables de permettre à l'Union européenne de passer à la vitesse supérieure, arrivées qu'elles seraient au bout de leurs ressources. C'est à tout le moins un sentiment de plus en plus partagé alors que certains, dont son ex-président Delors en 1999, avancent que pour renouveler l'originalité et la pertinence de son projet, l'Union européenne devra opérer une réorientation d'importance sans laquelle elle ne pourrait qu'à terme disparaître, sinon être un simulacre de ce qu'elle pourrait être. Du nombre, le sociologue allemand Beck se distingue en proposant une rupture paradigmatique grâce à laquelle l'Europe pourrait enfin affirmer et pratiquer son cosmopolitisme.

Une Europe cosmopolitique

Selon Beck (2006), la principale difficulté à laquelle est confrontée l'Union européenne vient du fait que le scénario dominant d'homogénéité nationale et d'unité supranationale qu'on lui prête généralement ne correspond pas au projet sociopolitique qui définit et structure la nature de l'Europe, à savoir qu'elle est une et distincte parce que foncièrement plurielle et radicalement indéterminée. Son cosmopolitisme émanerait donc de la diversité de ses constituantes et de leurs interdépendances multiples, le pouvoir croissant de ses États étant directement tributaire du succès de la communauté de destin de la société civile européenne que ses citoyens choisiraient de concert. Or, l'Europe d'aujourd'hui demeure modulée par une logique d'intégration exclusive articulée autour de l'idée de nation et de souveraineté selon laquelle il ne peut y avoir d'Europe que si elle correspond à un État fédéral ou à une confédération d'États-nations. Tant et si bien qu'elle continue à se méprendre sur elle-même, méconnaissant toujours et sa naissance et sa mission postnationales, ce alors même que notre ère, qu'il s'agisse de culture, d'économie, d'environnement, de politique, de sécurité ou de société, est pourtant devenue cosmopolitique[2]. Pour rompre avec cette logique pernicieuse ineuropéenne et transcender ce choix impossible entre Europe ou nation, il faut que l'Europe se ressource à la lumière

2. Signalons ici que cosmopolitisme et globalisation ne sont pas synonymes. Si cette dernière est foncièrement économique et élaborée autour de l'avènement d'un marché mondial lié à la croissance néolibérale, la cosmopolitisation est elle un processus multidimensionnel grâce auquel les destinées des sociétés et les fonctions des États, par exemple, sont irréversiblement modifiés avec la mise en place d'un système d'interrelations multiples (Beck, 2006).

pdforall.com

des principes *non homogènes* et *non unitaires* du « respect du droit et à la démocratie, à l'égalité politique, à la justice sociale, à l'intégration et à la solidarité » (Beck et Grande, 2007, p. 370) qu'elle incarne et qui en constituent l'essence.

Et afin de trouver ainsi « sa propre continuité dans sa rupture » (Beck, 2006, p. 332), l'Union européenne, toujours selon Beck, doit changer de paradigme constitutionnel pour réinvestir son cosmopolitisme et pour (re)devenir *ipso facto* si ouverte à l'ambiguïté et à la pluralité des appartenances de ses populations et de ses communautés que la reconnaissance de cette diversité devienne plus forte que le besoin d'unité. Pour ce faire, elle doit préconiser comme principe fondateur une logique d'intégration différenciée qui non seulement accepte et respecte ces différences, mais les valorise, ce en vertu d'un mode de fonctionnement horizontal concertatif et transnational grâce auquel assurer « les coordination, coopération, codécision et harmonisation nécessaires » (Ferry, 2005, p. 135) à l'épanouissement de l'européanité de ses constituantes. Attendu que ces logiques d'intégration différenciée et européanité ne sont pas exclusives à l'Europe, les cultures locales, régionales ou nationales, comme ses typicités ethniques, politiques ou religieuses, continueraient, sous l'égide de pareil cosmopolitisme commun, à exister, mieux à s'affermir, fondues dans une culture européenne d'oppositions inclusives, c'est-à-dire d'un régime favorisant leur coconstruction, voire leur coconstitution en participant à l'avènement d'un plus grand que soi grâce auquel tout un chacun pourrait mieux être. Tirant sa force et sa légitimité de l'affirmation et de l'apprivoisement de chacune de ses nations (Beck, 2006) mais encore de toutes ses autres constituantes identitaires, la diversité ne serait plus pour l'Europe le problème, mais la solution (Ferry, 2005) à l'achèvement de sa construction comme Union européenne, mieux son *modus vivendi*.

Or, comment pareille Union européenne peut-elle advenir et prendre son envol ? Comment donc faire naître des intérêts propres aux nations, régions ou localités qui soient des intérêts globaux communs ? Comment enfin mettre en pratique sa logique d'intégration inclusive et matérialiser l'européanité tant désirée ? Pour y parvenir, et au su des limites de ses projets de société antérieurs, si fortement territorialisés aux échelles nationales par leurs ambitions économiques ou politiques qu'ils sont incapables d'être territorialisants à l'échelle européenne, nous postulons que l'Union européenne doit notamment afficher, définir et promouvoir une territorialité foncièrement européenne à laquelle tous pourraient se reconnaître et s'identifier. Et pour cela, poursuivons-nous, elle doit se doter d'un mode d'habiter et d'une géosymbolique tout spécialement habilités à faire valoir la complexité et l'indétermination de sa charge référentielle, et donc de

pdforall.com

ses patrimoines et identifiants naturels et bâtis comme passés et présents ou matériels et immatériels. C'est à cette triple entreprise géographique que nous convions avec l'idée d'un projet de paysages qui, surdéterminant la Convention européenne du paysage comme les projets de territoire ou paysagers, se pose selon nous comme condition de possibilité fédératrice et heuristique d'une Union européenne cosmopolitique.

POURQUOI PAS UN PROJET DE PAYSAGES ?

> *L'idée de culture, traduite en termes d'espace, ne peut être séparée de celle de territoire. C'est en effet par l'existence d'une telle culture que se crée un territoire, et c'est par le territoire que se conforte et s'exprime la relation symbolique existant entre la culture et l'espace*
>
> Bonnemaison, 1981, p. 257

Une Union européenne singulière, harmonieuse et pérenne repose, selon nous, du moins en partie, sur sa capacité à mobiliser les populations et les imaginations au sein d'un *projet de paysages* cherchant à donner la *pleine mesure éthique* au fait d'habiter quelque part. Espaces et territoires sont, en Europe, largement et depuis longtemps interpellés, que ce soit à des fins de légitimation ou de spécialisation. Or, cette *efficacité* spatiale et territoriale suffit-elle aujourd'hui à l'heure où l'Union européenne peine à (re)trouver sa raison d'être ?

Obligée de faire face pour la première fois à toute l'ampleur de son choix communautaire, l'Union européenne doit outrepasser son incapacité à être cosmopolitique et se ré-inventer. Et, pour ce faire, l'Union européenne devra notamment tôt ou tard davantage faire valoir l'originalité de sa territorialité, cette fois pour attribuer à l'*européanité* tant et tant recherchée une référence paysagère commune. L'idée ici avancée n'est pas qu'il y a un *paysage européen* unique et éternel, à exhausser au rang d'emblème patrimonial pour animer un patriotisme européen, voire pour promouvoir quelque *eurocentrisme*. Il s'agit plutôt de s'assurer que la construction de l'Union européenne ne soit pas privée d'une *conscience territoriale* soucieuse de la diversité des cultures, et d'un *imaginaire géographique* où espaces et territoires, au-delà d'une efficacité économique, institutionnelle et politique bénéfique et souhaitable, soient aussi porteurs d'un *savoir habiter* à nul autre pareil.

Puisant sa légitimité dans l'exercice de la démocratie et de la gouvernance, ce projet de paysages ne permettrait-il pas de pleinement saisir et d'actualiser la relation symbolique (Bonnemaison, 1981) qui existe entre la culture, l'espace et le territoire européens, et donc entre les Européens

pdforall.com

et les lieux qu'ils habitent ? Mieux, d'illustrer que pareille *géosymbolique* est nécessaire à toute affirmation puisqu'on s'identifie au paysage qu'on habite et façonne, attendu que ce dernier nous habite et signifie en retour ? Ne devrait-il pas en découler un sentiment de *(ré)appropriation*, fût-elle symbolique, d'un territoire qui devient *européen* parce qu'il émerge d'un *lien social* (Berque, 1997 ; Cosgrove, 1998 ; Di Méo, 1991) favorisé, autant à l'échelle continentale qu'à l'échelle locale, par une *qualification* de ses paysages spécifiquement voulue par une Europe elle-même en projet ?

L'Union européenne a « besoin d'un nouveau pacte fondateur pour résoudre l'équation impossible entre les élargissements successifs, l'approfondissement de la construction européenne et la recherche d'une efficacité et d'une représentativité accrues » (Hen et Léonard, 2001, p. 4). Pourquoi pas d'un projet de paysages, par exemple, qui, fédérant toutes les cultures, communautés et nations désireuses d'y participer, transcende ce que l'Union européenne est arrivée à être tant bien que mal et lui confère un supplément d'âme, de géographicité ? De fait, l'Union européenne n'est-elle pas d'abord et avant tout affaire de conviction ? Plus précisément d'une conviction où se mêlent l'ambition d'être, là où l'on vit, au diapason d'un monde et d'une idée qui débordent les horizons locaux, régionaux et nationaux, et le désir d'être pleinement responsable du lieu que l'on habite ? Or, pour assurer ce juste équilibre, ne faut-il pas affirmer, au sein du projet européen, la pertinence d'un projet de paysages donnant la réplique à l'actuelle logique européenne d'intégration exclusive ?

Pour illustrer que la thèse d'un projet de paysages comme condition de possibilité cosmopolitique de l'Union européenne est non seulement légitime mais féconde, nous nous intéresserons, dans les pages à venir, à son rôle et à ses principales fonctions. Il ne s'agira, dans cette perspective, ni de développer une théorie du paysage, ni de brosser un état des lieux des paysages européens. Nous démontrerons plutôt l'importance de l'enjeu paysager posé par la condition habitante de l'Union européenne et en quoi un projet de paysages, en permettant les appropriation territoriale et qualification paysagère de l'Europe, serait acteur et témoin privilégié d'un projet de société plus ambitieux ayant une portée ontologique jusqu'alors ignorée ou tue. Si pour ce faire nous nous emploierons ici à définir ses modalités, puis leur architectonique, c'est que, principes tout aussi fondateurs à l'Union européenne que les valeurs et obligations de sa Charte des droits fondamentaux (Chavrier, 2004) qu'elles recoupent en partie, elles nous semblaient poser d'emblée les exigences logiques et organisationnelles qu'un projet de paysages doit satisfaire pour s'avérer porteur des typicités comme des espoirs de l'Union européenne.

pdforall.com

Et c'est précisément parce que ces modalités se veulent parties prenantes d'une geste socio-territoriale cosmopolitique, davantage exigeante et subversive, que nous précisions plus tôt que ce projet de paysages surdétermine la Convention européenne du paysage adoptée à l'automne 2000 et effective depuis 2004. Quoiqu'elle puisse être juste ou nécessaire alors qu'elle cherche à protéger, à gérer et à aménager les paysages remarquables et ordinaires de l'Europe, et même si elle donne au paysage une place essentielle en tant que facteur d'équilibre entre un patrimoine naturel et culturel et de bien-être de ses citoyens, elle est et demeure une convention, soit un accord qui résulte d'un consensus désireux de protéger plus que tout (Gambino, 2006) certains acquis paysagers favorables à une croissance économique respectant le principe du développement – et plus particulièrement du tourisme – durable, et non une entreprise constituante et critique cherchant à modifier l'ordre établi. Attendu que nulle part il n'y est de plus précisé quels sont les paysages à ainsi protéger, gérer et aménager à l'échelle européenne, puis comment y procéder, cette convention s'avère donc être au mieux, en son état actuel, un instrument de régulation au service d'un idéal d'identité et de diversité européennes (art. 1) qu'elle ne peut lancer ou orienter, et à plus forte raison définir ou signifier. Tant et si bien que si cette convention s'inscrivait à la suite du présent projet de paysages, et si bien sûr ce dernier peut opérationnaliser le changement paradigmatique ici interpellé, il est probable qu'elle gagnerait en efficacité et surtout en pertinence, ses moyens s'harmonisant dès lors davantage avec ses dernières ambitions somme toute fort cosmopolitiques. Signalons enfin que ce projet de paysages, compte tenu du fait qu'il préconise, sera-t-il sous peu illustré, l'intégration différenciée et la symbolisation heuristique des dimensions esthétiques, éthiques et aménagistes des paysages européens au sein d'une geste territorialisante et européanisante multiscalaire, est aussi à distinguer du projet de territoire qui, fondamentalement économique et développemental dans sa présente mouture, délimite des espaces de pouvoir et de contrôle, puis du projet paysager, foncièrement esthétique et formel, voire artistique, qui lui réduit paysages et lieux à des objets purement culturels (Donadieu et Périgord, 2000). Soit deux autres types de projet apparentés qu'un projet de paysages surdéterminerait là encore.

RÔLE ET FONCTIONS PRINCIPALES D'UN PROJET DE PAYSAGES

Apparemment incapable de promulguer des idées susceptibles de réunir tout un chacun (Wolton, 1998), l'Union européenne se doit de laisser davantage s'exprimer ses identifiants paysagers afin de donner plus de sens et

pdforall.com

de direction à une construction européenne qui semble marquer le pas et en avoir bien besoin. Il s'agit là d'un scénario tout à fait plausible, selon nous, si l'Union européenne renouvelait sa géosymbolique et se munissait, par conséquent, de marqueurs géoréférentiels. C'est-à-dire de figures d'appropriation plus spécialement investies de la puissance sociale d'un lieu – et donc du vouloir-être-ensemble – et de modes d'émanation de sa puissance spatiale – soit du vouloir-être-de-ce-lieu –, acteurs et témoins qu'ils sont d'un processus identificatoire et identitaire (Bédard, 2002) grâce auxquels signifier le territoire européen et animer l'imaginaire géographique européen. Un imaginaire géographique dont l'Union européenne ne saurait faire davantage l'économie si elle veut réaliser tout ce qu'elle porte en elle d'original et de fécond et qu'il nous apparaît tout particulièrement possible de restaurer – ou d'instaurer, c'est selon – dès lors que mis en chair par un projet de paysages. Focalisant le regard de l'Union européenne sur elle-même, ce projet de paysages nous apparaît en effet habilité à stimuler l'avènement d'une territorialité européenne franchement cosmopolitique, ce qui aurait *de facto* pour effet de nourrir la fibre identitaire communautaire.

Les paysages ne sont-ils pas des compositions choisies et sensibles de notre imaginaire, tournées certes vers le monde naturel, mais encore et surtout vers nous, nos mesures et nos attentes (Béguin, 1995 ; Donadieu, 1994 ; Marcel, 1995 ; Schama, 1999) ? Situés à la rencontre des formes et des symboles comme de la nature et de la culture, ne sont-ils pas en effet les lieux d'existence d'une collectivité qui esquisse ainsi dans son environnement le sens de sa présence au monde (Besse, 2000) ? Ce par quoi un espace devient territoire, un lieu milieu ? Révélateurs de la spécificité d'un milieu géographique et de la physionomie d'un territoire, les paysages ne sont-ils pas encore l'empreinte d'un système géographique et d'une charge de sens ? Les *topoï* où une société se projette pour s'affirmer, se ressourcer ? Attendu que les paysages ne sont donc pas que projection subjective et culturelle, mais aussi l'expression des modes d'organisation d'un territoire, il faut toutefois que ceux-là s'inscrivent au sein d'un projet diligenté par des fonctions ad hoc.

Les principales fonctions d'un projet de paysages

Les fonctions d'ouverture, d'acceptation et de convergence

L'une des principales fonctions inhérentes à la mise en place d'une conscience territoriale et à la (ré)activation d'un imaginaire géographique foncièrement européen serait de faire se rencontrer l'ensemble des référents, enjeux et acteurs qu'un projet de paysages interpelle. C'est-à-dire le réel et le virtuel, le fonctionnel et l'esthétique, le politique et le culturel,

pdforall.com

l'économique et l'environnemental, etc., mais encore les ambitions et typicités des villages, des villes, des communes, des régions ou des divers pays comme des multiples cultures, modes de vie et types d'aménagement du territoire qui façonnent, à leur manière et à leur échelle, l'Union européenne. Et comment l'esprit de rencontre ne pourrait-il pas être au cœur d'un projet de paysages désireux d'étoffer le sentiment d'appartenance à une Union européenne à qui il faut comprendre pour accomplir, écouter pour faire ensemble (Herzog, 1996) ? L'*ouverture* ici préconisée ne pourrait être totale que si tous les acteurs du paysage de l'Union européenne acceptent qu'ils ne peuvent être et devenir européens que dans la mesure où ils recevraient l'Autre comme différent et partie prenante de leur propre existence. Une *acceptation* difficile, sans nul doute, car elle impliquerait une volonté de compréhension et une humilité fort exigeantes. Or, cette acceptation demeure indispensable car son alternative, la tolérance, selon Kastoryano (2000) et Kymlicka (2003), procède d'une ignorance délibérée des intérêts et des droits de l'Autre qui ne peut que mener, à terme, à son délitement puisque cet Autre, en Europe, c'est souvent soi. Aussi ces fonctions d'ouverture, d'acceptation et de convergence nous apparaissent essentielles pour donner à la diversité européenne un statut de droit.

Les fonctions de cohésion et d'intégration

Pareil projet de paysages n'est également possible que dans la mesure où il procéderait d'une recherche de *cohésion* socioterritoriale entre toutes les parties impliquées. C'est-à-dire au service d'une destinée commune où chaque partie devrait remplir son rôle au sein d'un ensemble structurel où, par exemple, l'Union européenne, par le truchement de ses planifications ou programmes, devrait s'harmoniser à ceux et celles des localités, régions, pays, etc., mais encore leur prévaloir advenant un conflit, car tous n'ont ni le même rôle ni les mêmes responsabilités. En effet, s'il y a interdépendance entre les diverses constituantes de l'Union européenne, puis interpénétration entre cette dernière et ces mêmes parties, c'est que ces divers acteurs sont similaires, partageant nombre de traits et participant d'un même horizon sociétal, puis distincts, et donc complémentaires, car autant de territoires vivants et de communautés affirmées. Tout lieu ne possède-t-il pas nombre d'aspects, notamment matériels, physiques et écologiques, qui le rendent commensurable à d'autres lieux (Berque, 2000) ? Et, de la même façon, tout lieu ne relève-t-il pas également d'une dimension phénoménale qui lui est propre, ainsi que d'aspects immatériels et sémantiques incommensurables à d'autres lieux ? Autrement dit, si un paysage de l'Algarve ou des Abruzzes porte en soi l'empreinte d'un archétype paysager européen qui le surdétermine, ce même paysage demeure particulier, inséparable de son lieu d'origine qu'il incarne (Taylor, 2003).

pdforall.com

Tant et si bien qu'un projet de paysages ne pourrait être juste et recevable que dans la mesure où il s'appliquerait à une entité cohérente et singulière parce que plurielle.

PRIVILÉGIER LE BIEN COMMUN

Le projet de paysages auquel nous en appelons se devrait donc d'être global et collectif afin de permettre de comprendre que si le paysage d'appartenance auquel un individu s'identifie par ressemblance fonde son universalité, le paysage auquel le sujet s'identifie par différences fonde sa singularité (Pellegrino, 2000). Je suis européen parce que j'habite la Bourgogne, et comme je suis bourguignon, je me distingue de l'ensemble des Européens comme des Magyars ou des Siciliens. La pertinence et le succès d'un projet de paysages résideraient par conséquent en partie dans la déclinaison simultanée et continue, par exemple, de toutes les échelles puisque toutes concourent non seulement à la construction de l'Union européenne, mais participent de sa nature cosmopolitique. Ce de façon à favoriser un projet où tous trouveraient « profit », attendu que le bien commun de l'Union européenne, soit de la plus petite échelle, devrait être favorisé avant les intérêts particuliers des parties, attendu, rappelons-le, que ces derniers ne sont jamais aussi bien servis que si transcendés par ceux de l'ensemble. Autrement dit, les Européens ne sont-ils pas responsables, ensemble et séparément, d'une conception, d'une représentation et d'une utilisation paysagères différenciées et, en même temps, communes du territoire européen ?

Il en est ainsi car le paysage nous rappelle combien notre milieu et notre mode de vie sont de l'échelle du Nous bien plus que du Je, attendu que ce Nous demeure plus que la somme de tous les Je qui y participent (Buber, 1969 ; Lévinas, 1987). Tant et si bien que la globalité et la communauté attendues de tout projet de paysages devraient être modulées par une logique d'intégration différenciée et de concertation ordonnancée grâce à laquelle les paysages européens se révéleraient être autant de foyers de convergence où se reconnaître et se régénérer. Et c'est parce qu'il se veut intégrateur qu'un projet de paysages pourrait ainsi réaliser la communion de l'Un et du Multiple, nourrissant et la fibre identitaire locale, régionale ou nationale, en écho aux singularités du lieu, et la fibre identitaire européenne en reprenant sous l'une ou l'autre forme aussi bien l'essence de sa géographie que l'idéal sociétal dont il est porteur.

pdforall.com

Ainsi, par exemple, *i*) en faisant siennes certaines caractéristiques locales, régionales ou nationales, dont la morphologie d'un cadre naturel ou d'un bâti – par exemple l'usage d'une couleur ou d'une forme, comme les tuiles canal creuses –, *ii*) en reproduisant des manières de faire qui leur sont typiques – par exemple l'emploi de murets de pierre pour les bocages – , ou *iii*) en y proposant une altération recevable parce que compatible – par exemple l'usage de tuiles ou de murets employant d'autres matériaux mais perpétuant l'usage et la forme –, un projet de paysages européen ne pourrait-il pas s'avérer *fédérateur*, inscrit dans le paysage immédiat de ses habitants et dans celui, plus vaste, de tous les Européens ? Ne devrait-il pas en fait être toujours attentif aux découpages et aux fondements géoréférentiels de l'une et l'autre population afin que son insertion à ces autres échelles et milieux d'appartenance soit aussi aisée et adéquate que possible ? Afin que ses propres découpages et fondements géoréférentiels soient non seulement accueillis mais souhaités puisque vecteurs de ce qui fonde également leur identité ?

Des fonctions partisanes d'une identité plurielle

Artisan d'une fluidité des échelles où chaque géoréférentiel peut librement s'exprimer et où se dessine – à force de convergence, d'ouverture, d'acceptation, de cohésion et d'intégration – le territoire de l'Union européenne, ce projet de paysages serait encore foncièrement européen en ceci qu'il permettrait l'avènement et la réalisation d'une Europe simultanément plurielle et une (Hersant, 1998). Le pari ici fait est que la construction européenne ne pourrait en effet se réaliser que si sa diversité culturelle est non seulement préservée mais assidûment recherchée. Que s'il est possible de conserver et même d'enrichir les identités nationales, régionales et locales en stimulant une identité européenne à partir d'une intention paysagère européenne. Si le multiculturalisme de l'Union européenne est, comme le souligne Kastoryano (2000), un fait dû au départ à la diversité des États et cultures qui la constituent, l'interculturalisme inhérent au projet de paysages ici étudié ne pourrait-il pas être le fondement à une identité européenne singulière parce que composite et multiréférenciée ?

Un projet de paysages et une identité plurielle immanentes à une imagination créatrice

Alors qu'il se veut synthèse du territoire et de la culture de l'Union européenne, précipité du sens foncier au Tout comme à ses parties, re-composition de ce qui est trop fréquemment fragmenté et instrumentalisé, un projet de paysages européen n'est pas tant une question de moyens et d'ambitions qu'une disposition heuristique de l'esprit. C'est pourquoi

pdforall.com

l'idéal cosmopolitique duquel il émane, puis la conscience territoriale et l'imaginaire géographique auxquels il convie à partir des fonctions précédentes, procéderaient avant tout d'une imagination idoine. Une imagination ni *reproductrice* qui image le réel et pour cela lui supplée en vertu de représentations univoques et bidimensionnelles qui ne font que reconduire le réel, ni *radicale* qui imagine le réel autrement qu'il n'est en le réinventant de toutes pièces, mais bien *créatrice* où le sujet peut communier avec la géographicité et la territorialité de l'Union européenne et s'y ressourcer.

Une *imagination créatrice* qui, située à mi-chemin entre le territoire et l'espace, soit là « où l'esprit se corporalise et où les corps se spiritualisent (*mundus imaginalis*) » (Corbin, 1964 cité dans Wunenburger, 2003, p. 27), « imaginaliserait » les paramètres structurant l'être-ensemble et l'être-au-monde de l'Union européenne. Une « imaginalisation » particulière en ceci qu'elle permettrait à ses membres, par exemple, de mettre en relation tous les éléments de leur environnement social, bâti ou naturel, qui participent soit de la composition d'un paysage, soit des discours ou des pratiques qu'il suscite (Bédard, 2002), pour comprendre le territoire comme mode d'expression privilégié de la solidarité et de l'unité de lieu de l'Union européenne. En ayant ainsi recours aux profondeurs de l'être pour transcender le champ des réalités accessibles ou des planifications convenues, il serait possible de découvrir « un horizon de sens à la fois proche et lointain, présent et absent, immanent et transcendant » (Wunenburger, 1991, p. 69). De promouvoir un projet de paysages qui, ouvrant à tout ce par quoi nous sommes *au* et *de* ce monde, restituerait l'originalité du mode d'habiter au sein duquel s'inscrivent l'Union européenne comme sa population. Et comment pourrait-il en être autrement alors que l'individu a besoin de se représenter son territoire et sa société à sa hauteur et à celle, contigüe, des paysages qu'il y dessine puisqu'il vit, inéluctablement, à leur mesure (Bédard, 2002 ; Berque, 2000) ?

Des rituels à l'avenant d'une éthique paysagère

Ce qu'il faut réaliser, à toutes fins utiles, c'est combien les entreprises de l'Union européenne sont indissociables de la volonté de chacun de ses membres d'y prendre part. Et pour faciliter l'appropriation territoriale et la qualification paysagère ici postulées nécessaires à l'avènement de l'Union européenne comme entité géoculturelle distincte, il faudrait, comme le suggèrent Conan (1994) et Pellegrino (2000), engager tous les acteurs et toutes les instances concernés dans des rituels territoriaux européanisants. Des rituels comme les fonctions ci-dessus introduites pour faciliter la diffusion, l'apprentissage et la pratique d'une *culture paysagère* européenne commune. Mieux, d'une *intelligence paysagère* européenne rigoureuse qui

pdforall.com

ne correspondrait plus à celle de l'un ou l'autre observateur ou acteur, mais à une condition cosmopolitique pour saisir et pour réaliser l'Union européenne dans sa dynamique pluriscalaire et dans sa polysémie culturelle.

Autrement dit, l'Union européenne, grâce à ce projet de paysages, nous semblerait plus à même :

- d'aborder le paysage non plus comme un simple *substratum* mais aussi comme l'objet et le sujet du sentiment d'appartenance et de la manière d'être européens,
- puis de s'appréhender non plus à travers des usages et des habitudes qui circonscrivent ses manifestations à des lectures partielles ou partiales, mais à travers un horizon englobant la totalité de sa geste paysagère et sa « motricité[3] ».

En effet, pareil projet de paysages ne doterait-il pas l'Union européenne d'un outil de *médiation socioculturelle* et d'une *expertise géographique* tout spécialement aptes à faire valoir les tenants territoriaux et aboutissants paysagers de la construction d'une Europe communautaire ? Soit, en définitive, autant de prémisses à une *éthique* paysagère grâce à laquelle (r)établir la convivialité de l'Union européenne et (ré)affirmer sa territorialité ?

Si les Européens venaient à croire et à participer à un même projet de paysages, il leur serait plus facile d'œuvrer collectivement, en dépit et même peut-être à cause de leurs différences, à l'invention d'un espace de vie commun et à la constitution d'un savoir-habiter unique. Apparenté à un contrat socioterritorial, ce projet de paysages ne permettrait-il pas de voir et de vivre le paysage non seulement comme la représentation partagée d'un lieu, mais aussi et surtout comme un instrument de l'identité européenne ? Évidemment, cela impliquerait que le paysage soit considéré d'entrée de jeu comme un *signifiant* de cette même société, et comme le *signifié*, le « symbole d'une certaine façon de saisir la réalité des choses, d'un art de vivre, d'une culture » (Pellegrino, 2000, p. 101).

3. Un projet de paysages participe d'un *élan vers l'avant* puisqu'il permet, entre autres choses, la (ré)activation de certaines potentialités assoupies, dont les espaces imaginaires que la vie ordinaire tend à étouffer mais que l'expérience du paysage éveille (Béguin, 1995). De la même façon, un projet de paysages témoigne qu'on ne peut chercher à demeurer ce qu'on a été par le passé car ses assises territoriales et ceux qui l'habitent évoluent sans cesse.

pdforall.com

Convivialité et territorialité

Acteur et témoin d'une convivialité plus grande et d'une territorialité plus réfléchie, ce projet de paysages requerrait une connaissance et une pratique paysagères plus exigeantes qui, en raison même de leurs contraintes et de leurs préceptes, nous apparaissent davantage habilitées à assurer l'assomption, l'articulation et la pérennité *i*) de la *pluralité* des acteurs, intérêts et perceptions du paysage européen, *ii*) de la *complexité* des enjeux qu'il pose, puis *iii*) de *l'intrication* de ses échelles et de ses référents. Nous en appelons donc ici d'un projet de paysages qui, surdéterminant l'un ou l'autre territoire de ses membres comme l'une ou l'autre pratique ou régulation de ses paysage, permettrait à tous ses habitants de plus librement exprimer et explorer les multiples ferments et ressorts géographiques de leur *européanité*. Dans l'inscription territoriale et la qualification paysagère qu'il propose, il ne serait ainsi pas tant question du rapport aux territoires que le paysage incarne, « que de lui-même comme lieu-miroir de la société qui l'habite » (Pellegrino, 2000, p. 93). Construction avant que d'être représentation (Debarbieux, 2005), il ne craindrait donc pas de transformer les usages et les attentes afin que le paysage européen soit davantage en accord avec les principes et les valeurs cosmopolitiques que l'Union européenne incarne, de même qu'avec les impératifs et les limites de son environnement naturel et esthétique. Cela afin que ce même paysage européen, et donc l'Union européenne, ait plus de sens pour tous ceux qui y résident ou qui s'en inspirent.

Auteur de son propre imaginaire géographique, l'Européen est dans l'Europe autant que l'Europe est en lui. Tant et si bien que le lieu qu'il habite se veut une projection de ce qu'il est et, ceci entraînant cela, le seul lieu où il peut être totalement lui-même. Il incombe donc à l'Union européenne, à titre de premier aménagiste du territoire de l'Europe, mais encore comme héros de l'affirmation cosmopolitique de la société européenne, de chérir ce quant-à-soi. C'est pourquoi l'Union européenne a l'obligation de promouvoir une protection raisonnable, un aménagement dynamique et une mise en valeur recevable de ses paysages. Soit autant de fonctions qui sont certes gages d'un projet de paysages auquel tous peuvent s'identifier, mais aussi d'un développement véritablement durable puisque afférent à une saine gestion intégrée de ses ressources et de ses lieux. En effet, toute organisation responsable du territoire doit non seulement assurer la pérennité de la ressource, mais encore celle du milieu d'où elle provient, de la société tout entière qui y réside et de la charge symbolique qu'elle leur associe. Tel un axe de cohérence et un mode de différenciation de la construction européenne, ce projet de paysages a par conséquent pour ultime fonction d'assurer l'habitabilité de l'Europe.

pdforall.com

Marquant la prégnance de l'éthique dans toute conception du monde, ce projet de paysages proposerait en quelque sorte une *mesure* à laquelle jauger les paysages du quotidien des Européens comme l'usage qu'ils en font et les valeurs qu'ils leur prêtent. Un *cadre symbolique* grâce auquel il ressortirait que les paysages « articulent une face externe, emblématique, homologuant l'étant » de ses « habitants, à une face interne, marquant une manière particulière de vivre dans un répertoire » (Pellegrino, 2000, p. 133) de variations paysagères signifiant l'espace européen. Un *savoir-habiter fondateur* qui nous apparaît être l'une des conditions de possibilité d'une Union européenne cosmopolitique, voire des Européens eux-mêmes.

CONCLUSION

> *L'Union doit se découvrir de nouvelles raisons d'être, les proposer à ses citoyens, entraîner leur adhésion. Elle ne le pourra si elle semble indifférente au sort* […] *de ses territoires, si elle leur paraît néfaste, si elle l'est.*
>
> Husson, 2002, p. 186

En notre époque où espaces et territoires sont de plus en plus objectivés en termes de rentabilité et de conformité (Collot, 1999), il n'en tient qu'aux Européens pour que leur lieu soit source de *convivialité*, ce grâce à une pratique paysagère qui fonde leur identité et avive leur *territorialité*. Or, sans *projet de paysages*, *imaginaire géographique* et *géosymbolique* foncièrement européens, l'Union européenne peut-elle être ? Et quelque chose d'autre qu'un état d'esprit ?

Si les Six de l'après-guerre allaient vers un horizon politique, les Neuf puis les Quinze vers un horizon économique, il est douteux que l'Union européenne d'aujourd'hui, avec ses 27 membres, puisse devenir une en sillonnant ces mêmes avenues, et donc sans débats de fond pour savoir ce qu'elle est. Aussi croyons-nous qu'il est judicieux de l'aborder par le paysage et par le territoire, soit par l'une des fenêtres sur son âme et par son corps, pour réfléchir sur les conditions de ses habitat et habiter, et pour nourrir le sentiment d'appartenance de ses habitants. Et c'est ce que nous avons ici tenté de faire alors que nous avons exploré diverses *stratégies* afférentes à l'avènement d'une *géographie spirituelle* (Husserl, 1992/1935) de l'Union européenne. À une prise de conscience de cet indicible, à la fois individuel et collectif comme culturel et territorial, que ses habitants doivent plus que jamais revendiquer pour qu'advienne l'Europe cosmopolitique souhaitée par Beck, Ferry et bien d'autres encore. Une Europe communautaire dont les succès mitigés sont imputables pour partie

pdforall.com

à sa jeunesse, et surtout à un contexte et à une logique d'intégration exclusive qui ne lui étaient pas favorables, en écho qu'elle serait à un désir trop peu partagé tant il se veut « révolutionnaire ».

Cela dit, le paysage est actuellement l'objet d'un fort réinvestissement partout dans le monde tant il semble répondre à la déshérence qui nous affecte. Or, l'Union européenne n'échappe-t-elle pas chaque jour un peu plus à ses habitants lorsque, sous divers prétextes, tout un chacun y va de conceptions, de perceptions et même de chartes ou politiques paysagères nationales, régionales ou locales qui lui sont d'abord immédiatement favorables ? Cette dilution du paysage, comme les concurrences économiques et les tiraillements politiques qui l'accablent déjà, n'est-elle pas en effet synonyme de conflits d'usage si considérables que l'Union européenne serait minée avant même sa (re)naissance par une myriade de paysages qui se télescopent et s'excluent sur un même territoire ? Au su de ces risques et exactions, mais encore des limites de l'actuelle Convention européenne du paysage, n'y a-t-il pas nécessité et même urgence d'une *appropriation territoriale* et d'une *qualification paysagère* qui renvoient les Européens à eux-mêmes ? D'une culture et d'une intelligence du paysage qui, allant à l'origine du langage spatial, de la dialectique territoriale et de l'union sociale, leur permettent de réhabiliter le caractère éthique et géo-identitaire de leurs pratiques paysagères ? D'une géosymbolique qui, déclinant au quotidien l'européanité de leur imaginaire et le cosmopolitisme de leur habiter, leur permette l'affirmation d'une identité complexe et hétérogène proprement européenne où le désir de l'Autre est une condition de Soi ?

Nonobstant ce qui précède, le renouvellement de la géosymbolique de l'Union européenne, la restauration de son imaginaire géographique, puis l'exhortation faite encore à une conscience territoriale par le truchement du projet de paysages ici brièvement présenté par ses principales fonctions, peuvent-ils prétendre à l'exemplarité ? N'est-il pas illusoire de voir en un projet de paysages la promesse d'une Union européenne singulière, harmonieuse et pérenne ? Quelle valeur de vérité doit-on prêter à l'intentionnalité paysagère de la société européenne et aux paysages de son existence ? Mais, plus fondamentalement encore, y a-t-il une véritable volonté européenne ? Des acteurs et des enjeux spécifiquement européens ? L'Union européenne pourra-t-elle avoir les moyens de ses ambitions ?

Si seul l'avenir le dira, nous demeurons convaincu qu'il n'y aura d'Union européenne que si territorialisée et territorialisante, façonnant l'identité des uns et des autres à l'aune d'un imaginaire géographique porteur de son unicité plurielle et composite. Aussi nous apparaît-il opportun d'interroger les modes d'appropriation et de qualification des territoires et des paysages de l'Union européenne afin de mieux comprendre les

pdforall.com

tenants et aboutissants géosymboliques des convivialité et territorialité qui leur sont afférentes. Des convivialité et territorialité européennes peut-être plus visibles à un géographe pour qui le maillage des échelles et des référents va de soi. L'idée et l'image de Dijon, par exemple, sont irrémédiablement associées à celles de la Bourgogne, de la France et de l'Europe selon un emboîtement rectiligne et vertical. Mais ne le sont-elles pas encore du Mezzogiorno ou de la Silésie, comme de l'Allemagne, de la Grèce ou de la Hongrie, pour ne nommer que celles-là, en vertu d'une perception arborescente et transhorizontale où les lieux, les échelles et les cultures de l'Union européenne convergent ? Tous distincts mais aussi tous partisans d'une dynamique géoculturelle et d'une systématisation géoréférentielle où se dessine l'européanité qui les définit intrinsèquement ? Aux Européens de (re)trouver cette géographicité du regard. Cela afin de mieux être, de mieux y être, de mieux en être.

Et à nous tous de prêter attention à ce savoir habiter en devenir de l'Union européenne car il pourrait bien s'avérer être la condition de possibilité d'un autre monde. En effet, si l'Union européenne parvenait, grâce à ce projet de paysages, à une plénitude d'être lui permettant de penser ensemble à la fois son identité géographique, son identité politique et son identité sociale, ne pourrait-elle pas se poser en alternative au libéralisme économique, à l'individualisme matériel (Arkoun, 2004) et à l'État moderne ? En contrepoids à l'hégémonie étasunienne, à la montée en puissance de la Chine et aux théocraties arabes ou musulmanes (Derrida, 2004), puis aux déstructurations des territorialités (Debarbieux, 2005) ? Il s'agit là, sans doute, d'un rêve un peu fou mais, en cette ère où nos modèles et principes d'hier révèlent chaque jour davantage leurs limites et leurs errements – aliénation, iniquité, pollution, épuisement des ressources, etc. – pouvons-nous passer outre semblable cosmopolitisme dévoilant notre monde comme structure de notre être ?

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, B. (1996). *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte.

ARKOUN, M. (2004). « Pour une politique de l'espérance dans l'Union européenne », communication dans le cadre d'un sommet à Bruxelles sur *L'avenir de la Communauté européenne*, [en ligne], <ecsanet.org/dialogue/contributions/ARKOUN.doc>, page consultée le 22 février 2005.

BALIBAR, E. et I. WALLERSTEIN (1998). *Race, nation, classe, les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.

BEAUCHEMIN, J. (2007). *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, 2e éd., Montréal, Athéna.

BECK, U. (2006). *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Aubier, Alto.

BECK, U. et E. GRANDE (2007). *Pour un empire européen,* Paris, Flammarion.

BÉDARD, M. (2004). « Habiter le paysage ou l'enjeu paysager », dans M. Bédard (dir.), *Quelle place pour une politique du paysage au Québec ?, Géographes,* Association professionnelle des géographes du Québec, vol. 14, p. 73-90.

BÉDARD, M. (2002). « Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes : Continuité ou rupture paysagère ? Le cas de Beaune », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, no 129, p. 323-343.

BÉGUIN, F. (1995). *Le paysage – Un exposé pour comprendre. Un essai pour réfléchir*, Paris, Flammarion, coll. « Dominos ».

BERQUE, A. (2000). *Écoumène – Introduction à l'étude des milieux humains,* Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».

BERQUE, A. (1997). *Être humains sur la Terre – Principes d'éthique de l'écoumène,* Paris, Gallimard, coll. « Le Débat ».

BESSE, J.M. (2000). *Voir la Terre – Six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud, ENSP/Centre du paysage.

BONNEMAISON, J. (1981). « Voyages autour du territoire », *L'Espace géographique,* vol. 10, no 4, p. 249-262.

BUBER, M. (1969). *Je et Tu*, Paris, Aubier Montaigne.

CAPAN, Z.G. et O. ONURSAL (2007). « Situating Turkey within the European Union », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 8, no 1, p. 98-108.

CHAVRIER, A.L. (2004). « Les valeurs de l'Union dans la Constitution européenne », *Le supplément de la Lettre*, Fondation Robert Schuman – L'Europe en actions, vol. 185, p. 1-5.

COLLOT, M. (1999). « Points de vue sur la perception des paysages », dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France 1974-1994*, Paris, Champ Vallon, p. 210-223.

CONAN, M. (1994). « L'invention des identités perdues », dans A. Berque *et al.* (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris, Champ Vallon, coll. « Pays/Paysage », p. 31-49.

COSGROVE, D. (1998). *Social Formation and Symbolic Landscape,* 2nd ed. with a new introduction, Madison, University of Wisconsin Press.

DARTAN, M. et Ç. NAS (dir.) (2002). *The European Union Enlargment Process and Turkey,* Istanbul, Marmara University, European Community Institute.

pdforall.com

DEBARBIEUX, B. (2005). « Du paysage magnifié à l'empaysagement », Château d'aigle, *Rencontres d'Aigle*, [en ligne]. <www.nfp48.ch/dowload/debarbieux.pdf>, page consultée le 25 mai 2007.

DELANTY, G. (2002). « Models of European identity : Reconciling universalism and particularism », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 33, nº 3, p. 345-359.

DERRIDA, J. (2004). « Une Europe de l'espoir », *Le Monde diplomatique*, décembre, p. 3.

DI MÉO, G. (1991). *L'Homme, la Société, l'Espace,* Paris, Economica.

DONADIEU, P. (1994). « Pour une conservation inventive des paysages », dans A. Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris, Champ Vallon, p. 53-80.

DONADIEU, P. et M. PÉRIGORD (2000). *Clés pour le paysage,* Paris, Géophrys.

FERRY, J.M. (2005). *Europe la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Cerf, coll. « Humanités ».

FOSSUM, J.E. (2001). « Identity politics in the European Union », *Journal of European Integration*, vol. 23, p. 373-406.

GAMBINO, R. (2006). « Paysages et gestion durable des territoires en Europe et en Italie », dans O. Marcel (dir.), *Paysages modes d'emploi – Pour une histoire des cultures de l'aménagement*, Sesseyl, Champ Vallon, p. 207-218.

GEORGE, S. (2004). « Oui, l'Europe est le recours du monde », *Le Nouvel Observateur*, Les débats de l'Obs, [en ligne]. <archives.nouvelobs.com/recherche/article.cfm?id=126990>, page consultée le 6 juin 2007.

GONARD, M. (2006). *Pourquoi l'Europe dominera le XXIe siècle,* Paris, Plon.

GÜNEY, A. (2005). « The future of Turkey in the European Union », *Futures*, vol. 37, nº 4, p. 303-316.

HABERMAS, J. (1998). *L'intégration républicaine : essai de théorie politique*, Paris, Fayard.

HAM, P.V. (2001). « Europe's postmodern identity : A critical appraisal », *International Politics*, vol. 38, p. 229-252.

HEN, C. et C. LÉONARD (2001). *L'Union européenne*, 9e éd., Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

HERSANT, Y. (1998). « Critique de l'euroculture », dans R. Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour quelle Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 81-96.

HERZOG, P. (1996). « La formation d'une citoyenneté européenne – Vers un ordre public social », dans M. Telo et P. Magnette (dir), *Repenser l'Europe*, Bruxelles, Institut de sociologie, Histoire, économie, société, p. 147-156.

HUSSERL, E. (1992). *La crise de l'humanité européenne et philosophie*, Paris, Hatier [1935].

HUSSON, C. (2002). *L'Europe sans territoire*, Paris, Éditions de l'Aube/Datar.

KASTORYANO, R. (2000). « Des multiculturalismes en Europe au multiculturalisme européen », *Études internationales*, vol. 31, nº 1, p. 163-178.

KYMLICKA, W. (2003). *La voie canadienne – Repenser le multiculturalisme,* Montréal, Boréal.

pdforall.com

LÉVINAS, E. (1987). *L'humanisme de l'autre homme*, Paris, Livre de Poche, coll. « Biblio essais ».

MARCEL, O. (1995). « Le paysage comme objet philosophique », *Géographie et Cultures*, vol. 13, p. 3-22.

MIKKELI, H. (1998). *Europe as an Idea and an Identity,* Londres, MacMillan.

MORAVCSIK, A. (2002). « Europe without illusions », dans A. Moravcsik (dir.), *Europe without Illusions. The Paul-Henri Spaak Lectures, 1994-1999*, Lanham, University Press of America, p. 3-44.

MORIN, E. (1988). *Penser l'Europe,* Paris, Seuil.

MÜFTÜLER-BAÇ, M. (2002). *Enlarging the European Union : Where does Turkey stand ?*, Istanbul, TESEV Publications.

NANCY, J.L. (1997). « Europya : le regard au loin », *Cahiers d'Europe*, vol. 05-97, p. 82-95.

OGUZLU, H.T. (2003). « How to interpret Turkey's accession process with the European Union ? A clash of discourses », *Perceptions*, décembre 2002-février 2003, p. 51-83.

PELLEGRINO, P. (2000). *Le sens de l'espace – L'époque et le lieu, Livre I*, Paris, Anthropos, coll. « La Bibliothèque des formes ».

RIFKIN, J. (2005). *Le rêve européen, ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire*, Paris, Fayard.

SCHAMA, S. (1999). *Le paysage et la mémoire,* Paris, Seuil, Univers historique [1995].

STRÖMHOLM, S. (2005). « Identity in change – A European dilemma ? – The Erasmus Lecture 2004 », *European Review*, vol. 13, nº 1, p. 3-14.

TAYLOR, C. (2003). *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne,* Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact ».

TEITELBAUM, M.S. et P.L. MARTIN (2003). « Is Turkey ready for Europe ? », *Foreign Affairs*, vol. 82, nº 3, p. 97-111.

TEKIN, A. (2005). « Future of Turkey – EU relations : A civilisational discourse », *Futures*, vol. 37, nº 4, p. 287-302.

WOLTON, D. (1998). « La communication et l'Europe : du multiculturalisme à la cohabitation culturelle », dans R. Kastoryano (dir.), (1998). *Quelle identité pour quelle Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve,* Paris, Presses de Sciences Po, p. 65-80.

WUNENBURGER, J.J. (2003). *L'imaginaire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».

WUNENBURGER, J.J. (1991). *L'imagination*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».

pdforall.com

CHAPITRE

LES ENJEUX DU PAYSAGE

Hélène Hatzfeld

Il est habituel de définir le paysage par une caractéristique esthétique : un paysage serait une partie d'espace, découpée par notre regard, jugée naturellement belle ou « artialisée » (Roger, 1997) par un aménagement. Dans cette perspective picturale, particulièrement vivace en France, les paysages urbains ou suburbains provoquent souvent la polémique[1] : ils ne pourraient être qualifiés de paysages parce qu'ils ne répondent pas aux qualités esthétiques attendues ou parce qu'ils n'offrent pas d'éléments naturels. Michel Corajoud, paysagiste, estime ainsi « que l'on a introduit la plus grande

1. L'expression « paysage urbain » a été employée dans la seconde moitié du XXe siècle par des géographes désireux de sortir leur discipline d'approches trop exclusivement morphologiques (Bailly, Raffestin et Reymond, 1980 ; Loiseau, Terrasson et Trochel, 1993) et par des paysagistes pour s'opposer aux conceptions de l'architecture moderne et de l'urbanisme fonctionnaliste (Tomas, 1983 ; Masboungi et Gravelaine, 2002). Inversement, le point de vue littéraire et philosophique a souvent défendu une définition du paysage privilégiant ses aspects esthétiques et naturels (Berque, 1994 ; Roger, 1995).

pdforall.com

confusion avec la notion de paysage urbain » parce que « la ville est un montage dont l'unité n'est qu'un artefact » (1995, p. 146). L'idée de paysage est aussi mise en question par la valorisation qu'en font les politiques d'aménagement urbain[2] , la demande sociale croissante dont ce même paysage est l'objet depuis quelques années (Mercier, 2004 ; Hatzfeld, 2006). Ce débat est significatif d'une transformation de la signification du paysage dans le monde contemporain. De regard porté sur un lieu, il devient un enjeu potentiel de tout lieu : « le concept de « droit au paysage » étendu à la totalité du territoire signifie élever à la même dignité les paysages ordinaires dans les confrontations avec ceux reconnus comme excellents » (Crotti, 2002, p. 33). Il apparaît ainsi comme un catalyseur de questions significatives de notre post modernité, dans un monde de migrations et de mutations rapides, où s'effacent les ancrages territoriaux et les repères porteurs des identités collectives traditionnelles. Il devient à la fois le mode d'expression d'une quête d'identité, de repères partagés, d'un savoir habiter la Terre renouvelé, et l'enjeu de finalités contradictoires car simultanément environnementales, sociales et économiques. C'est en cela qu'il est d'abord un projet politique. Mais il ne peut jouer un rôle fédérateur, devenir un bien commun que si certaines conditions de droit, de conception, d'éducation, sont remplies, que si la question des rôles et des légitimités à intervenir sur des aménagements de territoires est posée. Le paysage est donc aussi un projet politique en ce qu'il appelle à redéfinir la pratique de la démocratie et de la citoyenneté, dans une perspective qui dépasse les échelles locales ou nationales pour mettre en évidence ce qui les relie, les traverse.

UN PROJET POLITIQUE PAR SES FINALITÉS

Le fait que le paysage témoigne d'une projection de l'homme sur ce qui l'entoure, qu'il exprime un rapport au monde, une civilisation[3], n'est pas nouveau : les paysages légués par les Romains bâtisseurs (Guidoni, 1981), par les moines du Moyen Âge (Catherinot, 2006), les parcs nationaux états-uniens (Bory, 2006 ; Duban, 2006) sont autant d'exemples des projets culturels qui les inspirent. Ce qui est apparent aujourd'hui, c'est la construction par laquelle cette projection prend forme : non dans l'extériorité d'un regard surplombant comme dans les tableaux de Friedrich, mais dans la recherche de sensations, d'ambiances, d'une relation vécue du corps avec

2. En atteste par exemple la multiplication des zones de protection du patrimoine paysager, architectural et urbain (ZPPAU).
3. Augustin Berque voit dans le paysage « les références au moyen desquelles la société situe son environnement et du même pas se situe elle-même » , (1994, p. 7).

pdforall.com

son environnement (Brisson, 2008 ; Grandin-Maurin et Giorgiutti, 2003 ; Bédard, 2004), à différentes échelles, du pot d'échappement à l'horizon. Cette construction tente aussi de donner sens au présent, en le reliant à un passé idéalisé et à un avenir sauvé des catastrophes qui le menacent, en créant une continuité par des imaginaires partagés (Dagognet, Guéry et Marcel, 1995). Aussi le paysage est-il toujours inabouti, discordant.

LE PAYSAGE, TENSION ENTRE DES ENJEUX CONTRADICTOIRES

Le paysage est politique par la diversité des enjeux dont il est le support. Certaines finalités sont relativement partagées, d'autres plus conflictuelles. Si la qualité esthétique est souvent considérée comme primordiale, cette esthétique elle-même évolue. Il est demandé au paysage de procurer une émotion qui ne passe pas par la médiation de références littéraires ou picturales, voire de considérations fonctionnelles, mais par les sens, et d'offrir un plaisir d'habiter le monde. Qualifié par son esthétique, le paysage est chargé d'une finalité patrimoniale : image fréquente d'un passé réifié, muséifié, à la voix unique et simple, il peut cependant aussi témoigner de l'entrelacement des transformations successives, des hybridations qui le constituent dans son aspect actuel, suggérer de nouvelles mutations en cours. L'enjeu environnemental est venu, depuis la fin du XXe siècle, conférer à l'enjeu patrimonial une nouvelle dimension, plus immatérielle. Les paysages sont ainsi de plus en plus considérés comme des attributs, voire des conditions d'un équilibre écologique. Les aménagements paysagers, censés contribuer au « développement durable » et être donc fondamentalement consensuels, se révèlent dès lors de véritables outils politiques. En témoigne le succès de l'expression « nouveau paysage durable[4] ». Ces finalités relativement partagées – esthétique, patrimoniale, environnementale – se rassemblent plus largement dans une thématique identitaire : le paysage est récemment (re)devenu le support d'identités de territoires partagées par des collectifs d'hommes. Elles sont fondées sur des imaginaires collectifs, des mythes fondateurs, tel celui du fleuve qui féconde et relie les hommes par delà les frontières, mais aussi sur des arts de faire transmis ou recréés, sur un savoir habiter la Terre dont l'agriculture (Marcel, 2004) ou l'habitat rural (Hatzfeld, Quay et Regad, 2008) témoignent. Il en est ainsi car une collectivité s'identifie aux paysages où elle vit, – qu'il

4. C'était par exemple le thème d'un atelier organisé par le Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Rhône en décembre 2008.

pdforall.com

s'agisse d'Amérindiens des vastes forêts giboyeuses du Canada ou d'habitants stigmatisés de quartiers d'habitat social en France –, à la façon dont elle aménage la terre, dont elle ménage ses ressources.

D'autres enjeux sont nettement plus conflictuels. Dans une logique économique, le paysage est parfois réduit à un parc d'attraction, comme par exemple les anciens volcans du Massif central (France) consommés en Vulcania et les pentes abruptes des Cinque Terre (Italie) striées de chemins touristiques. Les oppositions plus ou moins frontales et organisées que certains aménagements suscitent mettent en évidence les enjeux proprement sociaux que comporte toute décision modifiant un paysage existant. En Chine, mais aussi en Espagne ou au Canada, la construction en cours de barrages hydroélectriques ou l'aménagement de voies rapides de circulation montrent clairement ces conflits d'intérêts : non seulement ils détruisent des paysages millénaires mais ils bouleversent des économies et des sociétés locales. Cela dit, l'enjeu social posé par ces projets paysagers peut aussi devenir un atout : aménager aujourd'hui, dans une logique paysagère, des espaces en déshérence industrielle, des quartiers dégradés, des périphéries urbaines, c'est donner le signe d'un retournement de l'indignité, c'est ouvrir la possibilité d'une qualité de vie retrouvée (Masboungi et de Gravelaine, 2002).

Le paysage : expression de choix et de priorités

Le paysage ne témoigne toutefois pas seulement de ces enjeux contradictoires ; il reflète aussi leur agencement, et donc les décisions et les pratiques qui, dans l'épaisseur des temps, l'ont constitué dans sa présence actuelle. Le paysage est ainsi un projet politique d'une part parce qu'il exprime des priorités, qu'il reflète des choix (ou des non-choix !) de transformation ou de conservation, de mise en vue, de dissimulation ou d'atténuation. Tout paysage est en effet l'expression d'une pluralité de finalités, métis, complexe, et c'est en cela qu'il peut être un bien commun (Hatzfeld, 2006). Le paysage est d'autre part un projet politique par les valeurs qu'il révèle : dans les grandes métropoles occidentales, s'affirme par exemple l'idée d'un droit égal à jouir de la nature, d'air pur, d'espace. L'idée de paysage se charge alors d'une éthique, de l'exigence d'une responsabilité partagée à l'égard de l'environnement.

Le paysage est aussi un projet politique par la façon dont il lie ces différentes finalités, ces valeurs, dont il gère même leurs contradictions pour proposer une vision prospective cohérente à la fois de l'évolution d'un territoire et des occupations humaines qu'il permet. Le paysage dit un projet de développement de territoire : s'il est souvent instrumentalisé

pdforall.com

par les aménageurs, il exprime plus profondément l'émergence d'un nouveau paradigme dont le vocable « paysage-territoire » vise à traduire la double dimension de « paysage-décor » et « paysage-instrument » (Bertrand et Terrasson, 2004). Enfin, le paysage est un projet politique par le projet de société qu'il donne à lire, par la mise en œuvre particulière qu'il opère entre les diversités infinies des matières, des essences et des espèces des pratiques humaines. Aujourd'hui, le paysage suggère l'harmonie d'une variété de possibilités (de perceptions, d'usages…), fondée sur une éthique partagée, gage de sa protection durable et d'un aménagement dynamique.

Le paysage, projet politique : à quelles conditions ?

Or, comment un aménagement paysager peut-il aujourd'hui assumer sa portée de projet politique ? Autrement dit, comment peut-on donner au paysage non pas un rôle de prétexte ou de paravent mais bien de principe fédérateur des attentes du monde contemporain ? À quelles conditions le paysage peut-il être le projet, si ce n'est le mythe mobilisateur qui permette de renouveler le rapport des hommes aux espaces où ils vivent, circulent, travaillent, le support d'un nouveau savoir habiter la Terre ? À quelles conditions le paysage pourrait-il être « le symbole d'une identité collective qui transcende les conflits d'appropriation du territoire » en Europe, « pour mieux comprendre ce que nous voulons être et ce que nous voulons faire », comme le propose Bédard pour le Québec (2004, p. 49) ?

Quatre conditions nous y paraissent essentielles : la constitution d'un cadre juridique, une démarche participative, la diffusion d'une éducation paysagère, puis la légitimation d'une diversité d'apports. Elles ne sont assurément pas exhaustives, mais elles constituent les amorces et les balises à partir desquelles une culture paysagère partagée peut se développer et se concrétiser.

Une première condition réside dans la capacité à asseoir les aménagements de territoires sur la force du droit. Si tout projet repose, de sa conception à sa réalisation, sur une volonté forte, l'existence de cadres juridiques est un appui précieux pour légitimer ou au contraire pour dénoncer des décisions et des propositions. Conventions, chartes, lois… qui intègrent la notion de paysage sont autant d'atouts : elles permettent d'en protéger certains éléments matériels, d'attirer l'attention sur les menaces et les dégradations que subissent certaines zones, mais aussi de reconnaître la réalité culturelle du paysage. Elles donnent au paysage une portée universelle, fondée sur une approche globale. Il est particulièrement intéressant de remarquer que les traductions juridiques du « droit au paysage » concernent

pdforall.com

toutes les échelles, du microsite aux grands espaces. Elles appellent plus encore à transgresser les frontières, même si l'élaboration d'approches communes reste encore limitée. La Convention européenne du paysage, par exemple, étend le droit au paysage bien au-delà des réserves naturelles, potentiellement à tout territoire et explicitement aux espaces urbanisés, aux périphéries urbaines. Mais les difficultés sur lesquelles bute sa ratification par tous les pays européens témoignent de l'écart entre les attentes paysagères et les volontés politiques, des obstacles qui existent pour faire du droit au paysage un droit partagé, comme le souligne Marcel (2008).

Pour qu'un aménagement prenne la dimension d'un projet politique, il doit être porté par une éducation à une sensibilité paysagère. Cette éducation paysagère, aujourd'hui encore trop souvent l'apanage de professionnels et de spécialistes, doit être une composante des formations à tous les corps de métiers, en tant que science et posture éthique de responsabilité. Elle rejoindrait ainsi plus largement toute éducation dite au « développement durable ». Former des architectes, des ingénieurs des travaux publics, des économistes… conscients des enjeux paysagers et des apports de leur discipline est selon nous une condition fondamentale pour que le paysage devienne un bien commun. Cette exigence répond à une attente : celle de redonner un sens à des professions qui ne peuvent plus croire dans les seuls bienfaits du fonctionnalisme, de la rationalité ou de la rentabilité à court terme. Mais il est clair que cette éducation paysagère ne prend sens que si elle est diffusée beaucoup plus largement et devient ainsi une culture commune, fondement indispensable à une élaboration commune d'aménagements de territoires assumant leur portée paysagère.

Cela posé, par quel processus un aménagement territorial dépasse-t-il la discussion technique de sa faisabilité pour devenir un projet politique ? De nombreuses expériences montrent l'importance de la mise en place d'une démarche participative, à toutes les étapes : des discussions préalables à l'élaboration de scénarios et de propositions, à leur mise en œuvre et leur évaluation (Lelli, 2003 ; Marette, 2008). Là aussi, le formalisme est fréquent. Il est d'autant plus facile et redoutable que la réflexion sur l'aménagement des lieux et territoires n'est pas toujours associée au terme de paysage par ceux qui y vivent ou y travaillent. L'argument de l'absence de pensée paysagère par exemple chez les agriculteurs est parfois invoqué pour justifier le fait qu'ils ne se sentiraient pas concernés par un aménagement projeté. Mais c'est précisément la diversité des approches par lesquelles un territoire est perçu et pratiqué qui est révélée par les concertations les mieux abouties. Elles mettent aussi en évidence l'importance de formaliser, notamment par des contractualisations, l'évolution des rôles que peuvent jouer les agriculteurs dans la conservation et la valorisation des paysages.

pdforall.com

C'est ainsi toute la question de la place et de la légitimité de chacun – professionnel ou non, habitant ou visiteur, représentant élu ou membre d'association, expert ou profane… – à intervenir pour « faire du paysage » qui est posée. Au nom de quoi chacun de nous peut-il se voir reconnaître le droit de proposer, refuser, critiquer ou modifier une démarche d'aménagement impliquant une dimension paysagère ?

LE PAYSAGE DÉPLACE LES LIGNES

Le paysage, par la multiplicité des échelles et des temporalités qu'il rassemble, par la contradiction des enjeux qu'il suscite, par les attentes auxquelles il est censé répondre, est un révélateur des limites de nos modes d'agir et de penser. « La modernité, c'est expérimenter dans l'innommable, c'est-à-dire dans ce que la tradition n'a pas encore reconnu, mais que le réel nous offre » (Leblanc et Coulon, 1993, p. 7). Le paysage déplace les lignes de partage concrétisées par des statuts, des rôles sociaux, des frontières. Comment des élus peuvent-ils représenter l'intérêt général d'un paysage ? Comment des experts de l'aménagement peuvent-ils apporter une solution technique à des attentes d'identité, de reconnaissance sociale, de traitement égal et juste de la diversité des territoires ? Comment des personnes ordinaires qui produisent au quotidien les lieux où elles habitent ou circulent peuvent-elles à la fois protéger leur horizon (menacé par des tours, des éoliennes, des pylônes…) et envisager un projet de développement ? Les débats que suscitent les aménagements des territoires marquent la possibilité d'élaborer des langages communs, de construire des médiations entre les différents regards, ce en cassant les rôles et les étiquettes attendus. Les démarches de concertation, dans la mesure où elles ne se contentent pas de réunions où des professionnels présentent leurs projets à des habitants, constituent des tremplins pour élaborer des problématiques partagées. Elles sont des scènes sur lesquelles se construisent des reconnaissances réciproques de légitimité pour intervenir vis-à-vis le problème posé. Elles sont aussi des lieux où s'inventent, dans les tensions entre points de vue divergents, de nouvelles façons de penser les rapports des individus aux espaces urbanisés, à la nature, et donc de répondre aux attentes de l'actuelle demande de paysage (Laumond et Podiaslo, 2008).

La question paysagère peut ainsi contribuer à renouveler les formes de la démocratie, à expérimenter même une démocratie où les aménagements ne se décident plus seulement entre représentants élus et experts. Elle inspire des initiatives visant à élaborer une « démocratie de coconstruction », telles celles de la Région Rhône-Alpes, avec l'élaboration du programme de développement durable, ou de la Région Auvergne, avec les « Programmes pour et sur le développement régional ».

pdforall.com

Le paysage, somme toute, est l'un des projets politiques du XXIe siècle par les deux enjeux majeurs qu'il rassemble : l'environnement et le renouvellement de la démocratie. Avec le paysage, se dessine selon nous l'horizon d'un équilibre redéfini entre la nature, l'être humain et les diverses installations qu'il impose. En pratique, s'ouvre dès lors le champ des actions qui permettent de corriger les déséquilibres du monde actuel, que ce soit en offrant aux citadins les qualités de sensation d'un urbanisme cohérent avec l'environnement, en créant une synergie entre les aménagements des sols, de la végétation, des routes, des immeubles…, en favorisant de nouvelles législations et de nouveaux comportements, etc. Le paysage ouvre ainsi la voie à une citoyenneté redéfinie, fondée non sur une identité nationale ou sur l'abstraction de droits universels, mais sur la conscience d'identités hybrides, de rôles multiples. Le paysage, par sa présence à la fois toujours singulière et traversière, suggère la possibilité de dépasser l'antinomie du Même et de l'Autre, du propre et du commun, en donnant à vivre ce qui est entre, trans, transnaturel-transculturel, ici et ailleurs. Tel est le projet politique du paysage au sein duquel chacun de nous a sa place.

pdforall.com

BIBLIOGRAPHIE

BAILLY, A., C. RAFFESTIN et H. REYMOND (1980). « Les concepts du paysage : problématique et représentations », *L'espace géographique,* vol. 9, nº 4, p. 277-286.

BÉDARD, M. (2004). « Habiter le paysage ou l'enjeu paysager », *Géographes*, vol. 14, p. 46-55.

BERQUE, A. (1994). « Introduction », dans A. Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, p. 1-12

BERTRAND, G. et D. TERRASSON (2004). « Regard. Georges Bertrand, un géographe interroge l'agronomie. Propos recueillis par Daniel Terrasson », *Natures Sciences Sociétés,* vol. 12, p. 424-429

BORY, S. (2006). « Du territoire au patrimoine : une histoire politique et culturelle des parcs nationaux américains », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage,* vol. 5, p. 165-178.

BRISSON, J.L. (2008). « Le bout du monde considéré comme un instant, un lieu diffus et étendu ou encore comme un sentiment », *Les Carnets du paysage*, vol. 16, p. 10-21 ;

CATHERINOT, J.M. (2006). « La construction du paysage au Moyen Âge », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage,* vol. 4, p. 127-138.

CORAJOUD, M. (1995). « Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 142-152.

CROTTI, M. (2002). « Port Saint-Louis », *Cahiers d'architecture*, n° 2, Ministère de la Culture et de la Communication, Bureau de la recherche architecturale, p. 33-35.

DAGOGNET, F., F. GUÉRY et O. MARCEL (1995). « Mort et résurrection du paysage ? », dans A. Roger (dir.), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, p. 133-141.

DUBAN, F. (2006). « La construction culturelle du territoire. Le Grand Ouest américain », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage,* vol. 4, p. 165-182.

GRANDIN-MAURIN, C. et V. GIORGIUTTI (dir.) (2003). *Passions et raisons du paysage. Une nature sensible*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur.

GUIDONI, E. (1981). *La ville européenne : formation et signification du quatrième au onzième siècle,* Wavre, Mardaga.

HATZFELD, H. (2006). « À la recherche d'un bien commun : la demande de paysage », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 4, p. 274-284.

HATZFELD, H., J.Y. QUAY et J.P. REGAD (2008). « Le Pays d'Ozon, paysages sous influences. Pour une programmation culturelle des espaces périurbains », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 5, p. 206-221

LAUMOND, J.S. et J. PODIASLO (2008). « En Haute-Bruche, le paysage, c'est l'affaire de tous ! Comment le paysage peut devenir le support du développement local », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 5, p. 238-252.

LEBLANC, L. et J. COULON (1993). *Paysages,* Paris, Éditions Le Moniteur.

LELLI, L. (2004). « L'impact des politiques publiques agricoles sur les paysages en Nord-Comminges », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 3, p. 188-197.

pdforall.com

LOISEAU, J.M., F. TERRASSON et Y. TROCHEL (1993). *Le paysage urbain,* Paris, Éditions Sang de la terre.

MARCEL, O. (2008). « Le paysage comme « bien commun » dans les projets de territoire », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 5, p. 3-6.

MARCEL, O. (2004). « L'agriculture et les paysages de la terre. Des origines à la révolution agro-environnementale », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage,* vol. 3, p. 5-32.

MARETTE, C. (2008). « Les Ateliers du paysage à Prissac (Indre). Dévider ensemble le fil du paysage », *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 5, p. 270-282.

MASBOUNGI, A. et F. DE GRAVELAINE (2002). *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de La Villette.

MERCIER, G. (2004). « Problématique, ferment d'ici et référent d'ailleurs. Une politique du paysage : comment et pourquoi ? », *Géographes*, vol. 14, p. 11-21.

RIMBERT, S. (1973). *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin.

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.

ROGER, A. (dir.) (1995). *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon,

TOMAS, F. (1983). « Paysage urbain et aménagement. (Réflexions sur une crise) », dans *Lire le paysage. Lire les paysages.* Actes du colloque des 24-25 novembre 1983, Université de Saint-Étienne, centre interdisciplinaire d'étude et de recherches sur l'expression contemporaine, p. 291-304.

pdforall.com

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Richard Baillargeon est professeur à l'École des arts visuels de la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval. Que ce soit à ce titre ou à celui d'artiste-photographe, il poursuit depuis plus de trente ans diverses réflexions sur la problématique du regard, les instances de prise de vue et le processus de mise en image. Sémiologue et anthropologue de formation, il a réalisé plus d'une trentaine de publications abordant ces thèmes, dont *Les seuils : le paysage et les choses*, en collaboration avec Chantal Boulanger, publié en 1997 chez Dazibao, puis participé à plus d'une vingtaine d'expositions de renommée.

Richard.Baillargeon@arv.ulaval.ca

Mario Bédard est professeur agrégé au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste de géographie culturelle fondamentale et d'épistémologie, il explore le sens du lieu qui conditionne

pdforall.com

et résulte de nos modes de penser, faire et dire le territoire. Ses travaux portent à cet effet plus spécialement sur la fonction symbolique des lieux et la vocation identitaire des paysages. Des préoccupations qui ont mené à divers articles, dont « L'apport de l'imaginaire socioterritorial dans l'inconscient collectif – Le cas du réaménagement du Mont-Orford », paru en 2008, « La pertinence géographique et sociale d'un projet de paysage », paru en 2006, « Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes : Continuité ou rupture paysagère ? Le cas de Beaune », paru en 2002, et « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », paru également en 2002, tous publiés aux *Cahiers de Géographie du Québec*.

bedard.mario@uqam.ca

Georges Bertrand est professeur émérite de l'Université de Toulouse-Le Mirail. Président d'université honoraire, il a été président du Comité de Programme du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur Environnement et Société (PIREVS) du CNRS et du programme « Paysages et Politiques publiques » du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Géographe, il poursuit depuis plus de 40 ans des recherches sur le paysage, notamment en lien avec les activités de l'UMR GEODE 5602, puis du CEPAGE de l'École du Paysage de Bordeaux. Il a récemment publié *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités* en 2002 aux Éditions Arguments, depuis traduit en espagnol et en portugais du Brésil. Il a également écrit avec Jean-Paul Métailié *Les mots de l'Environnement*, publié en 2006 aux Presses Universitaires du Mirail.

gbertran@univ-tlse2.fr

Jacques Bethemont est professeur émérite de l'Université Jean Monnet, à Saint-Étienne. Spécialiste de l'eau et des paysages, notamment dans le contexte méditerranéen, il a été le directeur-fondateur de l'UMR 5600 du CNRS (1974-1993) et a présidé à la destinée de la revue de géographie de Lyon, *Géocarrefour*, de 1973 à 1994. Auteur d'une multitude d'ouvrages scientifiques couvrant de multiples horizons géographiques, et ce, sur plus de 50 années, ses publications les plus récentes sont *Les grands fleuves*, parue en 2000 chez Armand Colin, *Géographie de la Méditerranée*, 3e édition, publiée en 2008 chez le même éditeur. Paraîtra enfin sous peu *Les mots de l'eau : Dictionnaire des eaux douces à l'usage de ceux qui les connaissent peu et de ceux qui croient les connaître*.

j.bethemont@orange.fr

Philippe Billet est professeur de droit public à l'Université de Bourgogne et président de la Société française pour le droit de l'environnement. Chercheur associé à l'Institut de droit de l'environnement de Lyon, ses recherches

pdforall.com

portent surtout sur les questions de droits associées aux pollutions, aux risques naturels et technologiques, à l'eau, puis aux questions du droit de l'urbanisme et du droit du patrimoine. Parmi ses publications récentes, il faut noter qu'il est co-auteur et annotateur des 5 dernières éditions du Code de l'environnement, publiées entre 2004 et 2008 chez Dalloz, qu'il a publié en 2002 *La protection juridique du patrimoine géologique* aux Éditions ATEN ; puis qu'il tient une chronique bi-hebdomadaire de jurisprudence et de textes de droit de l'environnement et de l'urbanisme, publiée chez Juris-Classeur Administrations et collectivités territoriales.

philippe.billet@free.fr

Jean-Paul Bravard est professeur de géographie à l'Université Lumière-Lyon 2 et membre de l'Institut Universitaire de France. Spécialiste de la géographie des fleuves et des vallées alluviales, il poursuit ses recherches à l'UMR 5600 EVS. Il a été responsable de la Zone Atelier Bassin du Rhône qui est une fédération interdisciplinaire. Ses publications vont de la géomorphologie fluviale à l'analyse des faits de société et il a coordonné en 2008 un ouvrage collectif, *Le Rhône en 100 questions*, publié aux Éditions GRAIE.

jean-paul.bravard@orange.fr

Lionel Charles est philosophe, chercheur en sciences sociales au (FRACTAL) à Paris. Il est l'auteur de différents articles, contributions et ouvrages autour de l'histoire de l'environnement et de la notion d'environnement, et poursuit tout particulièrement des travaux dans le domaine de la protection de la nature, de la pollution atmosphérique, du réchauffement climatique, des problématiques urbaines et de la santé environnementale.

lio.charles.fractal@noos.fr

Caroline Gagnon, détentrice d'un doctorat en aménagement, est agente de recherche à la CPEUM et chargée de cours à l'École de design industriel de l'Université de Montréal. Ses travaux cherchent à repositionner les préoccupations esthétiques liées aux projets d'aménagement et de design par une perspective plus holistique afin de mieux cerner les conditions et les valeurs associées à l'expérience « ordinaire » des citoyens à l'égard de leur environnement. Ses recherches illustrent encore combien sont essentielles les démarches participatives afin d'intégrer dans la conduite des projets d'aménagement les représentations individuelles, sociales et culturelles à l'œuvre dans l'appréciation esthétique des environnements quotidiens.

caroline.gagnon.2@umontreal.ca

pdforall.com

Hélène Hatzfeld, docteur d'État en science politique et agrégée de lettres classiques, travaille à la Mission de la recherche et de la technologie au ministère de la Culture et de la Communication (France), après avoir enseigné les sciences humaines et sociales à l'École d'architecture de Lyon. Ses recherches portent en particulier sur les logiques d'acteurs et leurs effets sur les territoires. Elle a publié sur ce thème *Banlieues : villes de demain. Vaulx-en-Velin au-delà de l'image*, paru en 2000 aux Éditions du Certu et *Les espaces libres, atouts des grands ensembles*, paru en 2006 chez le même éditeur.

helene.hatzfeld@culture.gouv.fr

Bernard Kalaora est sociologue. Auparavant professeur de sociologie de l'environnement à l'université d'Amiens, il est actuellement conseiller scientifique au Conservatoire du Littoral, chercheur au laboratoire d'anthropologie des institutions et organisations sociales (LAIOS EHESS-CNRS) et consultant pour la Commission européenne dans le cadre des programmes de gestion intégrée des zones côtières sur le bassin méditerranéen. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur les relations de l'homme à la nature et à l'environnement. Il s'y intéresse dans une double perspective, soit celle des usages sociaux de la nature (forêt et espace littoral) et plus largement de l'institutionnalisation de l'environnement dans l'espace public.

kala@noos.fr

Alain Lagier est architecte et sociologue de formation. Il est responsable de l'unité Sites et paysages à la Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes (ministère de l'Environnement et du Développement durable). Il a enseigné l'urbanisme à l'École nationale des travaux publics de l'État de 1992 à 2003. Il poursuit enfin diverses recherches dans le domaine de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes (notamment l'œuvre de Tony Garnier, les gratte-ciel de Villeurbanne) puis du paysage, comme en témoignent diverses publications, dont *Les Gratte-ciel de Villeurbanne*, publié en 2004 aux Éditions de l'Imprimeur et réalisé en compagnie d'Anne-Sophie Clémençon et Édith Traverso, puis « L'évolution des critères de classement des sites » publié en 2008 aux *Cahiers de la Compagnie du Paysage* dans le numéro spécial intitulé *Paysage visible, paysage invisible.*

Alain.LAGIER@developpement-durable.gouv.fr

Christiane Lahaie est professeure titulaire au département des Lettres et des Communications de l'Université de Sherbrooke. Elle a publié diverses œuvres de fiction (dont *Insulaires* paru en 2005 et publié aux Éditions de L'instant même et *Hôtel des Brumes* paru en 2002 chez le même éditeur) et des essais sur la littérature québécoise et la création littéraire, dont *Dictionnaire*

pdforall.com

des personnages du roman québécois : 200 personnages, des origines à l'an 2000, paru en 2003 chez L'instant même et écrit en collaboration avec Georges Desmeules. Elle fera paraître en 2009 une étude intitulée *Ces mondes brefs. Pour une géocritique de la nouvelle québécoise contemporaine* aux Éditions de L'instant même. Elle codirige enfin un projet de recherche sur l'incidence structurante auprès de la société québécoise des représentations du paysage dans le roman québécois, en collaboration avec Mario Bédard.

Christiane.Lahaie@USherbrooke.ca

Laurent Lelli est maître de conférences en aménagement à l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse. Il a coordonné en 2008 un manuel scolaire à l'attention des élèves et professeurs de Bac Technologique de l'enseignement agricole intitulé *Les pratiques de l'aménagement. De l'observation aux projets*, paru aux Éditions Éducagri. Rattaché à l'UMR Métafort de Clermont-Ferrand, il travaille sur le paysage comme outil des projets territoriaux et sur la place des représentations du paysage dans les manières d'aménager l'espace et de l'habiter. Il a coordonné au ministère de la Recherche de 2003 à 2007 le programme de recherche *La place et les fonctions de l'iconographie du paysage dans la participation des acteurs à la construction des territoires.*

laurent.lelli@educagri.fr

Odile Marcel, philosophe et écrivain, est professeure honoraire de l'université Lyon III, membre du Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral et présidente de l'association La Compagnie du Paysage. S'intéressant de longue date à la signification des paysages et à la nature des relations que l'être humain entretient à leur endroit, elle a publié divers articles à cet effet. Elle a de plus dirigé l'ouvrage collectif *Composer le paysage, construction et crises de l'espace 1789-1992*, publié en 1992 aux Éditions Champ Vallon. Elle coordonne enfin *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, dont cinq numéros sont parus à ce jour, respectivement intitulés « Territoire du bocage, un paysage à lire » (2002) ; « Bocage, regards croisés » (2004) ; « Le défi du paysage, un projet pour l'agriculture » (2004) ; « Paysage, modes d'emploi, pour une histoire des cultures de l'aménagement » (2006) ; puis « Paysage visible, paysage invisible – la construction poétique du lieu » (2008).

odile.marcel@orange.fr

Guy Mercier est professeur titulaire au département de géographie de l'Université Laval. Spécialiste d'histoire et d'épistémologie de la géographie, il élabore depuis plusieurs années une théorie géographique de la propriété tout en s'intéressant à l'œuvre de Paul Vidal de la Blache. Il contribue aussi aux études urbaines. En cette matière, il étudie la dynamique

pdforall.com

sociale sous-jacente à la revitalisation des quartiers anciens et à la diffusion de l'habitat pavillonnaire, en portant une attention particulière aux discours de l'urbanisme. Il mène de plus une réflexion sur la signification culturelle de la demande paysagère contemporaine. Signalons qu'il est actuellement directeur du département de géographie de l'Université Laval, après avoir été directeur de 2000 à 2003 du Centre interuniversitaire d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) et rédacteur en chef des *Cahiers de géographie du Québec* (1996-2001 et 2003-2008).

Guy.Mercier@ggr.ulaval.ca

Suzanne Paquet est professeure adjointe au département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal. Elle poursuit depuis quelques années des recherches relatives à l'inscription de certains types d'art – art environnemental, art public et photographie plus particulièrement – dans la production paysagère, urbanistique et spatiale. Ces investigations visent à faire ressortir les importantes fonctions opératoires ou médiatrices que tiennent l'art et les représentations non textuelles dans les processus de façonnement de l'espace. Parmi ses publications récentes, notons son ouvrage *Le paysage façonné. Les territoires post-industriels, l'art et l'usage*, paru en 2009 aux Presses de l'Université Laval, puis les articles « Une nouvelle topographie ou l'art de la périphérie », paru en 2008 à la *Nouvelle revue d'esthétique*, « Figures et territoires du désert australien : un paysage duel », paru en 2007 aux *Cahiers de géographie du Québec*, puis « Le territoire en condition photographique. Transmission des images et symbolique paysagère », publié en 2006 dans la revue *Carnets de bord*.

suzanne.paquet@umontreal.ca

Sylvain Paquette est chercheur à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) ainsi qu'à la Chaire UNESCO de la même institution. Ses travaux abordent la question du paysage comme un phénomène de valorisation sociale et culturelle des territoires habités et ont fait l'objet de nombreuses publications dans des revues d'envergure nationale et internationale (dont *Landscape and Urban Planning*, *Journal of Rural Studies*, *Landscape Research*, etc.). Récemment, il a collaboré avec Philippe Poullaouec-Gonidec et Gérald Domon, au *Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage*, ouvrage publié en 2008 avec le soutien du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

sylvain.paquette@umontreal.ca

pdforall.com

Sylvie Paradis est enseignante-chercheure à l'École d'Ingénieurs de Purpan à Toulouse où elle est responsable de la spécialisation du Master 2 intitulée « Stratégies Territoriales et Action Locale ». Docteure en géographie et aménagement de l'Université Toulouse le Mirail et architecte-urbaniste de l'Université de Montréal (Québec) et de l'École d'Architecture de Toulouse, ses travaux et publications portent sur la mise en œuvre du développement durable des territoires ruraux, la prospective et l'utilisation du paysage dans les processus de concertation locale.

sylvie.paradis@purpan.fr

Philippe Poullaouec-Gonidec est titulaire et cofondateur de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Depuis 2003, ce professeur titulaire de l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal est également titulaire et fondateur de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUPEUM). Engagé activement à faire reconnaître la portée culturelle et sociale de l'enjeu du paysage auprès des pouvoirs publics, il a obtenu en 2005 l'un des cinq prestigieux prix de recherche Trudeau (Lauréat de la Fondation Trudeau) en reconnaissance de sa contribution remarquable aux questions d'intérêt public dans le domaine de l'architecture de paysage. Avec Gérald Domon et Sylvain Paquette, il a dirigé l'ouvrage collectif *Paysages en perspective* publié en 2005 aux Presses de l'Université de Montréal (PUM). Il dirige également la collection « Architecture de paysage » des PUM dont la parution des trois premiers titres a été l'occasion de diffuser les expérimentations de projets de paysage dans les villes de trois pays membres (Maroc, Liban, Tunisie) du réseau de la CUPEUM.

philippe.poullaouec-gonidec@umontreal.ca

Marie-Andrée Ricard est philosophe et professeure agrégée à la Faculté de philosophie de l'Université Laval où elle enseigne la philosophie allemande et l'esthétique. Membre du groupe de recherche *Kant et le problème de la liberté dans l'idéalisme allemand*, ses divers travaux cherchent à montrer l'appartenance de l'homme à la nature par le biais d'études sur les esthétiques de Kant, Nietzsche et Adorno.

Marie-Andree.Ricard@fp.ulaval.ca

Jacqueline Salmon est artiste-photographe et commissaire d'exposition et directeur artistique du festival Urbi et Orbi de Sedan. Après une formation en arts plastiques, architecture intérieure et histoire contemporaine à la Sorbonne, elle s'intéresse depuis 1981 à l'étude des rapports entre la philosophie, l'histoire de l'art, l'architecture et l'ethnologie. Parallèlement à diverses expositions, notamment aux musées d'histoire naturelle de Lyon puis d'art et d'histoire de Belfort, et à des stages à titre d'artiste en résidence

pdforall.com

à Banff ou à Québec, elle a enseigné à l'Université Paris VIII de 1989 à 1992, puis aux écoles d'architecture de Saint Étienne et de Lyon jusqu'en 2003. Diverses manifestations de son travail ont été publiées au Canada et en France, dont *In Deo* (1997) aux Éditions du Silence, avec un texte de Nancy Huston et *Îles et profils* (2007) aux Éditions J'ai Vu, cette fois avec un texte de Laurier Lacroix.

jacqueline.salmon@free.fr

François Walter est professeur d'histoire au Département d'histoire générale de l'Université de Genève. Il poursuit des recherches sur les villes, les rapports au territoire, l'histoire du paysage, la construction des cultures du risque et la production des identités sociales. Ses publications les plus récentes sur le paysage sont le livre *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16e-20e siècle)*, paru en 2004 aux Éditions de l'EHESS, les articles « Le paysage incertain : réflexions sur les temporalités paysagères dans le contexte helvétique », publié en 2006 dans *La revue de géographie alpine*, « The uncertain landscape : Reflections on landscape temporalities in the Swiss context », lui aussi publié en 2006 au *Journal of Alpine Research*, puis les chapitres « Le paysage comme patrimoine », in *La tradition rassemblée : journées d'études de l'Université de Fribourg*, paru en 2007 chez Academic Press, et « La Suisse comme île », in *Tour de France : eine historische Rundreise. Festschrift für Rainer Hudemann*, paru en 2008 chez Franz Steiner Verlag.

Francois.Walter@unige.ch

pdforall.com

Collection sous la direction de
Juan-Luis Klein

La logique sociale du développement territorial
Frank Moulaert et Jacques Nussbaumer
2008, ISBN 978-2-7605-1373-0, 174 pages

Politiques de l'eau
Grands principes et réalités locales
Sous la direction de Alexandre Brun et Frédéric Lasserre
2006, ISBN 2-7605-1457-9, 436 pages

Les monde dans tous ses États
Une approche géographique
Sous la direction de Juan-Luis Klein et Frédéric Lasserre
2006, ISBN 2-7605-1453-6, 586 pages

Les poids du monde
Évolution des hégémonies planétaires
Rodolphe De Koninck et Jean-François Rousseau
2006, ISBN 2-7605-1436-6, 240 pages

Des flux et des territoires
Vers un monde sans États ?
Sous la direction de Bernard Jouve et Yann Roche
2006, ISBN 2-7605-1410-2, 402 pages

Eaux et territoires – 2e édition
Tension, coopérations et géopolitique de l'eau
Frédéric Lasserre et Luc Descroix
2005, ISBN 2-7605-1384-X, 522 pages

Transferts massifs d'eau
Outils de développement ou instruments de pouvoir ?
Sous la direction de Frédéric Lasserre
2005, ISBN 2-7605-1379-3, 610 pages

La ville autrement
Sous la direction de Pierre Delorme
2005, ISBN 2-7605-1342-4, 300 pages

Mouvements sociaux et changements institutionnels
L'action collective à l'ère de la mondialisation
Sous la direction de Louis Guay, Pierre Hamel et Jean-Guy Vaillancourt
2005, ISBN 2-7605-1341-6, 438 pages

Démocraties métropolitaines
Transformations de l'État et politiques urbaines au Canada, en France et en Grande-Bretagne
Sous la direction de Bernard Jouve et Philip Booth
2004, ISBN 2-7605-1236-3, 356 pages

Reconversion économique et développement territorial
Sous la direction de Jean-Marc Fontan, Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque
2003, ISBN 2-7605-1244-4, 360 pages

Le territoire pensé
Géographie des représentations territoriales
Sous la direction de Frédéric Lasserre et Aline Lechaume
2003, ISBN 2-7605-1224-X, 346 pages

Sports et villes
Enjeux économiques et socioculturels
Sous la direction de Sylvain Lefebvre
2003, ISBN 2-7605-1210-X, 254 pages

Grands projets urbains et requalification
Sous la direction de Gilles Sénécal, Jacques Malézieux et Claude Manzagol
2002, ISBN 2-7605-1184-7, 280 pages

Géographie et société
Vers une géographie citoyenne
Sous la direction de Suzanne Laurin, Juan-Luis Klein et Carole Tardif
2001, ISBN 2-7605-1090-5, 334 pages

L'espace économique mondial
Les économies avancées et la mondialisation
Jean-Paul Rodrigue
2000, ISBN 2-7605-1037-9, 534 pages

Les espaces dégradés
Contraintes et conquêtes
Sous la direction de Gilles Sénécal et Diane Saint-Laurent
2000, ISBN 2-7605-1071-9, 292 pages

pdforall.com

Le Québec en changement
Entre l'exclusion et l'espérance
Sous la direction de Pierre Bruneau
2000, ISBN 2-7605-1058-1, 242 pages

L'éducation géographique – 2e édition
Formation du citoyen
et conscience territoriale
Sous la direction de
Juan-Luis Klein et Suzanne Laurin
1999, ISBN 2-7605-1052-2, 270 pages

pdforall.com

pdforall.com

Géographie contemporaine

Collection dirigée par
JUAN-LUIS KLEIN

Réunissant des scientifiques de tous les horizons, ce livre se demande en quoi le paysage, et pas seulement le paysage d'exception, participe de notre rapport à la Nature, à la Société, à la Culture, et donc au développement durable, à l'intégration des populations, à l'affirmation d'une communauté. Poser ces questions, est-il soutenu dans ce recueil qui explore les référents culturels et les imaginaires paysagers issus de l'histoire, des pratiques d'aménagement et des politiques du paysage au Canada et en Europe, n'est-ce pas se donner les moyens de considérer et d'élaborer la notion de paysage non comme donné mais comme projet, un projet politique face aux enjeux majeurs du monde contemporain ? Un projet politique fédérateur d'une identité partagée, à la fois une et plurielle, qui reposerait sur une véritable sagesse socioterritoriale, un « savoir habiter la Terre » renouvelé ?

MARIO BÉDARD, Ph. D., est professeur agrégé au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, et membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), de l'Institut du patrimoine ainsi que du Centre Gaston Bachelard de recherches sur l'imaginaire et la rationalité.

Ont collaboré à cet ouvrage

Richard Baillargeon
Mario Bédard
Georges Bertrand
Jacques Bethemont
Philippe Billet
Jean-Paul Bravard
Lionel Charles
Caroline Gagnon
Hélène Hatzfeld
Bernard Kalaora
Alain Lagier
Christiane Lahaie
Laurent Lelli
Odile Marcel
Guy Mercier
Suzanne Paquet
Sylvain Paquette
Sylvie Paradis
Philippe Poullaouec-Gonidec
Marie-Andrée Ricard
Jacqueline Salmon
François Walter

UQÀM Département de géographie
Université du Québec à Montréal

Université de Montréal
chaire en paysage et environnement

Université Laval
Département de géographie

9 782760 523616
ISBN 978-2-7605-2361-6

pdfdrive.com